This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. PETIT, libraire,

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins

---

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

VI[e] SÉRIE

TOME CINQUIÈME

ANNÉE 1907

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY ET FILS

1908

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Section de l'arrondissement de Bernay. Foire de Boisney. Liste des récompenses I

Assemblée générale du 15 septembre 1907. Concours d'exploitations agricoles et de plantations de pommiers à cidre de l'arrondissement d'Evreux III

— Discours de M. Louis PASSY, président de la Société. IV

— Rapport de M. LAPELTEY, membre de la Société, sur le concours XI

— Rapport de M. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, membre de la Société, sur le livre intitulé « Vente et débouchés des produits agricoles » par M. Blin, publiciste. XXXVIII

— Liste des récompenses XXXIX

Séance générale du 2 février 1908. Rapport de M. LECOINTE, membre de la Société, sur l'ouvrage de M. Viaud-Bruant intitulé « Plantons des arbres. Mangeons des fruits » . XLII

— Notice de M. HERVEY, membre de la Société, sur la Société des maisons ouvrières de Pont-de-l'Arche et de la région XLIX

— Communication de M. BOURGNE, relative à la récolte de 1907 LX

Essai sur l'histoire de l'abbaye Bénédictine de Saint-Taurin d'Evreux jusqu'au XIV^e^ siècle par M. L. DEBIDOUR, professeur au Lycée de Rouen. 1

Prix Lucien Fouché. Concours de littérature de 1907. Rapport fait au nom du jury par M. R. ANCHEL, archiviste du département, membre de la Société. 159

Digitized by Google

Discours (sur M. Albert Sorel) prononcé par M. Louis Passy à la séance générale du 2 février 1908 169
Avertissement du « Livre des métiers de Gisors au XVIe siècle » par M. Louis Passy 177
Nécrologie. 187
Liste des ouvrages offerts 188
Bibliographie locale. 192
Membres du bureau et du Conseil d'administration de la Société en 1907 194
Programme du prix Lucien Fouché à décerner en 1909. Concours archéologique. 195

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE BERNAY

COMMUNE DE BOISNEY

FOIRE DU 1er MARS 1907

Liste des récompenses décernées par la Société d'Agriculture de l'Eure.

(Prix fondés par M. A. Dudou)

Génisses amouillantes. — 1er prix : 10 francs, M. Filloque à Franqueville ; 2e prix : 5 francs, M. Deschandeliers à Berthouville.

Génisses de 2 à 3 ans. — 1er prix : 10 francs, M. Dufour à Fontaine-l'Abbé.

Bœufs d'herbage. — 1er prix : 10 francs, M. Plessis à Saint-Cyr-de-Salerne.

Bandes de vaches. — 1er prix : 15 francs, M. Lefèvre à Morsan.

Vaches d'herbage. — 1er prix : 10 francs, M. Lefèvre à Morsan ; 2e prix : 5 francs, M. Lefèvre.

Vaches amouillantes. — 1er prix : 10 francs, M. Roussel à Boisney ; 2e prix : 5 francs, M. Thuret à Plasnes.

Digitized by Google

Vaches grasses. — Prix ex æquo : 5 francs, MM. Lucas à Boisney et Leclerc à Authou.

Porcs gras. — 1er prix : 10 francs, M. Bénard à Boisney ; 2e prix : 5 francs, M. Delaunay à Plasnes.

Moutons. — 1er prix : 5 francs, M. Germain à Berthouville ; 2e prix : 5 francs, M. Grenier à Boisney.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

CONCOURS D'EXPLOITATIONS AGRICOLES

ET

DE PLANTATIONS DE POMMIERS A CIDRE

De l'arrondissement d'Evreux.

RÉCOMPENSES AUX SERVITEURS RURAUX

Séance générale et publique du 15 septembre 1907.

Extrait du procès-verbal.

Présidence de M. Louis Passy, Président de la Société.

La Société libre d'Agriculture de l'Eure s'est réunie à Evreux le 15 septembre 1907, à 2 heures, dans l'amphithéâtre du Jardin botanique, en séance générale et publique.

Aux côtés du Président ont pris place MM. Duméril et Joseph l'Hopital, anciens présidents de la Société, Lerenard-Lavallée, secrétaire de la section de Bernay, Léon Petit, secrétaire perpétuel, Letellier-Alaboissette, trésorier, Anchel, archiviste départemental, Lapeltey, etc...

Une nombreuse assistance se pressait dans la salle décorée avec goût. Un orchestre symphonique d'amateurs a fait entendre plusieurs morceaux qui ont été très appréciés.

Digitized by Google

A l'ouverture de la séance, M. Louis Passy a prononcé un éloquent discours qui a été accueilli par de chaleureux applaudissements.

Puis M. Anchel[1], au nom du Jury du concours de littérature (Prix Lucien Fouché) et ensuite M. Lapeltey, au nom de la Commission chargée de la visite des exploitations agricoles et des plantations de pommiers à cidre, donnent lecture de leurs rapports dont les conclusions sont adoptées.

M. Bourgne présente le compte rendu d'un ouvrage intitulé « Vente et Débouchés des Produits agricoles par M. Henri Blin », et propose d'accorder à l'auteur une médaille d'argent. Cette proposition est accueillie favorablement.

M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, a fait ensuite l'appel des lauréats qui sont venus tour à tour recevoir leurs récompenses aux applaudissements de l'assistance.

DISCOURS DE M. LOUIS PASSY

C'est la sixième fois que j'ai le grand plaisir de présider la Société libre de l'Eure. Permettez-moi d'adresser à mes confrères l'expression de ma gratitude. C'est le péril d'une bienveillance répétée que d'être exposé à renouveler l'expression des mêmes pensées et des mêmes sentiments, mais c'est aussi la preuve que nous avons toujours été et que nous sommes toujours d'accord sur les destinées de notre compagnie. Aussi, à propre-

[1] Le rapport de M. Anchel est inséré plus loin page .

Digitized by Google

ment parler, mon discours ne peut être qu'une allocution pour préparer la séance et pour nous recorder uniquement sur notre mission, sur notre rôle, sur notre avenir, qui est tout entier dans notre pas sé.

La Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure n'est pas une de ces associations passagères qui naissent avec les circonstances et qui meurent avec elles. C'est une institution reconnue *d'utilité publique*. Consacrée par une ordonnance royale, elle suivit le siècle, accompagnée par l'administration et le Conseil général. Par son titre même elle avait pour objet, en 1832, de grouper toutes les bonnes volontés ardentes au progrès des sciences, des lettres et des arts, de centraliser les efforts des générations qui avaient besoin de se reconnaître et de travailler en commun à leur prospérité.

L'agriculture, qui est le premier des arts, tint, dès l'origine, le premier rang, et on peut voir, dans les premiers volumes de notre Recueil, l'intérêt, quelquefois même l'enthousiasme que soulevèrent, dans nos populations rurales, ces réunions où se montraient une administration et les personnages les plus influents de chaque localité. Quels services n'ont pas rendus ces petits concours dont le labourage et les vieux serviteurs étaient l'ornement ! La domination exclusive que notre Société exerçait à l'origine s'est affaiblie peu à peu par des groupements nouveaux, et aujourd'hui, elle est, sur certains points du département, en compétition avec des sociétés, des syndicats et des comices qui lui disputent l'honneur de travailler au progrès de l'agriculture. C'est l'influence des intérêts qui transforme sans cesse les conditions de la vie ; c'est l'influence de la science dont la

Digitized by Google

presse s'applique à révéler tous les secrets ; c'est le jeu de la politique qui fournit à des ambitions légitimes et nouvelles des moyens de se produire et de s'imposer. Rien n'est plus naturel.

La journée d'aujourd'hui montre de nouveau à quel point l'agriculture s'est perfectionnée dans l'arrondissement d'Evreux, et comment notre compagnie peut continuer à exercer le rayonnement de sa bienfaisante et tranquille action. Privés du contrôle de concours réguliers, nous avons pensé qu'il était utile d'ouvrir un examen portant sur les exploitations de diverses étendues et de diverses natures. D'abord, nous avons été heureux de constater l'empressement avec lequel on a répondu à notre demande : 24 concurrents se sont présentés. C'est M. Lapeltey qui vous lira le rapport de notre Commission, et qu'il soit remercié tout particulièrement, ainsi que M. de Mare et M. Goujard. L'automobile de M. de Mare est venue à notre secours et nous a permis de réaliser une tâche bien délicate, quoique bien agréable. Nous devons être profondément reconnaissants à notre secrétaire perpétuel et à plusieurs de nos confrères très autorisés des efforts qu'ils font pour entretenir, au point de vue agricole, notre vieille institution ; mais des hommes aussi compétents et aussi dévoués que MM. L'Hopital, Bourgne, Lecointe, Lapeltey, de Mare, ne manqueront jamais une occasion de servir les intérêts qui nous sont chers.

Au moment du concours régional de 1903, nous avons glorifié avec éclat la coutume, universellement répandue aujourd'hui, des récompenses données aux serviteurs de l'agriculture ; nous continuerons avec d'autant plus de persévérance que l'organisation de l'agriculture met

Digitized by Google

plus d'obstacles à la fidélité des serviteurs. Les sentiments que j'exprime sont mis en œuvre dans la section de Bernay, et comme dans l'auditoire je vois quelques-uns de nos infatigables confrères, je leur envoie un cordial salut qu'ils transmettront à M. Camille Fouquet.

Il est entendu que dans notre titre, qui est l'image de notre constitution, l' « agriculture » tient le premier rang ; mais nos préoccupations ont le droit de se porter sur ce mot de « sciences », dont l'étendue nous ouvre des horizons illimités. Pour ne pas nous égarer dans des considérations générales, je trouve que la première société savante à Evreux fut une société d'hygiène et de médecine vétérinaire. Pendant dix ans une vigoureuse campagne fut poursuivie contre la variole, et plusieurs volumes recueillirent sur ces matières, dont l'intérêt est croissant, quantité de faits et de conseils utiles. La presse ne peut suffire au travail des observations locales, et pourtant M. Fortin, M. Carlier et d'autres encore nous ont laissé, à cet égard, des renseignements de premier ordre. La fièvre typhoïde, la scarlatine, la tuberculose, le cancer, sont dignes d'occuper les spécialistes comme jadis la variole. Pasteur a remplacé Jenner ! De fait, j'indique qu'il y avait autrefois une Société de médecine et d'hygiène, qu'elle a été absorbée par notre compagnie et que nous pouvons offrir l'hospitalité dans notre Recueil à qui voudra en user. C'est faire de la belle et bonne science.

Le mot « sciences » que contient notre titre embrasse naturellement la science économique. Suivant en cela les traditions de ma famille et les mémoires laissés dans notre Recueil par mon oncle et par mon père, j'ai poursuivi des recherches sur les mouvements de la population

Digitized by Google

et son état sanitaire. Notre prochain volume contiendra cet aveu que la population a baissé de 80.000 habitants depuis 1840 et que, s'il est impossible de la renforcer par des lois, on peut au moins travailler à la conserver. J'ai dit les raisons de ce prodigieux mouvement de dépopulation : la passion du bien-être, la dissolution de la famille, la crainte de laisser des enfants moins riches que soi, l'enivrement d'une vie conduite à la vapeur, la séduction de la vie urbaine, voilà les raisons qui dépeuplent nos campagnes et qui expliquent la supériorité de la mortalité sur la natalité. On meurt et on part. Que faire, si ce n'est de venir au secours des mères de famille et de surveiller les périls de la première enfance ? Oui, c'est vers la conservation des petits enfants qu'il faut tourner nos efforts, et je me réjouis de pouvoir à Evreux envoyer nos félicitations à mon collègue M. Fauchet pour ses essais de mutualité maternelle.

Et voici qu'en suivant mot par mot le titre de notre compagnie, nous trouvons ces mots : « arts et belles-lettres ». Arts, dans le temps, cela voulait dire : beaux-arts. Les beaux-arts, c'est la peinture, la sculpture, la musique. La musique reste à tout le monde : nous lui rendons hommage aujourd'hui même ; mais les arts du dessin nous échappent, j'en conviens. Sur ce point, je peux dire : « Qui trop embrasse, mal étreint. » Heureusement, il y a plus de vingt ans qu'une Société des amis des arts du département de l'Eure a été fondée et qu'elle fonctionne sous la protection de nos plus distingués confrères. Réjouissons-nous, mais faisons une réserve. Les arts du dessin confinent à l'archéologie, et nous ne pouvons pas abandonner l'archéologie. A notre ami Régnier, la responsabilité de partager ses faveurs.

Digitized by Google

Des arts, nous passons aux belles-lettres. Le dernier mot de notre titre « Société de belles-lettres » a sa date : 1830. Il est un peu démodé. Le mot « lettres » nous suffirait et nous y mettrons tout ce qui est œuvre d'esprit et d'imagination : l'histoire, la critique littéraire et la poésie. L'histoire est notre domaine ; non seulement, il faut le conserver, mais l'étendre. Nos anciens présidents Léopold Delisle, le duc de Broglie, Albert Sorel se sont illustrés et couvrent de leur renommée nos plus modestes efforts. Sans oublier le passé, l'histoire contemporaine marche et nous donne des sujets inépuisables. Je me permets de citer, entre autres, mon livre fait pour vous : *Le marquis de Blosseville*. Dans le même ordre d'idées, je vous signale un mémoire qui va paraître dans notre Recueil sur l'occupation allemande dans le département de l'Eure, par un de nos anciens et très aimés confrères, M. Labbé. Cela nous fera honneur. D'autres travaux, je l'espère, exciteront la curiosité publique.

Cette année les belles-lettres triomphent, le prix Lucien Fouché a mis en mouvement et en verve 43 concurrents. Ce prix est devenu pour notre compagnie une source de bonnes fortunes. Remercions nos courageux confrères les juges de cet important concours. Louons surtout notre rapporteur Mr. Anchel, qui, dans des termes excellents, a justifié les conclusions de la Commission par la finesse de son impartialité. On ne fait plus, comme du temps de Blosseville et de Chênedollé, des chansons, des odes et des élégies, mais on fait encore des vers et, après nous avoir parlé de Bouilhet et de Benserade, M. Anchel vous lira une pièce bien inspirée et signée par un de nos compatriotes, M. Portevin.

Messieurs, mon allocution est terminée ; je voudrais

Digitized by Google

avoir donné satisfaction à notre secrétaire perpétuel, qui est le grand maître des cérémonies et qui m'a demandé de ne pas retarder trop longtemps les rapports de MM. Lapelley et Anchel. Vous voyez que je n'ai point cherché, d'autre part, à rivaliser avec le remarquable discours de mon prédécesseur M. L'Hopital ; vous l'avez applaudi, je l'applaudis encore. Je me suis contenté de faire l'éloge de notre compagnie et de vous marquer les devoirs que nous imposent l'étendue et la grandeur dangereuse de notre tâche et les succès de nos prédécesseurs. J'ai sonné le ralliement autour de la « Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure », c'est-à-dire autour du drapeau de la Normandie scientifique. Tout ce qui touche à la Normandie doit être l'objet de notre sollicitude et de notre culte. Tous les hommes qui sont vraiment Normands doivent être soutenus pendant leur vie et honorés après leur mort. Et voilà pourquoi, pour nous unir dans le sentiment du patriotisme normand, je vous demande d'honorer les noms de deux confrères qui étaient, il est vrai, absolument dissemblables, mais qui ont disparu presque subitement : Albert Sorel, notre président d'hier, emporté tout jeune et tout vivant, dans la gloire d'un discours en l'honneur de Pierre Corneille, et Chassant, mort à Evreux, après la célébration de son centenaire, se croyant vivant pour toujours et, comme il me l'écrivit à la veille de sa mort, toujours dévoué à l'histoire de la Normandie.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. LAPELTEY

Sur le concours d'exploitations agricoles et de plantations de pommiers à cidre.

La Société d'agriculture de l'Eure, n'ayant pas fait de concours de culture dans l'arrondissement d'Evreux depuis le concours tenu à Conches en 1887, a résolu de distribuer cette année des encouragements pour les perfectionnements apportés à l'exploitation des terres, aux soins et au beau choix du bétail, aux meilleures plantations de pommiers à cidre faites depuis moins de douze ans, ainsi qu'aux ouvriers agricoles employés dans les exploitations primées. Vingt-quatre demandes de visite pour les exploitations, dix pour les plantations de pommiers à cidre ont été adressées à M. Léon Petit, le sympathique et si dévoué secrétaire de la Société d'agriculture. Le concours de Conches, en 1887, n'avait provoqué que dix-huit demandes; le nombre des concurrents a doublé cette année; c'est une attestation flatteuse pour notre Société, car cela prouve l'estime et la valeur en lesquelles on tient ses récompenses.

Le jury nommé par le président de la Société pour faire la visite des cultures se composait de MM. Goujard père, ancien cultivateur à Gaudreville-la-Rivière; comte de Mare, propriétaire exploitant 100 hectares de terre à Orvaux, ancien élève de l'Institut agronomique de Beauvais; M. Lapeltey père, ancien horticulteur à Évreux.

Pour l'attribution des récompenses, le jury avait pour guide un programme comportant deux catégories: l'une, pour les exploitations de 50 hectares et au-dessus, l'autre,

Digitized by Google

pour celles de 6 à 50 hectares exclusivement, sans distinction entre fermiers ou propriétaires, quoique les moyens d'action soient très différents entre les uns et les autres.

Plusieurs exploitations dans chaque catégorie, ne différant que par des détails, mais équivalentes au total, étaient d'un classement difficile; d'autres avaient donné une grande extension et leurs soins à la création d'herbages ou à l'élevage; pour faciliter ce classement et récompenser plus largement les mérites divers, le jury, s'inspirant des décisions prises dans des concours semblables, a établi deux classes: fermiers et propriétaires dans chaque catégorie, en attribuant les primes en argent aux fermiers, des médailles aux propriétaires et aux spécialistes.

Huit employés ou ouvriers agricoles ont été présentés par les chefs d'exploitations primées; leurs noms et leurs mérites vont être publiés par l'appel des lauréats.

Exploitations de 50 hectares et au-dessus. Fermiers. — M. Lemarié (Louis), à Douains, exploite 57 hectares de terres à sol argileux; pour les cultiver, il emploie quatre forts chevaux de deux à cinq ans, dont deux surtout sont, comme valeur, bien au-dessus de la moyenne; plus un cheval assez près du sang pour les courses. La vacherie comprend un bon taureau et seize bonnes vaches; au-dessus de l'emplacement de chacune, une ardoise porte l'indication des dates de saillie et de vêlage. Une basse-cour bien peuplée de poules se rapprochant du type Faverolles et de nombreux lapins normands complètent la population animale de la ferme. L'outillage perfectionné, bien entretenu, placé avec ordre sous un hangar à l'entrée de la ferme, comprend, en plus des charrues et herses com-

Digitized by Google

munes : cultivateur canadien, distributeur d'engrais Bois-Arnault, semoir en ligne avec direction arrière et siège appliqué par M. Lemarié, qui a fait des études comme mécanicien avant de se livrer à la culture ; une faucheuse, une moissonneuse-javeleuse et une lieuse Massey-Haris complètent cet ensemble et permettent d'activer la rentrée de la récolte. Le petit outillage, ainsi qu'une forge et une machine à percer, est distribué dans les bâtiments d'une cour bien tenue, dans laquelle une fosse reçoit le purin destiné à arroser le fumier bien soigné, ou, pour le surplus, à être répandu sur 5 hectares 65 d'herbages créés en grande partie par M. Lemarié.

Les cultures se divisent en 13 hectares de blé en variétés Dieu, Japhet, Dattel, très beaux, réguliers, promettant une abondante récolte, recevant, comme engrais, le fumier et pour les surcharges, des superphosphates d'os gras.

21 hectares 15 d'avoine grise et d'orges, soutenus de sulfate d'ammoniaque et de superphosphate d'os gras, sont superbes de végétation et de grappes abondamment fournies.

3 hectares de betteraves demi-sucrières blanches, bien plantées, n'attendaient qu'un relèvement de température pour se développer.

2 hectares de pommes de terre Early rose et un peu de saucisse rouge sont d'une force et d'une régularité remarquables.

Les plantes fourragères sont belles et fortes ; le sol permettant la culture du trèfle violet, cette plante est surtout semée sur les terres éloignées de la ferme, afin de pouvoir enfouir la seconde coupe en vert comme engrais, auquel il est ajouté 200 kilos de superphosphate d'os gras pour faire du blé.

Digitized by Google

L'activité de M. Lemarié s'est également portée sur la création d'une caisse d'assurance contre la mortalité du bétail; en plus des livres de comptabilité ordinaire, il a imaginé et formé un grand tableau résumant toutes les opérations des comptes de chacun des 97 sociétaires actuels, et permettant de connaître, d'un seul coup d'œil, la situation exacte de chaque associé envers la caisse ; c'est très ingénieux et pratique.

En résumé, exploitation bien dirigée, culture raisonnée, aide à l'agriculture de la région, font proposer par votre Commission d'attribuer à M. Lemarié le premier prix, une somme de 200 francs.

M. Billette fils, à Claville, cultive 160 hectares de terres silico-argileuses en partie siliceuses. Quarante-cinq hectares sont ensemencés en blé des variétés Japhet, Carrier, Trésor, Totohu, Golden drop. Quarante-cinq hectares d'avoine grise, 2 hectares d'orge, 25 hectares de plantes fourragères, 3 hectares de colza, 4 h. 50 de betteraves fourragères demi-sucrières et 3 hectares de betteraves à sucre forment un ensemble de belles et bonnes cultures bien soignées promettant d'abondantes récoltes. L'écurie comprend 19 forts et beaux chevaux de deux à trois ans, deux forts poulains et une pouliche de trait léger. L'étable est ordinairement composée de 35 vaches à lait, un bon taureau de race cotentine, 15 génisses ; l'élevage des veaux est fait au biberon avec du lait stérilisé par un chauffage à 100 degrés au bain-marie. La laiterie, disposée en vue de la production de la crème et du beurre, est bien tenue et meublée d'un outillage complet: écrémeuse centrifuge, baratte-tonneau, malaxeur, moule à beurre, pots en grès de modèles semblables et de différentes contenances, pour la vente de la crème apportée à Evreux

Digitized by Google

trois fois par semaine. Les poulets, produits en grand nombre, sont obtenus par une couveuse et une éleveuse artificielle.

Le troupeau de 700 têtes de moutons, brebis et agneaux, laisse seul à désirer. L'outillage comprend les instruments ordinaires et perfectionnés nécessaires à cette belle exploitation; une locomobile actionne un concasseur, un aplatisseur de grains et une batteuse. Pour cet ensemble, le deuxième prix, 150 francs, est attribué à M. Billette fils.

M. Malassis, au Bois-Giroult (commune de Creton), cultive depuis dix-huit ans la ferme du Bois-Giroult d'une contenance de 165 hectares de sol argilo-siliceux, bien assis sur un large plateau entourant les bâtiments d'exploitation vastes et bien distribués.

Les chevaux de différents âges, forts et de travail, sont au nombre de 9. Dix vaches cotentines très bonnes, 700 moutons Dishley-mérinos en parfait état et quelques porcs pour la consommation, forment une représentation de 89 têtes de gros bétail, ce qui donne seulement la valeur d'une demi-tête par hectare. Aussi M. Malassis ne surcharge pas ses terres; de francs guérets les reposent pour recevoir ses blés. Cette année, 38 hectares en variétés Bordeaux, Japhet, sélection Laurent produisent une récolte des plus abondantes.

Trente-huit hectares d'avoine grise assez bonne, qui aurait pu l'être tout à fait s'il lui avait été donné un rapport d'engrais de printemps. Quatre hectares cinquante de betteraves fourragères demi-sucrières et de bons fourrages complètent cette exploitation, bonne dans son ensemble et très bonne en vaches, moutons et blés; aussi lui est-il attribué le troisième prix, une prime de 100 francs.

M. Brard, du château de Bailleul, cultive 106 hectares

Digitized by Google

de terres silico-argileuses, sur lesquelles il fait 45 hectares de blé Japhet, 44 hectares d'avoine blanche d'une belle végétation et de grand produit, 4 hectares de betteraves demi-sucrières et des fourrages de bonne venue. Le travail est fait par neuf juments du type percheron, généralement jeunes, de bonne conformation, qui ont été saillies cette année au dépôt d'étalons de la station d'Evreux : c'est le début d'un élevage de chevaux de gros trait. Vingt vaches, huit génisses, donnent un total de 37 têtes de gros bétail, soit en moyenne une tête pour trois hectares. La quantité d'engrais nécessaire à l'exploitation est complétée par les produits de la Compagnie Fresne. dosant 10 p. 100 d'azotate, 10 p. 100 d'acide phosphorique et un peu de potasse. L'outillage se compose de trois charrues Brabant doubles, déchaumeuse, cultivateur canadien, scarificateur, bineuse, semoirs à betteraves, à engrais, à la volée, en ligne; herses de différents systèmes, quatre rouleaux en fonte, moissonneuse simple et lieuse, tonneau à purin, instruments d'intérieur. Les bâtiments sont bien tenus; à remarquer l'étable aux vingt vaches, élargie et aménagée par M. Brard pour permettre la distribution facile de la nourriture par un couloir avec rails et wagonnet en avant des animaux, et passage large et pavé en arrière. En somme, bonne exploitation pour laquelle votre Commission demande une médaille de vermeil.

M. Toutain, à Hécourt, exploite 75 hectares de terres de labour situées en côtes à pentes assez douces pour utiliser la faucheuse et la moissonneuse comprises dans l'outillage de la ferme. Le sol graveleux repose sur un sous-sol calcaire, formé de pierres plates, peu perméable à l'eau, rendant le sol difficile à cultiver en temps humide. En plus des terres de labour, l'exploitation possède

Digitized by Google

onze hectares de prairies et d'herbages. La monture comprend cinq chevaux, dont un de huit ans, les autres jeunes, forts; un surtout, âgé de deux ans, promet de faire un bon reproducteur. L'étable renferme douze assez bonnes vaches et quatre génisses nées à la ferme.

Le troupeau de 340 moutons laisse à désirer; cela tient probablement à la difficulté de se procurer de bons bergers. Les poulets sont assez franchement de race Faverolles. Le jardin, suffisamment garni de légumes, renferme 30 ruches à calotte de mouches à miel.

Les cultures comprennent 18 hectares de blé Japhet et Bordeaux, 23 hectares d'avoine et d'orge; l'avoine, semée en mélange de grise et de noire, donne au grain un coup d'œil avantageux pour la vente; aussi une partie de la récolte est retenue comme semence. L'humidité du printemps a été favorable à ces terres ingrates, la récolte est bonne; en plus des fumiers et des parquages, il est ajouté des superphosphates et de la potasse qui marque bien son effet dans ces terres à sous-sol calcaire.

M. Toutain, ancien ouvrier agricole, raisonne sa culture et obtient un résultat satisfaisant, aussi une médaille d'argent lui est attribuée.

M. Trude (Louis), à Saint-Sébastien, exploite 100 hectares de terres légères silico-argileuses, portant 25 hectares de blé Japhet et trésor, 30 hectares d'avoine grise, 4 hectares de betteraves fourragères demi-sucrières, 25 hectares de plantes fourragères; les récoltes sont généralement bonnes.

Le travail est fait par six bons et jeunes chevaux; en plus, deux poulains, dont l'un de bel avenir. La vacherie se compose de 22 vaches de bon produit, dont le lait est

Digitized by Google

vendu tous les jours au détail à Evreux ; deux génisses et un taureau.

Bon outillage, bonne culture ordinaire, pour laquelle il est attribué une médaille d'argent.

M. Lepouzé, à Fains, cultive 50 hectares de terres graveleuses, sur lesquelles il a fait 9 hectares de blé Japhet et Bordeaux, des avoines grises et un peu de noire ; les récoltes sont bonnes pour un sol aussi ingrat. Le travail est fait avec deux chevaux. La vacherie est composée de 11 bonnes vaches et 4 génissons nés à la ferme. Bon outillage avec charrue Brabant double et moissonneuse-javeleuse. Bonne culture ordinaire, à laquelle il est attribué une médaille de bronze offerte par la Société des agriculteurs de France.

M. Goubert, à Glisolles, exploite une ferme de 94 hectares en terres silico-argileuses et par parties d'argile à silex ; l'outillage comprend : charrues Brabant doubles, herses articulées, cultivateur canadien, émotteuse, bineuse-faucheuse, râteau à cheval, moissonneuse-lieuse ; une locomobile actionne batteuse, hache-paille, moulin à grain, moulin à pommes, écrémeuse et baratte. Un malaxeur, une petite écrémeuse et une baratte à main complètent la laiterie, organisée pour travailler la quantité de lait variable dans l'exploitation, suivant la composition de la population des prairies en vaches laitières ou bœufs à l'engrais. La culture des terres comprend 13 hectares en blé Carlier et Japhet beau, ainsi que 13 hectares d'avoine grise, 4 hect. 50 de plantes fourragères, 25 ares de betteraves sucrières, 12 hect. 25 d'herbages, dont une bonne partie créée par M. Goubert.

La culture est faite par quatre forts et jeunes che-

Digitized by Google

vaux ; la vacherie ne comporte cette année que cinq vaches à lait.

En plus des terres de culture, cette ferme comprend 54 hectares de prairies naturelles utilisées par les précédents exploitants presque exclusivement à la nourriture des vaches ou à l'engraissement des bœufs. M. Goubert, tout en continuant d'engraisser les bœufs, — il en avait 95 de race normande et du Mans lors du passage de la Commission, — a eu l'initiative de juger l'excellente qualité de l'herbe produite dans ces prairies propres à l'élevage du cheval, et d'y créer une jumenterie de chevaux de pur sang, qui a déjà donné des produits hautement primés ou payés. Elle se compose de *Dauphine*, par *Beaumesnil* et *Duchesse-Anne* (a gagné 130.000 francs en différentes courses; a produit un poulain nommé *Diadoque*, vendu 10.000 francs, et qui a de nombreux engagements) ; *Hoëdic*, par *Gulliver* (a gagné 25.000 francs, est suitée d'un poulain par *Sanroque*) ; *Malveillance*, par *Sterling* et *Maryland*, par *Thunderlop* (est la mère du célèbre poulain *Mal-au-Ventre*) ; *Reine-des-Iles*, par *Fra Diavolo ; Milton-Star*, par *Milton*, et *Algof*, par *Atlantic*, père du *Sancy ; Roullette*, par *Xaintrailles*, et *Roussotte*, mère de *Roublard*, qui a gagné 40.000 francs; *Commanwitch* et *Bluterie*.

Quatre de ces juments sont suitées, et toutes sont présumées pleines, ayant été saillies cette année par des étalons de l'Etat ou de particuliers. En plus de ces chevaux de sang, M. Goubert élève huit poulains de gros trait, d'un choix supérieur, en vue de faire des étalons.

Dans cette exploitation, les cultures sont belles, l'élevage très suivi, aussi bien en chevaux de travail qu'en chevaux de selle propres aux grandes épreuves

Digitized by Google

sportives ou à la remonte des officiers de cavalerie ; aussi la Commission, estimant que M. Goubert devait être classé en dehors des cultures de la région, lui attribue, en prix spécial pour son élevage de chevaux, une de ses plus belles récompenses, une médaille de vermeil grand module, offerte par la Société des agriculteurs de France.

M. Hellard (Paul), à Gouville, avait été proposé par le maire de sa commune pour prendre part au concours ; le jour de la visite de la Commission, il était absent ; le lendemain une lettre adressée à notre honorable secrétaire perpétuel l'informait que M. Hellard n'était pas concurrent. La Commission ayant visité les bonnes cultures faites à l'aide de forts bœufs nivernais, et jugé très remarquable un beau troupeau de 350 têtes et de 150 béliers pour la location, propose d'attribuer à M. Hellard une médaille d'argent pour le beau choix de ses reproducteurs dishley-mérinos, ayant la tendance, recherchée en ce moment, à une plus forte production de laine, tout en conservant par la souplesse des muscles une aptitude à la précocité de la viande.

Propriétaires exploitant 50 hectares et au-dessus. — M. Agoutin, au Coudray (commune de Creton), exploite, comme propriétaire, et partie en location, 158 hectares de terre en sol siliceux-argileux, sur lesquels il cultive 45 hectares de blé Japhet et de cent jours, faits sur parquage ou fumier avec 5 à 600 kilos de superphosphate minéral à l'hectare ; 55 hectares d'avoines grises et blanches, soutenues de superphosphate azoté, présentant un ensemble de belles et abondantes récoltes.

Les betteraves ainsi que les plantes fourragères ont de

Digitized by Google

belles apparences. La culture est faite par huit bons chevaux de gros trait, deux de trait léger pour les courses ; deux antenais, bons, pâturent dans les cours herbues ; quatorze vaches, avec un bon taureau et trois cent dix moutons, complètent la monture.

Les bâtiments, bien aménagés, reçoivent annuellement les améliorations nécessaires, facilitées par un bon ensemble d'outils : forge, machine à percer, banc de scie pour débiter le bois, actionné par une locomobile qui actionne également une batteuse et une presse à fourrages. Un manège à cheval fait mouvoir le petit outillage d'intérieur de ferme. Un autre manège fait donner l'eau à une pompe placée dans un puits de 30 mètres de profondeur, pour abreuver journellement les animaux et remplir, en cas de sécheresse, un réservoir maçonné d'une contenance de 180 mètres cubes.

En plus des instruments divers, trois moissonneuses-lieuses permettent de faire rapidement la récolte.

En résumé, bonne culture, bâtiments et matériel bien soignés, bons animaux, paraissant à votre Commission mériter le premier prix : une médaille de vermeil grand module de la Société des agriculteurs de France.

M. le comte d'Erard, à Hellenvilliers, exploite, avec l'aide de son régisseur, M. Oudard, depuis dix-huit ans à son service, 234 hect. 80 de terre, de consistance variable en argile et en silice. La culture se divise en 58 hectares en blé Japhet et de Bordeaux, 60 hectares d'avoines grises, 3 hect. 50 de betteraves fourragères demi-sucrières, 75 hectares de prairies artificielles et plantes fourragères ; 26 hectares sont laissés annuellement en jachères. Le travail est fait par 9 bons et jeunes chevaux. 6 vaches assez bonnes, 920 moutons

Digitized by Google

et 500 volailles donnent la vie et l'animation à une vaste cour entourée de non moins vastes bâtiments bien aménagés et bien entretenus ; un hangar de larges proportions et très élevé, de construction récente, permettra d'abriter le trop-plein des granges.

L'outillage est en rapport avec cette grande exploitation.

Les fumiers bien soignés, les parquages, l'emploi de superphosphates minéraux et de scories de déphosphoration soutiennent de belles et abondantes récoltes qui permettront au très dévoué M. Oudart de présenter un compte de gestion de fin d'année donnant un fermage rémunérateur. La Commission attribue à M. le comte d'Erard une grande médaille en argent de la Société des agriculteurs de France, comme deuxième prix, *ex æquo* avec M. Renoult, au Chesne.

M. Renoult, à la ferme de Frileuse, au Chesne, propriétaire de 72 hectares de terres argilo-siliceuses à sous-sol argileux, en cultive 20 hectares en blé Japhet et deux variétés de blé du Nord de la création Laurent-Marchon, l'une à épis rouges, l'autre à épis carrés : ces blés sont bons ; 22 hectares en avoines grises et blanches de Ligorvo ; cette dernière laisse un peu à désirer ; 4 hectares de betteraves fourragères, demi-sucrières, 25 hectares de fourrages et 2 hectares d'herbages de sa création.

Le travail est fait par quatre juments de gros trait qui ont été saillies cette année par les étalons du dépôt d'Evreux ; elles ont déjà produit deux pouliches élevées à la ferme. Le lait est fourni par sept très bonnes vaches ; six génisses de leurs produits sont élevées et promettent un bon remplacement. Deux taureaux, dont l'un a rem-

Digitized by Google

porté un premier prix au concours de Conches, sont au piquet dans la cour; cette demi-liberté les rend plus familiers que ceux qui sont constamment attachés dans un bâtiment.

Le troupeau de 373 moutons en très bon état comprend de belles brebis et 25 béliers pour la location.

La basse-cour est peuplée de trois truies pour la reproduction, deux porcs à l'engrais et de nombreux poulets de race de Houdan, dont une partie des œufs est spécialement vendue pour faire couver. Une couveuse et une éleveuse sont utilisées pour l'élevage.

L'outillage comprend depuis la charrue Brabant double jusqu'à la moissonneuse-lieuse; c'est dire qu'il est complet et facilite de bonnes cultures soutenues d'abondantes fumures et de scories de déphosphoration. Les animaux sont fortement nourris et en bel état. L'ensemble fait classer M. Renoult 2e prix, *ex æquo* avec M. le comte d'Erard, et lui attribuer une médaille d'argent grand module, offerte par la Société des agriculteurs de France.

M. Dubreuil, aux Fossés (commune de Breux), propriétaire de 56 hectares de terres argilo-siliceuses en sol assez variable, ensemence 12 hectares de blé Japhet, 1 hectare de seigle, 15 à 16 hectares d'avoines grises, autant de prairies artificielles, 2 hectares de betteraves et 1 hect. 50 de choux. Les récoltes faites sur fumier ou parquage, avec apport de superphosphates minéraux ou d'os gras, sont bonnes. Le travail est fait par trois chevaux de service de quatre, huit et neuf ans; 7 vaches donnent leur lait, utilisé par l'élevage annuel de 20 veaux gras. Dans un troupeau de 150 moutons, 80 brebis produisent 65 à 75 agneaux de race peu régulière de metis-mérinos.

Digitized by Google

L'élevage et l'engraissement de 600 poulets de race Faverolles est une spécialité de l'exploitation ; l'installation se compose d'un champ clos de grillages avec bâtiment central en planches, ayant une partie vitrée au midi pour concentrer la chaleur du soleil, surtout au printemps et à l'automne. L'outillage ordinaire est complété par les faucheuse, moissonneuse-javeleuse, moissonneuse-lieuse, batteuse-trépigneuse à un cheval. Un manège actionne les coupe-racines, hache-paille, concasseur à grains, moulin à pommes, banc de scie. Tout dans l'exploitation est fait au point de vue économique et productif, aussi une médaille d'argent est demandée par la Commission pour être attribuée à M. Dubreuil.

Fermiers exploitant de 6 *à* 50 *hectares exclusivement.* — M. Duguay (Désiré), à la Folie de Saint-Germain-de-Fresney, exploite, comme fermier, la ferme de son père, contenant 32 hectares de terres d'alluvion, sur lesquels il fait 9 hectares en blé des variétés Bordeaux, Japhet, Bon-Fermier. Ce dernier, récemment mis au commerce par la maison Vilmorin, est remarquable par la régularité de sa végétation, sa belle tenue, son abondante production. Du reste, tous les blés de M. Duguay sont cultivés avec grand soin, en vue de les vendre pour semence, ainsi que le faisait M. Duguay père. 10 hect. 50 d'avoines grises, également bonnes et très propres, sont faites annuellement après le blé, qui est fait après les premières coupes de fourrages, ou après les betteraves, pommes de terre et carottes. 5 hectares de luzerne et de sainfoin durent trois ans ; 5 hectares de vesces, trèfles incarnats, etc., labourables en juin pour les préparer à blé ; 2 hect. 50 en betteraves fourragères, pommes de terre,

Digitized by Google

carottes, choux, utilisent les 32 hectares sans qu'une seule raie reste improductive. La quantité de fourrages verts n'étant pas toujours consommée à l'époque où se donnent les labours, l'excédent est conservé en deux silos, l'un à l'air libre, l'autre dans le bâtiment renfermant le silo à betteraves. Deux forts chevaux font le travail, sept bonnes vaches ont leur lait utilisé pour l'élevage de six veaux gras. Une moissonneuse-javeleuse complète un bon outillage ordinaire. 200 pommiers à cidre de moins de douze ans, vigoureux, ayant reçu une bonne direction pour la forme de leur tête et greffés en bonnes variétés, complètent l'ensemble d'une culture raisonnée, bien faite, qui promet de prendre une grande extension ; les bâtiments, le matériel sont d'une tenue et d'un ordre parfaits. A noter aussi que M. Duguay est secrétaire de la caisse locale du Crédit mutuel agricole qui vient de se fonder à Saint-André ; aussi la Commission lui attribue le premier prix, une somme de 200 francs.

M. Lenoir, à Pacy-sur-Eure, est, à vrai dire, le fils de ses œuvres : ancien ouvrier jardinier, il s'est d'abord livré à l'horticulture ; manquant de capitaux pour acheter son matériel, il se fait maçon, menuisier, serrurier, peintre et vitrier, et crée serre et châssis ; plus tard, en organisant une vacherie pour la vente du lait au détail dans la ville, il devient cultivateur, et plante un verger de pommiers à cidre ; comme culture intercalaire, il élève des cordons ou fuseaux de fruits de table. Cette plantation a été récompensée d'une mention honorable au concours de 1898. Depuis il a planté un vignoble qui a produit deux pièces de vin l'an dernier. Actuellement, M. Lenoir, ayant laissé la partie horticole de son exploi-

Digitized by Google

tation à son gendre, cultive 25 hectares de terres très graveleuses, reposant sur un sous-sol de ravine et de silex roulés ; c'est dire la difficulté d'obtenir de bonnes récoltes. Il y parvient, par l'emploi de composts de boues de ville, marcs de pommes, scories de déphosphoration et le fumier de ses neuf vaches et de ses trois juments poulinières, dont l'une est née chez lui ; l'une des deux autres est suitée d'un bon poulain.

Toutes les récoltes de M. Lenoir sont belles cette année ; un essai de culture de ferrugrec est assez bien réussi ; les chevaux le mangent lorsqu'ils y sont habitués, mais l'odeur forte et âcre qu'il dégage, assez comparable au voisinage d'une porcherie, nuira à la propagation de sa culture. Sept hectares de prairies naturelles fortement améliorées et nivelées par l'apport de terres servent pendant la bonne saison à la nourriture des vaches, poulains et de quatre génisses nées à la ferme.

Les instruments sont suffisants pour l'exploitation ; un moteur de la force de deux chevaux actionne une pompe ainsi que les coupe-racines et le hache-paille. Les mélanges pour la nourriture des vaches, pendant l'hiver, sont préparés dans le grenier de l'étable, et distribués au-dessus des mangeoires à l'aide d'un wagonnet. En somme, beaucoup de travail, d'initiative, pour lesquels votre Commission demande le second prix, une somme de 150 francs.

M. Aimé Meny, à Garencières, fait valoir 25 hectares de terres très favorables à la culture des céréales, sur lesquels 7 hect. 50 en blé de Japhet et de Bordeaux ; 8 hectares d'avoine grise sont d'une belle venue et de production abondante ; 5 à 6 hectares en plantes fourragères vigoureuses, et 1 hectare de betteraves demi-sucrières

Digitized by Google

plantées à la charrue, propres et bien venantes, utilisent la surface des terres. 2 chevaux, 6 vaches et 3 genissons forment la monture, avec les instruments courants, augmentés d'une moissonneuse-javeleuse et d'un trieur Denis.

M. Meny a créé à Garencières une caisse d'assurances contre la mortalité du bétail; elle comprend 20 abonnés ayant ensemble 36 chevaux, 80 vaches, représentant un capital de 50.000 francs.

L'ensemble de la culture est bon. M. Meny comprend les besoins de la culture et lui apporte son dévouement. La Commission demande que le 3e prix de 100 francs lui soit attribué.

M. Louis Lemarié, à Saint-Germain-des-Angles, exploite 33 hectares de terres graveleuses, en parcelles très divisées, assez éloignées de la ferme. Il cultive 6 hectares de blé Japhet, 9 hectares d'avoine grise et d'avoine d'hiver, 1 hect. 10 de betteraves fourragères, 1 hectare de haricots flageolets, 1 hect. 50 en prairies naturelles, le surplus en prairies artificielles et en plantes fourragères. Deux chevaux d'âge font le travail. La vacherie se compose de 6 vaches à lait, 2 génisses prêtes à vêler et 4 bedons. Outillage suffisant pour l'exploitation. Les récoltes sont bonnes pour des terres aussi médiocres; elles attestent le travail de M. Lemarié, qui se rend compte de la production par une comptabilité élémentaire.

M. Lemarié est un des fondateurs et le secrétaire d'une caisse d'assurances contre la mortalité du bétail, comprenant les communes de Saint-Germain-des-Angles, Tourneville, Brosville et Normanville. Le taux de l'assurance est de 1 p. 100 du capital pour les vaches; 1 fr. 20 pour les chevaux, 20 centimes p. 100 de droit d'entrée, et

Digitized by Google

10 centimes p. 100 de frais d'administration. La réassurance est fixée en plus à 25 centimes p. 100 pour les vaches, 35 centimes p. 100 pour les chevaux. Le nombre des assurés est de 33, réalisant un capital de 65.000 francs.

Une médaille d'argent est demandée pour M. Lemarié.

Propriétaires exploitant de 6 à 50 hectares. — M. Félicien Renard, à Droisy, après avoir fait valoir une grande exploitation, consacre son activité à cultiver sa propriété d'une surface de 48 hectares en sol silico-argileux produisant 12 hect. 50 de blé de Japhet et de Saumur, 15 hectares d'avoine, 2 hectares de betteraves fourragères, et des prairies artificielles pour la nourriture de 4 chevaux, 2 vaches, 200 moutons, plus des béliers pour la location. L'outillage se compose des herses et charrues de pays et hache-paille, concasseur de grains, coupe-racines, brise-tourteaux, mus par un manège à cheval; en plus, une moissonneuse et une batteuse à manège. Le potager, bien tenu, renferme un grand bassin avec lavoir couvert.

Un atelier bien garni d'outils variés permet de faire l'entretien du matériel, et les bâtiments sont d'une tenue et d'une commodité à remarquer; dans les bergeries les mangeoires, de forme demi-elliptique, en poterie de Breteuil, sont d'un entretien de propreté facile. Dans l'écurie, les auges sont en granit ainsi que les supports des baquets se coulissant sous les auges et destinés à abreuver les chevaux.

Bon ensemble de récoltes, bâtiments bien aménagés font classer M. Renard premier prix: médaille de vermeil.

M. Leblanc, à Gadencourt, propriétaire, exploitant

Digitized by Google

30 hectares de terres labourables et de prairies, en sol siliceux assez compact dans les années humides, cultive 6 hectares de blé de Bordeaux, très fort, chargé de beaux épis, et 6 hectares de belles avoines grises à grappes longues et bien fournies. Trois forts et jeunes chevaux font le travail, huit bonnes vaches et six génisses nées de ses vaches composent la vacherie. Les terres sont propres et bien cultivées; les prairies produisent de bonne herbe en partie fauchée, en partie pâturée. Bon outillage avec moissonneuse-javeleuse et une lieuse.

Les bâtiments de l'exploitation sont bien aménagés, le fumier soigné, les poules assez nombreuses, du type Faverolles. Ensemble de bonne culture classant M. Leblanc comme deuxième prix: une médaille d'argent.

M. Félix Doucerain, à Arnières, cultive 20 hectares de terre silico-argileuse et par partie très graveleuse. Ses 3 hectares de blé Japhet sont bons; sur les 7 hectares d'avoine, la grise est bonne, mais la jaune de Flandre est médiocre. Un hectare de betteraves demi-sucrières bien prises; 50 ares de pommes de terre et 9 hectares de luzernes, sainfoins, plantes fourragères utilisent toute la surface des terres. Le travail est fait par trois chevaux. Cinq truies, dont deux suivies de leurs gorets, et un verrat de race yorkshire, assurent une bonne production de porcs de lait, dont la vente est rémunératrice cette année.

Dans la prairie: 4 vaches à lait, 5 génisses et un taureau.

M. Doucerain, faisant son travail avec le seul aide d'un petit page, s'est organisé un atelier très complet pour l'entretien de ses instruments de culture, dont la série est complète, depuis la Brabant jusqu'à la mois-

Digitized by Google

sonneuse-lieuse et le trieur Marot. 846 jeunes pommiers, greffés en variétés du pays, donnent de la valeur à des terres graveleuses et peu productives; ces pommiers ont les tiges entretenues de chaulage et les têtes assez relevées pour ne pas gêner les labours.

M. Doucerain a établi une comptabilité détaillée, avec tableaux lui donnant le produit et le bénéfice de chaque culture, ainsi que le bénéfice annuel.

Pour l'ensemble de la culture et de la plantation de pommiers, il est attribué une médaille d'argent à M. Doucerain.

M. Chevallier, à la Brosse (commune du Fresne), propriétaire, louant quelques pièces de terre pour augmenter sa culture, exploite 27 hectares en sol silico-argileux, par place argileux, où il emploie les scories de déphosphoration avec avantage. La culture comprend 8 hectares de blé Japhet et de Bordeaux en mélange, 9 hectares d'avoine grise, 5 hectares de plantes fourragères, 65 ares de betteraves et 4 hectares de jachères. Le travail est fait par 2 jeunes chevaux, un poulain est élevé pour le remplacement, 6 vaches et 1 génisse garnissent l'étable. Outillage ordinaire avec moissonneuse-javeleuse. Récolte bonne dans son ensemble. Il est attribué à M. Chevallier une médaille de bronze grand module de la Société des agriculteurs de France.

Propriétaires amateurs. — M. Meunier, ancien notaire à Paris; fait cultiver, dans sa propriété du Bois-Giroux, 40 hectares de terres, dont 11 hectares de blé Japhet et de Bordeaux, très bons; 12 hectares de belles avoines grises; 1 hect. 50 de betteraves demi-sucrières, des fourrages abondants, le tout de bonne culture; 3 chevaux de

Digitized by Google

travail, 6 vaches, 3 porcs à l'engrais garnissent les écuries et étables. Outillage complet. Dans les herbages, 2 juments de demi-sang, saillies par les étalons du dépôt d'Evreux, sont suitées, l'une d'une pouliche de deux ans, l'autre d'une pouliche de trois mois.

Un rucher de 15 ruches à cadres pour les anciens essaims, et 10 ruches à calotte pour les jeunes essaims destinés à repeupler les ruches pauvres ou à créer de nouvelles colonies, donnent un miel excellent recueilli après la floraison des tilleuls composant les magnifiques avenues du château. Les instruments nouveaux ou perfectionnés permettent de faire, avec soin, dans un bâtiment spécial, les manutentions nécessaires à la bonne conservation de ce miel.

Dans les cours de la ferme et du château, M. Meunier a planté 850 pommiers à cidre de moins de douze ans ; la végétation en est généralement bonne ; quelques tailles pour éclaircir et régulariser les têtes en feront de bons plants.

Par suite des productions diverses présentées par M. Meunier, la Commission, estimant que l'on ne peut trop encourager les propriétaires se livrant en amateurs à la culture, demande qu'un prix spécial, une médaille de vermeil, lui soit décerné.

Herbages. — Le programme du concours, tout en classant l'entretien des herbages dans les conditions de bonne culture, ne prévoyait pas une catégorie particulière pour ce genre d'exploitation des terres ; par suite des demandes reçues ne comportant que ce genre de culture, votre Commission propose d'en faire un classement spécial comme suit :

Digitized by Google

M. Léon Alix, à la Futelaye (commune de Champigny), sur des terres d'assez mauvaise qualité, partie en côte de difficile culture, a créé depuis quatorze ans 37 hectares d'herbages, sur lesquels il élève 80 bêtes à cornes, généralement des génisses, achetées à l'état de veaux sur les marchés, et vendues prêtes à vêler. Les herbages sont fertilisés par des apports de fumier très consommé en plus du parquage des animaux.

Des bassins à fond bétonné, recevant l'eau d'égout des terres dans chaque herbage, servent d'abreuvoir; à noter particulièrement un grand réservoir, de récente construction, situé dans la partie basse d'une cour très en pente, construit solidement de murs de forte épaisseur et cimentés. De grands hangars abritent les animaux dans chaque herbage; pour les nourrir pendant l'hiver, un autre hangar de 30 mètres de long vient d'être construit à proximité de l'habitation. Des bosquets d'arbres forestiers ont été ménagés dans chaque enclos pour garantir les animaux du soleil. M. Alix a ainsi tiré le meilleur parti possible de ses terres en les convertissant en herbages. L'élevage de ses génisses doit être d'un produit plus rémunérateur que celui qu'il obtiendrait de terres en culture; il le serait encore davantage si une sélection plus rigoureuse parmi les jeunes nourrissons ne laissait venir à l'état de vente que des sujets vraiment méritants. Sauf cette légère remarque, les résultats obtenus par M. Alix font désirer à la Commission qu'il lui soit décerné une médaille de vermeil.

M. Putel, à Sébécourt, a créé plus de cinq hectares d'herbages qu'il a plantés de 500 pommiers à cidre, assez bien venants, quoique ne recevant aucuns soins particuliers. La Commission, reconnaissant le soin apporté aux

Digitized by Google

herbages et le nombre de pommiers plantés, propose d'accorder à M. Putel une médaille d'argent petit module.

M. Elluau, au Bailly (commune d'Ambenay), exploite 27 hectares d'herbages et de prairies naturelles, plus 3 hectares de terres labourables en sol graveleux. Un cheval suffit pour le travail. Les herbages créés avant l'entrée de M. Elluau sont exploités, partie en fanage et partie en pâture, pour la nourriture de 9 vaches laitières, de bonne production de lait, vendu deux fois par jour à Rugles, et pour l'élevage de 11 veaux, plus un jeune taureau. L'outillage pour la récolte des foins comprend faucheuse, faneuse et râteau à cheval. Cette exploitation, en vue de la production et de la vente du lait, mérite d'être encouragée, M. Elluau étant un ouvrier agricole établi depuis peu d'années. Aussi la Commission propose qu'il lui soit décerné une médaille d'argent petit module.

Plantations de pommiers à cidre de moins de douze ans. — M. Turblin, propriétaire aux Minières, a planté depuis 1895, en quatre années successives, 1.080 pommiers à cidre sur près de 11 hectares de terres très graveleuses. Les arbres sont plantés très régulièrement, à 10 mètres de distance sur tous les sens, et forment un quinconce parfait. Pour faciliter les soins à donner aux pommiers: tailles annuelles, passage à la chaux et aux insecticides, un espace de $3^{m},50^{c}$. de largeur dans la direction des lignes ne porte aucune culture et reçoit plusieurs labours et hersages par année. Ces pommiers, achetés greffés en pied, sont surgreffés en tête, après leur reprise, en 80 bonnes variétés locales ou recommandées par les Sociétés polomogiques et cataloguées avec soin sur un

Digitized by Google

registre spécial. La bonne culture de ces pommiers, les soins qui leur sont donnés et le choix des variétés greffées font attribuer à M. Turblin le 1er prix : une médaille d'or.

M. Boucher, pomologue à Breteuil-sur-Iton, est un passionné de la culture et de la vulgarisation des bonnes variétés du pommier à cidre. Ses premières plantations, commencées il y a vingt-cinq ans, se sont continuées presque annuellement; celles qui concourent datent des années 1896, 1899, 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, 1906 et du printemps de 1907; elles comprennent 584 sujets greffés en tête, portant plus de 200 variétés de pommes, et environ 25 variétés de poires, toutes en variétés du pays ou recommandées par les Sociétés polomogiques dont M. Boucher est un des membres les plus assidus, et il fait à juste titre partie de la section d'étude des fruits présentés pour être reconnus, classés ou rejetés.

Une de ses plantations, d'une contenance de 3 hectares, faite pendant l'hiver de 1905-1906, comprend 259 sujets greffés de 72 variétés de pommes à cidre et 12 de poires à poiré, toutes reconnues comme étant les meilleures parmi les plus méritantes. Ces variétés offrent l'authenticité la plus rigoureuse, car les greffons proviennent des présentateurs ; c'est donc un véritable champ d'expériences où chaque variété peut être étudiée et comparée.

Une autre plantation, créée sur les minerais de Saint-Nicolas-d'Attez, dans un champ de deux hectares, complètement inculte, dont il a fallu extraire quantité de grès ferrugineux, niveler et amender le sol, a été plantée, en 1901, de 163 sujets greffés de 32 variétés de pommes

Digitized by Google

et 11 de poires; tous ces arbres bien venants, à têtes soigneusement formées, sont également instructifs par leur végétation et leur production.

Six autres plantations, dont une en arbres et sortes à fruits de table, sont aussi intéressantes par le nombre des variétés cultivées. Deux pépinières, l'une de force à être greffée, l'autre greffée depuis deux ans en variétés recommandées, bien entretenues de binages et d'une belle végétation, seront fort intéressantes au point de vue de l'aptitude des différentes variétés à la formation des tiges.

M. Boucher distribue annuellement et gratuitement quantité de greffons des variétés qui lui sont demandées et que l'on est certain de recevoir avec une nomenclature exacte; les conseils, les renseignements qu'il distribue aussi généreusement que ses greffons ont déjà été suivis, beaucoup de jeunes plantations résultent de son bon exemple. Aussi la Commission lui attribue, comme prix spécial, la médaille de vermeil offerte par le Syndicat pomologique de France.

M. Pillard-Soulain, à Breteuil-sur-Iton, a planté environ 5.000 pommiers à cidre. Sur ce nombre, 3.025 ont été plantés depuis 1897, en sujets élevés dans une pépinière qu'il a plantée et greffés des 15 meilleures variétés locales; un petit nombre de pommiers greffés en 25 variétés recommandées ont seuls été achetés; ils permettront la comparaison avec les précédents. Ces arbres sont bien pris, les tiges peut-être un peu hautes sous têtes, pour les garantir de l'attaque des animaux; car la plus grande partie de ces pommiers est plantée dans une vingtaine d'hectares d'herbages créés par M. Pillard; ces herbages sont bien aménagés par des clôtures permettant de les usager suc-

Digitized by Google

cessivement ; de grandes mares sont alimentées par une canalisation de 0,^{m}30 de diamètre qui leur apporte l'égout des terres et des bâtiments.

Quoique les bâtiments ne soient pas compris dans le concours de plantations de pommiers, votre Commission a remarqué la solidité de la construction des murs en briques et silex, leur hauteur de 4 mètres sous plancher à solives en fer et voûtes en briques recouvertes d'un enduit de ciment du côté des greniers, élevés par des rabat-grains de 2 mètres de hauteur, une bonne aération dans les écuries et étables, qui toutes sont pavées, pour envoyer le purin dans des fosses ; de larges portes à deux battants permettent le passage facile des animaux pour éviter les risques de contusions.

Les plantations de M. Pillard, le choix des variétés, le font classer comme deuxième prix : une médaille en vermeil.

M. Feugère, à Sacquenville, a aussi planté et greffé une pépinière qui lui a fourni tous les pommiers de ses plantations. Ceux qui concourent, au nombre de 500, sont greffés en grande partie de variétés locales ; les arbres sont beaux, bien soignés. Aussi la Commission lui attribue le troisième prix : une médaille d'argent.

M. Aimable Leveau, à Saint-Denis-du-Béhélan, a planté, depuis cinq ans, 5 hectares d'herbages qu'il a créés ; les pommiers greffés en variétés locales ou recommandées sont bien soignés, une bonne direction est donnée à la formation des têtes. Plantation d'avenir, à laquelle une médaille d'argent est décernée.

M. Plessis, à Évreux, présente 48 pommiers, plantés à la place de vieux arbres, dans un sol très graveleux qu'il a amélioré par un apport de terrasses. Les sujets sont

Digitized by Google

bons, vigoureux, bien soignés, les variétés sont inconnues. Pour les bons soins qui sont apportés, il est attribué à M. Plessis une médaille en bronze doré, offerte par le Syndicat polomogique de France.

M. Auguste Coquerel, à Miserey, a planté depuis moins de douze ans 200 pommiers en bonne terre silico-argileuse. Ils sont greffés en variétés locales. Les têtes pourraient recevoir quelques tailles avec profit, et les arbres gagneraient à n'avoir pas de cultures au pied. A part ces remarques, les pommiers ont leurs tiges bien entretenues de propreté par des pulvérisations au lizol. Une médaille de bronze argenté, offerte par le Syndicat polomogique de France, est décernée à M. Coquerel.

M. Allaire, à Bérou (commune de Guichainville), a planté 550 pommiers, depuis six ans, en variétés recommandées. Quoiqu'il y ait lieu d'attendre pour apprécier la direction qui leur sera donnée, la Commission, tenant compte des soins apportés à la plantation, attribue à M. Allaire une médaille de bronze offerte par le Syndicat pomologique de France.

M. Lecointe, au Plessis-Grohan, a planté 220 pommiers dans ses terres de labour, en variétés montantes, sans désignation. Les arbres, sans soins particuliers, sont vigoureux. Les plantations étant à encourager, une médaille de bronze, offerte par le Syndicat polomogique de France, est attribuée à M. Lecointe.

Digitized by Google

RAPPORT

De M. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture, membre de la société

sur

Le livre « Vente et débouchés des produits agricoles ».

Par M. H. BLIN, publiciste agricole, a asnières

Messieurs,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Société, au nom de l'auteur M. Henri Blin, un livre intitulé : *Vente et Débouchés des Produits agricoles.*

On peut dire que cet ouvrage arrive au bon moment.

Vous savez en effet, Messieurs, les progrès qu'a faits l'agriculture française dans les vingt ou vingt-cinq dernières années sous l'impulsion des services de toutes sortes rendus par les Syndicats agricoles : les premiers efforts de ces utiles associations ont eu pour effet d'accroître la productivité de nos plaines, mais il ne suffit pas de produire, il faut organiser la vente, l'écoulement des denrées... C'est ce qu'ont tenté de faire, c'est ce que réussissent à faire certains syndicats spéciaux, et pour constater le succès nous n'avons qu'à nous reporter par la pensée dans les régions de Gaillon et de Vernon.

Les particuliers, les Syndicats de vente, les Compagnies de chemins de fer, l'État lui-même, ont étudié les différentes phases de la question : la revision des tarifs de transport, le groupement des marchandises, l'accélé-

Digitized by Google

ration de la vitesse des trains pour les produits dont la consommation ou l'utilisation doit être faite sans retard, les concours de matériel d'emballages, les conférences et les démonstrations faites à Bordeaux, à Toulouse, à Perpignan, à Marseille et ces jours-ci même à Avignon, la réorganisation du service des mandataires aux Halles Centrales, — tout cela nous a valu des notes nombreuses disséminées, hélas ! dans les journaux, des communications pleines d'intérêt faites à la Société Nationale d'Agriculture, à la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture, à la Société des Agriculteurs de France... Il devenait nécessaire de réunir tous ces documents : c'est l'heureuse pensée qu'a eue M. Blin.

L'ouvrage qu'il nous offre aujourd'hui, bourré de renseignements, est cependant facile à consulter : le style est clair et concis ; — cet ouvrage sera à sa place dans la bibliothèque de la Société libre d'Agriculture, comme il serait à sa place dans bien des fermes.

Aussi, si vous m'y autorisez, Messieurs, je formulerai le vœu qu'il soit adressé à l'auteur une lettre de remerciements à laquelle serait jointe une médaille d'argent.

LISTE DES RÉCOMPENSES

Concours de littérature.

Prix Lucien Fouché (600 fr.) : M. Etienne Frère, avocat au Courval (Seine-Inférieure), pour son manuscrit « Bouilhet intime d'après des documents inédits ».

Mention honorable et méd. d'argent : M. Henri Dubosc à Neuilly (Seine), pour son manuscrit « Un poète de cour ».

Digitized by Google

Mention honorable : M. Gaston PORTEVIN, à Colombes (Seine), pour son manuscrit « L'Ame de la Terre ».

Médaille d'argent : M. Henri BLIN, publiciste agricole à Asnières, pour son ouvrage « Vente et Débouchés des Produits agricoles ».

Concours d'exploitations agricoles.

Exploitations de 50 hectares et au-dessus. — 1° *Fermiers.* — 1er prix, 200 fr. : M. Lemarié à Douains; 2e prix, 150 fr. : M. Billette fils à Claville; 3e prix, 100 fr. : M. Malassis, ferme du Bois-Giroux, commune de Creton; 4e, méd. de vermeil : M. Brard à Bailleul-Chavigny; 5e, méd. d'argent : M. Toutain à Hécourt; 6e, méd. d'argent : M. Trude à Saint-Sébastien-de-Morsent; 7e, méd. de bronze : M. Lépouzé à Fains.

Prix spéciaux, méd. de vermeil gr. mod. : M. Goubert à Glisolles, méd. d'argent gr. mod. : M. Hellard (Paul) à Gouville.

2° *Propriétaires.* — 1er prix, méd. de vermeil gr. mod. : M. Agoutin au Coudray (commune de Creton); 2e prix *ex æquo*, méd. d'argent gr. mod. : MM. le comte d'Erard à Hellenvilliers et Renoult au Chesne; 3e prix, méd. d'argent : M. Dubreuil aux Fossés (commune de Breux).

Exploitations d'une contenance de 6 à 50 hectares. — 1° *Fermiers.* — 1er prix, 200 fr. : M. Duguay à Saint-Germain-de-Fresney; 2e prix, 150 fr. : M. Lenoir à Pacy-sur-Eure; 3e prix, 100 fr. : M. Méry (Aimé) à Garencières; 4e prix, méd. d'argent : M. Lemarié (Louis) à Saint-Germain des Angles.

2° *Propriétaires.* — 1er prix, méd. de vermeil gr. mod. : M. Renard (Félicien) à Droisy; 2e prix, méd. d'argent gr. mod. : M. Leblanc à Gadencourt; 3e prix, méd. d'argent : M. Doucerain à Arnières; méd. de bronze : M. Chevallier à la Brosse (commune du Fresne).

Prix spécial. — Méd. de vermeil : M. Meunier, au Bois-Giroux (commune de Creton).

Herbages.

1er prix, méd. de vermeil gr. mod. : M. Alix (Léon) à Champigny-la-Futelaye; 2e prix, méd. d'argent gr. mod. : M. Putel à Sébécourt; 3e prix, méd. d'argent : M. Elluau, au Bailly, commune d'Ambenay.

Plantations de pommiers à cidre.

1er prix, méd. d'or : M. Turblin aux Minières; prix spécial, méd. de vermeil gr. mod. : M. Boucher, pomologue à Breteuil; 2e prix,

Digitized by Google

méd. de vermeil gr. mod. : M. Pillard-Soulain à Breteuil ; méd. d'argent gr. mod. : M. Feugère à Sacquenville ; méd. d'argent : M. Leveau (Aimable) à Saint-Denis-du-Behélan ; méd. de bronze doré : M. Plessis à Evreux ; méd. de bronze argenté : M. Coquerel (Auguste) à Miserey ; méd. de bronze : M. Leconte au Plessis-Grohan, et M. Allaire à Bérou, commune de Guichainville.

Prix pour bons services aux serviteurs employés dans les exploitations agricoles récompensées.

1° *Ouvriers agricoles.* — Méd. de vermeil gr. mod. : M. Houdart, régisseur chez M. le comte d'Erard à Hellenvilliers (19 ans de services) ; prix de 40 fr. : M. Coudray, charretier chez M. le comte d'Erard (19 ans de services) ; prix de 30 fr. : M. Guérin, berger chez M. Renoult au Chesne (10 ans de services) ; prix de 25 fr. : M. Boulay (Casimir), bineur, depuis 49 ans chez M. Allaire à Guichainville ; mention honorable : M. Leroux, charretier chez M. Duguay à Saint-Germain-de-Fresney.

2° *Servantes de ferme.* — Prix de 40 fr. : Mme Andrée Ledoré, chez M. Renard (Félicien) à Droisy, (21 ans de services) ; prix de 30 fr. Mlle Marguerite Maria, chez M. Dubreuil à Fossés, commune de Breux (12 ans de services.)

Récompenses pour longs et honorables services.

Diplôme d'honneur et méd. de vermeil, gr. mod. : M. Dumontier, (Baptiste), berger chez M. Duval à Ferrières, près Saint-André (62 ans de services) ; méd. de vermeil : MM. Buisson (Honoré) chez M. Gazan à Huest, (52 ans de services) et Lemoine (Edouard), chez Mme Baziret à Arnières (48 ans de services) ; méd. d'argent : M. Massue, chez Mme Lebœuf à Champigny-Bailleul (27 ans de services) ; M. Duvivier (Baptiste), chez M. Menu, à Sainte-Marie-de-Vatimesnil (26 ans de services) ; M. Goudet (Eugène), chez M. Trutat, à Vaux-sur-Eure (25 ans de services) ; M. Couture, chez M. Vion, aux Baux-Sainte-Croix (24 ans de services) ; M. Hector Amédée, charretier chez M. Galley à Ferrières (20 ans de services) et M. Rouzée (Onésime), chez M. Galley (19 ans de services) ; méd. de bronze : MM. Fez (Cyprien), berger chez M. Galley (12 ans de services) et Beaufils (Ernest), berger chez M. Gouyer à Saint-Denis-du-Béhélan (19 ans de services).

Digitized by Google

RAPPORT

De M. LECOINTE, membre de la Société

Sur l'ouvrage de M. Viaud-Bruant « Plantons des arbres. Mangeons des fruits ».

Lu à la séance générale du 2 février 1908.

Notre dévoué et cher secrétaire perpétuel, M. Léon Petit, a bien voulu me confier une mission très agréable, celle de vous dire quelques mots d'un livre d'horticulture, de publication récente.

Sous ce titre très suggestif « *Plantons des arbres. Mangeons des fruits* », un écrivain très distingué, M. Gabriel Viaud-Bruant, a composé un ouvrage extrêmement intéressant et dont les enseignements visent bien au delà du domaine horticole proprement dit.

Au point de vue professionnel, ce livre donne un résumé très condensé de longues et patientes observations faites par un éminent praticien, beau-père de l'auteur, M. Georges Bruant, « le grand horticulteur poitevin, dont les créations florales sont connues du monde entier ».

Digitized by Google

Au point de vue social, le livre est plein d'enseignements de la plus haute importance. On voit que M. Viaud appartient à cette phalange de penseurs qui, pour notre société si troublée, si inquiète, et au fond si malheureuse, ne voient qu'un moyen de salut : le retour à la terre, avec sa vie au grand air, son travail moralisateur par excellence, avec ses vieilles habitudes de sobriété ; retour intelligent, préparé d'ailleurs par un apprentissage sérieux de la plus noble, mais aussi de la plus difficile des professions ; retour, avec un bagage scientifique suffisant, avec des idées justes sur les questions fondamentales d'alimentation des végétaux, d'appropriation de l'engrais au sol et à la plante, des soins à donner aux fumiers, dont la perte annuelle, résultant d'incurie ou d'ignorance, reste toujours évaluée pour la France à un demi-milliard de francs en moyenne ; retour exigeant aussi l'abandon de préjugés funestes relatifs à certains animaux utiles, aux oiseaux surtout, protecteurs de nos récoltes, qui sont toujours détruits sans pitié, au grand dommage de la fortune publique ; retour enfin, qui, comme le dit l'auteur, « demande et exige le culte des actions et des idées désintéressées, sans lesquelles une civilisation toute matérielle n'est pas très éloignée de la barbarie ».

M. Viaud-Bruant a pris pour épigraphe de son livre cette maxime, dont la sagesse des nations a consacré l'exactitude : « Celui qui a planté un arbre n'a point passé vainement sur la terre », et il ajoute : « Faire fortune et vivre vieux par les fruits. » Il signale l'importance sociale de la constitution du « bien de famille », petit domaine rural dont la transmission héréditaire serait à l'abri de toute éviction possible, domaine qui pourrait être créé aux dépens des 7 millions d'hectares de terrains vagues,

Digitized by Google

sans emploi, accusés par la statistique. Il fait comprendre combien est intéressante, hygiénique, moralisante, en même temps que productive, la culture potagère du petit jardin de l'ouvrier.

Quant aux terres improductives, celles qui sont impropres au jardinage ou à la culture, elles peuvent acquérir une plus-value énorme lorsqu'elles sont plantées en bois et transformées en forêts, «, châteaux-d'eau des fleuves, aussi nécessaires à un pays que l'air qu'ils purifient ou que l'eau qu'ils régularisent ». « Après le soleil, dit-il, avec une grande justesse, ce sont les forêts qui régissent les harmonies terrestres : sous leur influence, tout vit et prospère; dès qu'elles disparaissent, les sources tarissent, les rosées s'éloignent, les prairies perdent leur fraîcheur, la terre se dessèche, les oiseaux et les autres animaux diminuent, la race humaine est atteinte dans sa sève. La chevelure des forêts rafraîchit l'atmosphère, fait renaître les sources. »

En parlant du déboisement insensé dont nous sommes les témoins attristés, l'auteur fait une remarque dont chacun de nous a pu vérifier l'exactitude :

« Les champs de notre Normandie, les plus riches peut-être de l'univers », dit-il (appréciation exacte seulement pour quelques cantons privilégiés, pensons-nous), « doivent une partie de cette fécondité à ce que chaque habitation est entourée d'une petite forêt d'arbres fruitiers qui entretient une température douce et uniforme. Dans les prairies-vergers, l'herbe est plus précoce d'un mois que dans les prairies découvertes exposées aux vents froids et brûlants. »

Qu'il me soit permis d'ajouter que, dans le Bocage normand, les grosses levées de terre garnies d'arbres fores-

Digitized by Google

tiers entourant la plupart des parcelles, bien qu'elles enlèvent à la culture une portion considérable de terrain, rendent de réels services, en atténuant l'effet des gelées printanières. La destruction de ces levées, lorsqu'elles ne sont pas trop rapprochées, a presque toujours eu un résultat défavorable, surtout au point de vue de la production fourragère et de celle des fruits à cidre.

L'auteur nous paraît donc avoir raison de demander pour notre pays des arbres, toujours des arbres « conservateurs de la santé publique, placement le plus sûr de l'avenir».

Le reboisement est surtout indispensable dans les terrains en pente, pour les pays montagneux, dont les désastres récents ont montré l'impérieuse nécessité. L'auteur indique magistralement les espèces appropriées à la nature du sol, au climat, à l'exposition, etc. Puis il insiste sur la culture d'un arbre essentiellement rustique, à croissance rapide, dont les produits ont une valeur considérable, le *Robinier*, connu sous le nom vulgaire d'*Acacia*, qu'il qualifie avec raison de « luzerne des exploitations forestières », ayant, comme les autres plantes de la famille des légumineuses, la faculté précieuse de fixer l'azote de l'air.

A cette occasion, il expose, de la façon la plus intéressante, le merveilleux phénomène de l'association végétale dans lequel un mycélium (blanc de champignon), avec ses trillions de trillions de cellules, joue le rôle de *nourrice* pour l'arbre, nouveau géant, mille fois plus insatiable que le fameux héros de Rabelais.

L'auteur voudrait que partout fût célébrée « la fête des arbres », fête qui est en honneur au Japon, aux États-Unis, en Italie et dans quelques départements français.

Digitized by Google

« Pourquoi, dit-il, ne planterait-on pas, comme jadis, un arbre pour marquer les jours heureux de la vie ou les anniversaires des mariages. Ce serait l'arbre de famille, non plus symbolique, mais réel, dont chacun serait tenu de transmettre la tradition et l'histoire. »

Il voudrait que nos villes fussent transformées en de vastes jardins « plantés d'arbres et de fleurs », en sanatoria débarrassés, par les plantes, des produits encombrants ou nocifs.

En améliorant la condition de l'homme, il crée le bien-être pour tous et la richesse, qui ne serait basée sur la ruine de personne. Au lieu d'une France « agitée, stérile, qui détruit et arrache », il veut une France « féconde, profondément honnête, qui cultive et plante ».

Ne perdant jamais de vue son rôle pratique, l'auteur entre dans les détails les plus minutieux sur la culture des arbres fruitiers, sur les espèces les plus recommandables. Il y joint d'excellents conseils sur les meilleurs modes d'utilisation des produits, soit pour la consommation, soit pour la vente, en tenant compte des préférences de notre clientèle étrangère, donnant les moyens de lutter contre les puissantes associations de vente allemandes, italiennes, américaines et canadiennes.

L'auteur termine son ouvrage en traitant la question de *l'aliment frugal primitif*, celui qui donne aux ouvriers sobres la plus grande résistance au travail ; il recommande un régime dont l'excellence est vérifiée chaque jour, celui qui consiste à être « *fruitarien le matin, carnivore mitigé à midi et végétarien le soir.* »

Aux méfaits d'une alimentation ultra-azotée, amenant pour le foie et le rein un surmenage épuisant, il oppose les avantages d'un régime mieux approprié à notre appa-

Digitized by Google

reil digestif. Avec les hygiénistes modernes, il nous montre la vieillesse comme l'accumulation progressive de produits toxiques dus à une espèce d'auto-intoxication alimentaire résultant soit de l'abus des viandes, soit de l'abus de l'alcool, ce poison qui annihile toutes les facultés de l'individu et qui, de plus, abâtardit et tue la race. Il nous montre le riz formant la principale, sinon l'exclusive nourriture de la moitié de l'espèce humaine, la plus forte, la plus vigoureuse, la plus résistante. « L'observation des animaux ne nous montre-t-elle pas, dit-il, que les plus grands travailleurs domestiques sont des herbivores et des granivores ? »

D'autre part, le régime végétarien et le fruitarisme permettent à un grand nombre d'hommes de vivre sur un espace de sol relativement peu étendu.

« Au banquet de la nature, dit M. Gabriel Viaud-Bruant, le nombre des places est illimité, pourvu que tous les convives soient en même temps *cuisiniers*, c'est-à-dire producteurs », ce qui, pour le plus grand nombre, exige l'abandon des villes congestionnées, pour les campagnes désertes, pour la terre aux inépuisables ressources, aux biens que chacun ne doit plus attendre de la charité publique ou privée, mais se donner à lui-même par des œuvres solidaristes, des œuvres d'actions vivantes de coopération et non de prêches stériles. »

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous signaler tous les points qui, dans le livre de M. Viaud-Bruant, m'ont paru présenter un réel intérêt : il faudrait citer l'ouvrage tout entier, conserver la forme originale, élégante, poétique même, donnée aux détails d'apparence les plus vulgaires comme aux axiomes économiques ou scientifiques les plus abstraits ou les plus rigoureusement précis.

Digitized by Google

J'ai la conviction que vous partagerez mon avis après avoir lu cet ouvrage, pour lequel je sollicite une place très honorable dans votre bibliothèque, en demandant pour l'auteur vos sincères remerciements [1].

[1] La Société a adopté cette proposition.

Digitized by Google

NOTICE

De M. Maurice HERVEY, membre de la Société

Sur la Société des maisons ouvrières de Pont-de-l'Arche et de la région.

Lue à la séance générale du 2 février 1908.

Il ne paraît pas nécessaire, pour faire le simple historique d'une entreprise locale d'habitations à bon marché, de définir longuement le but de cette œuvre, surtout quand on s'adresse à un public très au courant de tout ce qui intéresse les classes laborieuses. Nous serons donc très bref dans nos explications préliminaires.

M. Cheysson s'exprime ainsi :

« Le taudis engendre tous les fléaux : l'immoralité, la misère, la tuberculose, l'alcoolisme ; au contraire, un foyer riant et salubre est un centre de paix et de concorde. »

C'est donc une œuvre sociale au premier chef que de permettre aux ouvriers d'être convenablement logés, pour un prix modique. Si, de plus, on peut rendre l'ouvrier propriétaire de sa demeure, on combat, par la pratique, le collectivisme qui ne recrute d'adhérents que dans le prolétariat le plus misérable. Le chef de famille

Digitized by Google

songera à améliorer, à embellir son bien qu'il laissera à ses enfants et, retenu au foyer, s'éloignera de plus en plus du cabaret.

Telles sont les deux idées simples, les deux idées maîtresses qui ont été les boussoles directrices des hommes qui ont fondé la petite Société dont nous venons raconter l'histoire. Mais ils ne sont pas des inventeurs, et leur seule ambition serait de servir à leur tour d'exemple à quelques autres.

Il faut rappeler ici les généreuses initiatives des grands patrons de Mulhouse et, tout particulièrement, de Jean Dollfus, l'œuvre admirable de la *Société française d'habitations à bon marché*, qui, depuis dix-sept ans, a été un guide sûr et expérimenté pour tous ceux qui ont été lui demander conseil et appui.

Nous sommes, d'ailleurs, assez en retard sur nos voisins d'Angleterre, de Belgique et d'Allemagne, qui ont vu des œuvres semblables se développer avec une rapidité prodigieuse.

Notre législation s'est pourtant occupée de cette question et, après la loi bien timide du 30 novembre 1894, nous avons eu celle du 12 avril 1906 qui marque de grands progrès:

1° Exonération de la contribution foncière et des portes et fenêtres pendant douze ans, au lieu de cinq.

2° La loi s'applique à toutes les personnes peu fortunées vivant de leur salaire; c'est un élargissement notable du cadre de la loi de 1894.

3° La valeur locative a été augmentée, surtout dans les villes (où les prix du terrain sont élevés).

4° L'impôt de 4 p. 100 sur le revenu est supprimé pour les capitaux employés à ces constructions.

Digitized by Google

5° Enfin, les caisses d'épargne peuvent prêter pour la création de jardins ouvriers.

Ce n'est pas tout : une nouvelle loi, votée au mois de juin dernier par la Chambre, mais pendante au Sénat, mettrait une somme considérable à la disposition des Sociétés d'habitation à bon marché.

Et maintenant, qu'a-t-on fait à Pont-de-l'Arche? C'est en janvier 1901 que le Dr Sorel, qui a passé toute une vie de dévouement dans cette petite cité de 1.900 âmes, chercha des concours actifs pour créer des habitations à bon marché. La seule industrie de la commune est celle des chaussons, qui occupe plusieurs centaines d'hommes, femmes et enfants. Le centre de la ville, qui fut entourée de remparts pendant des siècles, est extrêmement resserré et les rues y sont plutôt des ruelles. C'est dans cette agglomération que s'entasse la population ouvrière et il n'est pas besoin d'insister sur les mauvaises conditions hygiéniques d'un pareil groupement pour des ouvriers, travaillant chez eux et privés de soleil et d'air.

Le Dr Sorel trouva facilement des concours, mais nous devons dire que ce fut surtout auprès de personnes étrangères à la localité. C'est un fait qu'il nous paraît utile de signaler, bien qu'il nous soit impossible de découvrir les raisons de l'abstention de ceux qui semblaient devoir être les premiers intéressés, et nous voulons seulement rappeler cette initiale difficulté aujourd'hui disparue.

L'appui de notre député, M. de Boury, du maire, M. Bataille, de M. Lenoble, propriétaire de Bon Port, et de la famille Raoul-Duval, toujours si attachée au canton, assurèrent de suite un capital permettant de jeter les jalons de l'entreprise.

Après trois mois d'études, grâce aux indications pré-

Digitized by Google

cieuses recueillies auprès de l'abbé Lemire, de la Société française, les statuts furent établis avec le concours dévoué de M. Ferrand, notaire, ancien maire de Pont-de-l'Arche, et qui fut un des pionniers les plus actifs du début.

En avril 1901, ces statuts étaient approuvés par le ministre du commerce. En juin, les travaux commençaient. Car tout avait marché parallèlement. Pendant que les uns étudiaient les plans des Sociétés déjà en pleine marche, les autres avaient recueilli les souscriptions de 300 actions de 100 francs, formant le capital entièrement libéré de 30.000 francs qui avait paru nécessaire à la marche de la Société. Grâce encore à M. Ferrand, une opération d'achat de terrain avait été faite.

Un cultivateur nous avait vendu 1 hectare 75 ares pour 10.000 francs. Cette surface paraissait bien vaste et d'autre part la propriétaire d'une villa voisine craignait de voir sa perspective gâtée par nos maisons. Nous fûmes assez heureux pour pouvoir nous entendre: la Société conserva 13.265 mètres pour 5.000 francs; c'était du terrain très bon marché, mais il fallait faire 400 mètres de route et supporter les frais de premier établissement et de constitution.

L'agent-voyer de Pont-de-l'Arche, architecte de talent, M. Marie, apporta un plan de lotissement qui fut adopté; un type de maisons simples, un autre de maisons doubles fut également jugé convenable. Deux larges rues et 20 lots furent tracés; les rues, parallèles, reliaient la route de Tostes à un chemin rural sur lequel plusieurs constructions existaient déja.

Les maisons présentaient toutes leurs façades au Sud et s'alignaient sur la limite des terrains en bordure de

Digitized by Google

la rue ; la surface de chaque lot était environ de 500 mètres ;

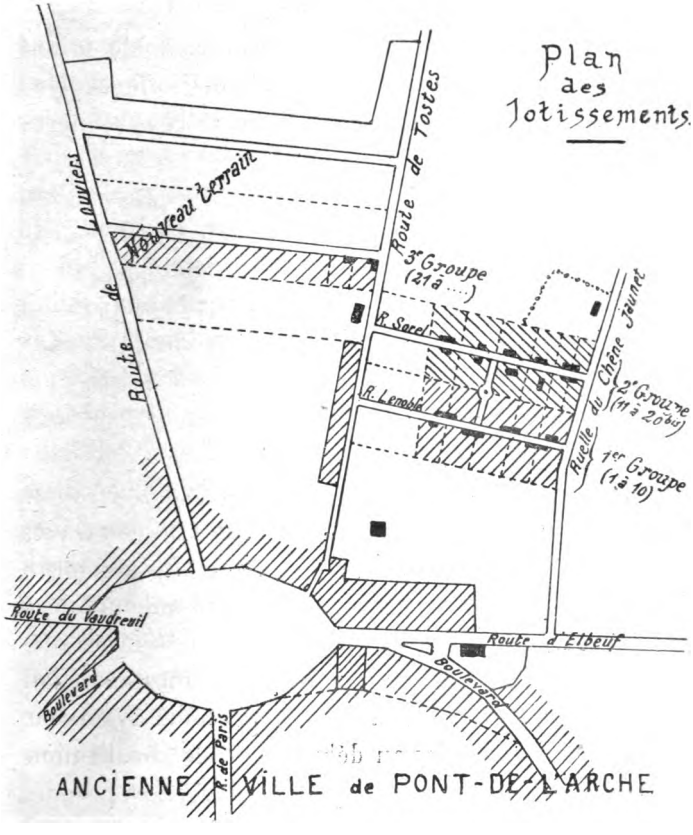

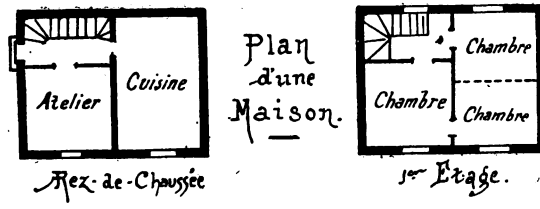

la surface construite, de 34 mètres, donnait une cave, un vestibule avec escalier, deux pièces au rez-de-chaussée,

Digitized by Google

deux ou trois chambres au premier, un grenier. On y ajouta un petit hangar avec cabinet.

Les dix premières maisons de la rue Lenoble furent mises en adjudication sur devis et soumissionnées avec rabais. Voici les prix de revient d'une de ces premières maisons :

	fr.
Maçonnerie	1936,05
Charpente	270,90
Couverture	300,82
Serrurerie	81,68
Menuiserie	557,80
Peinture	83,65
Treillage	46,64
Honoraires de l'architecte	163,88
Terrain	308,22
Total	3 749,64

Le bail a été passé sur le prix de revient de 3.750 francs. Les dix maisons construites avaient coûté 38.000 francs et, dès cette première année, la Société avait dû émettre pour 15.000 francs d'obligations à 3 p. 100 remboursables en vingt-cinq ans.

On peut s'étonner de la hardiesse qui nous avait fait construire dix maisons à la fois. Mais nous avions eu plus de trente demandes au début et, dès la constitution de la Société, sept locataires s'étaient engagés à prendre nos maisons. Nous ne pensâmes qu'à l'économie résultant d'une grosse commande, et nous avions la quasi-certitude d'avoir nos maisons pleines, aussitôt terminées.

C'était une illusion. Pendant la construction, les langues marchaient. Ces maisons-là sont toutes petites : on ne pourra pas mettre de lits dans les chambres ; elles sont très loin de la ville (200 mètres), et puis, elles ne sont pas solides, il n'y avait pas d'eau, et patati, et patata.

Bref, quatre de nos locataires présumés abandonnèrent

Digitized by Google

la partie et nous restâmes avec 7 immeubles sur les bras.

L'embarras des administrateurs était grand. Louer à bail en demandant 5 p. 100 de notre argent était facile; le loyer eût été de 185 francs et les plus mauvaises maisons de la ville, sans jardin, se louent 160 à 170 francs. Mais la moitié du but eût été manqué; nous ne rendions pas les ouvriers *propriétaires*. Il fut décidé que nous ne distribuerions pas d'intérêt, mais qu'on attendrait au moins six mois! Une maison fut prise en avril, deux en juillet, et quatre en janvier 1903.

Nous étions sauvés! Entre temps, un généreux donateur, l'abbé de Lanterie, nous promettait 2.000 francs pour forer un puits, et la Société prenait à sa charge l'installation d'une forte pompe. Disons de suite qu'une maison était vendue en cinq ans, une autre en quinze ans, une troisième en vingt ans, et les sept autres en vingt-cinq ans, durée limite de notre emprunt.

Il ne nous reste plus qu'à suivre nos bilans pour indiquer la marche de l'entreprise.

Les années 1902 et 1903 se passèrent, bien entendu, sans constructions nouvelles, puisque c'est dans leur cours que nos sept logements vides furent occupés.

Mais il faut croire que l'exemple donné n'était pas trop mauvais; car huit ou dix maisons ouvrières furent édifiées par des capitalistes qui, naturellement, les louèrent sans clause d'achat.

Au courant de l'année 1903, les travaux du puits, la mise en état des routes vinrent grever durement notre compte profits et pertes, et le bénéfice de cette première année d'exercice plein fut de 648 fr. 35. Après un prélèvement de 5 p. 100 pour la réserve légale, nous pûmes distribuer un dividende de 2 p. 100. Il était temps, quelques

Digitized by Google

actionnaires commençant à trouver qu'on les avait bernés.

Nous étions décidés à ne plus bâtir que *sur commande*.

En 1904, une seule demande sérieuse de construction nous fut faite. M. Marie avait quitté notre ville et il fut décidé qu'on construirait suivant la demande des preneurs et sous la direction de l'auteur de ce compte rendu.

La maison fut construite, mais à des conditions plus onéreuses qu'en 1901, parce qu'elle était seule. Sensiblement plus petite que les autres, elle coûtait pourtant 3.313 francs, quoique dégrevée des honoraires d'architecte. Cette année-là, notre bilan faisait ressortir un bénéfice de 638 fr. 72 et permit encore une distribution de 2 p. 100 aux actionnaires.

En 1905, quatre maisons nouvelles furent construites. Un emprunt de 15.000 francs fut autorisé. Notre bilan s'élevait à 60.365 fr. 45. et notre bénéfice à 749 fr. 32, permettant toujours la distribution du dividende de 2 p. 100 et l'amortissement d'une partie de nos frais de constitution.

Enfin, en 1906, sept immeubles furent construits, tous nos terrains étaient employés et ce chapitre « Terrains » disparaissait du bilan. Une somme de 27.715 francs était ajoutée au chapitre « Immeubles », qui atteignait le chiffre de 92.765 francs, alors que notre actif total se montait à 94.032 fr. 63. L'autorisation d'un nouvel emprunt de 20.000 francs avait été donnée en février 1906. Bien que sept de nos immeubles n'eussent pas encore rapporté de loyer, nos bénéfices s'élevaient à 826 fr. 01.

Nous n'avons encore distribué que 2 p. 100 pour l'exercice 1906; mais les frais de constitution n'existent plus que pour 52 fr. 04, l'article « Chemin » est réduit à 1 franc, ainsi que celui du puits.

Digitized by Google

On constatera que nous avons construit 22 maisons, dans 20 lots : c'est qu'en effet pour donner satisfaction aux demandes, nous fûmes obligés de faire 2 maisons doubles, sur les deux plus grands terrains qui nous restaient.

Ainsi, à la fin de 1906, après cinq ans, nos deux premiers groupes de maisons étaient terminés. Une de nos maisons, entièrement libérée, est devenue la propriété de M. Mouchard. Les 21 autres assurent à partir de 1907 une perception annuelle de 5.261 francs, dont 2.870 fr. 34 de loyer et 2.390 fr. 66 d'amortissement.

D'un tableau dressé à cette époque ressort l'assurance que, en 1931, nos emprunts seront remboursés et le capital primitif de 30.000 francs sera intégralement remboursé aux actionnaires qui toucheraient, d'ici là, 3 p. 100 de revenu.

Fallait-il en rester là ? La majorité du conseil d'administration et l'assemblée générale de février 1907 ne le pensèrent pas.

Il fut résolu qu'on chercherait un nouveau terrain, et dans ce but le conseil fut autorisé à emprunter 40.000 francs en plus des emprunts déja réalisés, mais il fut spécifié dans la résolution que les nouveaux immeubles devraient supporter tous les frais généraux qu'entraîneraient les opérations nouvelles.

Etant données les augmentations générales des prix de la construction et les exigences des propriétaires de terrain, le problème se compliquait. Nous croyons pourtant l'avoir résolu, en conciliant de notre mieux les intérêts contradictoires en jeu.

Dans les entreprises de ce genre, il y a un gros intérêt à grouper les terrains, car les services publics que nous ne désespérons pas de mettre, plus tard, à la disposi-

Digitized by Google

tion de nos clients (lumière, eau, etc.), sont beaucoup plus faciles à organiser pour un groupe que pour des maisons disséminées.

Quand on examine le plan de Pont-de-l'Arche, on s'aperçoit que, au midi, les routes divergentes d'Elbeuf, de Tostes, de Louviers et du Vaudreuil forment une patte d'oie, et qu'aucune voie de circonvallation n'existe. Bien que nous n'ayons pu avoir le moindre encouragement de la municipalité, depuis la retraite de l'ancien maire, M. Bataille (1902), nous n'avions pas le droit d'oublier les intérêts majeurs d'une ville que nous nous proposions d'assainir. Il fallait donc, si faire se pouvait, prolonger la rue que nous venions d'ouvrir entre la ruelle Jaunet et la route de Tostes, dans l'espace compris entre celle-ci et la route de Louviers.

C'était difficile : notre initiative avait fait augmenter le prix des terrains et les deux propriétaires riverains des routes avaient de grandes prétentions. Heureusement les pièces de terre enclavées avaient moins de valeur et, faisant d'un coup une opération assez vaste, la Société acheta 1 hectare 30 ares 72 centiares pour le prix de 6.000 francs tandis qu'une partie des terrains vendus était reprise par un de nos actionnaires pour alléger le poids mort de terrain. Par la suite, on trouva un cultivateur qui afferma la partie libre en acceptant la clause de reprise des lots, au fur et à mesure de nos besoins de construire ; de cette façon nous évitons l'écueil d'avoir un capital non productif d'intérêt.

Ce terrain n'est pas tout à fait en face du précédent ; mais nous avons néanmoins une bonne voie qui réunira les deux routes de Tostes et de Louviers et qui pourra être doublée dans l'avenir. Si la municipalité le voulait,

Digitized by Google

on amorcerait un boulevard. Malheureusement ces terrains en culture ne furent libres que vers la fin de juillet ; il fallut traiter la résiliation partielle du locataire et deux maisons seulement purent être construites dans cette fin d'année 1907. On nous en avait demandé six.

Pour parer aux augmentations des nouvelles maisons, sans trop élever les annuités, nous avons réduit la dimension de nos lots de terrain, mais ils ont tous plus de 400 mètres. Nous estimons que les ouvriers trouvent dans le revenu de ces jardins bien cultivés l'équivalent de l'annuité d'achat.

Résumons-nous : la petite Société de Pont-de-l'Arche logera, au 1er janvier 1908, 24 familles, comprenant 109 habitants, occupant environ 14.000 mètres de terrain. On peut dire que l'air et la lumière ne font pas défaut. C'est 1 habitant sur 19 que nous logeons ; mais c'est 1/10 de la population ouvrière.

Nous avons été un an sans toucher d'intérêts, et depuis quatre ans, nous touchons seulement 2 p. 100. Mais à partir de 1907, le dividende de 3 p. 100 est assuré. Nos statuts interdisent de le dépasser. Il y a eu quelques retards pour payer les termes, mais pas une perte.

Les jardins sont tenus avec un soin et quelquefois même une habileté qui émerveillent. Les perfectionnements se font à chaque saison.

Sans phrases, sans exagération aucune, ceux qui ont essayé de faire un peu de *bien* (j'entends ce mot, non dans le sens étroit de *donner de son superflu*, mais dans le sens le plus élevé, d'améliorer) ont la satisfaction d'avoir réussi. Je déclare, au nom de mes camarades et au mien, que ce sentiment-là suffit à nous récompenser de notre peine.

Digitized by Google

COMMUNICATION

De M. BOURGNE, professeur départemental d'agriculture

RELATIVE A LA RÉCOLTE DE 1907

Lue à la séance générale du 2 février 1908.

Notre récolte de céréales en 1907 est la plus forte que nous ayons jamais obtenue en France. Nos cœurs de patriotes s'en sont réjouis, car nous songeons aux conséquences heureuses de la chose ; la plus frappante de ces conséquences, c'est que nous allons garder pour nous l'or qu'ordinairement nous consacrons à combler un déficit de 5, de 10, de 15 ou de 20 millions d'hectolitres de froment. Cet or, n'étant pas dépensé à acheter du grain, va recevoir une autre destination : il sera consacré à des améliorations culturales, foncières, industrielles peut-être, ou bien il sera mis en réserve dans les caisses d'épargne, ou encore il sera prêté à d'autres peuples. En temps de grosses récoltes successives, la fortune générale d'un pays s'accroîtrait très vite : voilà ce que comprennent aujourd'hui nombre de gouvernements qui font les plus grands efforts pour accélérer les progrès de leur agriculture nationale.

Digitized by Google

Pour faire la récolte, l'agriculture et la nature travaillent simultanément : dans certaines années, celle-ci se montre plus généreuse : son concours nous assure alors des bénéfices plus élevés. Nous nous trouvons en ce cas aujourd'hui, cette année. Mais l'agriculteur mérite sa large part d'éloges au sujet de la récolte de 1907. Que de progrès n'a-t-il pas accomplis depuis vingt-cinq ou trente ans ! Sous l'influence peut-être de la diffusion générale de l'instruction, sous l'influence de quelques bons exemples, les esprits les plus routiniers se prennent à réfléchir, se renseignent, et, bien que marchant à la remorque, ils suivent le progrès, achètent des engrais, se procurent des semences améliorées, changent leur outillage et leurs manières d'opérer. — Nombre de jeunes agriculteurs aujourd'hui ont fait leurs études professionnelles : les écoles pratiques comme celle du Neubourg ont de nombreux élèves ; les écoles nationales de Grignon, de Rennes et de Montpellier, ainsi que l'Institut agronomique, sont de plus en plus fréquentées — et quelques jeunes gens ayant de la fortune n'hésitent pas à se faire agriculteurs, abandonnant les villes où les carrières sont encombrées, où l'on ne trouve pas cette liberté de l'existence que la campagne seule peut donner. C'est le retour à la terre de M. Méline.

La plus grande des réformes agricoles accomplies depuis vingt-cinq ans, c'est celle des caractères. Elle s'est opérée sous l'influence des idées de mutualité, idées qui se propagent de plus en plus. N'avons-nous pas entendu dire, et parfois constaté, qu'autrefois le trait dominant du caractère du campagnard était la défiance ? Aujourd'hui, on vit en bons voisins, on s'entend, on fait des affaires ensemble. Comme elle a été féconde la loi du

Digitized by Google

21-22 mars 1884 ! Des syndicats agricoles, on est passé à la coopération, à l'organisation des crédits, à la constitution de Sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, contre les accidents du personnel, contre la grêle et même contre l'incendie. Nous ne saurions trop souligner, Messieurs, l'influence que les associations syndicales et les œuvres de mutualité ont exercée sur les progrès agricoles dans ces derniers temps.

Ceci dit, vous voudrez bien admettre avec moi que la récolte excellente de 1907 n'est pas et ne peut pas être une récolte exceptionnellement bonne du fait seul des saisons. L'agriculteur l'a réussie, comme il en réussira bien d'autres à l'avenir, parce qu'il possède maintenant deux forces qu'il ne laissera pas péricliter : l'instruction professionnelle et l'organisation sociale.

Voilà pour la France. — Nous pensons que l'avenir est assuré jusqu'au jour du moins où les circonstances économiques de l'univers viendraient à être troublées, car il nous faut compter avec les autres, et c'est pour cela que je vous propose de rechercher très brièvement ce qui a été fait de plus remarquable par différentes nations au cours de ces cinquante dernières années.

Notre attention se portera d'abord sur le Danemark. L'activité agricole de ce petit pays est telle qu'en 1907 l'Angleterre recevait de lui 90 millions de kilos de viande de porc, 91 millions de kilos de beurre, 456 millions d'œufs.

Si nous recherchons les causes d'une telle exportation, nous en trouverons de deux sortes. En premier lieu, l'honnêteté commerciale due à une organisation en vertu de laquelle le producteur d'œufs, par exemple, doit, sous peine de payer des amendes élevées, livrer

Digitized by Google

une marchandise de qualité irréprochable. En second lieu, à l'existence des Sociétés coopératives de laiterie. — Il faudrait lire, Messieurs, le compte rendu de la mission confiée au docteur H. de Rothschild. Que de données pratiques on y trouve sur l'hygiène et l'alimentation du bétail, sur l'approvisionnement des grandes villes en lait d'une qualité indiscutable !

Les agriculteurs danois ont inventé le contrôle, la surveillance, l'enseignement réciproques : leurs Sociétés de contrôle sont des organisations volontaires qui ne peuvent exister que là où tous les producteurs font preuve de la plus grande loyauté.

Les questions laitières ont, là-bas, fixé toute l'attention : aussi ne doit-on pas s'étonner de voir les écoles spéciales bondées d'élèves.

A signaler ce fait que les professeurs nomades d'agriculture ne font pas que des conférences : ils organisent des excursions dans lesquelles ils sont suivis par un nombreux public.

L'Allemagne nous montre des établissements scientifiques agricoles qui peuvent servir de modèles : nulle part on ne rencontre, croyons-nous, des instituts aussi nombreux, des laboratoires plus complets. Et quoique le sol soit, dans l'ensemble, de médiocre qualité, les progrès ont été rapides.

Dans ces progrès l'enseignement professionnel tient certainement une large place, mais quelques textes de la législation allemande seraient à adopter chez nous. Voici, par exemple, un territoire absolument morcelé : sur des parcelles peu étendues la culture laisse forcément moins de profits, et la valeur du sol elle-même est amoindrie... En Saxe, il suffit qu'une majorité définie

Digitized by Google

d'intérêts réclame la réfection du cadastre, le remembrement du territoire, pour que cela soit chose faite en ce qui concerne les terres de labour.

C'est encore devant une majorité d'intérêts que doivent s'incliner les propriétaires de bestiaux, qui alors sont inscrits d'office dans les Sociétés communales d'assurances contre la mortalité des animaux.

Et de combien l'Allemagne nous avait devancés dans l'organisation du crédit agricole ! Les banques systèmes Raffeisen et Schulze-Delitsch y sont fort nombreuses et très achalandées. Quatorze mille coopératives et trois mille syndicats groupent les agriculteurs...

Si la Hollande nous arrête, ce sera surtout pour constater qu'elle a su organiser un service de garantie tel, que la marque de ses beurres est universellement estimée.

La Belgique nous étonnera par l'intensité de son agriculture, qui fait en grande partie vivre une population dont la densité se chiffre par 182 habitants par cent hectares !

La Belgique a multiplié les postes d'agronomes de l'État. Chez elle les questions laitières ont aussi une grande importance : si nous ne nous trompons, c'est elle qui a organisé les premières écoles ambulantes de laiterie. C'est elle qui a institué les conférences agricoles dans les casernes.

En Irlande, ce qui nous frappe, c'est l'empressement de la population agricole à profiter de l'enseignement : on nous affirme qu'à chaque lecture (la lecture équivaut à la conférence) il se trouve de 120 à 140 auditeurs.

Les écoles ambulantes de laiterie, les écoles d'agriculture d'hiver rendent d'importants services.

Digitized by Google

Les encouragements à l'élevage revêtent une forme très pratique, très efficace; en ce qui concerne l'amélioration des races bovines, par exemple la prime n'est payée au propriétaire du taureau que lorsque l'animal a sailli un certain nombre de vaches appartenant à d'autres étables.

En Angleterre, les plus riches propriétaires, le roi lui-même, s'intéressent à l'agriculture et à l'élevage. Leurs travaux reposent sur des bases solides, sur les études des frères Colling et de Backwell, sur les observations de Hallet.

Mais, en agriculture pratique, lorsque le fermage doit intervenir, la législation et la coutume ont su donner au fermier la sécurité du lendemain. L'indemnité au fermier sortant qui a réalisé certaines améliorations de durée encourage celui-ci à en faire; tandis que chez nous, à chaque fin de bail, il y a un ralentissement de la production, en Angleterre le sol fournit constamment de grosses récoltes.

Avant de quitter l'Europe, un simple coup d'œil en Italie, pour remarquer qu'en ce momemt les agriculteurs, voulant s'affranchir des trusts des fabricants de superphosphates, montent à leurs frais des usines coopératives dont quelques-unes sont d'une importance énorme.

Le Canada est habité par les descendants de nos ancêtres, colons d'origine normande : on y parle français dans bien des fermes, et les rapports officiels agricoles sont imprimés en langue française.

L'impulsion donnée à l'agriculture est formidable : les essais faits dans les fermes expérimentales de l'État sont extraordinairement nombreux et toujours très soi-

Digitized by Google

gneusement étudiés ; les comptes rendus sont minutieux et pratiques à ce point que l'horticulteur y ajoute, par exemple, sa façon de préparer les confitures. A la ferme centrale d'Ottawa, en 1901, on a répondu à 45.313 lettres ; à celle de Manitoba, en cette même année, 10.000 visiteurs sont venus.

Aux États-Unis, les stations de recherches, les laboratoires se multiplient. Beaucoup jouissent de revenus qui leur ont été légués par des particuliers.

Et comment les progrès ne seraient-ils pas étonnants chez cette population d'émigrants souvent énergiques, audacieux, courant après la fortune, et sollicités d'ailleurs par le gouvernement, qui fait distribuer gratuitement, à qui en veut, des échantillons de semences et qui, il y a quelques années, dépensait plus de 600.000 francs à répandre des brochures signalant les dernières découvertes, les dernières observations !

Et le monde austral marche aussi à grands pas ! Les provinces méridionales du Brésil, où on trouve tant de colonies allemandes, l'Uruguay, l'Argentine, deviennent les fournisseurs de l'Europe.

Pour de longues années encore, on peut penser que les productions animales y seront prédominantes ; mais déja les Sud-Américains ne se contentent plus d'exporter des viandes, des cuirs : les voilà qui organisent des beurreries, qui se mettent à produire du vin, du sucre, des fruits, du blé et de la graine de lin en quantité.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont envoyé en Angleterre, l'an dernier, 143 millions de kilos de beurre. Ne croyez pas, Messieurs, que les choses aillent toutes seules, d'une façon un peu empirique : non, ces pays s'organisent immédiatement, utilisant le matériel le plus

Digitized by Google

moderne, les observations séculaires ou récentes de nos praticiens, les découvertes de nos savants.

Comme le temps passe ! Il me semble que c'est d'hier que je lisais avec quelque terreur les voyages de Cook racontant les mœurs des sauvages de la Nouvelle-Zélande, et aujourd'hui, à cent trente ans de distance, les producteurs européens doivent compter avec ces pays que la vapeur a rapprochés de nous.

Ces pays ont une presse agricole parfois très intéressante, ainsi que j'ai pu en juger en parcourant la *Revista de la Associacion rural del Uruguay*, ou les *Anales de la Sociedad rural Argentina*, ou encore *The Station farm and dairy*, publié à Melbourne, etc. Partout aussi on a groupé les hommes les plus éminents en constituant les Sociétés d'agriculture.

Dans le progrès agricole on peut presque partout, en effet, distinguer deux actions parallèles : celle des gouvernements et celle des Sociétés. Dans tous les États, une de ces Sociétés se dresse au-dessus des autres ; voyez la Société royale d'agriculture d'Angleterre, voyez la Société nationale d'agriculture de France. Il serait impossible d'énumérer les services qu'elles ont rendus ; il nous faut être, à leur égard, pénétrés de respect et de reconnaissance, et vous me permettrez en ce moment d'affirmer d'autant mieux ces sentiments que nous avons l'honneur d'être présidés par M. Louis Passy, secrétaire perpétuel de notre Société nationale d'agriculture.

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DE L'ABBAYE BENÉDICTINE

DE SAINT-TAURIN D'ÉVREUX

JUSQU'AU XIVe SIÈCLE

PAR

Louis DEBIDOUR

PROFESSEUR AU LYCÉE DE ROUEN

Ouvrage couronné par la Société libre de l'Eure
(Prix Fouché, 1903)

Digitized by Google

Digitized by Google

Viro bono, dicendi perito

Necnon litterarum et juris studiosissimo

Amico dilectissimo

L. TYSSANDIER

D. D. D.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

Bien que l'histoire d'Évreux ait fait, depuis le XVIII^e^ siècle, l'objet de travaux souvent considérables et de recherches nombreuses, l'abbaye de Saint-Taurin semble avoir été presque complètement laissée de côté. Comment une institution aussi ancienne n'a-t-elle pas encore trouvé son historien? Comment aucun de nos concitoyens si attachés à leur petite patrie n'a-t-il essayé de faire revivre le vieux monastère d'Évreux? L'auteur de ce simple essai ne se l'est pas dissimulé : de plus savants et de plus modestes n'ont reculé que pour avoir trop bien discerné la difficulté de la tâche. Lui n'a vu qu'une chose, c'est qu'un long chapitre de l'histoire ébroïcienne restait à écrire. L'on voudra bien pardonner à sa présomption d'avoir essayé de combler cette lacune.

Il ne lui appartient sûrement pas de démontrer ce qu'a de long, d'ardu, de décevant parfois, la réalisation d'un pareil projet. S'il se permet d'y faire allusion, ce n'est que pour expliquer comment son

Digitized by Google

étude n'a pas, pour le moment, suivi l'abbaye de Saint-Taurin jusqu'à sa fin (1790). Une vie de plus de huit cents années est longue, même pour un monastère : c'est un champ presque infini pour un chercheur soucieux de ne se point départir des règles minutieuses de la critique historique. La moisson n'est pas terminée. L'auteur soumet aujourd'hui au public la première moitié seule d'une œuvre qui n'est achevée que dans son esprit.

On le blâmera peut-être au nom de cette unité sans laquelle nous ne concevons pas d'œuvre d'art harmonieuse, et sur ce point l'on aura raison. Il n'en est pas moins vrai que, mieux que tout autre, un travail du genre de celui-ci peut supporter d'être incomplet, — je veux dire inachevé. Le lien qui unit ses différentes parties est assez lâche pour qu'on les puisse séparer. Qui symbolise dans une pareille histoire l'unité fondamentale du sujet ? N'est-ce pas la vieille église abbatiale, toujours debout sur le tombeau du saint, mais dix fois détruite, pis encore, réparée, reconstruite ? Elle fut toujours là, mais chaque âge l'a connue différente. Avec les siècles, l'architecture changeait de style : la vie des monastères changeait de mode. Ainsi l'histoire d'une même institution est un ensemble de tableaux successifs aux cadres toujours divers. L'auteur n'a mis la dernière main qu'à ceux de la plus ancienne période, celle du plus grand éclat de la civilisation chrétienne

Digitized by Google

et féodale, du plus grand développement du monachisme. On pourra s'arrêter à ce spectacle sans regretter de n'aborder point l'époque postérieure, moins brillante pour notre abbaye.

L'auteur ne veut point toutefois attendre plus longtemps pour remercier tous ceux auxquels il a quelque obligation : en premier lieu la Société libre de l'Eure, qui a bien voulu couronner son modeste travail (*Prix Fouché*, 1903) et lui accorder ainsi un précieux encouragement, MM. Besnier, archiviste du Calvados et précédemment de l'Eure, Lecoq, chef du bureau des Archives, Lambert, conservateur de la Bibliothèque municipale, dont l'inépuisable obligeance a seule rendu sa tâche possible ; M. Étienne Dejean, directeur général des Archives, M. Léon Petit, secrétaire perpétuel de la Société, enfin — *last, but not least* — l'incomparable ami dont il a tenu à inscrire le nom en tête de ces pages.

L. D.

Digitized by Google

NOTA

J'ai dû employer dans les notes une série d'abréviations commodes, dont voici la clé :

A. E. et une cote	Archives départ[les] de l'Eure.
P. C	Petit Cartulaire.
G. C.	Grand Cartulaire.
Orig	Charte originale.
R. C. L	Charte de Richard-Cœur-de-Lion de 1195.

Je n'ai enfin désigné dans les notes que d'une manière abrégée les ouvrages dont on trouvera le titre complet dans l'*Index des ouvrages consultés*.

Digitized by Google

INTRODUCTION

Les philologues qui entreprennent de donner au public une édition de quelque auteur ancien tombent souvent dans un plaisant défaut : ils proclament presque toujours qu'il est difficile, sinon impossible, de trouver un texte plus épineux, plus mutilé, plus obscur, et laissent au lecteur bénévole le soin d'apprécier quel doit être dès lors le mérite du commentateur. Sans avoir rien de l'orgueilleuse humilité des érudits, je dois comme eux signaler en commençant les difficultés de la tâche que j'entreprends, mais je le fais, on voudra m'en croire, sans arrière-pensée d'amour-propre.

Évreux a toujours été un centre de quelque importance, mais un centre de second ordre. Ses murs n'ont été témoins d'aucun grand fait de notre histoire nationale, ils n'ont abrité aucune de ces grandes institutions politiques, religieuses, judiciaires qui ont laissé ailleurs, à Rouen par exemple, de si importants souvenirs. La vie d'une grande cité fait partie de la grande histoire et ne cesse à travers les siècles d'être éclairée de son reflet. Les destinées plus modestes d'une petite patrie risquent au contraire de ne jamais sortir de l'oubli : sans éclat

Digitized by Google

comme sans écho, elles ont déroulé dans l'obscurité leur trame étroite et silencieuse, et l'historien dérouté constate qu'*il ne s'est rien passé*.

Et pourtant la ville a vécu, activement peut-être ; sa vieille abbaye a prospéré dans le travail et la prière. N'y a-t-il pas dès lors un intérêt singulier à essayer de la faire renaître? Ce ne sera pas l'histoire troublée, frémissante, parfois tragique de tel monastère illustre et par là même exceptionnel. Ce sera un tableau plus simple, plus uniforme, mais qui nous donnera sans doute de la vie et des institutions monastiques une idée plus exacte. La grande majorité des couvents n'a-t-elle pas mené comme Saint-Taurin une existence sans fracas? En étudiant notre abbaye n'apprendrons-nous pas à en connaître une foule d'autres et n'acquerrons-nous pas ainsi des notions d'une portée très générale? En retraçant cette vie normale et régulière ne ferons-nous pas justement la vraie histoire de la grande famille bénédictine ?

Il est vrai que notre abbaye n'a pas uniquement joui du sort heureux des peuples qui n'ont pas d'histoire. Évreux, placé entre la domination du roi de France et celle du duc de Normandie, a souffert des attaques de tout le monde sans profiter des victoires de personne : on le jugeait à chaque guerre bon pour une conquête, on ne le trouvait pas à la paix digne de devenir une capitale. La ville a subi sans compensation ces sièges et ces ravages que les chroniqueurs se contentent de citer en passant, et chaque fois elle a perdu de vieux souvenirs sans acquérir une importance nouvelle. De même pour l'abbaye de Saint-Taurin : elle n'est pas devenue célèbre, mais elle a vu périr une foule de monuments de toute

Digitized by Google

sorte. C'est ce que l'auteur de la notice du *Monasticon Gallicanum* constate mélancoliquement dans son exorde[1] : « D'où le monastère de Saint-Taurin a-t-il tiré son nom? écrit-il, quels ont été ses origines, ses fondateurs? Il n'est pas facile de le dire non seulement à cause des nombreux incendies qui ont détruit les bâtiments et les vieux cartulaires, mais surtout à cause des attaques et des incursions des hérétiques, qui ont, cela est bien connu, maintes fois ravagé et dévasté la ville. »

Hélas, n'en déplaise au bon bénédictin, bien avant qu'il y eût des huguenots, l'abbaye avait subi assez de guerres et de calamités pour voir disparaître, surtout au XIV^e^ siècle, de très nombreux documents. Beaucoup ont été perdus à la Révolution française. Aussi ceux qui nous restent, malgré leur importance, ne présentent-ils qu'un ensemble fragmentaire. Ils se répartissent assez inégalement dans le cours de la période qui nous occupe. L'époque la plus ancienne est naturellement la moins bien représentée dans la collection : quelques citations de chroniqueurs formeraient presque tout son lot sans un très important diplôme de Richard Cœur-de-Lion, où sont résumés trente-sept actes datant de la fin du X^e^ siècle à 1195. La première moitié du XIII^e^ siècle fournit au contraire de nombreuses chartes : chacune n'est peut-être que d'un intérêt un peu étroit, mais c'est un bel ensemble. Les documents se raréfient pendant les années suivantes, puis le hasard, sans doute, nous

[1] Bibl. Nat., Mss. lat., n° 11819, f° 378 r° : ... Cœnobium... S. Taurini... a quo et nomen mutuatum est, quod exordium quosve fundatores nactum sit, haud facile dixerim, cum propter crebriores ipsius ædificiorum pariter et antiquorum cartulariorum combustiones, tum maxime propter hostiles infidelium incursiones a quibus oppidum fuisse populatum non semel vastatumque nobis minime dubium sit.

Digitized by Google

les rend plus abondants, plus variés, plus personnels pour les dernières années du XIII^e^ et le premier tiers du XIV^e^ siècle.

Ces constatations faites, et je devais les faire pour montrer l'inégalité singulière et forcée de ma documentation, il est plus intéressant de discuter et d'analyser la valeur de ces éléments de l'histoire. Ceux dont la valeur est la plus grande, ce sont les actes originaux, de beaucoup les plus rares[1]. Je n'en ai pas trouvé qui fussent très importants : la faute en est sans aucun doute à la Révolution française, car la charte de Richard Cœur-de-Lion, à tout le moins, existait encore en 1789[2]. Je n'en ai pas trouvé non plus de très anciens : les raisons que j'ai données plus haut suffisent à expliquer pourquoi[3]. La plupart sont de courtes chartes du XIII^e^ siècle, dont quelques-unes d'une écriture et d'une conservation admirables, les autres sont en général des actes de procédure du XIV^e^ siècle. Je ne crois pas avoir rencontré de pièces apocryphes : aucune du reste, sauf cette charte de 1195 détruite à la Révolution, et dont l'authenticité n'a jamais été contestée, n'eût été de nature par l'importance de son objet à justifier les efforts d'un faussaire.

La grande masse de nos documents est fournie par le *Petit Cartulaire*[4] et par le *Grand Cartulaire* de Saint-

[1] Sur environ 780 chartes que j'ai étudiées, 63 seulement sont originales.

[2] Nous en possédons, entre beaucoup d'autres, une copie faite sur l'original en 1767 par les notaires d'Evreux (P. C. f° 115).

[3] Les chartes originales les plus anciennes que j'ai vues sont, si je ne me trompe, celles d'Aziria du Boisgencelin et de ses fils (1208) (A. E., H. 743).

[4] A. E., H. 793.

Digitized by Google

Taurin[1]. Ils sont conservés, comme les chartes dont je viens de parler, aux Archives départementales de l'Eure. Bien que la description en ait été faite plusieurs fois, notamment dans l'*Inventaire Sommaire* publié par M. l'archiviste Bourbon[2], je crois devoir, vu leur exceptionnelle importance, donner sur eux quelques détails.

Le Petit Cartulaire comprenait primitivement soixante-dix feuillets, d'un format approchant de l'in-8° carré. Cette partie a été écrite dans le troisième quart du XIII^e^ siècle, sauf un certain nombre d'additions faites vers la fin du même siècle et les premières années du XIV^e^. En 1767 le cartulaire, qui jusque-là « étoit... couvert de planches, ycelles couvertes en veau[3] », fut relié à neuf et Gilles Biard, feudiste à Évreux et arpenteur royal, y ajouta des notices, tables, copies, etc., qui couvrent aujourd'hui les folios 1 à 42 et 113 à 122. Dans sa partie ancienne, le cartulaire renferme la copie de cent cinquante-cinq pièces diverses, les unes calligraphiées avec soin, les autres transcrites hâtivement en écriture presque cursive. Il est inutile d'insister sur la valeur d'un recueil aussi ancien, elle était autrefois déjà très appréciée : « Il contient, dit Biard dans sa notice, la copie de beaucoup de titres dont on n'a plus les originaux; les juges y ont eu cependant souvent égard, comme on le voit dans plusieurs sentences où il est cité. »

Le Grand Cartulaire est un magnifique manuscrit, formé de 367 feuillets de parchemin de la dimension grand in-4°. Il a été exécuté vers 1350 si l'on en croit

[1] A. E., H. 794.

[2] Inventaire Sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Georges Bourbon, archiviste. — Eure, Archives ecclésiastiques, série H. — Evreux, 1893, pp. 144 à 157.

[3] Notice écrite par le feudiste Biard, fol. 3 et suiv.

Digitized by Google

une mention manuscrite [1], avec le plus grand soin : l'écriture est une grosse gothique parfaitement régulière ; de grandes initiales alternativement rouges et bleues décorent les marges, les feuillets sont numérotés et permettent de recourir à une table, placée en tête, et où le copiste a classé les actes par paroisses [2]. Le Grand Cartulaire, avec quelques additions faites du XIV^e^ siècle au XVI^e^ siècle, contient la copie de cinq cent cinquante-deux pièces, dont une trentaine à peine sont déjà dans le Petit Cartulaire. C'est une collection inestimable : on s'en rendra compte en pensant au faible nombre des originaux qui nous restent.

En dehors de ces trois ensembles, ce que j'ai pu trouver est bien peu de chose : quelques actes relatifs à Saint-Taurin ont été publiés dans le *Cartulaire Normand* de M. Léopold Delisle et dans le Recueil des *Layettes du Trésor des Chartes*. Les comptes des baillis royaux publiés dans le tome XXIII des *Historiens des Gaules et de la France* fournissent quelques brèves mentions.

Aux Archives départementales j'ai encore pu utiliser un recueil fait très hâtivement au XVIII^e^ siècle et contenant des copies très fautives d'un certain nombre de titres relatifs à l'office de sacristain de l'abbaye [3], quelques analyses de pièces faites par le feudiste Biard, et enfin un mince cahier où un moine du XVI^e^ siècle a très brièvement — et parfois peu lisiblement — résumé « les lectres et enseignemens appartenans à l'office de l'osmonier de Saint-Taurin d'Euvreux [4] ».

[1] G. C., f° 2, v°.
[2] Cf. Giry, Manuel de Diplomatique, p. 28 sqq.
[3] A. E., H 798.
[4] A. E., H 795.

Digitized by Google

Et c'est tout. Les Archives nationales ne contiennent rien sur Saint-Taurin dans les séries L et S, je m'en suis assuré. La série P (registres de la Chambre des Comptes) ne contient que quelques pièces, dont la plus ancienne est de 1411[1]. Évidemment, comme ç'a été le cas presque général, le chartrier de l'abbaye est resté sur place. On peut pratiquement tenir pour avéré que tout ce qui en subsiste est entré dans notre dépôt départemental. Les Archives municipales d'Évreux elles-mêmes ne possèdent que très peu de documents, d'époque tardive (XVIII[e] siècle). Le reste a péri : c'est à peine sans doute si l'on parviendrait à en restituer une part très minime au prix de recherches infinies qu'il m'a été impossible d'entreprendre.

Si maintenant nous essayons d'établir le bilan de nos sources narratives, nous nous trouvons plus pauvres encore. L'abbaye de Saint-Taurin ne semble pas avoir eu comme celle de Fécamp, et surtout celle du Bec, ses chroniqueurs attentifs à fixer le souvenir des principaux événements de son existence. Le faible fragment connu sous le nom de *Chronicon S. Taurini*, simple continuation, de 1216 à 1317, des *Annales de Fécamp*[2], est une énumération de faits généraux d'une extrême sécheresse. Aucun effort de critique ou de composition, une liste terne et froide, et qui nous donne à peine un détail sur l'histoire de l'abbaye.

[1] Je dois cependant mentionner des documents d'une nature un peu particulière : ce sont les *sceaux* de l'abbaye et des abbés. Quelques exemplaires — très rares — signalés dans les recueils de M. Douët d'Arcq et de M. Demay, sont conservés à Paris et à Rouen ; j'ai pu en obtenir des moulages grâce à l'extrême obligeance de M. Etienne Dejean, directeur général des Archives, et j'en ai fait état.

[2] Molinier, Sources..... II. n° 1212.

Digitized by Google

Nous trouvons une faible compensation à cette nullité chez les auteurs des anciennes chroniques : *Robert de Torigny*, *Guillaume de Jumièges* font de Saint-Taurin quelques brèves mentions pour la période la plus ancienne. Nous glanons ensuite quelques mots dans *Guillaume de Nangis*, dans *Sigebert de Gembloux*, dans la *Chronique du monastère de Mailros* en Angleterre, dans les *Annales du monastère de Sainte-Marie de Dublin*, et dans les extraits de toute sorte que l'on trouve dans les *Historiens des Gaules et de la France*, les *Monumenta Germaniæ* de Pertz et la *Collection du Maître des Rôles*.

Au total, les historiens contemporains ne fournissent que peu de chose ; on trouvera à leur place les principaux détails que j'ai pu leur emprunter et je n'y insiste pas davantage. Les écrivains postérieurs, plus intéressants, sont naturellement beaucoup plus suspects : les premiers chapitres du *Mémorial des Évêques d'Évreux*, par Le Batelier d'Aviron, manquent évidemment de solidité, et l'*Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux* de Le Brasseur est loin d'être irréprochable. Ce sont cependant d'utiles instruments : il faut seulement les connaître pour s'en servir. Un travail sérieux, mais sommaire, est la notice manuscrite rédigée en latin pour le *Monasticon gallicanum* [1]. Le bénédictin qui en est l'auteur partage souvent, et cela est naturel, les illusions des plus illustres érudits de son ordre, mais il n'est pas non plus sans participer de leurs mérites et de leur science.

Cet honnête anonyme me servira de transition pour

[1] Bibl. Nat. Mss. lat., n° 11819.

Digitized by Google

passer aux éloges que méritent les auteurs de la *Neustria pia* et surtout de la *Gallia christiana*, cette mine inépuisable, si merveilleusement ordonnée. Il n'est personne qui ne l'apprécie, non plus que les grands recueils que j'ai mentionnés plus haut. Parmi les ouvrages modernes, en dehors des excellents livres de Giry et de Molinier, véritables *manuels* qu'il faut sans cesse avoir à sa portée, je ne citerai que l'indispensable ouvrage d'Auguste Le Prévost : *Mémoires et Notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*. On ne peut s'arrêter de feuilleter cette énorme collection de documents classés par l'érudition la plus sagace.

On trouvera à la fin de ce travail un index complet de tous les ouvrages consultés : j'ai cru être utile en donnant sous cette forme une bibliographie accessible et commode de l'histoire ecclésiastique de notre région.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

SAINT TAURIN ET SAINT LAUD. — LE PREMIER SANCTUAIRE DE SAINT-TAURIN. — ORIGINE PROBABLE DE L'ABBAYE

Il est difficile au voyageur qui, après avoir parcouru les vastes espaces découverts de la plaine de Saint-André ou de la campagne du Neubourg, descend dans le frais vallon de l'Iton, de rester insensible au charme paisible et riant de cet étroit paysage ; la verdure profonde des prairies, les rangées de peupliers, les bouquets d'ormeaux et de tilleuls, les méandres gracieux de la rivière donnent l'illusion d'un parc de plaisance allongé entre les coteaux. Nulle part peut-être l'aspect n'en paraît plus séduisant que lorsqu'on aborde Évreux en venant de l'ouest : lorsque la route facile qui suit le fond de la vallée approche de la ville, on distingue bientôt au milieu des arbres un clocher trapu, coiffé d'ardoises : c'est celui de Saint-Taurin. Il domine cet horizon tranquille, qu'a de tout temps animé le bruit des vannes et des moulins, que les tièdes brouillards de l'automne et les brumes légères de l'hiver alanguissent sans l'attrister, que l'éclatant soleil du printemps et de l'été illumine sans dureté. Le cœur d'un moine du XVIII^e^ siècle, peu enclin sans doute par éducation et par goût à admirer la nature, en avait senti avant nous le

Digitized by Google

charme tempéré et pénétrant; on devine cette émotion sous la sobriété un peu terne de l'expression : « Assurgit molliter, occidentalem plagam versus, suburbium in quo sita est abbatia, in cujus sinum sese influit Yton flumen æqualiter duas in partes, ad caput fisci Taurinensis divisas. Hæc civitati suburbioque laxiori juxta et numerosiori non minus ornamento est quam domesticis emolumentis, ipsimet suppeditans et cœli temperiem et soli amœnitatem [1] ».

C'est dans ce site, plus agreste et non moins riche qu'aujourd'hui, qu'est née et qu'a vécu notre abbaye.

Son église abrite encore le tombeau de l'apôtre d'Évreux : elle a été, elle est restée, de par le renom de son patron, le sanctuaire le plus vénéré du pays. Cette vénération émane de légendes respectables, que je ne saurais passer entièrement sous silence.

Je ne m'attarderai pas sans doute à la vie de saint Taurin lui-même : il est temps, n'en déplaise à M. Corde [2], de rejeter une bonne fois cette déplorable compilation, que tous les érudits depuis le XVII[e] siècle sont d'accord pour condamner [3]. Résignons-nous à ne faire état que d' « une narration sans vie, sans couleur, rapportant tout au plus le nom du saint, le lieu de sa naissance, celui où se trouvaient ses reliques [4] », plutôt que de nous appuyer sur un récit que M[gr] Duchesne qualifie de « faux bien caractérisé [5] ». Il suffit au

[1] Bibl. Nat., Mss. lat., n° 11819, f° 378 recto et verso.

[2] *La Châsse de Saint-Taurin...*, par L.-T. Corde, page 36. — Les lamentations de cet auteur semblent quelque peu comiques.

[3] Je l'analyse rapidement plus loin pour donner le commentaire des scènes représentées sur la châsse. V. *infra*, chap. VI, p. 131.

[4] Corde, *op. cit.*

[5] *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, II, p. 225 : « La légende de

Digitized by Google

reste de savoir que saint Taurin, qui a été par tradition ancienne considéré à Évreux comme le premier évêque[1], semble avoir évangélisé le pays au v^e^ siècle.

Nous connaissons avec certitude les noms de quelques-uns de ses successeurs, Maurusio, Licinius, qui vécurent au vi^e^ siècle[2]. Est-ce après ce dernier, évêque en 549, ou après Erminulfus, évêque en 614, qu'il faut placer Viator, contemporain d'un roi Clotaire, et son successeur Laudulfe ou Laud ? La question est insoluble. C'est sous l'épiscopat de Viator que le saint se serait révélé, d'après le récit de son *invention*, et c'est Laudulfe qui, guidé par une colonne de feu, aurait retrouvé et exhumé son sarcophage.

Nous touchons ici à la toute première origine de ce qui fut plus tard notre abbaye[3]. « Laudulfe, glorifiant le Seigneur et lui rendant grâces pour l'invention d'un trésor si vénérable, appropria l'endroit et sur le corps du saint édifia une église de bois en l'honneur de saint Martin[4] ». On remarquera qu'il n'est nullement question, dans cette fondation, de moines ni de monastère.

saint Taurin... est dans la dépendance des écrits aréopagitiques d'Hilduin et ne saurait compter pour quoi que ce soit. C'est du reste un faux bien caractérisé. Elle se donne en effet comme l'œuvre d'un *Deodatus*. converti par le saint et élevé par lui à la dignité de prêtre. » — V. aussi les réflexions très sensées de Le Brasseur, page 28. — Cf. Molinier, Sources..., I, n° 189.

[1] Duchesne, *op. cit.* p, 225. — Sur l'ancienneté de cette tradition je me montre moins affirmatif que le savant prélat, qui la constate, dit-il. dès le temps de Charles le Chauve. V. *infra*, p. 23.

[2] Duchesne, *op. cit.*, p. 226.

[3] *Ibid.*, p. 227.

[4] Corde, *op. cit.*, p. 45 (c'est le texte d'un manuscrit de Paris, peu différent de celui des Bollandistes : *Acta Sanctorum*, Augusti tomus secundus, die XI) : « Igitur sanctus laudulfus glorificans et gratias agens domino pro inuento tam uenerabili thesauro, locum curauit ac desuper beati viri corpus, ligneam ecclesiam in honore beati martini edificauit. »

Digitized by Google

Quel que fût à cette époque, entre le VI^e^ et le VII^e^ siècle, l'éclat des succès de saint Columban, l'institut monastique ne semble pas avoir été très répandu en Neustrie[1], et peut-être un évêque ne l'eût-il pas installé volontiers au centre même de son diocèse. Laudulfe fonda sans doute une chapelle, une chapelle de bois, un oratoire modeste, sous l'invocation du saint le plus populaire en Gaule à cette époque, saint Martin de Tours.

Mais la réputation du nouveau sanctuaire ne tarde pas à grandir ; il a tout ce qu'il faut pour attirer la foule des croyants : l'isolement, surtout la possession de reliques précieuses, dont un évêque a solennellement reconnu la puissance et dont les récits courants affirment la révélation merveilleuse. C'est plus qu'il n'en faut pour produire des miracles. A en croire le narrateur ils se multiplient. La foule se presse autour de la chapelle pour obtenir ces *virtutes et sanitates* que le Seigneur accorde aux mérites de son serviteur Taurin[2]. « Bientôt, dit-il, il n'y vient pas un malade qui ne s'en retourne guéri, pas un fidèle dans l'embarras qui ne voie ses vœux exaucés. »

A quelle époque sommes-nous arrivés ? Vraisemblablement à la fin du VII^e^ siècle ou au début du VIII^e^, vers l'époque de saint Aquilin, qui contresigne en 688 le privilège de Fontenelle, et de son successeur Desiderius, qui essaie de s'opposer en 690 et 692 à la fondation de la Croix-Saint-Leufroy[3]. La règle de saint Benoît

[1] Fontenelle (Saint-Wandrille) et Jumièges, colonies de Luxeuil, occupèrent les positions les plus favorables de la vallée de la Seine vers le milieu ou la seconde moitié du VII^e^ siècle. V. Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. II, p. 525 et suiv.

[2] Corde, *op. cit.*, p. 46.

[3] Duchesne, *op. cit.*, p. 227.

Digitized by Google

triomphe dans tout l'Occident[1] et amène un développement remarquable du monachisme. Il est dès lors possible que quelques moines, — non pas sans doute la foule, *turba monachorum*, dont parle le récit — aient été commis au soin de garder la chapelle et le tombeau du saint. C'est peut-être même quelqu'un d'entre eux, intéressé à la vogue du sanctuaire, qui, après avoir énuméré avec soin les guérisons miraculeuses d'hommes et d'animaux, lançait au public cet appel naïf reproduit dans une rédaction postérieure[2] : « Vous tous qui lirez ceci, je vous en avertis, ayez la foi, ne doutez pas des vertus de ce saint, mais plutôt croyez-y et recourez à son intervention. Par cette intervention l'aveugle recouvre la vue, l'impotent reprend la marche, les oreilles bouchées entendent et les esprits immondes sont expulsés du corps des hommes. »

Telle est, je crois, la solution à laquelle il faut raisonnablement s'arrêter touchant les origines lointaines de l'abbaye. Il ne doit pas être question, on le voit, de monastère à proprement parler, fondé à cette place par saint Laud ou quelqu'un de ses successeurs. Supposer l'existence d'une chapelle[3], objet d'une dévotion locale[4], desservie peut-être par quelques moines, est à mon

[1] Montalembert, *op. cit.*, p. 573.

[2] Corde, *op. cit.*, p. 47 : « Monemus uero cunctos qui hec lecturi sunt ut fidem habentes nichil de huius sancti uiri uirtutibus dubitent sed potius credentes, eiusce interuentionibus commendent ut cuius interuentu recepit cecitas uisum, debilitas gressum, et obstructi aures merentur auditum atque immondorum quoque fit ab humanis corporibus propulsio spirituum. »

[3] Ce n'est qu'une hypothèse, je ne l'ignore pas, mais pouvons-nous donner autre chose? Elle est du moins plausible, et je sais que l'opinion du savant M. Chassant sur ce point ne s'écartait pas de la mienne.

[4] Corde, *op. cit.*, p. 46 : « Extunc itaque cepit idem locus frequentari a circumhabitantibus vicinis. »

Digitized by Google

sens le seul moyen de concilier les données fragmentaires de l'histoire et les légendes courantes qui attribuent à l'abbaye une origine extrêmement ancienne. Quant à accepter ces légendes ou à leur faire d'autres concessions, il me paraît que c'est impossible : le sanctuaire mérovingien n'a et n'a jamais pu avoir rien de commun avec le monastère dont nous percevons l'existence certaine à la fin du x[e] siècle. L'amour-propre des religieux trouvait sans doute son compte à une aussi haute antiquité[1], mais les textes sur lesquels ils auraient pu se fonder n'autorisent pas en réalité d'autre affirmation que la mienne ; un bref examen critique suffit à le démontrer.

Ces textes sont au nombre de quatre : la *Vie de saint Aquilin*[2], la *Translation de saint Taurin*[3], *la Vie de saint Leufroy*[4], un passage de *Guillaume de Jumièges*[5].

J'écarte tout de suite le premier. Charpillon et Carême[6] le prétendent l'œuvre d'un moine de Saint-Taurin du vii[e] siècle. Cette affirmation ne repose absolument sur rien et il faut renoncer à tirer parti de cette donnée, car l'existence d'un monastère de Saint-Taurin n'y est nulle part indiquée et tout ce que nous pouvons dire avec le P. Bossue[7], c'est que l'auteur est un béné-

[1] L'auteur de la notice manuscrite que j'ai déjà citée ne se fait pas faute de la mentionner (f° 378 verso). La *Gallia Christiana*, Charpillon et Carême n'élèvent pas plus de doutes là-dessus que Le Batelier d'Aviron, Le Brasseur et l'auteur de la *Neustria Pia*.

[2] *Acta Sanctorum*. Octobris tomus octavus, p. 505-510.

[3] *Ibid.* Augusti tomus secundus, die XI, p. 645 sqq. (éd. 1867).

[4] *Ibid.* Junii tomus quintus, die XXI, p. 91 sqq. (éd. 1867).

[5] Lib. VII, cap. 22.

[6] Dictionnaire historique de l'Eure, t. II, p. 127.

[7] *Notice sur la vie de saint Leufroy*, dans *Acta Sanctorum*, Octobris tomus octavus, p. 489-505.

Digitized by Google

dictin. Dès lors, ce texte, « rédaction délayée d'un texte ancien » [1] datant seulement du XI^e^ ou du XII^e^ siècle, ne nous intéresse en rien.

Le récit de la translation de saint Taurin aurait pu, aurait dû, s'il eût existé un monastère au IX^e^ siècle, nous en fournir la preuve, l'indication à tout le moins. Or il n'y en est pas question. Après avoir décrit pathétiquement les ravages des Normands l'auteur ajoute [2] : « Vers ce temps, quelques clercs, pleins d'une foi parfaite, ornés de vertus religieuses, remarquables par leurs bonnes œuvres, animés d'une admirable et fervente dévotion envers le très saint confesseur Taurin, mirent son corps, plus précieux pour eux que n'importe quel trésor, dans une châsse portative très bien décorée... » Ils y joignent les reliques de saint Aquilin et de la vierge Florentia et se réfugient loin de la Normandie et de la France, en Auvergne, patrie de l'évêque d'alors, « qui emportait en fuyant les corps avec lui » [3], et qu'ils accompagnent. Un peu plus tard, quand les gens d'Évreux regrettent leurs reliques, ce sont encore trois clercs « *quos magis in tota illa patria astutia et calliditate imbutos esse arbitrati sunt* [4] » qu'ils envoient pour les reprendre et même pour les voler. On ne parle pas de moines : ce ne sont pas des moines, ces « *quidam de ordine cleri* » qui cachent les corps saints et escortent

[1] Duchesne, *op. cit.*, p. 226.

[2] *Acta Sanctorum*, Augusti tomus secundus, die XI (éd. 1867). — p. 646, § 7 : « Ea tempestate quidam de ordine cleri, perfectae fidei pleni, religione locupletati, operibus bonis insignes, mira devotione circa sanctissimum confessorem Taurinum ferventes, corpus illius omni sibi thesauro carius, in loculo gestatorio decentissime ornato posuerunt. »

[3] *Ibid.*, p. 647, § 8. «... corpora præfata secum fugitando ferebat. »

[4] *Ibid.*, p. 647, § 9.

Digitized by Google

l'évêque [1] ; ce ne sont pas des moines, ces « *tres clerici* » retors qui sont chargés de les reconquérir [2]. S'il eût existé un monastère sur le tombeau du saint; les religieux eussent-ils laissé à personne le soin de protéger leur patron *a furore Northmannorum ?* Le narrateur, si prodigue d'éloges, eût-il oublié de les mentionner ?

Les arguments que je tire de ce texte en faveur de ma thèse auraient à eux seuls une valeur décisive, si j'admettais, avec Mgr Duchesne [3], que le récit date du temps de Charles le Chauve. Je dois à la sincérité de renoncer à une victoire facile et de déclarer que je n'en crois rien. Que ce récit soit plus ancien et plus important que la vie du saint, personne ne le conteste. Mais Mgr Duchesne ne donne aucune preuve à l'appui de son affirmation précise, et j'ai vainement cherché sur quoi il la fonde. Je vois au contraire que dans son prologue [4] l'auteur parle des traditions qui, par les récits des vieillards, à travers la succession des générations et les révolutions des temps, sont parvenues jusqu'à lui. Il parle longuement de Rollon, — au temps de Charles le Chauve ! Il dit que la Saône « sépare le royaume de l'Em-

[1] Remarquons en passant que c'est *l'évêque* qui les dirige et les emmène dans son pays. Il n'est point question d'un *abbé*, qui eût été leur guide naturel.

[2] On pourrait même soutenir que cette qualité de clercs est une raison de leur refuser celle de moines. Les moines ne faisaient pas partie à cette époque du clergé proprement dit, *ordo cleri*. V. là-dessus Montalembert, *op. cit.*, p. 55, note 3 : « ... l'ordre monastique n'était pas regardé comme faisant partie du clergé. Non seulement tous les moines n'étaient pas prêtres, mais ils comptaient parmi les laïques. »

[3] *Op. cit.*, p. 225.

[4] *Acta Sanctorum*, *loc. cit.*, p. 645 : « ... Non est voluntatis nostræ aliquid falsitatis huic opusculo interserere; sed famam quae ex relatione seniorum per successionem generationum et per revolutionem temporum ad nos usque manavit, ad posteros dirigere. »

Digitized by Google

pire romain[1] », expression qu'on ne trouve qu'aux XI^e^ et XII^e^ siècles, au X^e^ au plus tôt[2]. Je reste donc de l'avis du bollandiste : l'auteur a écrit bien après les événements qu'il raconte[3]. Il n'y a pas lieu de s'y arrêter plus longtemps et j'élimine ce texte comme le premier.

Les deux derniers sont beaucoup plus importants. Il faut les regarder de plus près.

Dans la *Vie de saint Leufroy*, qui remonte au début du X^e^ siècle[4], je lis que Leufroy, tout enfant, suppliait en vain ses parents de le laisser aller s'instruire dans les écoles ; son père refusait de se séparer de son fils unique. Leufroy imagine alors de demander à rendre visite aux parents qu'il possède à Évreux. Il gagne le faubourg de cette ville[5] où repose le corps du vénérable confesseur et évêque Taurin, il s'adresse au gardien de l'église et lui dévoile son dessein secret. Celui-ci l'écoute avec joie, le traite avec prévenance et, gagné par sa sincérité et sa beauté, l'accueille fraternellement. Leufroy, auquel ses parents ont fini par céder, étudie avec un tel zèle qu'il dépasse tous ses compagnons et égale son maître, puis, ayant épuisé la science de ceux qu'il a trouvés là, il va continuer ses études à Condé et à Chartres.

[1] *Ibid.*, p. 648, § 10 : Arar, qui nunc dividit regnum ab imperio Romanorum.

[2] Elle est employée par exemple par Pierre, abbé de Cluny, mort en 1158, au l. II, ch. 1 de son ouvrage *De Miraculis* (Bibliotheca Cluniacensis, col. 1299).

[3] *Acta Sanctorum*, *loc cit.* p. 645, note *a* : Per haec et similia satis indicat auctor, se valde diu scripsisse post ea quæ mox narraturus est.

[4] Molinier, Sources... t. I, n° 574. — Duchesne, *op. cit.*, p. 227 et p. 386, note.

[5] *Acta Sanctorum*, Junii tomus quintus, die XXI. (éd. 1867). Page 92, § 3 « ... Ad suburbium præfatæ civitatis tendit, ubi venerandus Confessor Christi Taurinus, Praesul quondam ejusdem loci, requiescit ; veniensque ad locum et aedituum domus Dei allocutus, ei voluntatis suæ reseravit arcanum. »

Digitized by Google

Il est certain qu'en lisant ce récit, l'idée d'une école installée dans un monastère se présente tout de suite à l'esprit : les commentateurs et historiens l'ont adoptée généralement[1]. Pourtant, si nous l'examinons attentivement, nous remarquons qu'il n'y est nulle part question expressément de moines ni de monastère : cela est déjà singulier. L'auteur dit seulement que Leufroy se dirige vers le faubourg (*tendit ad suburbium*) où est enterré saint Taurin, et qu'il arrive à l'endroit, *ad locum* non *ad conventum*, *ad monasterium*. C'est ainsi qu'on parle d'une chapelle située au bout d'un faubourg. Leufroy y trouve le gardien de l'église, *ædituum domus Dei*, non le portier du couvent, *ostiarius*, *portarius monasterii*[2], sans doute le prêtre chargé de la garde du tombeau et du service de la chapelle. Que ce prêtre, avec les autres clercs, ait tenu une école, c'est vraisemblable et cela n'a rien d'étonnant. Il y en avait souvent de pareilles auprès des églises. En tout cas cette école n'a rien des écoles monastiques, où se maintiennent les fortes études et les grandes traditions. Bien que Leufroy semble être allé demander des leçons à d'autres clercs dans la ville, *in vico*[3], il ne tarde pas à en savoir autant qu'eux et les quitte pour les maîtres plus savants de Condé et de Chartres. Eût-on facilement laissé un sujet si brillant quitter un monastère? N'eût-on pas essayé

[1] Gallia christiana, XI. 626. A ; — Charpillon et Carême, *op. cit.*, II, 127.

[2] *Ostiarius* est le terme propre indiqué expressément dans la *Règle* de saint Benoît (ch. 66), qui dit aussi *portarius*. Je trouve également dans des actes de 1274 relatifs à l'abbaye de Saint-Taurin le terme *janitor* (G.C. f° 99).

[3] *Acta Sanctorum, loc. cit.*, p. 92, § 5. « Cumque omnia epotasset, in quibus idonei doctores erant, quos in eodem vico invenerat, ad alium vicum, cui Condatus vocabulum est, festinus migravit. »

Digitized by Google

de le retenir ? Il n'est pas question des instances que ses frères[1] n'auraient pas manqué de faire auprès de lui ni des vœux qu'il aurait prononcés.

Ce texte, loin de prouver l'existence d'un monastère de Saint-Taurin au IXe siècle, établirait donc plutôt qu'il n'y en avait point.

Reste Guillaume de Jumièges dont l'affirmation cette fois est formelle[2]. Le chroniqueur, après avoir énuméré différents monastères fondés ou réédifiés par les ducs ou les barons de Normandie depuis Rollon, ajoute[3] : « Le monastère de Saint-Taurin, celui de Saint-Leufroy, celui de Montivilliers et celui de Saint-Amand dans la ville de Rouen doivent être comptés parmi les plus anciens, par où il est à présumer que ces couvents ont d'abord été détruits et ensuite reconstruits. » Étant donnée l'importance de l'historien, ce texte nuirait certes à la solidité de mes arguments si je n'étais obligé de lui dénier toute valeur pour deux ordres de raisons.

D'abord la critique du texte a établi que le passage en question appartenait seulement à la quatrième rédaction préparée entre 1130 et 1154 par Robert de Torigny, alors prieur du Bec[4]. C'est donc à une époque très tar-

[1] Le récit parle seulement de ses camarades de classe, *sodales*.

[2] *Historiæ Normannorum* VII, 22, apud A. Duchesne, Hist. Normannorum Script. ant., p. 278 et 279.

[3] « Monasterium vero sancti Taurini et sancti Leufredi, et Villare Monasterium, et Cœnobium sancti Amandi intra urbem Rothomagensem inter antiquiora computanda sunt. Unde constat illa prius fuisse destructa et iterum reædificata. » — Signalons en passant les énormes contre-sens de la traduction de M. Guizot (Caen, 1826, 8°) qui non seulement parle du monastère de Saint Lieufroi (*sic*), mais encore de « celui de Villar » et ajoute « tous quatre enfermés dans la ville de Rouen » (p. 201).

[4] V. l'édition d'Orderic Vital de A. Le Prévost, tome V, notice par Léopold Delisle, pages LXXIII et suiv.

Digitized by Google

dive relativement qu'un homme qui connaissait mal l'histoire de Saint-Taurin [1] l'a interpolé.

L'examen du chapitre lui-même démontre jusqu'à l'évidence la nature et le but de cette addition : l'auteur avait énuméré et vanté les fondations pieuses de Rollon et de Richard-sans-Peur [2], non celles de Guillaume le Conquérant et de ses barons : l'interpolateur se hâte de réparer cet oubli, et de peur de priver quelqu'un de sa part d'éloges, il recommence l'énumération déjà faite, des fondations des anciens ducs [3]. Puis il s'aperçoit qu'il n'a rien dit de sa propre abbaye du Bec : bien qu'il en ait déjà parlé au livre précédent, il la cite encore [4], et enfin pour n'être pas injuste il mentionne, lui ou, qui sait ? quelque autre moine jaloux (car les phrases ne se suivent guère), l'abbaye de Saint-Taurin et trois autres comme des plus anciennes de la Normandie : tardif et inutile effort pour justifier une prétention qui, on le voit maintenant, ne repose sur rien.

J'ai en effet, outre ces preuves négatives, dont l'accumulation, il faut le dire, est toujours à la merci du hasard qui fait découvrir un seul fait positif contraire, le témoignage formel et irréfutable de deux documents de première main : la Charte de Richard Cœur-de-Lion dit expressément que c'est le duc Richard, fils du duc Guillaume, qui a fondé l'abbaye en l'honneur de saint Taurin d'Évreux, *qui abbatiam in honore sancti Tau-*

[1] Nous le verrons clairement au chapitre suivant, p. 38, note 2.

[2] II, 19 et IV, 19.

[3] Comparez à ce point de vue les chapitres II, 19 et IV, 19 avec VII, 22 : les termes sont presque identiques.

[4] VII, 22 : Eodem etiam tempore venerabilis abbas Herluinus monasterium Beccense in honorem sanctæ Mariæ cœpit ædificare, de quo in libro superiori pauca perstrinximus, etc.

Digitized by Google

rini Ebroicensis instituit, et enfin le nécrologe de Saint-Taurin, aujourd'hui perdu, mais dont cet extrait nous a été conservé [1], qualifiait ce même Richard-sans-Peur (943-996), *Richardus Senex*, de fondateur de l'abbaye *fundator* et non *restaurator*.

Tout commentaire est superflu.

Il y a donc eu d'abord une chapelle de Saint-Taurin, mais ce n'est qu'à la fin du x^e^ siècle que s'est fondée l'abbaye. Entre ces deux faits il y a un hiatus. Les événements troublés de la fin du ix^e^ siècle suffisent amplement à expliquer un trou dans l'histoire du sanctuaire, une rupture complète dans la continuité de la tradition. Les invasions normandes eurent en effet pour conséquences immédiates la dévastation du pays tout entier et le bouleversement de sa vie politique et religieuse. Sous l'épiscopat de Seibardus ou Sebar, en 886 ou 892, Rollon et ses Normands s'emparèrent d'Évreux et ravagèrent la contrée [2]. La chapelle de Saint-Taurin n'échappa pas au désastre. Les reliques furent seules sauvées, nous avons vu comment. Du récit de leur odyssée, des détails de leur transport en différents endroits [3], il n'y a rien à retenir. Un fait seul est intéressant : c'est qu'à la fin du ix^e^ siècle, la chapelle incendiée, les prêtres dispersés, les reliques disparues, il ne restait plus trace matérielle du culte de saint Taurin aux portes d'Évreux.

A la fin du x^e^, une abbaye s'y élevait : dans l'inter-

[1] Le Brasseur, p. 77. Obit. S. Taur. Ebr., II cal. Decembr. — L'auteur du reste ne s'arrête pas à ce détail : « Ce fut, dit-il, le vieux Richard, duc de Normandie, qui la répara tout de neuf et qui, pour cela, porte la qualité de fondateur. » V. Gallia Christiana, XI, 626.

[2] Duchesne, *op. cit.*, p. 229.

[3] *Acta sanctorum*, Augusti tomus secundus, die XI (ed. 1867), pp. 645 sqq.

Digitized by Google

valle, les chefs normands s'étaient christianisés, étaient devenus possesseurs légitimes du pays, avaient fondé un gouvernement régulier et multipliaient, par politique autant que par ferveur, les donations authentiques à l'Église et les fondations pieuses. Nous quittons la légende pour l'histoire, l'obscurité pour la lumière.

Digitized by Google

CHAPITRE II

L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN SOUS LES DUCS DE NORMANDIE

(x[e] siècle -- 1204.)

Les premiers ducs de Normandie ; — fondation de l'abbaye par Richard-Sans-Peur ; — elle est subordonnée à l'abbaye de Fécamp ; — les comtes d'Évreux de la maison de Normandie ; — acquisitions de l'abbaye au XI[e] siècle et au XII[e] siècle ; — les premiers abbés ; — les possessions de Saint-Taurin en Angleterre et en Irlande.

Nous ne possédons aucun document précis et contemporain sur la fondation du duché de Normandie (911 ou 912). Les *Annales de Saint-Bertin* s'arrêtent à 901, celles de Flodoard ne commencent qu'en 919, et les renseignements fournis par Dudon de Saint-Quentin, qui écrivait entre 1015 et 1026 [1], sont sujets à caution. On peut en particulier mettre au rang des légendes les détails qu'il nous donne sur le traité de Saint-Clair-sur-Epte et sur le baptême de Rollon. Il est plus que douteux que le nouveau duc ait alors reçu toute la Normandie et toute la Bretagne [2]. Mais la donation de Charles le Simple comprit sûrement les diocèses de

[1] Molinier, Sources..., II, n° 1962.

[2] Dudon, l. II (ap. Duchesne, p. 83 D) : terram... a flumine Eptae usque ad mare totamque Britanniam.

Digitized by Google

Rouen, de Lisieux, de Bayeux et d'Évreux, pays alors ruinés et où les envahisseurs étaient déjà fixés [1]. Notre région fut donc parmi les premières à profiter du nouveau régime [2]. Faut-il admettre, sur l'autorité chancelante de Dudon, copié par Guillaume de Jumièges, que dès son baptême Rollon combla de ses dons l'église d'Évreux [3] ? Contentons-nous de constater que sous un duc presque indépendant, pourvu officiellement des droits régaliens [4], la Normandie, gouvernée et exploitée avec méthode [5], atteignit un degré de prospérité alors extraordinaire. Rollon, brigand devenu riche, chrétien de fraîche date et de ferveur suspecte, tient à affirmer moins sa foi que son autorité et sa richesse [6], en distribuant à son seul gré des terres à ses églises comme à ses hommes. Ses successeurs se réservent comme lui, par une exception jusqu'alors unique à la juridiction du roi, le droit de contrôler les nominations des évêques [7]. Leur générosité s'exerce largement à l'égard d'un corps dont ils subissent de plus en plus l'influence à mesure

[1] Dudon, l. II (ap. Duchesne, p. 83 D) : terra... inculta est vomere, pecudum et pecorum grege omnino privata, hominumque praesentia frustrata.

[2] Ce ne fut qu'en 924 que Rollon reçut le Bessin et le Maine; le Cotentin et l'Avranchin ne furent cédés à Guillaume Longue-Épée, son successeur, qu'en 933 par le roi Raoul.

[3] Dudon, *ibid.*, p. 85, A ; Guillaume de Jumièges, II, 18.

[4] Ce point est d'une haute importance pour l'histoire générale, car il est hors de doute que l'exemple de ce premier État féodal indépendant ait fortement influé sur la condition des autres terres dépendant de la couronne.

[5] Cet esprit méthodique et précis des Normands fut très sensible plus tard, lors de l'organisation de leur conquête d'Angleterre. Pour la Normandie, V. Dudon, *ibid*, p. 85 B ; G. de Jumièges, II, 19.

[6] Sur l'éclectisme de Rollon en matière de foi, v. Lavisse, *Histoire de France*, tome II, 2e pie : Les premiers Capétiens, par Luchaire, page 53.

[7] Cf. Luchaire, *op. cit.*, page 55.

Digitized by Google

qu'ils se civilisent, et qui les comble d'éloges par la plume de ses chroniqueurs [1].

Il ne faut donc pas s'étonner de voir le petit-fils de Rollon, cédant peut-être aux sollicitations des habitants d'Évreux, relever le culte de saint Taurin [2]. La ville, quelle que fût la bonne administration du duché, n'avait pas joui d'une existence paisible au cours du x[e] siècle. Elle avait été l'objet de démêlés nés de la convoitise de Hugues le Grand, duc des Francs, père de Hugues Capet, et des rois Louis IV et Lothaire. Le premier avait profité de l'assassinat de Guillaume-Longue-Épée en 943 pour s'en emparer ; Louis IV la lui avait reprise, tout en séquestrant le jeune duc Richard sous prétexte de le protéger, en réalité pour confisquer l'héritier et l'héritage (945). Mais Richard s'échappa, les Normands reprirent la ville et c'est peut-être à Évreux que le jeune duc, se réconciliant avec Hugues le Grand, célébra en 945 ses fiançailles avec Emma, fille du duc des Francs, qu'il épousa à Rouen après la mort de son père en 958 [3]. Le successeur de Louis IV, Lothaire, attaqua de nouveau Évreux en 954 et le donna à son partisan Tetbold ou Thibaut le Tricheur, comte de Chartres. Mais Richard, ayant porté la guerre sur les possessions de ce dernier et les ayant dévastées, obtint

[1] Sur la christianisation des ducs de Normandie, v. *Histoire Générale*, tome I, p. 495 (art. de Langlois et Luchaire). — Cf. Dudon, l. III (ap. Duchesne, p. 157 A), — Chronique manuscrite de Normandie (*Hist. des G. et de la France*, XI, p. 340 AB).

[2] La popularité du saint avait dû rester grande. On peut le soupçonner en analysant le passage de la *Translation* (§§ 8 et 9) où il est dit que ce sont les habitants qui se réunissent pour aviser au moyen de recouvrer les reliques (*consilio inter se habito*) et qui choisissent (*elegerunt*) d'un commun accord les trois clercs pour leurs émissaires.

[3] Sur cette alliance des Rollonides et des Capétiens, qui dura un siècle, v. Luchaire, *op. cit.*, page 56.

Digitized by Google

en 965 la paix et la restitution de ses domaines par un accord conclu à Rouen et ratifié la même année par Lothaire à Jeufosse [1].

Le dernier, à tout le moins, des sièges subis par Évreux y avait accumulé les ruines. Est-ce pour les réparer et inaugurer pieusement sa rentrée en possession que Richard-sans-Peur se décida à fonder un monastère ? Avait-il déjà auparavant saisi pour le faire l'occasion de ses fiançailles ? C'est ce qu'il est impossible de décider [2], mais il est vraisemblable de faire dater l'institution de notre abbaye soit de 945, date des fiançailles du duc et d'Emma, soit de 965, 966 ou 967, années qui ont vu ou immédiatement suivi la restitution de la ville par Thibaut le Tricheur.

La donation faite par Richard-sans-Peur à l'abbaye nouvelle était fort importante. Elle est intéressante, car c'est un des exemples les plus anciens d'inféodation des droits régaliens, dont les barons se sont rendus ouvertement maîtres et font largesse [3]. L'abbaye reçoit en effet la dîme du tonlieu de la ville et de la vicomté d'Évreux [4] avec plusieurs hôtes libres dans la ville [5]. Autour du monastère lui-même, le duc lui donne le faubourg attenant à l'église et qui appartiendra à elle

[1] V. pour tous ces événements les principaux historiens de la Normandie (Dumoulin, etc.) et d'Evreux (Le Brasseur, etc.)

[2] La principale source dont je vais faire usage dans les pages qui suivent est la Charte de Richard Cœur de Lion de 1195 (V. Introduction, p. 9).

[3] On cite les autres donations de cette époque : celles de Raymond Pons de Toulouse à l'abbé Pons de Thomières (novembre 936), du comte d'Anjou à l'abbaye de Saint-Aubin (966), etc.

[4] « Decimam thelonei Ebroïcensis civitatis et vicecomitatus. » — Sur le mode de perception de cette dîme, v. *infrà* p. 41 et p. 67.

[5] « Hospites in eadem villa cum libertate. » — Sur les hôtes, v. Léopold Delisle, *Étude sur la condition de la classe agricole*... pp. 8 sqq.

Digitized by Google

seule [1], des terres, l'eau de la rivière (utile pour la pêche et les moulins), — dans la forêt d'Évreux et autour de Parville tout le bois nécessaire aux besoins des moines et le droit de panage pour leurs porcs [2], — à l'autre bout d'Évreux la moitié de la terre d'Isnelmaisnil (du Buisson-Hocpin) avec la moitié des droits sur l'église de Saint-Aquilin [3]. Ainsi dès le début l'abbaye possédait à Évreux même un fief important et de revenu assuré. Ce revenu devait être accru encore grâce à la permission de tenir désormais chaque année une foire dans toute la ville le jour de la Saint-Taurin et d'en percevoir les coutumes [4].

Richard accorda en outre à l'abbaye de riches possessions dans l'Évrecin, le Lieuvin et le Cotentin [5]: les églises

[1] « Burgum eidem ecclesie propinquum, soli ecclesie serviens. » — Je ne crois pas qu'il faille entendre par là le bourg d'Évreux bâti au nord de la cité, mais la petite agglomération qui pouvait exister autour de l'emplacement du sanctuaire. V. De la Tournerie, *Traité des Fiefs*, p. 364.

[2] « Terram cum aqua et in silva sua ligna ad omnes usus monachorum necessaria, et pastionem ad suos proprios porcos et ibi prope villam que dicitur Patervilla ». — L'expression *ad suos proprios porcos* indique que le droit de panage était accordé pour les porcs de l'abbaye seulement, non pour ceux de ses tenanciers. (Sur l'importance de ces droits d'usage et de panage dans les forêts, v. Delisle, *op. cit.*, p. 369-371).

[3] « Dimidiam terram Isnelmaisnille cum dimidia parte ecclesie sancti Aquilini. » — Sur Isnelmaisnil-Buisson-Hocpin, v. Le Prévost, *Notes*... II, p. 70.

[4] « In festivitate Sancti Taurini nundinas totius civitatis et omnes illius diei consuetudines. »

[5] « In Ebroicensi pago ecclesias de Wellebou et de Caldebec et de Loviers et de Pintarvilla cum omnibus decimis que ad illas pertinent et hospitibus multis eidem ecclesie servientibus. Et in Secana unum tractum, et in Actura duos. Et piscationes molendinorum de Loviers et quadraginta solidos in molendinis suis, et in nemore suo ad omnes usus monachi ibidem commorantis necessaria et pastionem ad suos proprios porcos... In pago quoque Constantini Periers et Milleres et Waudrimaisnille et que ad ea pertinent sicut in dominio habebat libere dedit. In Lisvino terram apud Martinivillam, et apud Olmeia, et apud Molas, unde plurimorum vavassorum redditur servitium monachis. »

Digitized by Google

et les dîmes d'Elbeuf, de Caudebec, de Louviers et de Pinterville, avec de nombreux hôtes, une pêcherie dans la Seine, deux dans l'Eure, celles de ses moulins de Louviers, quarante sous de rente sur ces mêmes moulins et dans la forêt le droit d'usage pour un moine restant à Louviers et de panage pour ses porcs; — des terres à Martinville-en-Lieuvin, à Ommei, *apud Molas* [1], avec le service de plusieurs vavasseurs [2]; — les domaines de Périers, de Millières et de Vaudrimesnil dans le Cotentin.

Les hommes des religieux jouiront des mêmes franchises que ceux du duc, et l'abbaye percevra librement sur tous ces domaines les coutumes qui lui sont dues [3].

On le voit, l'auteur anonyme de la *Chronique manuscrite de Normandie* n'a pas tort de dire que dans le duché « sainte Eglise estoit en grant povoir et tenue « en grant reverence, et chacun hault homme edifioit « Eglises et donnoient nobles possessions aux Moynes « et aux Nonnains qui Dieu servoient [4] ». Le successeur de Richard-sans-Peur, Richard II (996-1027) ne renonça pas à ces pieuses traditions, au contraire. Il donna l'exemple d'une si vive dévotion qu'un historien très compétent [5] le qualifie de « personnage tout à fait ecclésias-

[1] V. Le Prévost, *Notes...*, I, p. 467. Ces deux endroits se trouvaient à Capelles-les-Grands. Je n'ai pu identifier « Molas ».

[2] Sur les vavasseurs, v. Delisle, *op. cit.*, p. 5 sqq.

[3] « Hominibus quoque dedit tantam libertatem in curia sancti Taurini quantam suis hominibus in sua curia... Et liberas consuetudines per totam terram suam. »

[4] *Loc. cit.*

[5] M. Luchaire, *Histoire Générale*, I, p. 495. — Voici comment l'apprécie un moine de Saint-Albans, Thomas Walsingham, qui se met pour la circonstance en frais de style (*Ypodigma Neustriæ*. éd. Riley, dans Rerum Britannicarum medii aevi scriptores..., p. 37) : « Ricardus, Ricardi Primi filius, fulgoris sui radios per diversos orbis cardines.

Digitized by Google

tique ». Grand protecteur des églises ainsi que Richard Ier, il laissa un fils, Robert le Magnifique (1027-1035) [1], dont la générosité est, comme la sienne, restée proverbiale. Mais il faut constater que les bienfaits de ces deux princes ne semblent pas avoir profité à l'abbaye de Saint-Taurin. Du moins n'en a-t-il subsisté aucune trace [2].

En revanche, on voit en 1035 Robert Ier donner l'abbaye au grand monastère de Fécamp dont elle devient une dépendance, presque une succursale, un prieuré, *cella Fiscannensis*.

Je crois qu'on peut expliquer ce fait, au premier abord singulier, par deux raisons. La première c'est que depuis 987 notre région formait un comté à part dans le duché. Il n'y a jamais eu en Normandie que très peu de ces États vassaux [3]; les ducs étaient trop jaloux de leur autorité pour consentir volontiers à se créer des rivaux.

post patris excessum, sparsit nomine glorioso, et totam pene Normannicam patriam unam Christi insignivit Ecclesiam... Et quamvis sæculari actui foret deditus, totus tamen fuit fide catholicus, et erga Domini cultores benevolus et devotus. Sub cujus moderamine plurima monachorum odolevere ovilia ; qui, velut apes, ex multis sanctorum canistris actuum erumpentes, lucidissima in cœlestes thesauros intulerunt mella. »

[1] Le frère aîné de Robert, Richard III, ne fit que passer sur le trône ducal en 1027.

[2] Je dois cependant mentionner que Robert de Torigny attribue la fondation de l'abbaye à Richard II (*De immutatione ordinis monachorum, de abbatibus et abbatiis Normannorum et ædificationibus eorum*). On a pu l'expliquer d'après telle phrase du chap. 22 du l. VII de Guillaume de Jumièges, en disant que Richard Ier a commencé et Richard II continué les travaux. Mais ce chapitre a précisément été écrit par Robert de Torigny (v. *supra* p. 28-9). Il est plus simple de croire à une erreur. — En second lieu un passage de la charte donnée en 1035 par Robert Ier à Fécamp (v. *infra*, p. 39) semble parler de libéralités faites par ce dernier à Saint-Taurin : le passage est peu net et comme il paraît se rapporter à des dons déjà faits (Millières, par exemple), je le considère comme indiquant plutôt une confirmation de ces dons qu'une donation nouvelle.

[3] Luchaire, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, l. II, 2e partie, page 54.

Digitized by Google

De plus, bien qu'en règle générale ils aient réservé ces fiefs, en guise d'apanages, aux membres de leur famille, ils ne tenaient nullement à en augmenter l'importance, mais s'efforçaient au contraire de l'atténuer : ils avaient raison. Ne voit-on pas le premier comte d'Évreux, Robert, archevêque de Rouen, fils de Richard Ier, se révolter à l'avènement de son neveu Robert en 1027? Assiégé dans Évreux, il réussit à s'enfuir, met le duché en interdit[1] et arrive ainsi à rentrer en grâce. Il n'est donc pas étonnant que le duc ait fait largesse des possessions d'un vassal si remuant. — Et c'est justement l'abbaye de Fécamp qui en bénéficie, c'est-à-dire la grande fondation de Richard-sans-Peur (988), réformée sous son successeur par les Clunisiens et devenue le centre religieux, le grand sanctuaire monastique du duché. Dépendant seulement des souverains, qui l'avaient soustraite à la juridiction de l'archevêque de Rouen, elle était par eux comblée de dons de toute sorte. Jamais ils n'hésitèrent à s'emparer des monastères sur les terres des vassaux pour en enrichir la grande abbaye ducale.

Ce fut le sort de Saint-Taurin[2]. En 1035, comme Robert le Magnifique se disposait à partir pour la Terre Sainte, d'où il ne devait pas revenir, il voulut restaurer le monastère de Montivilliers, jadis créé, près de Harfleur, par Waratto et ruiné par les pirates danois. L'emplacement en avait été donné en toute propriété aux religieux de Fécamp par Richard II. Robert le leur redemanda en leur offrant un autre monastère en échange. L'abbé Jean se défendit d'accepter[3] : il prévoyait peut-être les

[1] V. Le Brasseur, p. 84, 85, etc.

[2] V. Mabillon. Annales ordinis S. Benedicti, t. IV, p. 319 et 399.

[3] Charte de Robert, dans Le Brasseur, *Hist. d'Evreux, Actes et Preuves*,

Digitized by Google

difficultés qu'une telle acquisition pouvait faire naître entre lui et ses futurs subordonnés. Mais il ne put que s'incliner : abandonnant au duc le territoire de Montivilliers où fut fondé aussitôt un couvent de femmes, il reçut le monastère de Saint-Taurin avec toutes ses terres et dépendances, en toute propriété, « comme toute autre terre appartenant à Fécamp, comme une succursale de l'abbaye de la Sainte-Trinité [1] ». Acte solennel fut dressé de cette donation en présence du comte d'Évreux, Robert.

Voilà donc notre abbaye un peu déchue en dignité dans la hiérarchie monastique. Il ne semble pas cependant que sa subordination à Fécamp ait nui à sa popularité locale. Les documents qui nous restent montrent au contraire pendant le XI^e^ et le XII^e^ siècles les comtes s'efforçant d'enrichir le monastère qui fait l'ornement de leur capitale, et surtout leurs sujets, restés fidèles au culte de saint Taurin, multipliant les donations pieuses.

Richard (1037-1065), fils de Robert et deuxième comte d'Évreux, abandonne à l'abbaye, avec le consentement de sa femme Godehylde et de son fils Guillaume, les trois droits qu'il possédait sur tous les habitants de la terre de Saint-Taurin et sur ceux qui y passaient une nuit, savoir : le droit de haute justice, celui de septenage et celui de tonlieu. Il renonce même à ceux qu'il percevait sur les bourgeois de l'abbaye dans son marché, dans son bourg et dans ses foires [2]. La charte de donation

p. 1 : « Acceptoque pro hac mutua vicissitudine alio quodam monasterio, quod, quamvis difficile, post tamen impetravi. »

[1] *Ibid.* : « Sicut et aliam terram quæ pertinet ad Fiscannum et sic cella prædicti monasterii Sanctæ Trinitatis usque ad sempiternum. »

[2] « Tres consuetudines quas habebat in terra Sancti Taurini, videlicet sanguinem, septenagium et theloneum de eo qui remansurus in terra

Digitized by Google

est contresignée par Amauri II, comte de Montfort[1].

Le même Richard donne une autre fois la dîme de *Buievilla*[2].

Ses successeurs Guillaume (1065-1118), Amauri Ier (1118-1137) et Amauri II (1137-1140) n'ont pas laissé trace de leurs dons. Peut-être, absorbés dans d'innombrables guerres, ont-ils été moins généreux. Rien cependant ne permet de l'affirmer. L'existence troublée d'Évreux, confisqué de 1111 à 1113 par Henri Ier d'Angleterre, disputé ensuite entre ce roi et Amauri Ier, assiégé et incendié en 1119, puis confisqué de nouveau, ravagé encore en 1139 par Roger de Toeni, cette succession de catastrophes expliquent le silence des documents. Amauri Ier semble pourtant, si nous ajoutons foi aux termes d'une charte de son fils Simon[3], avoir réglé le mode de perception de la dîme des coutumes d'Évreux accordée à l'abbaye par Richard-sans-Peur : il abandonne aux moines chaque dixième semaine de ses revenus sur la prévôté d'Évreux[4].

Avec Simon le Chauve (1140-1181) commencent des temps plus paisibles et plus prospères. L'abbaye reçoit de lui[5] le droit de tenir une foire le second dimanche après

sancti vel unam noctem hospitatus fuit. Addidit etiam quicquid habebat in burgensibus sancti in foro et in burgo suo et in feriis suis (P. C. f° 72 v°).

[1] Amauri, seigneur de Montfort l'Amauri et d'Épernon du chef de sa mère, fils de Guillaume de Hainaut, conseiller de Henri Ier, roi de France. C'est le grand-père d'Amauri Ier, comte d'Evreux.

[2] Beuville? V. Le Prévost, *Notes...*, III, p. 211 — Charte de Richard Cœur de Lion.

[3] P. C. f° 61 r°, G. C. f° 51. v°

[4] « Preterea ipsis concedo (c'est Simon qui parle) decimam ebdomadam prefecture mee Ebroicensis cum omnibus consuetudinibus ad me pertinentibus, sicut pater meus illis dedit. »

[5] *Loc. cit.*

Digitized by Google

la Pentecôte et le lendemain, et de percevoir, ces deux jours-là, tous les revenus de la ville, — plus la dîme du moulin que le comte possède à la porte aux Fèvres, *ad Portam Fabrorum*, du moulin tanneret qu'il a dans la rue Chartraine, *in vico Carnotensi*, et des nouveaux étaux situés auprès de Saint-Léger. C'est peut-être lui aussi[1] qui donne la dîme du moulin Mareschal à Évreux et cinq acres de terres avec deux hôtes à Cissey.

Sa famille est non moins large : Raoul d'Évreux, son frère ou son neveu[2], ratifie[3] les dons que ses vassaux ont faits à l'abbaye des dîmes du Tilleul-Othon, du Mesnil-Othon [4], de Mareux, du Bois-Gencelin, de celles des moulins de Beaumontel et de Grocet [5], de la moitié de Bérengeville-la-Rivière et de son eau, enfin à Saint-Germain de trois acres de terre données par Jean, fils de Lambert. Il y joint la dîme de ses cinq moulins de Saint-Germain et toute l'eau de la rivière avec le droit d'y pêcher et d'y mettre des nasses, *nansas*, la dîme du moulin de Cativay, à Aulnay [6], et d'Angerville, la moitié de ses revenus du Buisson-Amauri (Buisson-Hocpin), deux hommes avec leurs maisons et enfin une rente de

[1] Charte de Richard Cœur de Lion : « Et Symon dominus ejus dedit quinque acras terre cum duobus hospitibus et decimam molendini apud Ebroicas qui dicitur Mareschal. »

[2] V. Le Prévost, *Notes...*, I, p. 262. — Izarn, *Histoire de Saint-Germain-les-Evreux*, p. 5.

[3] Charte de Richard Cœur de Lion.

[4] *Decimam de Maisnille Othonis*, actuellement Mesnilotte, hameau de Combon, d'après Charpillon et Caresme, II, p. 788.

[5] Ce moulin était situé à Évreux dans la rue Vilaine et appartenait au seigneur de Cierrey au début du XIIIe siècle.

[6] « L'île de Chaitivel ». — Il existe un autre Cativay à la Bonneville, mais cette dernière localité était presque entièrement aux mains de l'abbaye de La Noë. Tout désigne le moulin sis à Aulnay, très proche de Bérengeville.

Digitized by Google

dix sous pour célébrer l'anniversaire de son père, de sa mère et de tous ses parents.

Son suzerain Robert IV, comte de Meulan (1166-1204) qui permettait cette donation, en faisait une de vingt sous angevins de rente sur ses revenus de Beaumont[1]. Cette rente était payable, le jour de la Saint-Rémy, au mandataire des moines par le prévôt ou le collecteur de Beaumont rendus pécuniairement responsables de tout retard. — Le 13 avril 1203, Robert de Meulan donnait encore à l'abbaye[2], dans sa forêt de Brotonne, une masure de deux acres et une terre de soixante, sises au Mont-Gocelin, avec les droits d'usage et de panage, — à Elbeuf, pendant la semaine de la Saint-Taurin, les redevances en argent et en poissons, *piscium et nummorum*, que les pêcheurs payaient chaque semaine à ses sergents. Il renonçait enfin formellement aux droits qu'à tort ou à raison il prétendait avoir à Caudebec sur les hommes de l'abbaye.

Les donations des autres seigneurs et surtout des simples particuliers sont bien plus nombreuses sinon aussi importantes. Les actes qui les constatent m'ont permis de donner une idée approximative des biens de l'abbaye jusqu'à la fin du XII^e^ siècle. Je vais les énumérer rapidement en deux groupes d'après la date (XI^e^ siècle, XII^e^ siècle) et dans chacun d'après leur répartition géographique : vallée de l'Iton, localités à l'ouest de l'Iton, localités à l'est, vallée de l'Eure et pays de Longueville.

[1] P. C. f° 62 r°, G. C. 53 v°.

[2] P. C. f° 62 v°.

Digitized by Google

ACQUISITIONS DE L'ABBAYE AU XI^e SIÈCLE

Je n'ai pas vu trace au XI^e siècle d'autres acquisitions à Évreux que de celles dont j'ai déjà parlé.

Roger de Beaumont (mort en 1094) donne une rente d'un muid de froment et la dîme de ses moulins de Normanville[1].

Avec son consentement son vassal Gencelin, en se faisant moine, donne l'église et la dîme du Bois-Gencelin, avec quatorze acres de terre et le droit de panage hors de la forêt comme dedans[2].

A la même époque[3], Raoul, fils d'Othon, donne la dîme du moulin *quod est subter civitatem Ebroicensem*, de celui de Beaumontel et du Tilleul-Othon[4].

Avec la permission de Guillaume de Breteuil (1060-1103), Maiel, fils de Gaufré, donne une charruée de terre à Bois-Mahiart, sur le territoire de Glos-la-Ferrière[5].

Robert Louvel, *Lupulus*, Fulbert son gendre et Hugue d'Avrilly, vassaux de Guillaume d'Évreux (1065-1118) vendent tout le fief de la Sôgne, *Cyconia*, deux cents acres de terre à Avrilly avec la dîme et le droit de panage. Ils reçoivent des religieux par la main du moine Gillebert, qu'ils envoient à l'abbaye, le premier

[1] Charte de Richard Cœur de Lion. Je désignerai dorénavant cette charte par les lettres R. C. L.

[2] R. C. L.

[3] Le Prévost, *Notes...*, I, p. 221. — Il se pourrait cependant, contrairement à l'avis de ce savant, que cet acte ne fût que du XII^e siècle, car c'est à lui évidemment que se rapporte la ratification de Raoul d'Évreux citée plus haut et qui date du règne de Simon le Chauve (1140-1181).

[4] R. C. L.

[5] R. C. L.

Digitized by Google

sept livres d'argent monnayé, une once d'or et un très bon cheval, *optimum equum*, le second dix livres et une once d'or, le troisième sept livres[1]. Le comte ratifie le marché moyennant cent sous que lui versent les moines[2].

Entre 1060 et 1103, Guillaume de Pacy, fils de Mathilde, vassal de Guillaume de Breteuil, donne la terre de Quessigny, alors ravagée et déserte[3]. Vraisemblablement à la même époque[4], Gillebert, fils de Roger « de Clerc » et de Basilde, donne au même endroit une terre sur laquelle « Witimundus », fils de Raoul, abandonne tout droit pour vingt sous[5].

A la même époque[6], Hugue, fils de Hubald de Pacy, qui mourut à Saint-Taurin et y fut enterré[7], donne son fief de la Forêt-du-Parc, *Picturivilla*. Pour une somme de soixante sous, Osbern de Longueville, son suzerain, ratifie ce legs, les dons qui suivent, et vend la terre qui a appartenu au prêtre Thibaut[8]. Dans le même temps, avec le consentement de Guillaume de Breteuil et de Richard, fils d'Herluin, comme Hugue, fils de Robert Malet et d'Emmeline, et Nicolas, fils de Gillebert de Neuilly, se font moines, leurs parents donnent l'église

[1] P. C. f° 71, v°.

[2] P. C. f° 71, r°.

[3] R. C. L. — « Terram de Chesigne, que deserta et absque habitatore manebat. »

[4] On trouve parmi les témoins un *Gaufridus Paganus* qui figure dans la charte de Robert Louvel, et Richard, fils d'Herluin, suzerain du donateur figure dans un des actes suivants comme un contemporain de Guillaume de Breteuil.

[5] P. C. f° 72 r°.

[6] *Hugo, filius Seiburgis*, témoin dans la charte de Robert Louvel l'est encore dans celle-ci.

[7] R. C. L.

[8] P. C. f° 72 v°.

Digitized by Google

de la Forêt avec ses revenus et trente-deux perches de terre de chaque côté, plus la terre labourable par quatre bœufs ; après leur mort, les héritiers y ajoutent le bois du même lieu. Enfin Roger Genivel abandonne ses droits sur l'église et le bois, et Eudes, fils de Gérard, donne sa terre auprès de l'église[1].

Sous l'épiscopat de Gillebert (1071-1112), quatre chevaliers, Hugue « Batpaele[2] », Roger, fils d'Œlerius (?), « Urso » et Renier, donnent l'église de Saint-Laurent-la Campagne (Saint-Laurent-des-Bois), avec un cercle de vingt perches de terrain autour pour y établir des hommes, et chacun la terre labourable par deux bœufs, plus le droit d'usage dans leur forêt. Leurs suzerains, Simon, fils de Landry, et Roger le Bel, ratifient ce don et y ajoutent le droit de panage pour les hommes de l'abbaye, cinq arpents de pré et la couture dite *cultura Hersendis*. Roger le Bel donne en outre la terre labourable par un bœuf[3].

Goël d'Ivry, probablement le célèbre Ascelin Goël, mort au début du XII^e^ siècle, qui se signala par tant de brigandages et d'expéditions guerrières à la fin du XI^e^ siècle[4], donne la chapelle du château d'Illiers-l'Évêque, les fours de la ville et du château, la dîme de tous les revenus, des moulins, des poissons pêchés dans l'étang et un terrain propre à construire. Il promet la dîme du tonlieu et du péage qu'on pourra y établir[5].

[1] R. C. L.

[2] La Gallia christiana écrit à tort *Batpuche*, où Charpillon et Carême voient l'altération de Bacquepuis.

[3] R. C. L.

[4] V. Le Prévost, II, p. 279 et 287 ; — Mauduit. *Histoire d'Ivry-la-Bataille*, p. 59 sqq.

[5] R. C. L.

Digitized by Google

Peut-être faut-il rapporter cette donation à Robert Goël, fils d'Ascelin, qui aida Henri Ier, en attirant au loin Amauri Ier, à prendre et brûler Évreux en 1119. Il l'aurait fait alors pour soulager sa conscience non pas délicate sans doute, mais superstitieuse.

Je mentionne comme douteuses les donations que Henri de Warwick aurait faites dans la seconde moitié du XIe siècle des églises de *Tourni* (??), de *Pennart* (?) et de *Notre-Dame de l'Isle* (?) [1].

Enfin Osbern, fils de Hugue de Corneuil, le même peut-être qu'on a vu plus haut, donne, avec l'assentiment de son suzerain Roger, échanson du roi (peut-être Roger d'Ivry, 1071 ?-1100 ? [2]) les droits qu'il percevait à Longueville [3] sur les vignes de Geoffroy Prévôt et d'Hermengarde, avec toute la terre d'Anger [4].

ACQUISITIONS DE L'ABBAYE AU XIIe SIÈCLE

Il m'a été impossible de dater précisément, faute d'éléments chronologiques quelconques, la presque totalité des acquisitions que je rapporte au XIIe siècle. Je ne leur donne donc cette attribution que sous toutes réserves, mais avec la remarque qu'elles ne sont certainement pas plus récentes, l'acte qui nous les fait connaître datant de 1195.

En prenant le froc, Guillaume fils d'Amauri donne

[1] R. C. L.

[2] V. Mauduit, *op. cit.*, p. 35.

[3] Ce nom de Longueville désignait un pays de vignobles divisé aujourd'hui entre les communes de Saint-Marcel, Saint-Just et Saint-Pierre d'Autilz. V. Le Prévost, *Notes...* à ces trois noms.

[4] R. C. L.

Digitized by Google

dix-sept acres de terre à Isnelmaisnil (le Buisson-Hocpin)[1].

En la présence et sous l'épiscopat de Jean Ier (1181-92), sûrement avant le mois d'août 1190, époque à laquelle Jean partit pour la croisade où il mourut[2], Adam de Cavoville, neveu du feu moine Robert, donne douze acres de terre au Bois-Ricard qu'il tenait de Gautier *de Hulmo*, et promet, si celui-ci n'y consent pas, de donner une couture de quatre acres et demie et d'une valeur de vingt sous, qui lui appartient à Cavoville[3].

Morin Delpin donne la dîme de deux moulins, l'un *sub muro civitatis* (le moulin du château ?), l'autre à Saint-Germain (probablement Saint-Germain des Angles)[4].

Roger le Bouteiller, *Pincerna*, en se faisant moine, donne la dîme de sa terre de Normanville[5].

Raoul *Bellacaro* donne une parcelle de bois à Saint-Germain-des-Prés[6], Roger Harenc la dîme de ses moulins de Glisolle[7], Guillaume Harenc, qui se fait moine, la moitié de celle de Gaudreville-la-Rivière[8].

Hugue *de Sache* (du Sacq?), entrant en religion, et son fils Robert, donnent la dîme de Morsent et du Sacq[9].

[1] R. C. L. — Ce nom d'Amauri qui n'a dû être très répandu à Évreux qu'après l'avènement de la maison de Montfort en 1118, me fait supposer avec un peu plus de certitude que cette donation est du XIIe siècle.

[2] Gallia christiana, XI, 580.

[3] P. C. f° 78, r°.

[4] R. C. L. — V. Izarn. *op. cit.* p. 4.

[5] R. C. L.

[6] R. C. L. — V. Izarn, *loc. cit.*

[7] R. C. L.

[8] R. C. L.

[9] R. C. L.

Digitized by Google

Guillaume de Saint-Germain donne la dîme de sa terre de Mareux[1], Raoul de Mareux, sa terre *de Jarieiz*. Le fils de ce dernier, Roger, approuve ce don et y ajoute cent acres de terre[2].

Gocelin de Sacquenville et son fils Guillaume donnent l'église de Saint-Martin-la-Campagne avec sa dîme et celle du Mesnil[3].

A la fin du XII^e^ siècle, Mathieu étant abbé de Saint-Taurin, Richard de Garencières donne une rente de six deniers que lui doit sur sa tenure *Galter Peenele*, plus la dîme des nouveaux essarts ou défrichements de son fief de Garencières, afin que les moines célèbrent chaque semaine trois messes pour le repos de son âme et celle de ses parents et amis. Tant que la dîme ne donnera pas un muid de grain, il la complétera jusqu'à la valeur d'un muid, et quand elle aura dépassé ce produit elle appartiendra entièrement à l'abbaye[4].

Agnès, femme de Roger de Pacy, donne l'église de Bérou avec la dîme et l'église de la Sainte-Trinité (de Grossœuvre ?) avec la terre labourable par deux bœufs[5].

Le prêtre Gotho, peut-être sous le règne de Simon le Chauve, donne l'église et la dîme de Cissey[6].

Albereda donne la dîme de Grossœuvre, et comme les moines y construisent une église, elle y ajoute six acres de terre et un terrain à bâtir[7]. En 1190 un litige que les moines de Saint-Taurin avaient eu avec ceux du

[1] R. C. L.
[2] R. C. L.
[3] R. C. L.
[4] P. C. f° 77 v°.
[5] R. C. L.
[6] R. C. L. — V. supra p. 42.
[7] R. C. L.

Digitized by Google

Breuil-Benoît et leur abbé Guillaume au sujet de 92 acres de terre cultivées par ces derniers dans cette paroisse, fut résolu à l'amiable : les religieux du Breuil s'engagèrent à verser chaque année, à la Toussaint, un demi-muid d'avoine, trois setiers du grain le plus blanc qui resterait après le prélèvement des semences, et trois du plus noir, à la mesure du grenier de Saint-Taurin. Cette redevance devait s'accroître ou diminuer en proportion de l'extension ou du rétrécissement de l'exploitation[1].

Raoul et Foulques, fils de Hugue, donnent la dîme de la Perruche (?), *de Petrocâ*[2].

Honfroi Morin, fils de Henri, donne la dîme de sa terre du Vieil-Évreux, et Astho celle de sa terre de Saint-Aubin[3].

Herbert de Croisy, qui se fait moine, donne la dîme du Plessis-Hébert et l'église de Croisy, dont le clerc Godefroi donne plus tard la dîme, avec le consentement de son seigneur Robert Canut et de ses autres suzerains[4]. Peut-être est-ce le même Godefroi qui donne l'église de Saint-Antonin à Pacy, avec ses dépendances[5].

Un certain Thomas, ayant pris le froc à Saint-Taurin, sa sœur, Emma *de Valle*, et ses neveux donnent la dîme qu'ils possédaient au Bus, à Saint-Remy, à Cantepie et à Grimonval[6].

Est-ce à Garennes que Robert le Sénéchal donne deux

[1] P. C. f° 80 r°, G. C. f° 59 r°.
[2] R. C. L.
[3] R. C. L.
[4] R. C. L.
[5] R. C. L.
[6] R. C. L.

Digitized by Google

acres de terre ? C'est fort douteux [1], et nous ignorons encore davantage le lieu où étaient les biens dont Heudebert et son frère Homond firent abandon successivement à l'abbaye en y entrant, et que les moines donnèrent à métayage à un certain *Gordaldus* [2].

Enfin, dans le Cotentin, en 1154, Richard de Millières et son frère Guillaume, qui s'étaient indûment emparés de l'église Saint-Étienne de Millières, la remirent à Richard II de Bohon, évêque de Coutances, qui la restitua à Ranulfe, abbé de Saint-Taurin [3]. Ce même Richard obtint d'être nourri par l'abbaye jusqu'à la fin de sa vie [4].

Il est facile de se rendre compte de l'importance prise par une abbaye pourvue de biens aussi étendus. Nous ne possédons malheureusement pas de documents précis nous permettant de nous faire une idée nette de ce qu'elle pouvait être. Toute trace de construction a disparu, à moins que, par une hardiesse sans doute excessive, nous ne fassions dater du XII[e] siècle les arcatures qui décorent à l'extérieur l'ancienne chapelle de Saint-Benoît de l'église abbatiale [5]. Elles sont en plein cintre et leur archivolte est ornée de moulures en zigzag qui lui donnent quelque chose de bizarre [6]. Surtout le fond en est garni d'une sorte de mosaïque en-losanges, faite

[1] R. C. L. : in Warenna. — Cf. Le Prévost, *Notes*... II, p. 161.

[2] R. C. L.

[3] P. C. f° 63 v°.

[4] R. C. L.

[5] Aujourd'hui la sacristie.

[6] Comparez l'archivolte du portail de l'église de Thau à Caen, qui date du XI[e] siècle (Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, I, p. 50). Ces ornements géométriques semblent avoir été en faveur en Normandie. — V. Ruprich-Robert, *L'Architecture normande aux* XI[e] *et* XII[e] *siècles*, t. I, p. 112.

Digitized by Google

de ciment rouge et bleu, d'un aspect très spécial. Ce n'est pas là, comme on l'a dit, un *appareil* particulier, c'est-à-dire un mode de construction, d'assemblage de pierres, mais une décoration d'un genre assez rare[1] où l'on pourrait sans doute retrouver quelque souvenir de l'époque carolingienne ou même une tradition gallo-romaine[2]. Mais je dois me borner à les signaler, à les décrire. Je ne saurais prendre sur moi de leur fixer une date reculée. Aussi bien pourrais-je me montrer plus affirmatif à l'égard de ces pierres muettes, trop souvent restaurées, alors que, sur tant d'autres points d'importance capitale, l'histoire de Saint-Taurin offre de si graves lacunes?

La liste des abbés par exemple est loin d'être établie d'une façon sûre et nous ne possédons aucun détail sur la personne de ces dignitaires.

Je ne m'arrête pas aux sept premiers noms qu'enregistre la *Gallia Christiana* sur la foi du père jésuite Maclaud[3]. Qu'étaient Henricus, Almundus, Arnulfus, Ricardus, Anscherius, Garicus, Helgotus? Où le P. Maclaud les a-t-il découverts? dans quels documents[4]? Mystère. Nul n'en ouït jamais parler. Passons.

Le nom le plus ancien dont on trouve la mention

[1] V. Lenoir, *Architecture monastique*, t. II, p. 179 sqq.

[2] J'ai été très frappé de la ressemblance de ces arcatures ainsi ornées avec les fenêtres de la Basilique très ancienne de Saint-Laurent-hors-les-Murs à Rome, qui sont fermées de plaques de pierre découpées de trous en losange. Ces carreaux rouges et bleus seraient-ils une réminiscence de ce mode de clôture devenu un ornement? Les arcatures représenteraient-elles de fausses fenêtres? (V. Lenoir, *op. cit.*, t. I, p. 136). — Je ne parle pas du tombeau du saint et de la crypte, peut-être d'époque gallo-romaine, mais sans caractère.

[3] Auteur de travaux sur Évreux restés manuscrits.

[4] On n'en savait déjà rien au XVIII[e] siècle. L'auteur de la notice du Monasticon Gallicanum l'avoue sans détours, fol. 391, recto.

Digitized by Google

authentique est celui de Fulcran, *Fulcherannus*, dans le rouleau funéraire de Mathilde, fille de Guillaume le Conquérant, abbesse de la Trinité de Caen, morte en 1113[1]. A cette date c'était le nom du premier abbé dont les moines eussent gardé le souvenir, et ils l'ont inscrit en tête de la liste des morts qu'ils recommandent aux prières des nonnes de la Trinité. Nous ignorons tout de Fulcran. Présida-t-il à la fondation de l'abbaye, comme l'affirment avec trop d'imagination Charpillon et Carême[2] ? Rien ne permet de le dire et la raison conseille de s'en taire.

Le nom qui vient ensuite sur le rouleau de Mathilde est celui de Fromond, *Frotmundus*. Nous avons quelque raison de supposer que c'est ce même *Frotmundus abbas* qui, sans désignation plus précise, figure comme témoin dans la charte de fondation de l'abbaye de Conches en 1035[3]. C'est du moins l'avis de Mabillon[4]. Il aurait aussi assisté, d'après la notice du *Monasticon Gallicanum*[5], à la translation des reliques de saint Ouen faite sous le duc Richard II[6].

Je trouve ensuite dans le même document les noms de *Restaudus*, *Tovo*, *Raoul* (*Radulfus*), *Arnulfe*.

Il n'y a rien à dire du premier, sinon qu'il vécut sans doute vers le milieu du XI[e] siècle.

Tovo est peut-être le même Tovo, fils de Robert et petit-fils de Fromond, que je trouve inscrit, comme

[1] Léopold Delisle, *Rouleaux des Morts*, p. 214.

[2] *Dictionnaire histor. de l'Eure*, II, p. 127.

[3] Gall. christ., XI, 627.

[4] *Annales ord. S. Benedicti*, t. IV, p. 401.

[5] *Loc. cit.*

[6] *Acta Sanctorum, augusti tom. quartus*, p. 820-824 de l'édition originale.

Digitized by Google

témoin pour les moines de Saint-Taurin, au bas d'une charte de Richard, comte d'Évreux (1035-1065)[1] et d'une autre de Robert Louvel (entre 1065 et 1118)[2]. Il a dû vivre dans la seconde moitié du XI^e^ siècle et mourir quelques années avant 1100.

Raoul est le premier de ceux que Robert de Torigny nomme comme ayant de son temps dirigé le monastère[3]. Il venait de l'abbaye de Fécamp; peut-être était-il le premier abbé que celle-ci eût imposé à sa subordonnée, puisque Tovo semble avoir été d'Évreux. En tous cas c'est lui qu'il s'agissait de remplacer en 1104 lorsqu'éclata, à propos de l'élection de l'abbé, le différend dont je parle plus loin entre Fécamp et Saint-Taurin[4].

La même charte d'Henri I^er^ qui nous donne ces détails nous apprend que le siège abbatial resta vacant pendant deux ans et demi. C'est peut-être durant cette période qu'Arnulfe aurait été élu, irrégulièrement sans doute. S'il n'y a pas eu erreur du scribe, qui aurait écrit *Arnulfo abbate* au lieu de *Arnulfo monacho* (et cela est possible puisqu'il est placé entre *Radulfo abbate* et *Acardo monacho*), c'est la seule façon d'expliquer comment, mentionné sur le rouleau de Mathilde en 1113 à la suite des abbés défunts, il est omis, en 1122, sur celui de Vital, abbé de Savigny[5], et comment Robert de Torigny

[1] V. *supra* p. 40.

[2] V. *supra* p. 44.

[3] Voici la citation de Robert faite dans la Notice du Monasticon Gallicanum, *loc. cit.* : « Monasterium sancti Taurini Ebroicensis prædictus Ricardus dux Normannorum restauravit, cui monasterio nostris temporibus præfuerunt abbates Radulphus, Willelmus, Paulus, Philippus, monachi Fiscanni. »

[4] *Gall. Christ.*, XI, 627, — Instrumenta, 127.

[5] Delisle, *op. cit.*, p. 335.

Digitized by Google

n'a pas gardé souvenir de lui. L'hypothèse de l'erreur semble la plus plausible.

Nous savons en effet par la charte susdite que le 7 novembre 1106, à Rouen, *Guillaume*, prieur de Fécamp, fut désigné comme abbé de Saint-Taurin. Il était mort en 1122, le rouleau de Vital de Savigny en fait foi.

Mais comme il est inscrit le dernier sur la liste des abbés défunts, nous savons qu'à cette date vivait encore son successeur, sans doute ce *Paul*, dont nous ne connaissons que le nom, cité par Robert de Torigny.

Mais Paul était mort en 1128, car cette année-là, nous dit Orderic Vital[1], c'était *Philippe* qui représentait Saint-Taurin au concile provincial de Rouen. Philippe est le dernier dont le nom nous soit donné par Robert de Torigny qui écrivait en 1154.

A cette date Philippe était déjà mort, puisque c'est à son successeur *Ranulfe* qu'est restituée, comme on l'a vu[2], l'église usurpée par Richard de Millières (1154).

En 1157-59 *Lambert* lui avait succédé, d'après la *Gallia christiana;* c'est à lui qu'écrit Richard, évêque de Coutances, pour lui faire part de la soumission du curé Eudes de Millières, insurgé contre son patron.

Je trouve ensuite *Ranulfe*, deuxième du nom, qui assista à la translation des reliques de saint Firmin à Mortain faite par l'archevêque de Rouen Hugue, mort en 1164 ; il signe un acte de Rotrou, évêque d'Évreux (de 1139 à 1165), que Bonnin[3] met aux environs de l'année 1164 : d'après la *Gallia christiana*, il vivait encore en 1165[4] et 1172.

[1] L. XII. Ed. Le Prévost, IV, p. 497.

[2] V. *supra*, p. 51.

[3] Cartulaire de Louviers.

[4] Le Brasseur nous le montre témoin d'une charte de l'évêque Rotrou en faveur de l'abbaye de la Noë, p. 149.

Digitized by Google

Son successeur semble avoir été *Richard*, témoin en 1173 dans un acte de l'évêque d'Évreux concernant l'église de Pierrepont [1].

Après lui vient *Mathieu*, qui est cité dans la troisième année du pontificat de Célestin III, soit en 1191. Il occupa le siège abbatial jusque dans les premières années du XIII[e] siècle.

Nous n'en savons pas davantage sur les abbés de Saint-Taurin. Leurs personnes s'effacent complètement. Nous pouvons seulement constater d'une façon générale qu'ils jouaient un certain rôle dans la province et y tenaient un rang assez notable. Nous les voyons assister en témoins, comme Fromont ou Ranulfe II, à des actes solennels, ou, comme Philippe, tenir leur place dans les conciles. Ils sont en correspondance avec les évêques : celui de Coutances, Richard II de Bohon, s'entremet une première fois pour faire restituer à Ranulfe I[er] l'église de Millières, et une seconde fois pour faire accepter la soumission du curé de cette même église ; il écrit personnellement à l'abbé Lambert pour lui décrire le repentir et les supplications d'Eudes, et c'est à sa prière, *nostris precibus motus*, que Lambert accorde à Eudes une place de chantre et lui remet les quarante sous dus à l'abbaye [2]. De même Rotrou, évêque d'Évreux, fait restituer en présence de son chapitre dix sous de rente annuelle que Robert, clerc de Louviers, avait indûment perçus et les transmet lui-même à Ranulfe II [3].

Ainsi l'abbé de Saint-Taurin était un personnage. On

[1] Charpillon et Carême, *op. cit.*, II, p. 128 ; — Gall. christ ; *loc. cit.*... — Il est à remarquer que la notice du *Monasticon Gallicanum* (f° 381 r°) le passe entièrement sous silence.

[2] P. C. f° 64 r°.

[3] G. C. f° 268 v°.

Digitized by Google

comprend que les moines, fiers et jaloux de ce prestige, aient pu voir avec quelque dépit des religieux de Fécamp venir s'en revêtir en prenant, eux étrangers au monastère, la crosse abbatiale. De là la tentative qu'ils firent de 1104 à 1106 pour échapper à la tutelle de la grande abbaye ducale. A la mort de l'abbé Raoul ils refusèrent d'accepter pour son successeur un religieux qui ne serait pas des leurs. Ils étaient soutenus dans leurs réclamations par l'évêque d'Évreux, Gislebert. Il fallut, pour en finir, — il y avait deux ans et demi que l'affaire durait — réunir une commission de prélats qui s'assembla chez l'archevêque de Rouen en présence du roi Henri Ier le 7 novembre 1106. Les évêques de Bayeux, de Winton, de Durham, les abbés de Saint-Ouen, de Troarn, de Jumièges, etc. étaient présents. Les moines de Saint-Taurin, qu'accompagnait l'évêque d'Évreux, réclamèrent à grands cris, *magnis vocibus*, leur indépendance à l'égard de l'abbaye de la Trinité, à laquelle, disaient-ils, ils ne devaient rien et dont ils ne voulaient rien recevoir. Mais Guillaume, abbé de Fécamp, exhiba la charte de Robert le Magnifique et on lui donna raison ; on proclama son droit d'agir à Saint-Taurin comme dans un prieuré, de nommer l'abbé et de déplacer les moines à son gré[1].

Il était naturel que l'affaire se conclût ainsi : Saint-Taurin ne pouvait lutter contre Fécamp chez les ducs de Normandie. Non que ces protecteurs et sa rivale lui fussent hostiles : ils étaient surtout indifférents. La conquête de l'Angleterre, sans parler des autres soucis, les détourna quelque peu de la Normandie, surtout des régions qui, comme Évreux, ne leur étaient pas direc-

[1] Gall. christ., XI, Instrumenta, 127.

Digitized by Google

tement soumises. Il fallut l'ardente rivalité du roi de France, la crainte de ses convoitises redoutables pour attirer, très tard, leur attention. Lorsqu'en 1194 Philippe-Auguste fut venu assiéger Évreux et s'en empara momentanément à la faveur d'un incendie qui éprouva gravement la ville et endommagea notre abbaye [1], Richard Cœur-de-Lion sentit qu'il fallait faire quelque chose pour ranimer la fidélité chancelante, non seulement du comte Amauri III, mais encore du pays lui-même, si menacé. Les religieux avaient sans doute craint de perdre leurs titres et leurs privilèges dans ces bouleversements : il chercha à les rassurer par une charte solennelle de confirmation qu'il leur accorda le 11 janvier 1195 au Vaudreuil, en présence des évêques d'Évreux et de Lisieux, du sénéchal de Normandie Guillaume, et de son chancelier Guillaume, évêque d'Ely. C'est de cet important document historique que je me suis tant servi jusqu'ici.

A cela semble s'être bornée la sollicitude de Richard Cœur-de-Lion. Il mourut au reste presque aussitôt et l'attitude molle et lâche de Jean-sans-Terre permit à Philippe-Auguste de signer en 1200 le traité du Goulet qui lui cédait Évreux et une grande partie du comté. Dès 1204 la Normandie tout entière était à lui.

Tout lien n'était pas cependant rompu entre l'abbaye et ses anciens souverains. Les traces de leurs rapports sub-

[1] *Guillaume de Nangis*, anno MCXCIV (*Hist. des G. et de la Fr.*, XX, p. 747 C) ; — *Ex chronico monasterii de Mailros* in Anglia (*Hist. des G. et de la Fr.*, XX. p. 243 E) : « Ebroicas civitatem combussit et ecclesiam episcopalem cum duabus abbatiis, monachorum scilicet (Saint-Taurin) et sanctimonialium (Saint-Sauveur) » : — *Sigeberti Gemblacensis Chronographiæ continuatio Aquicinctina* (ed. Bethmann, dans Pertz, Mon. Germaniæ historica, Scriptores, VI. p. 432) : « civitatem Ebroïcensium... totam cum templo Sancti Taurini et aliis monasteriis funditus subvertit. »

Digitized by Google

sistèrent longtemps, sous forme de biens que les moines possédaient en Angleterre et en Irlande, et c'est pourquoi je vais à cette place parler de ces possessions une fois pour toutes.

En Angleterre, Saint-Taurin semble avoir participé dès le début aux bénéfices de la conquête par la générosité des chevaliers du pays arrivés à la fortune : Raoul de Toeni lui donna, du vivant de Guillaume le Conquérant, c'est-à-dire entre 1066 et 1087, la ville de *Hescleia* en Angleterre[1]. Après la mort du Conquérant et de sa femme Mathilde, pour le repos de leurs âmes, Henri, comte de Warwick depuis 1068[2], fils de Roger de Beaumont et père de Rotrou, évêque d'Évreux[3], donna dans le pays de Galles, à *Gouheria* (*Gowherland*), l'église de *Saint-Kenned* avec deux charruées de terre, la dîme de la ville de *Languene* (*Llangenith*, Glamorganshire), un endroit propre à bâtir un moulin, le droit d'usage dans sa forêt avec la dîme de ses revenus de pêche et de chasse[4].

L'histoire des biens d'Irlande est plus curieuse. Ils proviennent tous des libéralités de la famille de Lacy qui, d'origine normande[5], s'était faite, sans doute pour son plus grand profit, le champion de la conquête anglaise en Irlande au XII^e^ siècle. Les chefs étaient de rudes batailleurs. L'auteur de l'*Expugnatio Hiberniæ*, Silvester Giraldus, parle longuement de l'un d'entre eux, Hugue I^er^

[1] R. C. L. C'est le prieuré d'*Ashley*, *Worcestershire* (V. Dungsdale, *Monasticon Anglicanum*, VI, 1047).

[2] Orderic Vital, éd. Le Prévost, III, p. 428.

[3] *Ibid.*, V, p. 119.

[4] R. C. L. — V. Dungsdale ; *op. cit.*, VI, 1055.

[5] Tirait-elle son nom du fief de Lachy (Le Prévost, *Notes...* I, 337) ou Lacy, (*Dictionn. topographique* de M. de Blosseville) près de Beuzeville ? C'est possible. Je me contente d'indiquer le rapprochement.

Digitized by Google

qui lutta vaillamment contre les pirates écossais et les chefs de clan celtes, en qualité de gouverneur ou commandant militaire[1]. Il fut tué à la bataille de Dorewath en 1186[2]. Sa famille avait sûrement gardé des rapports avec la Normandie : dans le portrait fort imposant qu'il nous trace de lui, Silvester Giraldus rapporte encore à cette origine tel trait de caractère (*Gallica sobrietate temperatus*[3]), et Roger de Lacy, qui défendit héroïquement le Château-Gaillard contre Philippe-Auguste en 1204, était sûrement un des siens. On s'explique donc parfaitement comment son fils Hugue II de Lacy, comte d'Ulster, put faire au début du XIII^e^ siècle des donations à Saint-Taurin. L'abbaye reçut de lui[4] les églises et les dîmes de *Foure*[5], les dîmes de *Tyrebegan*[6], la terre de *Tyrefeihred*[7], une forêt près de Foure dite *Secundum Nemus*[8] et au même lieu un moulin dit moulin de saint Fisquin.

Ce moulin n'était pas sans quelque célébrité : Silvester Giraldus raconte[9] qu'il avait été construit par saint Fisquin et que les gens du pays, *indigenæ*, le révéraient à l'égal de l'église du saint elle-même. Pas plus que dans

[1] L. II, ch. 19 et suiv., dans Camden, *Anglica...*, p. 797 sqq.

[2] Annales monasterii Beate Marie virginis juxta Dublin, dans *Chartularies of S. Mary's abbey*, Dublin, ed. Gilbert, t. II, p. 288, 305.

[3] L. II, ch. 20 (Camden, p. 798, 12).

[4] P. C. f° 69 v°.

[5] *Foure, Fore, Favoria*, dans le Meath ou Westmeath (en latin *Midia*). Les Lacy y possédaient une forteresse (Lettre de Jean sans Terre à Jean Fitz-Léon du 6 juillet 1215, dans *Calendar of documents relating to Ireland* (1171-1251) ed. Sweetman, n° 612).

[6] *Tyrebegan, Tirbegan*, dans le Wexford. V. *Chartularies of S. Mary's abbey...*, II, pp. LXXXII et 151.

[7] Je n'ai pu identifier ce nom.

[8] L'*Inventaire* des Archives de l'Eure porte à tort *Seculum Nemus*.

[9] *Topographia Iliberniæ, sive de mirabilibus Iliberniæ*, l. II, ch. 52 et 53 (Camden, *Anglica...*, p. 733).

Digitized by Google

cette église, les femmes n'avaient le droit d'y pénétrer.

Ce singulier privilège était jalousement maintenu par le saint, qui frappait durement ceux qui l'enfreignaient : ainsi, comme Hugue de Lacy passait un jour près de là avec une armée, un archer y entraîna de force *quemdam mulierculam* et la viola *in ipso molendino libidinose :* il fut aussitôt brûlé du feu de l'enfer et mourut la nuit même. C'est peut-être cet événement qui, en éclairant Hugue de Lacy sur la vigilance de ce saint misogyne, le détermina à y installer des moines. Les maîtres du moulin n'étaient pas à plaindre, car, comme leur chasteté, leur propriété était protégée : les soldats de Hugue de Lacy y avaient volé de l'avoine ; leur chef la fit restituer, mais deux soldats trouvèrent moyen d'en laisser un peu en cachette à leurs chevaux : l'un, frappé de folie, se brisa la tête la même nuit dans l'écurie ; l'autre, qui raillait le respect de ses compagnons pour l'avoine du saint, tomba subitement mort à côté de Hugue de Lacy.

Grâce à celui-ci, Saint-Taurin posséda donc à Foure un prieuré. Cet établissement était déjà fondé en 1205, car je vois *H. prior de Favoria* figurer le 14 février 1205 comme témoin dans une contestation, dont l'objet était précisément le corps de Hugue Ier de Lacy, entre les bénédictins de Saint-Thomas de Dublin et les cisterciens de Bective[1]. La donation fut approuvée par l'évêque de Kenlis (?)[2] ; l'archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, Eugène Macgivillider[3], la confirma le 18 mars 1207[4].

[1] *Register of the abbey of S. Thomas.* Dublin, ed. Gilbert, p. 349.

[2] P. C. f° 69 v°.

[3] 1206-1216. V. *Register of S. Thomas*, p. 349. — *Chartularies of S. Mary's abbey*, I, p. XXVII.

[4] P. C. f° 70 r°.

Digitized by Google

Entraîné par l'exemple de son suzerain, Herbert de *Maere* [1] avait, en sa présence, donné à Saint-Taurin pour l'âme de Hugue Ier de Lacy, pour celle de son frère et de ses enfants, deux charruées de terre à *Culcarmoc* [2].

Un événement inattendu vint en 1210 resserrer les liens qui unissaient l'abbaye à ses bienfaiteurs. J'en ai trouvé le récit dans les *Annales monasterii Beate Marie virginis juxta Dublin* [3]. Hugue de Lacy avait deux fils, Walter ou Gautier, seigneur de Meath, et Hugue. Ces jeunes chevaliers se montraient durs pour le peuple et brutaux envers tout le monde. Jean de Courson, seigneur de Rathenny et de Kilbarrok, ayant osé se plaindre d'eux au roi, ils le tuèrent. En 1210 Jean sans Terre vint en Irlande avec une armée et en profita pour pourchasser les meurtriers. Ceux-ci s'enfuirent [4] en France. Là, pour trouver un asile, ils pensèrent à l'abbaye de Saint-Taurin et ils n'imaginèrent rien de mieux que d'entrer sous de faux noms au service des moines. Le chroniqueur affirme que l'abbé ne les reconnut pas et qu'ils purent travailler quelque temps sans être découverts comme vidangeurs et comme jardiniers. L'abbé finit cependant par reconnaître leur véritable qualité et plaida leur cause auprès du roi. Gautier de Lacy en fut quitte pour une

[1] C'est sans doute lui qui donne à l'abbaye de Sainte Marie de Dublin un bourgage à Grenoc, etc. (*Chartularies of S. Mary's abbey*, I, p. 71) et qui est désigné le 15 octobre 1199 sous le nom de « Hubert de la Mare » dans *Calendar of documents relating to Ireland* (1171-1251), n° 107.

[2] P. C. f° 71 r°. — *Culcarmoc, Kilcormoc, Kilcormuck*, comté de Kilkenny. Les abbayes de S. Thomas de Dublin et d'Inistiogue y possédaient des biens. — V. *Register of the abbey of S. Thomas*, pp. 132, 133, 345.

[3] *Chartularies of S. Mary's abbey*, II, p. 311.

[4] Cf. un autre passage, II, p. 279.

Digitized by Google

amende de deux mille cinq cents marcs, Hugue pour une grosse somme, et Jean-sans-Terre, qui accueillait volontiers ce genre de réparation, leur rendit leurs biens et leurs honneurs.

Ils surent se montrer reconnaissants ; le chroniqueur rapporte à cette époque, par une confusion évidente et explicable, la fondation du prieuré de Foure. Il ajoute que Gautier ramena avec lui en Irlande, le neveu de l'abbé de Saint-Taurin [1], Jean, fils d'*Aluredus* ou *Fitz-Acary* [2] et, l'ayant créé chevalier, lui donna le domaine de Dengle et plusieurs autres.

Les effets de sa gratitude ne se bornèrent pas là : deux chartes nous le montrent donnant au prieuré de Foure sur le territoire de *Burrin*, la terre autrefois tenue par maître Guillaume d'Andeli, et maintenant par son fils Robert qui paiera aux moines une rente de quinze sous [3], — et à Foure deux charruées de terre tenues autrefois par la femme de Gillebert de Nugent [4]. Ces deux chartes remontent bien à l'époque où je les place : la seconde énumère en effet parmi les témoins Simon de Rochefort ou Rocheford, qui fut évêque de Meath de 1194 à 1224 [5] et Richard de Tuith, qui mourut en 1211 [6].

[1] Jean de Martigny.

[2] Une charte de 1208 donne parmi les témoins *Gillebertus, frater Johannis abbatis*. Il est peu vraisemblable que le Jean emmené en Irlande par Gautier de Lacy soit son fils. Mais il est difficile de démêler le nom qui se cache sous le vocable évidemment altéré de *Aluredus* ou *Acary*.

[3] P. C. f° 70 r°.

[4] P. C. f° 70 v°.

[5] Symon, Midensis episcopus. — V. *Chartularies of S. Mary's Abbey*, I, p. XXVII.

[6] *Chartularies of S. Mary's Abbey*, II, p. 312.

Digitized by Google

Gautier de Lacy et son frère semblent avoir disparu avant leur père, qui ne laissa à sa mort (1243) qu'une fille pour héritière. Ce fut son gendre, *Walter de Burgo*, qui lui succéda comme comte d'Ulster.

L'abbaye garda sans doute assez longtemps ses biens d'outre mer, car lorsqu'en 1244 les vassaux qui dépendaient à la fois du roi de France et du roi d'Angleterre furent mis en demeure d'opter entre les deux suzerains, saint Louis et Henri III exceptèrent de cette mesure les biens des couvents [1] : ceux de Normandie continuèrent donc d'être possessionnés en Angleterre. Cette possession ne fut pas sans trouble. Elle subit sûrement le contre-coup des guerres avec la France. Mais nos renseignements sont bien fragmentaires. Pour le prieuré d'Ashley, nous voyons qu'au temps de Richard II (1377-1399) l'abbé et le couvent de Saint-Taurin obtinrent la permission de le vendre à John Beauchamp [2]. Pour le prieuré de Saint-Kenned à Llangenith, il fut (probablement après confiscation) accordé par Henri VI en 1441 à All Souls College (Oxford) [3]. En tout cas, au XVII^e^ siècle, on citait ces biens pour mémoire à Saint-Taurin « à cause de la non-jouissance ».

Il est temps de revenir maintenant à l'abbaye, qui, devenue exclusivement française, va voir briller au XIII^e^ siècle sa plus belle époque de prospérité.

[1] V. Fallue, *Histoire de Fécamp*, p. 206.

[2] Dungsdale, *op. cit.*, VI, 1055. John Beauchamp le posséda quelque temps ; il fut ensuite annexé au collège de Westbury (Gloucestershire), puis donné par Henri VIII à sir Ralph Sadler.

[3] *Ibid.*, VI, 1047.

Digitized by Google

CHAPITRE III

L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN AU XIII[e] SIÈCLE

Rapports de l'abbaye avec les rois de France et avec les papes ; — sa prospérité ; — elle est affranchie du lien qui la rattachait à Fécamp ; — histoire des abbés.

Le XIII[e] siècle est la plus belle époque du moyen-âge : des médiévistes convaincus vont même jusqu'à le proclamer le plus grand siècle de l'histoire de France. Il est certain que notre pays vécut alors une vie de prospérité et de calme, et que le prestige de sa force, de sa gloire, de ses arts, de sa littérature rayonna sur toute la chrétienté. C'est l'âge de Philippe-Auguste, vainqueur d'Otton IV et de Jean-sans-Terre. C'est l'âge de saint Louis, dont la haute autorité morale domine les querelles du roi et des barons d'Angleterre, d'Innocent IV et de Frédéric II. C'est l'âge de nos cathédrales gothiques, *opus francigenum*, que nos architectes étaient appelés à construire jusqu'en Danemark et en Hongrie. C'est l'âge où Brunetto Latini et Marco Polo écrivaient en français pour être compris de tout l'univers.

La Normandie, désormais annexée au royaume, fut favorisée comme lui et fit preuve dès le début d'une fidélité inébranlable [1]. Au reste, pour se concilier leurs

[1] En 1230, Henri III d'Angleterre, sur le conseil de quelques gentils-

Digitized by Google

nouveaux sujets, les Capétiens ne manquèrent pas de confirmer solennellement les droits et privilèges reconnus par les rois d'Angleterre aux villes, aux églises, aux monastères. Philippe-Auguste le fit dès sa prise de possession et ses successeurs l'imitèrent chacun à son avènement.

Il est intéressant de rechercher, en ce qui concerne Saint-Taurin, les traces de cette sollicitude. J'en trouve quelques-unes.

En 1201, Philippe-Auguste donne à l'abbaye une rente de onze setiers de froment sur son moulin *quod est subter turrim Ebroicensem*, en échange de la dîme qu'elle percevait sur le moulin de la porte aux Fèvres, et dont le produit était sans doute aléatoire[1].

Une concession plus importante fut l'institution d'une foire de sept jours à la fête de Saint-Taurin, au lieu de la foire d'un jour établie par le duc Richard-sans-Peur[2]. C'est en passant à Évreux en 1207 que Philippe-Auguste, cédant sans doute aux sollicitations des moines éprouvés par les dernières guerres, leur consentit ce don[3]. Il s'arrangea du reste pour que l'accroissement de revenu qui devait en résulter pour l'abbaye fût aussi profitable à la caisse royale : la moitié des bénéfices dut lui être versée. Ce roi pratique ne s'oubliait pas dans ses charités, et je ne crois pas du tout, comme M. Bonnin[4],

hommes normands, essaya de faire soulever la province : elle ne bougea pas. Le traité de Paris (4 décembre 1259) contient la renonciation absolue du roi d'Angleterre à la Normandie.

[1] P. C. f° 62 recto, G. C. f° 52. recto. — Charte datée de Vernon.

[2] V. *supra*, p. 36.

[3] P. C. f° 61 verso, G. C. f° 52 verso. — V. *Analectes historiques sur Évreux*, par Bonnin, n° XII.

[4] *Op. cit.*, p. 26, note 4.

Digitized by Google

que les religieux aient dû acheter ainsi la légitimation d'un privilège usurpé depuis plusieurs années déjà. La charte de Simon le Chauve, comte d'Évreux, qui accorda en 1180 au prieuré des lépreux de Saint-Nicolas une foire de deux jours *salva tamen septimana Sancti Taurini* désigne en effet par cette restriction non pas la semaine de la fête de Saint-Taurin, mais le droit de dixième semaine qui appartenait à l'abbaye, depuis le comte Amauri I, sur la ville et la prévôté d'Évreux [1]. Ce droit, que Simon le Chauve avait confirmé [2], pouvait tomber à toutes les époques de l'année [3] et il était utile de prévoir le cas où l'abbaye aurait à le percevoir à l'époque de la foire Saint-Nicolas. Toute autre explication me semble peu logique. On se demande au reste comment les religieux de Saint-Taurin auraient pu faire pour étendre *proprio motu* leur droit de foire, avec les impôts qui en étaient la conséquence, à sept jours au lieu d'un et comment cette usurpation aurait été tolérée des habitants et surtout du comte [4].

En 1257, saint Louis, passant à Breteuil au mois de juillet, accorda à l'abbaye confirmation de ses terres, maisons, prés, vignes et toutes autres possessions, acquises par don ou par achat [5].

[1] V. *supra*, p. 41.

[2] *Ibid.*

[3] V. *infra*, p. 140, ce qui fut établi justement quand il se trouva coïncider avec la foire Saint-Taurin.

[4] Jean, abbé de Saint-Taurin, dans l'acte où il constate cette création, dit formellement : « Habebamus nundinas apud Ebroicas, die festivitatis beati Taurini, patroni nostri, per unum diem, scilicet ab hora nona in vigilia dicte festivitatis usque ad horam novam diei ipsius festivitatis, et per hoc tempus habebamus integre quicquid ad preposituram et vicecomitatum Ebroicenses pertinebat, in usus fratrum et monasterii devolvendum. » (Layettes du Trésor des Chartes, t. I, p. 312, n° 836.) Janvier (1207 v. st.) 1208.

[5] P. C. f° 56 recto, G. C. f° 135 v°.

Digitized by Google

Mais je ne crois pas qu'il faille mettre au nombre des libéralités royales les sommes portées sur les comptes de Jean Sarrazin en 1256 et des baillis en 1285 comme versées à l'abbé de Saint-Taurin : dix livres, entre le 10 février et le 8 novembre 1256 [1], — soixante sous plus le prix de onze setiers de blé, soit en tout quatre livres huit sous en 1285 [2]. Cette dernière mention nous donne en effet à penser que c'étaient là de simples règlements de comptes : les onze setiers de blé dont il est question sont ceux dont Philippe-Auguste avait accordé la rente en 1201 sur le moulin de la tour d'Évreux.

C'est probablement, en revanche, sur la demande des rois que les papes de la première moitié du XIII[e] siècle multiplient les bulles de confirmation. Il me paraît peu vraisemblable que les religieux, étant données les bonnes dispositions montrées par Philippe-Auguste et celles qu'on connaissait à saint Louis, les aient sollicitées pour les opposer aux empiètements de ces souverains. Contre eux ces armes eussent été sans doute inutiles, mais elles pouvaient avoir leur efficacité à l'égard des petits barons du voisinage, dont les convoitises étaient toujours éveillées.

Le 31 mars 1208, Innocent prend sous sa protection les biens de Saint-Taurin, spécialement les églises de Notre-Dame de Louviers, de Saint-Antonin-de-Pacy et de Périers [3]. Par un autre acte du même jour il donne à l'abbaye confirmation générale de toutes ses possessions,

[1] Tabulae ceratae Johannis Sarraceni, in Thesauro Cartarum servatae, § 193 *b* et 364 *a* (*Hist. des G. et de la Fr.* XXII, p. 348 E).

[2] Compotus ballivorum Franciæ de termino Omnium Sanctorum, anno 1285, § 23 (*Ibid*, XXII, p. 629 II).

[3] P. C. f° 81 recto, G. C. f° 135 v°.

Digitized by Google

en analysant les termes de la charte de Richard Cœur-de-Lion [1].

Le 24 avril 1217, Honorius III accorde à Saint-Taurin un acte du même genre à peu près dans les mêmes termes [2]. Le 16 mars 1221 il confirme également ses droits sur les églises de Saint-Pierre de Périers et de Cissey avec leurs dépendances [3]. Au mois d'août 1225, à Rieti, il lui permet de percevoir les dîmes novales [4] dans les paroisses où elle perçoit déjà les vieilles dîmes [5].

Innocent IV concède des faveurs d'un autre genre : le 5 janvier 1247, le droit de ne point être contraints à accepter les provisions d'un pensionné ou bénéficier ecclésiastique est accordé aux religieux si les lettres apostoliques de l'intéressé ne portent exception expresse à ce privilège [6] ; la bulle du 18 janvier 1253 permet à l'abbé d'exempter ses moines de l'observation des statuts de Grégoire IX, qui aggravaient la règle de saint Benoît [7].

Il est assez naturel que l'abbaye de Saint-Taurin ait essayé de profiter de la bienveillance dont elle se voyait l'objet pour échapper à la dépendance qui faisait d'elle depuis 1035 un simple prieuré de Fécamp. Elle avait déjà, nous l'avons vu [8], tenté de secouer ce joug en

[1] G. C. f° 134 r°. — M. Bonnin, qui reproduit ces deux bulles dans son Cartulaire de Louviers et qui, très sagacement, les rapporte à Innocent III et non à Innocent IV à qui elles étaient précédemment attribuées, les date, je ne sais pourquoi, de 1210. La onzième année du pontificat d'Innocent III, élu le 3 janvier 1198, est cependant bien l'année 1208.

[2] P. C. f° 81 verso, G. C. f° 138 recto.

[3] P. C. f° 84 verso.

[4] Sur les terres récemment mises en culture, ou dont le produit avait changé.

[5] P. C, f° 89 recto.

[6] P. C. f° 81, recto.

[7] G. C., f° 136, recto.

[8] V. *supra* p. 57.

Digitized by Google

1104-1106 sans le moindre succès. Mais les circonstances étaient bien changées un siècle après : la Normandie une fois rattachée au domaine royal, Fécamp cessait d'être le centre religieux d'un État indépendant, d'être protégé par la vigilance jalouse des ducs. Elle n'était plus en France qu'un monastère comme les autres, et peut-être les Capétiens acceptaient-ils volontiers de porter atteinte à une prééminence locale qui rappelait trop le souvenir des anciens maîtres.

Une première affaire éclata en 1222, après la mort de l'abbé Aicard de Fécamp, arrivée le 18 septembre. Son successeur, Richard Morin, fut élu d'un consentement unanime : mais les abbés de Saint-Taurin et de la Croix-Saint-Leufroy protestèrent, et déclarèrent l'élection nulle parce qu'ils n'y avaient pas été appelés[1]. Notre abbaye prenait, on le voit, conscience de son importance, et voulait à tout le moins avoir voix au chapitre de son chef d'ordre. La plainte fut portée au pape : Honorius III désigna pour juge Bertrand, cardinal-prêtre du titre des SS. Jean et Paul[2], qui donna tort aux protestataires et les débouta de leur demande[3].

Cet insuccès, qui fit sans doute craindre à l'abbaye de Saint-Taurin de se voir toujours réduite « au rang subalterne d'une église de campagne ou d'un simple prieuré »[4], la détermina à faire un effort pour se débarrasser à jamais de cette sujétion. Nous ignorons tout de la marche du procès qui s'engagea à ce sujet entre

[1] Chronique des abbés de Fécamp, dans Leroux de Lincy, *Essai sur l'abbaye de Fécamp*, p. 297.

[2] D. Le Hule, *Le Thresor...*, p. 255.

[3] Décrétales, liv. I, titre 16 : des Élections, ch. 47 *Constitutis*.

[4] Fallue, *Histoire d Fécamp*, p. 204.

Digitized by Google

les deux abbayes. Il ne se termina sûrement pas en 1224, comme le veut Fallue[1], et il est même très douteux qu'il fût alors entamé. Le plus vraisemblable est qu'il commença en 1240, lorsque, pour remplacer Guillaume de Courlieu, devenu abbé de Jumièges, les moines de Saint-Taurin élurent un des leurs, leur propre camérier, Gillebert de Saint-Martin. Fécamp mit sans doute opposition à son installation. Les débats durèrent plusieurs années, jusqu'au moment où l'abbé Gillebert trouva le moyen d'y mettre fin[2] : deux arbitres furent choisis par les parties, Pierre, abbé de la Croix-Saint-Leufroy, et Jean de Ros, chanoine de Lisieux. Le premier, dont un prédécesseur avait, comme nous l'avons vu, fait cause commune en 1222 avec Saint-Taurin, était probablement bien disposé en faveur de notre abbaye. Si le second était partisan de Fécamp, il ne se sentait pas soutenu par l'influence toute puissante qui, sous les ducs de Normandie, avait fait triompher ses prétentions. La sentence, prononcée en 1246 d'après les *Annales Sancti Taurini*[3], donna raison aux religieux de Saint-Taurin qui, délivrés de la tutelle de Fécamp, eurent le droit de nommer leur abbé sans l'intervention d'autrui. Elle fut ratifiée par une bulle d'Innocent IV, du 23 juillet 1247.

Notre abbaye était désormais en possession de son indépendance. C'est au roi seul que les moines eurent à demander la confirmation de leurs abbés. Nous ne possédons qu'une seule des requêtes qu'ils adressaient

[1] *Op. cit.*, p. 204.

[2] Gallia christiana, XI, 628. Ces détails proviennent sans doute de documents de Fécamp.

[3] *Hist. des G. et de la Fr.*, XXIII, p. 466 E. — C'est aussi la date donnée par la Gallia christiana, *loc. cit.*

Digitized by Google

en pareil cas au souverain. Elle remonte à l'année 1223, sous le règne de Louis VIII et est par conséquent antérieure à la sentence dont je viens de parler. Mais celles qui suivirent n'en différèrent sans doute nullement et furent seulement envoyées sans l'approbation préalable de l'abbé de Fécamp. L'intérêt de ce document est faible : il y est dit, dans des termes étrangement ampoulés, que les moines demandent « à la majesté de votre altesse » d'avoir pour agréable l'élection de Guillaume, dont ils attestent la pureté de mœurs et de foi [1]. C'est tout.

Il ne semble pas que les moines de Saint-Taurin aient usé de leur libre droit d'élection pour nommer des abbés d'une très haute valeur. Du moins les hommes sur lesquels ils arrêtèrent leur choix n'ont pas laissé beaucoup plus de traces que leurs prédécesseurs des XI^e^ et XII^e^ siècles. Non pas que nous manquions de documents, au contraire : l'ensemble de leur gestion foncière nous apparaît assez clairement. Mais rien ne vient animer ces pages muettes, aucun trait de caractère ne se devine. Les personnalités sont effacées, comme les effigies de ces médailles antiques qu'un long séjour dans la terre a rendues frustes et indistinctes. Le regard découragé parcourt cette liste, dont la chronologie est assez bien fixée et dont aucune discussion critique ne peut rompre la monotonie. On m'excusera donc de la parcourir très vite. Je suivrai les données de la *Gallia Christiana* [2], que j'ai reconnues exactes, mais on remarquera que si elles y paraissent moins sèches que dans

[1] Layettes du Trésor des Chartes, tome II, p. 22, n° 1627.

[2] XI, 627 sqq.

Digitized by Google

les lignes qui suivent, cela tient à ce que les auteurs ont entassé sous chaque nom, avec quelque confusion, beaucoup de détails qui trouveront leur place naturelle dans les chapitres suivants.

Nous avons vu que *Mathieu* était déjà abbé en 1191. Il dut mourir dans les toutes premières années du XIII[e] siècle. Son successeur *Guillaume* ne nous apparaît qu'en avril 1205, comme témoin dans une charte de l'abbé de Cluny. Il disparut de ce monde avant la fin de l'année, car en 1205 déjà la Chronique de Saint-Taurin montre son successeur *Jean de Martigny* assistant à la découverte et à la translation de nouvelles reliques du patron de l'abbaye[1]. C'est l'abbé Jean qui souleva les premières difficultés avec Fécamp en 1222 : il sortait en effet de ce monastère, et c'est à ce titre qu'il réclamait le droit d'y participer aux élections. *Guillaume de Courdieu* fut nommé après lui : c'était un moine du Bec; il resta à la tête de Saint-Taurin de 1223 à 1240 et devint ensuite abbé de Jumièges.

Gillebert de Saint-Martin qui le remplaça était un *Taurinensis;* nous avons vu le détail de la lutte que son élection fit naître avec les *Fiscannenses*. Il mourut à Noël de 1255. Son successeur *Thomas* signa plusieurs actes en 1257, 1258 et 1259. Ce fut un prieur de Jumièges, *Richard*, qui reçut ensuite la crosse abbatiale, et qui la garda jusqu'à sa mort, arrivée le 24 avril 1283. Puis vint *Simon*, qui mourut le 4 avril 1296. Les dernières années du XIII[e] siècle sont occupées par *Richard de Cormeilles* : c'était un moine de Saint-Taurin, sans doute un clerc ou un secrétaire de l'abbé Simon, car on

[1] *Hist. des G. et de la Fr.*, XVIII, 353.

Digitized by Google

le trouve en 1293 recevant au nom de l'abbé les amendes de la foire Saint-Taurin [1].

Je ne sais si c'est à l'activité de ces abbés qu'il faut attribuer le remarquable développement de la prospérité matérielle de Saint-Taurin au XIII[e] siècle. Ils furent probablement des administrateurs de mérite, mais, à part la construction de la célèbre châsse sous Gillebert de Saint-Martin [2], qui dut être un homme de goût, aucune trace de l'action de tel ou tel d'entre eux précisément n'a subsisté. Je vais donc me contenter d'étudier dans les chapitres suivants le développement de la richesse territoriale de l'abbaye et j'essaierai de donner ensuite une idée du mode d'existence qu'on y menait et du rôle qu'elle jouait dans la vie locale.

[1] P. C. f° 49, verso, in fine. — Je ne sais pourquoi Charpillon et Carême (*Dict. hist. de l'Eure*, II. p. 130, col. 1, note 1) l'appellent *R. de Carruel* et spécifient expressément qu'ils se séparent de la Gallia christiana, qui dit Cormeilles. Comme j'ai trouvé dans les textes *Ricardus de Cormelliis*, je crois devoir suivre la leçon de la Gallia christiana, la bonne jusqu'à plus ample nformé.

[2] V, *infra*, p. 132.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN AU XIII[e] SIÈCLE

(*Suite.*)

Les possessions de l'abbaye hors d'Évreux.

La richesse de l'abbaye de Saint-Taurin s'accrut notablement au cours du XIII[e] siècle. La masse considérable des documents est un obstacle presque invincible à un exposé raisonné ou chronologique : j'ai dû le reconnaître après mûre réflexion et plusieurs essais infructueux. Je vais donc me contenter, m'autorisant de l'exemple d'un distingué érudit local[1], de classer par ordre alphabétique les localités où notre abbaye a possédé des biens. J'espère du moins faciliter ainsi les recherches.

Mais je dois insérer ici deux remarques que l'étude attentive des documents m'a inspirées.

La première, c'est que ces noms de localités sont relativement peu nombreux. Il est facile de l'expliquer en rappelant que dès la fin du XII[e] siècle les principales institutions religieuses, abbayes, chapitres, etc., avaient, pour ainsi dire, déjà pris position : chacune avait ses centres de prédilection où les libéralités lui étaient généralement

[1] M. l'abbé C. Guéry, *Histoire de la Commanderie de Saint-Étienne de Renneville.*

Digitized by Google

réservées; les gens de la Sôgne, par exemple, donnaient de préférence à Saint-Taurin, ceux de la Bonneville à la Noë, etc. De plus une abbaye n'aimait pas beaucoup avoir des voisins de son espèce, elle craignait les querelles, les procès[1], et préférait souvent négocier un accord amiable pour rester dans un village seule propriétaire : c'est ainsi que nous verrons les Templiers de Renneville se constituer d'immenses biens, à eux seuls, sur le territoire de Sacquenville, par des rachats et des échanges. Enfin les moines, avec l'excédent de leurs revenus, achetaient beaucoup de terres, et naturellement c'était sur les points où ils possédaient déjà, de façon à s'arrondir.

Ma seconde remarque se rapporte au mode d'acquisition : à mesure que l'on avance, on voit que des deux modes usités, donation et achat, le premier tend à devenir moins fréquent et le second à se multiplier. L'explication que je viens de donner peut servir encore ici : les moines faisaient couramment des placements fonciers, les seuls connus alors; leurs revenus et par suite leurs acquisitions s'accroissaient d'autant. Peut-être aussi les fidèles se montrèrent-ils, avec le temps, moins généreux[2].

Arnières. — En 1209, Robert de Dardez, avec l'assentiment de son frère Étienne, donne une rente de 7 livres

[1] Un exemple curieux de ces procès est celui qui s'engagea entre Saint-Taurin et la Croix-Saint-Leufroy en mai 1277 au sujet des dîmes de Croisy, dont la dernière abbaye s'était emparée indûment. Nous possédons l'enquête par témoins faite, sur l'ordre de l'official d'Évreux, par son clerc Guillaume Hardouyn. Je regrette que la place me manque pour l'analyser ici. (G. C. f° 260, recto).

[2] Il faut pourtant observer que beaucoup de ces ventes, si nous considérons le faible prix stipulé, semblent n'avoir été que des donations déguisées, en vue peut-être d'échapper à quelque droit d'amortissement.

Digitized by Google

sur les moulins du comte à Asnières ou Arnières[1]. Il les tenait du comte Amauri III d'Évreux, qui lui en avait fait une double donation, avant et pendant son expédition en Terre-Sainte, celle-ci en présence de Gérard de Ridefort, grand-maître du Temple (1188-oct. 1189[2]), moyennant une redevance de deux éperons d'or à apporter la veille de Pâques. La rente devait être payée à la mi-carême. Le donateur engage pour la garantir le revenu de sa terre de *Calmeia* ou *Karmeia*[3] jusqu'à concurrence de 60 sous.

Avrilly. — Le 26 février (1298 v. st.) 1299, Thomas des Rotours et Aalis sa femme, de la paroisse de Pinterville, vendent pour 7 l. 10 s. t. une rente de 15 s. t. que leur doit Laurent Le Sueur sur une pièce de terre sise à Avrilly, « aboutant... a la couture as diz achateours[4] ».

Le 17 décembre 1303, Pierre des Minières, chevalier, donne une pièce de terre d'environ trois acres, sise à Champ-Dominel, et libre de toute redevance[5].

Bérengeville-la-Rivière. — En mars (1256 v. st.) 1257, Durand Rosse ou Roce vend à l'office d'aumônier de l'abbaye une rente de 12 d. payable à la Saint-Remy sur deux terres, et de 2 s. 6 d. sur une masure, à Bérengeville[6].

Le 11 mai 1294, Jean et Guillaume dits « les Saiges »

[1] P. C. f° 74, recto. G. C. f° 53 recto.
[2] P. C. f° 75 recto. G. C. f° 54 recto.
[3] La Charmoie, fief à la Trinité.
[4] Orig. A. E., H 737.
[5] G. C., f° 196 verso.
[6] A. E., H 795, f° 6 recto, f° 7 verso.

Digitized by Google

échangent avec l'aumônier de l'abbaye une pièce de pré dans la paroisse de Saint-Laoud (Bérengeville [1]).

Le 22 février (1295 v. st.) 1296, Taurin de Huest et sa femme Emmeline vendent à l'office d'aumônier une rente de 4 s. t.[2].

Le 11 mars de la même année, Jean le Saige et Agnès sa femme, de la même paroisse, vendent à l'abbaye une rente de 3 s. t. payable à l'aumônier sur tous leurs biens[3].

Blandey. — En 1226, Guillaume de la Ferté, chevalier, donne, en mémoire de son frère Simon enterré à l'abbaye, une rente de deux setiers de grain ordinaire, payable à la Noël au moulin de Blandey[4].

Caudebec. — En 1206, Robert Louvet vend pour 45 s. ses droits sur la dîme du vin et des gerbes de Caudebec[5].

En février (1225 v. st.) 1226, Matilde *de Mara* vend pour 110 s. t. sa terre sise dans le fief de l'abbaye, dans la paroisse Notre-Dame de Caudebec[6].

Le 14 du même mois, Laurent, curé de cette paroisse, remet entre les mains de Laurent, prieur de Saint-Taurin, un jardin et une maison donnés par Jean de la Sôgne, prêtre[7], et chargés d'une rente de 5 d. en faveur de Robert Hellouyn et de Guillaume Peullier[8].

Le 9 avril 1250, Roger Le Férou vend pour 10 s. t.

[1] *Ibid.* f° 4 verso.
[2] *Ibid.* f° 2 verso.
[3] *Ibid,* f° 3 verso.
[4] P. C. f° 85 verso.
[5] P. C. f° 65 recto, G. C. f° 293 recto.
[6] G. C, f° 293 verso.
[7] Cette donation remontait au mois de mars (1208) 1209. Cf. G. C. f° 181 recto.
[8] G. C. f° 294 recto.

Digitized by Google

une pièce de terre qui touche au chemin royal d'Elbeuf à Pont-de-l'Arche[1].

Le 19 janvier (1277 v. st.) 1278 Anicie Goye, veuve, vend, pour 18 s. t., une rente de 2 s. t. que lui doit Baudry Le Jeune sur un pré sis *in prato Vnonis*[2].

A la fin du XIII^e^ siècle, d'après une note insérée dans le Petit Cartulaire[3], les revenus de la dîme de Caudebec étaient, une fois réunis dans la grange abbatiale, divisés en neuf parts : sept parts et un tiers pour l'abbaye, une pour le collecteur, deux tiers de part pour le curé de Saint-Étienne. Mais préalablement l'abbaye, comme propriétaire de la grange, prélevait *in libero tasso* 14 setiers de froment[4].

Caugé. — Renaud de Mareux, chevalier, abandonne en mai 1218 ses droits sur la terre de Luhéré donnée à ses ancêtres par l'abbaye[5], et en août 1221 sur deux acres de terre données par Martin Vellenth[6]. En octobre 1243 il renonce à une rente de 24 pains et 16 gallons de vin que lui devait l'abbaye à la Pentecôte et à la Saint-Taurin[7].

En octobre 1252, Renaud étant mort, son fils Roger de Mareux donne une pièce de terre dans son fief de Mareux près de la route de Beaumont[8].

Le 11 février (1257 v. st.) 1258, Geoffroy Chastris,

[1] G. C. f° 294 recto.
[2] P. C. f° 103 recto.
[3] f° 48 verso.
[4] V. encore à l'article de Sissey.
[5] P. C. f° 83 verso, G. C. f° 149 recto.
[6] P. C. f° 85 recto, G. C. f° 149 recto.
[7] G. C. f° 149 recto.
[8] G. C. f° 150 recto.

Digitized by Google

de Luhéré, vend à l'abbaye une rente de 5 s. t. à percevoir sur tout son héritage [1].

En mars (1259 v. st.) 1260 Gautier de Luhéré vend à l'abbaye *ad usum thezaurarie*, pour 50 s. t., une rente de 5 s. t. à percevoir sur sa maison, sa tenure et tout son héritage [2].

Le 27 février (1261 v. st.) 1262, Ermessende, veuve de Jean Le Couturier, de Caugé, abandonne, pour un setier de blé, tous ses droits dotaux sur une acre de terre vendue à l'abbaye par feu son mari [3].

Cissey. — Voir *Sissey*.

Croisy. — En décembre 1260, Guillaume Corbet renonce, moyennant 20 s. par., à une rente de 2 s. par. que lui devait l'abbaye sur une grange sise à Saint-Germain de Croisy [4].

En juillet 1269 Richard *de Vallibus* donne une rente de 12 d. par. sur une vigne, dite *vinea de Curia*, sise à Croisy [5].

Le 22 décembre 1274, Richard de Pont-Hébert donne une rente d'un demi-tonneau de vin à la mesure de Pacy, payable aux vendanges sur la vigne de Croisy [6].

Le 7 mars (1289) 1290, Jean, curé de Croisy, prend à ferme viagère une part de la dîme des fruits que donne une pièce de terre sise entre le val de Croisy et le

[1] G. C. f° 150 verso.
[2] G. C. f° 152 verso.
[3] P. C. f° 100 recto, G. C. f° 150 v°.
[4] P. C. f° 99 recto, G. C. f° 262 v°.
[5] G. C. f° 262 recto.
[6] G. C. f° 261 recto.

Digitized by Google

chemin de Caillouet ; il s'engage à payer par an 6 boisseaux de méteil, mesure de Pacy [1].

La Forêt-du-Parc. — En avril 1208, Robert de Neuilly confirme la donation de 12 arpents de terre faite à la Forêt par son oncle Alexandre [2].

Des difficultés s'élevèrent entre l'abbaye et Raoul Mauvoisin, seigneur de Saint-André, en 1228, au sujet des dîmes novales de son parc de Saint-André qu'il avait fait mettre en culture. En décembre de cette année, Raoul abandonna toutes ses prétentions [3]. Mais le curé de la Forêt, Gillebert, chanoine d'Évreux, en éleva d'autres, malgré le privilège que le pape Honorius III avait accordé aux moines sur ces dîmes [4]. L'évêque Richard s'entremit et Gillebert fut réduit à la même part sur les nouvelles dîmes qu'il prélevait déjà sur les anciennes [5]. Mais en 1231 il réclama de nouveau, et l'évêque lui adjugea toutes les dîmes novales à l'exception de celles du blé et des légumes de toute espèce, qui furent données aux moines [6].

Garencières. — Le 1[er] mars (1263) 1264, Jean le Jeune, de Garencières, abandonne à l'abbaye deux livrées qu'elle lui devait annuellement, pour 5 s. t. [7].

Gauville-la-Campagne. — Chrétien de Vieilles, bourgeois d'Évreux, donne à l'abbaye, pour qu'on

[1] G. C., f° 259 verso.
[2] P. C. f° 67 verso, G. C. f° 225 recto.
[3] P. C. f° 85 recto, G. C. f° 225 verso.
[4] V. *supra* p. 69.
[5] G. C. f° 225 recto.
[6] G. C. f° 225 verso.
[7] P. C. f° 102 recto.

Digitized by Google

célèbre son service anniversaire, une rente de 3 setiers de méteil, sur deux terres que tient de lui, à Gauville, Eudes Le Vavasseur (août 1260) [1].

Glisolles. — En novembre 1215, Amaury Poulet ou Poussin, seigneur de Glisolles, confirme à l'abbaye la possession des dîmes de ses moulins [2].

Grimonval. — Au début du XIII[e] siècle, Hugue de Grimonval donne à l'abbaye la maison de sa mère pour en faire une grange dîmeresse, et s'engage, en cas d'incendie ou de pillage, à fournir le bois nécessaire à la reconstruction [3].

En juillet 1214, Jean de Grimonval confirme les donations faites par ses ancêtres à Grimonval et à Ecos [4].

En octobre 1227, devant l'archevêque de Rouen, Raoul, curé d'Ecos, reconnaît que le fait de posséder la ferme des deux gerbes à Grimonval ne lui donne aucun droit sur les dîmes [5].

Grossœuvre. — En juin 1232, Guillaume Poulet, chanoine d'Évreux, abandonne la ferme perpétuelle de la dîme de Grossœuvre qu'il tenait de l'abbaye, moyennant une rente de 20 l. par. payable sa vie durant à Évreux dans l'octave de Pâques, plus 10 s. par. en cas de retard. L'abbaye s'interdit de solliciter aucune dispense ou indulgence papale pour ne pas payer cette rente [6].

[1] G. C. f° 147 v°. — Vieilles (*Vetulæ*), commune réunie à Beaumont-le-Roger en 1825.
[2] P. C. f° 68 v°.
[3] P. C. f° 66 v°, G. C. f°. 253 r°.
[4] P. C. f° 66 recto, G. C. f° 253 r°.
[5] G. C. f° 253 v°.
[6] G. C. f° 217 recto.

Digitized by Google

En mai 1244, Henri, chevalier, fauconnier du roi, *castellanus de Gallart*, sur son fief de Ronceroles, sa femme Amicie, dame de Grossœuvre, sur la dîme de la paille, sur une maison à Vernon, sur son droit de moute à Illiers, *Symon de Alneto*, Guillaume d'Aubergenville, Jean Pescheveron et sa femme Agnès, sur des biens divers, donnent à l'abbaye des rentes s'élevant au total à 22 s. par., 5 l. 6 s. 10 d. t. et un demi-muid de blé. L'abbaye fera célébrer dans la chapelle du château de Grossœuvre trois messes par semaine, l'une du Saint-Esprit, la seconde de la Vierge, la troisième des morts pour l'âme de G. du Fresne, chevalier, père d'Amicie, d'Amauri Poulet et de son fils Guillot Poulet, défunts [1].

Les religieux s'acquittèrent de cette obligation de façon à garder un bénéfice : en février (1247 v. st.) 1248, ils chargeaient Jean, curé de Grossœuvre, et ses successeurs, de ce service, moyennant un traitement de 40 s. t. par an [2]. Encore se réservèrent-ils deux parts sur la dîme du fourrage de Grossœuvre.

Guichainville. — En décembre 1237, Isabelle, veuve de Roger *de Bosco*, chevalier, et sœur de Richard de Tournebu, chevalier, fonde un anniversaire pour son mari et son frère, moyennant une rente de 40 s. assise sur quatre pièces de terre que tiennent à Guichainville, Rocelin et J., fils de Robert de Faypou [3].

En juin 1248, Pierre, seigneur de Guichainville, écuyer, confirme la donation qu'ont faite ses ancêtres

[1] G. C. f° 218 v°.
[2] G. C. f° 219 recto, 218 recto, 217 verso, 217 recto.
[3] P. C. f° 88 v°.

Digitized by Google

d'une masure et de 15 acres de terre, tenues par les héritiers de Renaud le Vilain. Il abandonne tous ses droits, spécialement ceux de moulin banal et de moute sèche, sur les hommes de l'abbaye, qui jouiront à Guichainville du pâturage commun, etc., comme ceux du seigneur [1].

Hectomare. — En janvier (1204) 1205 Guillaume *de Auge*, chevalier, donne à l'abbaye un hôte, à Hectomare, du nom de Richard, avec son fils Pierre, et tout ce qu'il doit, à savoir 10 s. à la Saint-Remy, avec deux oies, à Noël 4 chapons et 4 deniers, à Pâques 40 œufs [2].

Jarcei. — Raoul Chanu, chevalier, lègue pour faire célébrer son anniversaire, trente arpents de terre à Jarcei et la moitié de son herbergement (1230) [3].

Longueville. — Sous ce nom était compris tout le territoire de vignobles divisé entre les paroisses de Saint-Marcel-de-Longueville, de Saint-Just et de Saint-Pierre-d'Autilz [4]. Les religieux y possédaient d'importantes propriétés auxquelles ils tenaient beaucoup, et que concernent de nombreux actes. Je vais essayer d'en tirer quelques renseignements.

Si les religieux faisaient grand cas du crû de Longueville (et ils n'étaient pas les seuls, comme nous allons le voir), c'est apparemment que ce vignoble était le premier à proximité d'Évreux où l'on fît, sur les coteaux voisins de la Seine, un vin passable. Bien que,

[1] A. E., H 758.
[2] P. C. f° 78 v°.
[3] P. C. f° 87 v°.
[4] Cf. Le Prévost, *Notes...* s. v. Autilz.

Digitized by Google

faute de pouvoir se procurer facilement et transporter les produits méridionaux, la culture de la vigne fût au moyen-âge assez répandue en Normandie, ce n'est que dans la partie la moins humide du pays, au voisinage de l'Ile-de-France, que les résultats en étaient satisfaisants, et c'est là seulement qu'elle a subsisté jusqu'à nos jours. Ainsi s'explique la valeur locale du crû de Longueville.

L'origine des biens qu'y avait Saint-Taurin est sans doute antérieure à la donation faite au XI^e^ siècle par Osbern, fils de Hugue de Corneuil [1]. Au XIII^e^ siècle, le centre de ces propriétés [2] était à Saint-Marcel : là s'élevait le manoir des religieux [3], où se faisaient les paiements, vraisemblablement entre les mains de quelqu'un d'entre eux chargé d'administrer le domaine [4]. Autour s'étendait le clos dit *des Plantes*, qui semble leur avoir appartenu en propre et dont ils devaient diriger eux-mêmes l'exploitation [5]. Dans le voisinage, je citerai le clos *Male-Nuit*, tenu de l'abbaye avant 1218 par Galichet Buglel et dont l'usufruit fut à cette date donné par elle et pour sa vie durant au clerc Richard de Britemare [6], — *le champ de la Barre* [7], dont Guillaume Havart,

[1] Cf. *supra* p. 47.

[2] *Feodum Sancti Taurini*, charte de décembre 1250, G. C. f° 237, verso.

[3] G. C. f° 238 verso (charte de mars (1252) 1253). — Les moines s'efforcèrent de le soustraire à toute charge : en décembre 1232, par exemple, ils obtiennent de Gautier d'Aulnay, qu'il renonce à des droits divers auxquels il prétendait sur leur manoir. (G. C, f° 235 verso).

[4] G. C. f° 237 recto, 238 verso.

[5] *Clausum Sancti Taurini quod vocatur Planta*, août 1357, G. C. f° 242 recto ; — *vinea religiosorum, que vinea vocatur les Plantes*, juin 1262, P. C. f° 100 verso, G. C. f° 244 recto.

[6] G. C. f° 234 recto.

[7] Il était situé près du chemin de Saint-Just, *via que ducit ad Sanctum Justum* (G. C. f° 84 recto, P. C. f° 234 recto).

Digitized by Google

chevalier, et Marguerite sa femme donnèrent la dîme à l'abbaye par acte public en juin 1219 [1], — la *vigne d'Aceline*, sur laquelle Osmond Taquerel et sa femme Douce vendent à l'abbaye une rente d'un demi-muid de vin (février 1250-51) [2], Mathieu le Meunier et sa femme *Albereda* deux rentes de 10 s. par. (juillet 1252) [3] et d'un demi-muid de vin blanc (janvier 1256-57) [4], — la vigne vendue à l'abbaye en mars 1252-53 par Colin Hay, Benoît Hay et leur mère Goie la Haye [5], — la *vigne Haguenel*, sur laquelle Mathieu *de Champellis* gageait en juin 1248 le paiement d'une rente [6], et qu'il vendit aux moines en deux fois (avril 1250 et décembre 1254) [7], — la *vigne de Sicile* (*vineâ Sicilie*), sur laquelle Jean Havart, écuyer [8], percevait de Simon de Hauville une rente de 20 s. par. et une mesure d'avoine, qu'il vendit à l'abbaye en décembre 1256 [9], — *la vigne* « *Sizirote* » que Simon de Hauville et sa femme Alice la Roulée donnent aux moines, avec d'autres terres et rentes, en août 1257 [10], — les masures, terres ou rentes foncières vendues ou données par Robert La Pie (Juin 1262) [11], par Joie, fille de feu Renoud Loche (janvier 1264-65) [12], Gautier Havart,

[1] *Ibid.*

[2] G. C. f° 238 recto.

[3] G. C. f° 238 verso.

[4] G. C. f° 241 verso.

[5] G. C. f° 238 verso. Vente confirmée en mars 1255-56 par leur suzerain Jean Havart (G. C. f° 239 verso).

[6] G. C. f° 242 verso.

[7] G. C. f° 237 verso. 239 recto.

[8] V. *supra*, note 5.

[9] G. C. f° 240 verso.

[10] G. C. f° 242 recto.

[11] P. C. f° 100 verso, G. C. f° 244 recto.

[12] G. C. f° 244 verso.

Digitized by Google

écuyer (5 février 1294-95) [1], — le *clos Piel*, la *terre des Vallées*, la *terre Dorenlot*, où l'abbaye ne semble pas avoir possédé de biens, mais qui sont constamment cités dans les actes ci-dessus mentionnés.

A Saint-Just les moines avaient une vigne qu'ils donnèrent à fieffe, moyennant une rente de 46 s. par., à Mathieu Foucart et à Simon Courtin (juin 1239)[2]. Le premier devait être mort vingt ans après, car nous voyons les moines payer à Simon Courtin seul, en mars 1259-60, 10 s. par. pour obtenir qu'il renonçât à tous ses droits sur cette vigne [3].

A Saint-Pierre d'Autilz notre abbaye avait sans doute aussi des biens : il n'en reste pas trace, mais je le conjecture en voyant inséré dans le Grand Cartulaire un acte de vente relatif au clos de Surci et à la vigne le Renbourc, sis dans cette paroisse et que l'abbaye n'avait intérêt à conserver sûrement qu'à titre de voisine et pour sauvegarder ses propres droits [4].

C'est à Saint-Marcel que ses biens touchaient à ceux des religieux de Fécamp [5], de Saint-Lazare de Vernon, des nonnes de la Maison-Dieu de Vernon, des Templiers, et elle eut à débattre avec eux quelques affaires d'intérêt.

En 1258, un certain Roger du Four, homme de notre abbaye [6], fut condamné pour vol et pendu, *suspensus*. Ses biens, forfaits, revinrent à Saint-Taurin, entre

[1] G. C. f° 245 verso.
[2] G. C. f° 236 recto.
[3] G. C. f° 243 verso.
[4] 20 mai 1294. G. C. f° 247 recto.
[5] G. C. f° 236 recto.
[6] Nous le voyons en décembre 1250 s'engager à lui payer une rente de 10 s. par., outre celle qu'il lui devait déjà (G. C. f° 237 recto).

Digitized by Google

autres une vigne sur laquelle il devait une rente d'un demi-baril de vin rouge à Saint-Lazare de Vernon : le prieur de cette maison réclama et ne renonça à ce droit que moyennant une somme de 10 s. par. une fois versée[1].

Les religieuses de la Maison-Dieu de Vernon réclamaient, à la fin du XIII[e] siècle, une rente de 6 s. par. sur une vigne de l'abbaye à Saint-Marcel. Le procès fut porté devant « Jehan La Ruele, baillif madame la reyne Marguerite », qui, le 5 novembre 1295, leur accorda seulement, et pour mettre fin au débat, une somme de 4 l. par. une fois payée[2].

En février 1265-66, Richard, abbé de Saint-Taurin, confirma la donation faite au Temple, par Richard de Garennes, d'une vigne sise à Saint-Marcel : mais un acte de Robert Paiart, précepteur de l'ordre en Normandie, constate que les droits de l'abbaye (une rente d'une mine d'avoine) ont été formellement réservés[3].

Nous entrevoyons çà et là dans les actes quelques détails sur la vie de ce grand domaine de vignobles que nos religieux possédaient au pays de Longueville. Ils s'efforçaient de l'accroître et de l'améliorer : par exemple, le bail à fieffe accordé en juin 1239 à Mathieu Foucart et à Simon Courtin stipule que ceux-ci devront, dans les quatre années subséquentes, améliorer la pièce de vigne des moines pour une valeur de 100 s. par.[4] Les tenanciers semblent n'avoir eu le droit de fouler leur vendange qu'après leurs suzerains[5] ou en présence

[1] Accord conclu en juillet 1258. G. C. f° 243 recto.
[2] G. C. f° 245 verso.
[3] G. C. f° 245 recto.
[4] G. C. f° 236 recto.
[5] G. C. f° 238 recto.

Digitized by Google

de leur représentant. Les redevances, généralement en nature, étaient payables le plus souvent à l'époque de la vendange, ou un peu après, à la Toussaint. Les mesures dont on se servait étaient le tonneau, le muid, le baril[1], le pot, à la mesure de Vernon, ou à celle de Longueville. Nous possédons un état très curieux des tenanciers de l'abbaye et de leurs redevances en vin vers le milieu du XIII^e siècle[2]. Le revenu total était : en vin blanc, de deux muids et demi et deux pots et demi, en vin rouge de seize muids et deux pots et demi.

Louviers. — L'origine des biens de l'abbaye à Louviers remonte à la donation de Richard-sans-Peur au X^e siècle[3]. Les avantages qu'elle devait à cette concession étaient de deux sortes : spirituels et temporels. Je vais rapidement en examiner le développement jusqu'à la fin du XIV^e siècle, qu'il est difficile, dans ce cas particulier, de séparer du XIII^e.

La charte du fondateur donnait aux moines le patronage de l'église de Louviers. Il ne semble pas, malgré les apparences, qu'il soit question de l'église Notre-Dame : il s'agit plutôt de l'église Saint-Martin. Son vocable, selon la remarque de M. Auguste Le Prévost, est déjà une présomption d'antiquité : c'est surtout dans le haut moyen âge que saint Martin a été populaire. En outre, je vois dans un jugement de l'Échiquier, rendu à

[1] La contenance du baril était incertaine : 14 ou 15 pots ; un bail à fieffe du 27 novembre 1238 donné par l'abbaye à Jean Tuebuef stipule qu'on fera une enquête par témoignage pour la fixer. (G. C. f° 235 verso).

[2] P. C. f° 111 sqq. — J'adopte cette date, car j'y vois mentionnés Jean le Closier et Roger le Closier, deux frères qui sont déclarés morts dans un acte de décembre 1250 (G. C. f° 237 recto). — Je donne cet état en appendice (v. p. 150).

[3] V. *suprà*, p. 37.

Digitized by Google

Rouen à Pâques de 1341, que dans l'origine et encore en 1195 [1], il n'y avait qu'une seule église, Saint-Martin, et que Notre-Dame fut construite seulement entre 1200 et 1220 [2] : c'était un argument invoqué contre notre abbaye dans un procès dont je parlerai plus loin, les juges le déclarèrent fondé. J'incline fort, pour ma part, à me laisser aussi convaincre, car ces données ne contredisent nullement les textes, qui portent uniformément *ecclesia de Loviers* [3], et elles cadrent bien avec celles auxquelles j'arrive.

D'après le document dont je viens de parler, Notre-Dame, probablement à cause de l'insuffisance de la petite église Saint-Martin, aurait donc été édifiée dans les premières années du XIII[e] siècle [4], et cela « ou fié de deux gentilshommes, qui par ce en avoient esté patrons et donnoient chacun sa portion, desquiex les diz religieux avoient atrait à eulx et acquis le droit du présenter aus dites deux portions de la dite église de Nostre-Dame. » Or nous possédons précisément deux actes de 1208 et de 1218 conclus par notre abbaye avec Robert de Louviers, clerc, et avec son frère Thomas au sujet du droit de présentation : on s'expliquerait difficilement la nécessité de ces actes s'il s'y agissait d'une église donnée à Saint-Taurin par un duc de Normandie. Je crois donc que dès cette époque l'église Saint-Martin

[1] Date de la charte de Richard Cœur-de-Lion invoquée par les moines de Saint-Taurin dans ce procès.

[2] Bonnin, *Cartul. de Louviers*, n° 342.

[3] Non *ecclesiæ*, ni *ecclesia Beate Marie*. Le fait qu'il n'y avait qu'une église explique l'omission du vocable ; c'est une preuve de plus, si l'on veut.

[4] Les restes de la construction la plus ancienne semblent effectivement remonter à cette époque.

Digitized by Google

fut, sinon abandonnée, du moins réduite à l'état de chapelle sans fonds, et ne servit plus que de loin en loin au culte public[1]. Je hasarde en outre l'hypothèse qu'elle servit aux offices particuliers des moines lorsqu'ils séjournaient à Louviers : elle communiquait en effet avec la maison dite des Templiers, qui, à mon sens, a dû vraisemblablement appartenir à notre abbaye.

Les moines de Saint-Taurin ne manquèrent pas de revendiquer sur le nouveau sanctuaire l'exercice des droits qu'ils possédaient sur l'ancien : de là des difficultés avec les donateurs du terrain. Il s'agissait principalement du droit de présentation : en 1208 les choses en vinrent au point que le pape dut désigner deux arbitres, qui furent le chantre de l'église de Rouen et le prieur du Mont-aux-Malades ; nous possédons leur sentence : en cas de vacance, Robert et Thomas de Louviers, et après eux leurs héritiers, devaient présenter à l'abbé (ou au prieur si l'abbé voyageait en lointain pays) un candidat que tous présenteraient ensuite d'un commun accord à l'évêque d'Évreux; les patrons laïques avaient le droit de s'adresser directement à ce prélat si la présentation, par le fait de l'abbé ou des moines, tardait plus de trois mois après leur proposition. Le revenu en blé attribué à l'église devait être perçu par l'abbaye, sauf deux muids réservés au curé[2].

En 1218, à la suite d'un nouveau procès, la situation des parties fut une seconde fois réglée par un accord conclu le 11 avril en présence de l'évêque d'Évreux : le patronage de l'église était divisé en deux parts, attri-

[1] Elle tombait en ruines à la fin du XVII[e] siècle et fut restaurée au début du XVIII[e].

[2] G. C. f° 263 recto.

Digitized by Google

buées l'une à l'abbé de Saint-Taurin, l'autre à Thomas de Louviers[1], qui devaient pour chacune présenter un candidat. La chapelle Saint-Jean était créée en sus de l'église-mère : chacun des deux curés devait faire alternativement le service durant une semaine dans chaque sanctuaire et prendre la moitié de tous les revenus[2].

C'est ainsi que l'exercice du culte fut assuré à Louviers pour plus d'un siècle. Mais vers 1330 il parut qu'une seule paroisse était devenue tout à fait insuffisante, vu l'accroissement de la population et malgré la présence de deux curés : aux jours de fête la foule se pressait dans le sanctuaire encombré et y suffoquait de chaleur ; des femmes y avaient avorté ; le service divin se trouvait interrompu par le tumulte et n'avait pu parfois être achevé ; on manquait du recueillement nécessaire pour distribuer au peuple les sacrements. L'évêque d'Évreux, Pierre du Pré, s'en inquiéta. Les revenus de Notre-Dame étaient largement suffisants pour entretenir quatre curés. Après entente avec son chapitre, avec les moines, et avec les deux curés Étienne et Pierre, l'évêque créa deux autres paroisses, en élevant à ce rang les deux chapelles de Saint-Jean et de Saint-Germain. Par une charte du 5 novembre 1330[3] il fixa exactement les limites des nouvelles paroisses ; Notre-Dame eut le titre d'église-mère et le droit, pour rehausser l'éclat de ses processions solennelles, d'y faire assister les paroissiens de Saint-Jean et de Saint-Germain ; elle conserva ses deux curés dont l'un dut célébrer chaque jour la messe dans la chapelle du cime-

[1] Son frère Robert, mentionné en 1208, était sans doute mort depuis.
[2] G. C. f° 263 recto.
[3] G. C. f° 352 v°.

Digitized by Google

tière et qui continuèrent à se partager également les revenus. Les curés des paroisses nouvelles devaient leur laisser les grosses dîmes ou leur payer une pension correspondante. Le tout sous réserve des droits traditionnels des patrons.

Ces patrons étaient alors uniquement les moines de Saint-Taurin[1], qui inscrivaient vers cette époque, sur une liste conservée dans le grand Cartulaire, les trois paroisses de Louviers parmi celles dont ils avaient la présentation[2]. C'est en cette qualité qu'ils eurent à soutenir en 1341 un procès contre Jean Dupré et Pierre Pigouche, recteurs de Notre-Dame. Les religieux ayant pourvu à la cure de Saint-Germain à la mort de son premier titulaire, les recteurs susdits s'opposèrent à la prise de possession. Devant l'Échiquier de Normandie, à Rouen, à Pâques de 1341, les religieux invoquèrent les termes de la charte de Richard Cœur-de-Lion confirmant celle de Richard-sans-Peur et soutinrent qu'ayant le droit de présenter à l'église ancienne et principale ils avaient naturellement le droit de présenter aux églises accessoires formées aux dépens de son territoire. — Les recteurs de Notre-Dame réclamèrent au contraire pour eux ce droit de présentation, disant que la concession royale faite à Saint-Taurin ne s'appliquait qu'à l'église Saint-Martin, seule existante alors, que les droits des moines sur Notre-Dame provenaient seulement de l'acquisition de ceux des deux gentilshommes propriétaires du terrain sur lequel elle avait été bâtie, — qu'ils n'avaient en rien contribué de leur avoir à la

[1] Il n'est plus question de Thomas de Louviers ni de ses héritiers, ni aucun patron laïque.

[2] G. C. f° 220 recto.

Digitized by Google

fondation des paroisses nouvelles, — que celles-ci avaient été dotées uniquement de biens appartenant à Notre-Dame et aux dépens de l'église-mère, — que par suite eux, recteurs, étant en quelque sorte curés primitifs, devaient avoir le droit de présenter à ces églises préférablement aux religieux. Les juges donnèrent raison à Jean Dupré et à Pierre Pigouche, qui, par esprit de conciliation, choisirent leur candidat d'accord avec les moines et se contentèrent de demander acte de leur droit à la cour [1]. Il est vraisemblable qu'ils renoncèrent par la suite à l'exercer, car nous trouvons plus tard notre abbaye seule en possession de présenter aux bénéfices de Louviers [2].

Elle y était, au point de vue spirituel, sous la juridiction de l'évêque d'Évreux. C'est à ce titre que celui-ci lui réclamait le droit de procuration, qui consistait, lors de ses visites, à être reçu, nourri, hébergé avec sa suite aux frais des moines. Ceux-ci s'en prétendaient exempts aussi bien pour l'abbaye elle-même que pour ses biens au dehors. En ce qui concerne ceux de Louviers, un accord fut conclu en 1239 entre Raoul de Cierrey, évêque d'Évreux, et l'abbé Guillaume de Courdieu, sous l'arbitrage de maître Richard, official du diocèse : l'évêque renonça à exiger des moines une rente annuelle de 41 l. t., montant de ses droits de procuration sur le manoir de Louviers, et reçut en échange une somme de 50 l. t. destinée à l'achat d'une rente équivalente à Condé [3].

[1] Archives de la Cour de Rouen, Fonds du Parlement de Normandie, Registres de l'Echiquier, 1341, f° 97 recto. Publié p. Bonnin, *Cartul. de Louviers*, n° CCCXLII.

[2] V. le pouillé du diocèse d'Évreux de 1380. Bibl. Nat., ancien fonds latin, n° 5218. f° 103 (Bonnin, *op. cit.*, n° 390).

[3] G. C. f° 271 recto.

Digitized by Google

Au temporel, l'abbaye de Saint-Taurin dépendait, pour ses biens de Louviers, de l'archevêque de Rouen[1]. « Il est tout notoire, dit un acte du 7 décembre 1338, que le fieu de Saint-Taurin de Louviers est audit archevesque[2]. » Il faut entendre par là qu'il en était le suzerain. Il y avait droit de haute justice[3].

Les moines possédaient, eux, la basse justice. Ils avaient en outre, comme le témoigne une enquête faite le 8 octobre 1288 par le bailli Denis Bataille, « leur usage en la forest de Loviers, cest assavoir de herbergier, de refere leur moulin et leur escluses, sanz amende, et un fou et un hestre à ardoir, par un sestier de froument de rente chacun an a Noël[4] ». Enfin un jugement de l'échiquier archiépiscopal, rendu à Louviers le 31 août 1296, nous prouve qu'ils percevaient un droit du treizième sur le prix des ventes immobilières[5].

En ce qui concerne les biens proprement dits, les moines en avaient beaucoup, et ne cessaient d'augmenter leur avoir en terre, maisons et rentes foncières. Il serait fastidieux d'énumérer les ventes et donations dont nous trouvons trace dans les documents : ceux-ci ayant été reproduits in extenso dans le *Cartulaire de Louviers* de M. Bonnin, je me contente de renvoyer le lecteur curieux à cette excellente publication, où il trouvera à tout le moins

[1] En 1197 l'archevêque de Rouen était devenu comte de Louviers en abandonnant à Richard Cœur-de-Lion Andely, que ce roi travaillait à fortifier.

[2] Arch. de la Seine-Inférieure, Fonds de l'archevêché, G 982. (Bonnin, *Cart. de Louviers*, n° 339).

[3] *Ibid.* — Ce droit fut solennellement reconnu et confirmé par un arrêt de l'Échiquier (octobre 1336). Archives de la Seine-Inférieure, Fonds de l'archevêché, G. 980 (Bonnin, *op. cit.* n° 336).

[4] P. C. f° 105 verso.

[5] P. C. f° 40 v°. — Il s'agit d'une maison vendue 39 l. t. : les moines perçurent 60 s., soit 1,13.

Digitized by Google

d'intéressants renseignements sur la topographie ancienne de la ville[1]. Je ferai cependant exception en faveur de la famille du Planchey, qui fut au XIIIe siècle en rapports étroits avec Saint-Taurin : l'exposé de ces rapports me servira de spécimen et d'exemple.

Je donne d'abord le tableau généalogique tel que j'ai pu le reconstituer :

X... du Planchey

Gillebert du Planchey.		Raoul du Planchey	Guillaume du Planchey
épouse	1° X.....		
	2° Tecia.		

(1) Raoul du Planchey.
épouse 1° Asceline.
2° Héloïse

une fille mariée à Robert Le Galeis.

Les trois frères Gillebert, Raoul et Guillaume vivaient à la fin du XIIe siècle et au début du XIIIe : avant 1204 les deux premiers cédaient à Guillaume chacun leur part d'héritage[2] et le laissaient seul possesseur de leur fief du Martrey. Guillaume, qui était un bourgeois de Louviers[3], mourut entre 1239 et 1248[4] : il devait être riche, car je trouve qu'il ne fit pas moins de sept acqui-

[1] Voici les numéros de ces documents dans le Cartulaire de Louviers : 182, 184 à 188, 191, 199, 205, 206. 210-217, 220, 221, 241, 277, 284, 287, 288, 292, 295, 297-299, 355, 366, 383.

[2] G. C. f° 267 v°, 268 recto.

[3] *Burgensis de Locoveris*, G. C. f° 283 r°.

[4] Il est encore mentionné dans un acte de juin 1239 (Orig. A. E II 759), et l'acte par lequel son fils reconnaît, le 23 mai 1248, les rentes qu'il doit au chapitre de Rouen, mentionne expressément qu'il est mort (Archives de la Seine-Inférieure, Fonds du Chapitre de Rouen. — publ. p. Bonnin, *Cart. de Louviers*, n° 178).

Digitized by Google

sitions diverses (prés, jardins, maisons, rentes foncières) entre 1216 et 1235 dans le fief de Saint-Taurin[1]. Se montra-t-il généreux envers l'abbaye ? C'est possible et assez vraisemblable, mais il ne reste aucune trace de ses libéralités. Nous connaissons en revanche celles de son fils Raoul, enfant d'un premier lit, et de sa seconde femme Técie qui lui survécut. En septembre 1249 Raoul vend à l'abbaye pour 218 l. 10 s. t. un pré, un jardin et un grenier près du moulin Jourdain, avec toutes leurs dépendances[2]. En janvier (1249) 1250 il donne son pré, dit la Noë de Raoul de Maupertuis, entre la rivière d'Eure et le pré des religieux, à maître Godefroi de la Rochelle, clerc, moyennant la redevance symbolique d'une paire de gants payables à la Pentecôte [3] : il semble que ç'ait été un véritable fidéicommis, car dès le mois suivant Godefroi rétrocédait sans condition le pré à l'abbaye [4] par un acte qui dut rester secret quelque temps, puisque, le 28 mai 1251, Durand de Maupertuis confirmait comme seigneur dominant la vente faite à Godefroi : il ignorait sûrement la rétrocession [5]. En mars 1251 Raoul du Planchey donnait à l'abbaye une grande maison de pierre [6] et en septembre 1256 une autre maison sise au Martrey [7]. A la même date il renonçait gracieusement en faveur de l'abbaye à tous les droits qu'il pouvait avoir sur le douaire que détenait encore sa belle-mère Técie [8].

[1] On trouve les actes dans Bonnin, nos 132, 134, 137, 144, 148, 153, 162.
[2] G. C. fo 276 vo.
[3] G. C. fo 278 vo.
[4] *Ibid.*
[5] G. C. fo 273 recto.
[6] P. C. fo 94 recto.
[7] C. C. fo 274 vo.
[8] G. C. fo 275 recto.

Digitized by Google

Celle-ci, en avril 1257, vendit aux moines tout ce douaire, sauf une grange sise dans la rue de la Poterie, pour 132 l. t[1]. Raoul approuva cette vente en juin 1257[2] et les moines furent mis en saisine aux assises de Louviers, le 7 décembre 1257[3]. Nous perdons ensuite de vue nos personnages : nous savons seulement que Raoul du Planchey épousa successivement Asceline et Héloïse, que nous trouvons associées à ses dons pieux, la première jusqu'en 1251, la seconde à partir de 1256. Un acte de 1249[4] nous apprend incidemment qu'il avait à cette date une fille, mariée à Robert Le Galeis, et née, selon toute vraisemblance, de son union avec Asceline. Nous ne savons rien de plus.

Le centre du fief de Saint-Taurin paraît avoir été à Louviers cette maison de pierre donnée par Raoul du Planchey, et qui dès 1237 s'appelait déjà *magna domus lapidea Sancti Taurini*[5]. Cette maison pourrait bien être la même que celle que la tradition attribuait à Louviers aux Templiers, et qui, située rue de la Prison, fut démolie dans la première moitié du XIX[e] siècle. Je m'empresse de le dire, je ne hasarde ici qu'une hypothèse, mais elle est assez vraisemblable, si l'on considère que cette maison communiquait avec l'église Saint-Martin, qu'il n'y eut jamais de Templiers à Louviers, et qu'au dire de l'historien le mieux informé aucun indice ne vient justifier l'attribution traditionnelle[6]. L'édifice semble

[1] G. C. f° 279 recto.

[2] Orig. Archives de la Seine-Inférieure, fonds de l'Archevêché, G 975 (Bonnin, n° 215).

[3] G. C. f° 280 recto.

[4] G. C. f° 275 recto.

[5] G. C. f. 280 verso.

[6] M. l'abbé Guéry. *Histoire de la Commanderie de Saint-Étienne de*

Digitized by Google

avoir été fort curieux, si nous nous rapportons aux dessins qui en ont été faits, avec sa façade imposante, ses baies en arcs brisés surmontées de trèfles ajourés de diverses sortes.

Un autre bâtiment moins remarquable, mais qui doit être encore debout à l'heure actuelle, est celui des *plaids de Saint-Taurin*. Il n'avait originairement qu'un étage au lieu de deux comme le précédent; les fenestrages sont beaucoup plus simples, les dimensions plus modestes, mais la construction indique également qu'il remonte au XIII^e^ ou au XIV^e^ siècle. Les historiens de Louviers estiment qu'il est la seule maison, avec la maison dite des Templiers, qui ait échappé au grand incendie de 1432. La tradition veut que les moines de Saint-Taurin y fissent rendre la justice à leurs vassaux : le fait est possible et même probable, mais je n'en connais aucune preuve.

Quant à l'administration temporelle du fief, les religieux semblent l'avoir confiée à un gardien, *custos feodi Sancti Taurini*, que les actes mentionnent à plusieurs reprises. Les archevêques de Rouen avaient à Louviers un bailli qui tenait des assises; le gardien devait être une sorte de bailli de rang inférieur, et cela se comprend, puisque les moines ne possédaient sur leur fief que le droit de basse justice.

Je dois enfin signaler, comme une marque de leur sollicitude envers leurs vassaux, la fondation d'un hospice de pauvres, en mars 1212. A la prière des bourgeois de Louviers, l'abbé Jean de Martigny donna un terrain situé près du manoir et du moulin de Saint-

Renneville, p. 55. — Cet ouvrage contient une vue de la maison en question.

Digitized by Google

Taurin pour l'établissement de cette fondation pieuse, dont Guillaume Le Maçon fut établi gouverneur et procureur[1].

Marcilly-la-Campagne. — En 1226, Foulque de Marcilly, chevalier[2], en 1227, Pierre de Marcilly, chevalier[3], en 1233, Gohier d'Aulnay, chevalier[4], donnent à l'abbaye de Saint-Taurin des rentes diverses pour racheter le droit d'usage qu'elle avait dans leur forêt.

Martainville-du-Cormier. — Une note de la fin du XIII^e^ siècle nous apprend qu'à cette époque notre abbaye percevait, à Martainville et au Cormier, la deuxième gerbe sur 87 acres et demie de terre[5].

Miserey. — En janvier (1211) 1212, Roger Pescheveron, chevalier, donne à l'abbaye une rente d'un setier de blé sur son revenu de Miserey[6].

Normanville. — Les moines de Saint-Taurin avaient le droit d'y faire pêcher le jour de la Saint-Benoît d'été : il y eut à ce sujet discussion en juillet 1232 avec Simon de Poissy, seigneur de Normanville. Après enquête, le nombre des pêcheurs envoyés par l'abbaye fut fixé à trois, et ils eurent le droit de pêcher sans demander de permission depuis le coucher du soleil, la veille de la fête, jusqu'au lendemain[7].

[1] P. C. f° 109 recto.
[2] Orig. A. E., H 761.
[3] G. C. f° 222 recto.
[4] *Ibid.*
[5] P. C., f° 89 v°.
[6] Orig. A. E., H 766.
[7] A. E., H 798, p. 26.

Digitized by Google

Simon de Poissy, le même ou son fils, abandonna à l'abbaye, en paiement de dîmes arriérées dues à l'office de sacristain, son moulin de Saint-Germain près Normanville (Saint-Germain des Angles) [1], le 19 avril 1265.

Ormes. — Le 18 mars (1288) 1289, Taurin Sanson et Jeanne sa femme, de la paroisse Saint-Pierre d'Évreux, vendent à l'abbaye, pour 21 l. 5 s. t. et un setier de méteil, une rente de 48 s. 9 d. t. dus par Raoul Jean sur son hébergement et une pièce de terre à Ormes [2].

Orvaux. — Je ne donne qu'avec réserves cette attribution de la chapelle Saint-Georges *in Aurea Valle*, sur laquelle, en 1207, Hugue *de Aurea Valle* abandonne tous ses droits à l'abbaye [3].

Pacy. — Deux chartes de Jean Le Mesnier (1219) [4] et de Jean *de Querulis* (en décembre 1238) [5] nous apprennent que le prieuré de Saint-Antonin appartenant à notre abbaye était dans la paroisse de Saint-Aquilin de Pacy.

Dans la même paroisse Jean Neel donne, en juillet 1248, une rente de 20 s. t. sur le moulin de Morin [6], et Richard Rose et sa femme *Eligia*, en août 1252, vendent 100 s. t. une bande de terre large de seize pieds, le long du fossé du jardin monacal, jusqu'au chemin du roi [7].

[1] A. E., H. 798, p. 26.
[2] G. C., f° 171 recto.
[3] P. C. f° 65 recto, G. C., f° 293 recto.
[4] G. C. f° 255 r°.
[5] G. C. f° 255 v°.
[6] G. C. f° 256 recto.
[7] *Ibid.*, verso.

Digitized by Google

En 1257, l'abbaye réclamait le droit d'usage dans la forêt *de Moreio* près de Pacy, mais comme elle n'apporta aucune preuve lors de l'enquête ordonnée par la cour du Roi, sa demande fut rejetée [1].

Parville. — L'abbaye achète de *Hugo de Aula* et de sa femme Aeliz (février 1236-37) [2], de Gillebert *de Aula* et de sa femme Jeanne (31 mai 1281 et 21 novembre 1282) [3], de Guillaume des Cheminées (4 novembre 1251) [4], de Thomas Roumi (décembre 1261) [5], de *Heudiardis, relicta Xpiani de Veilletes* (février 1266-67) [6], de Lucas et Guillaume Houel (22 juillet 1294) [7] une série de terres et de rentes foncières.

Le Plessis-Hébert. — Au début du XIII[e] siècle, Robert, fils de Guillaume, donne, pour l'entretien des deux moines du prieuré de Saint-Antonin de Pacy, sa terre de *Hauriei*, au Plessis-Hébert, et 5 acres de terre dans la montagne de Croisy, *in montibus de Croise* [8].

Le 15 janvier 1263-64, pour 7 s. t., Pierre, prévôt de la paroisse du Plessis-Hébert, renonce à la livrée annuelle que lui devait l'abbaye [9].

Pressagny. — En 1208, Richard, chevalier, fils de Simon de Saint-Gilles, confirme à l'abbaye la propriété

[1] Les *Olim*, tome I, p. 17, v.
[2] G. C. f° 142 recto.
[3] A E, Orig. H. 768.
[4] G. C. f° 141 verso.
[5] G. C. f° 141 recto.
[6] *Ibid.* — Veilletes, aujourd'hui Villettes, canton du Neubourg.
[7] Orig. A E. H. 768.
[8] P. C. f° 77 recto, G. C. f° 256 verso.
[9] P. C. f° 102 recto.

Digitized by Google

de deux parts de la dîme du vin et des récoltes, accordée par ses ancêtres sur son clos de Pressagny[1].

Prey. — Georges Neel et sa femme Eustachie fondent, à la fin du XII[e] siècle (?), une messe quotidienne moyennant une rente de deux muids de blé à prendre sur leur dîme de Prey[2], et en février 1206-07 Héloïse de Bastigny donne une rente d'un demi-muid de blé sur la moute de Prey, qu'elle a reçue en dot[3]. C'est sans doute un de ses parents qui donnait une terre sise à Olins[4], en février 1217-18[5].

Quessigny. — En janvier (1238 v. st.) 1239, Barthélemy, fils de Chrétien Le Chevalier, donne, avec l'assentiment de Pierre du Bois de la Queue, chevalier, cinq arpents de terre qu'il tenait du fief de celui-ci à Quessigny[6].

En octobre 1243, Jean Ignard, seigneur du Buisson-Fallu, donne toutes les dîmes des essarts de son fief[7].

L'abbaye eut deux procès à Quessigny au XIII[e] siècle : le premier avec Guillaume de Bois-Renard et sa femme Engeburge, qui réclamaient certains droits sur les hommes du monastère et y renoncèrent le 1[er] juin 1236[8], le second avec Jean Crocon du Buisson-Macacre[9], qui

[1] P. C. f° 76 verso, G. C. f° 233, verso.

[2] P. C. f° 110 verso.

[3] P. C. f° 67 recto.

[4] Ou les Allains, hameau de Saint-Georges-sur-Eure.

[5] P. C. f° 83 verso.

[6] G. C. f° 208 v°, 209 r°.

[7] G. C. f° 205 recto.

[8] G. C. f° 205 recto.

[9] Ce nom me donne à penser que le *Buisson-Macacre* est le Buisson-Crosson, et non le Buisson-Fallu, comme le dit M. de Blosseville (Dict. top. de l'Eure, *s. v.* Dumus Macacre).

Digitized by Google

refusait de s'acquitter de diverses corvées et redevances, et qui transigea, en janvier (1251) 1252, moyennant la promesse de payer le champart, plus six sous, trois boisseaux de blé et une mine d'avoine de rente[1].

Le Sacq. — En mars 1231 G. des Minières, chevalier, donne à l'abbaye, pour acheter des livres, une rente de 4 setiers de blé sur son moulin des Fèvres, au Sacq, en échange de la dîme qu'elle percevait sur son moulin de Verrières, dit le Petit Moulin[2].

En octobre 1246, G. des Minières, chevalier, seigneur de Corneuil et sénéchal de Conches, donne en échange de ces 4 setiers de blé une rente de 20 s. payable par son tenancier Marc, de Corneuil, et toujours applicable à des achats de livres[3].

Sacquenville. — Par une convention passée en février (1265) 1266 et approuvée le même mois par Amauri de Rupe, précepteur de l'ordre du Temple en France, Robert Paiart, précepteur de l'ordre en Normandie, reçoit tous les biens de l'abbaye à Sacquenville et promet en échange au nom de la commanderie de Saint-Étienne de Renneville, une rente annuelle de 3 setiers de froment, 3 de méteil et 3 d'avoine, à prendre sur les terres du Temple à Brettemare[4].

Saint-Aubin-de-Gaillon. — L'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy reçoit de même toutes les dîmes de Saint-Aubin-de-Gaillon en vin, blé, noix, chanvre, lin,

[1] G. C. f° 205 verso.
[2] P. C. f° 88 recto.
[3] P. C. f° 89 verso.
[4] G. C. f° 137, recto et verso.

Digitized by Google

fruits, et promet en échange une rente de 6 setiers de blé et 6 d'avoine [1], en janvier (1267) 1268.

Saint-Aubin-du-Vieil-Évreux. — En 1207, Roger du Bois-Morin y donne sa dîme du Bois-Morin [2].

Saint-Germain-la-Campagne. — En mai 1260 Richard *de Bosco* vend, pour 9 l. t., la vavassorerie qu'il tenait de l'abbaye avec tous les revenus qui y étaient attachés [3].

Saint-Germain-lès-Évreux. — En avril 1235, Geoffroy Féré, de Garel, et sa femme Matilde (qui confirma la vente en avril 1242) vendent à l'abbaye, pour 9 l. t., un gord situé dans l'Iton au bout de l'eau des moines, entre Saint-Germain et Chenappeville [4].

Le 12 mars (1246) 1247, Guillaume Esveillart, verdier de la forêt d'Évreux, donne trois acres et demie de terre, près du Deffens de Portes et du chemin de Caugé, qu'il avait achetées 12 l. t. en 1241 de Simon de Beaufort et de sa femme Hélisande [5].

Saint-Jean-de-Morsent. — Raoul de l'Épine, en octobre 1255 [6], Raoul Baronnet, en juillet 1264 [7], Pierre de Marconville, écuyer, et sa femme Marguerite, le 9 mars (1291) 1292 [8], vendent à l'abbaye différents biens et droits à Saint-Jean.

[1] G. C. f° 79 recto.
[2] P. C. f° 67 verso.
[3] P. C f° 98 recto.
[4] G. C. f° 64 v° et 65 r°. Cf. Izarn, *Histoire de Saint-Germain*, p. 18.
[5] G. C. f° 66 recto, 65 verso.
[6] G. C. f° 158 verso.
[7] G. C. f° 159 verso, P. C. f° 102 verso.
[8] G. C. f° 162 verso.

Digitized by Google

Le 8 avril 1258 Guillaume de Garencières renonce, moyennant un setier de blé, aux prétentions qui l'avaient mis en procès avec l'abbaye dans la paroisse de Morsent [1].

Saint-Martin-la-Campagne. — En janvier (1264) 1265, Jean Lécuyer y cède pour 8 s. 6 d. deux livrées qu'il recevait de l'abbaye [2].

Saint-Sébastien-du-Bois-Gencelin. — La famille du Bois-Gencelin fit à l'abbaye de nombreuses donations au cours du XIII[e] siècle : en 1203 Robert donne une demi-acre de terre dans la vallée Mostelle et sept acres et demie de bois au mont Osou [3] ; en 1208 sa mère Aziria donne, avec son consentement, une terre pour l'office de l'aumônerie [4] ; en 1209 Roger confirme ces donations et abandonne à l'abbaye tous ses droits sur l'église du Bois-Gencelin [5] ; en juin 1244, Richard y ajoute, après avoir confirmé les actes précédents, le droit de pâturage dans ses bois et sur ses terres [6] ; le 13 août 1264, il fonde un anniversaire et donne une rente de 3 setiers de méteil [7], plus deux acres de terre près du clos de l'aumônerie [8] ; le 14 juin 1282, Grégoire donne confirmation générale de tous les biens de l'abbaye au Bois-Gencelin [9].

[1] G. C. f° 159 v°.
[2] P. C. f° 102 verso.
[3] P. C. f° 73 verso, 76 recto.
[4] Orig. A E, H. 743.
[5] *Id., ibid.*
[6] *Id., ibid.*
[7] *Id., ibid.*
[8] *Id., ibid.*
[9] *Id., ibid.*

Digitized by Google

Sassey. — En 1227, une contestation s'éleva entre les religieux et Henri de Sassey au sujet des dîmes et de différents autres droits qu'il réclamait sur cette paroisse. L'abbé de la Trappe, les prieurs de la Trappe et de Saint-Laurent furent délégués comme arbitres par le pape : d'après leur sentence, Henri de Sassey eut le forage de la dîme, qui fut adjugée à l'abbaye, et s'engagea à construire pour elle une grange dîmeresse[1]. En août 1266, Jean, seigneur de Sacey, écuyer, abandonna, pour 40 l. t., son droit de forage et donna licence aux moines de bâtir une grange où ils voudraient pour leur dîme[2]. En 1296, ce même Jean ayant troublé la possession de cette dîme, un jugement du vicomte d'Évreux lui ordonna, d'après l'avis des arbitres Mathieu de Danbue et Henri de Dardez, de leur en laisser la paisible jouissance[3].

Sissey[4]. — En septembre 1215, Luc, évêque d'Évreux, donne à l'abbaye une troisième gerbe de dîme appartenant à la cure de Sissey, en plus des deux gerbes « quas ab antiquo possidebat ». Il y ajoute une rente de 7 l. sur la cure de Caudebec[5].

La Sôgne. — Denise, fille de Philippe Roussel d'Évreux (1222), Guillaume le vigneron, (janvier 1235-36)[7], Geoffroi Aubourc (janvier 1235-36)[8], Jean Le

[1] P. C. f° 86 recto, G. C. f° 166 recto. 166 verso.

[2] G. C. f° 117 recto.

[3] G. C. f° 167 recto.

[4] C'est ainsi que ce nom, qu'on écrit aujourd'hui Cissey, est constamment orthographié dans les documents anciens.

[5] P. C. 64 verso, G. C. f° 232 v°.

[6] P. C. f° 87 recto, G. C. f° 181 verso.

[7] G. C. f° 182 recto.

[8] G. C. *id.*

Digitized by Google

Moine et sa femme Pétronille, Guillaume Le Lièvre et sa femme Matilde (mars 1238-39) [1], Jean Le Fèvre et sa femme Matilde (mai 1239) [2], Agnès, veuve de Barthélemy *Alutarius*, bourgeois d'Évreux (avril 1252) [3], Barthélemy du Plessis, écuyer, seigneur d'Arches (1253) [4], Michel de Hougierville en Caux, chevalier et sa femme Théophanie (janvier 1256-57, 20 novembre 1266) [5], Matilde de Beauvoir et son fils Jacques (juin 1256, novembre 1262) [6], Roger Boisset, prêtre (octobre 1256) [7], Roger La Lance (octobre 1260) [8]. Richard de Beauvoir, écuyer (8 juin 1298) [9], Jean de Parville [10] (26 avril 1299), donnent ou vendent à l'abbaye différentes terres et des droits divers à la Sôgne.

En juillet 1237, Robert de Courtenay, bouteiller de France et seigneur de Nonancourt, renonce à percevoir des hommes de l'abbaye à la Sôgne l'aide aux quatre cas [11].

Une sentence du bailli de Nonancourt, du 15 avril 1295, les déclare exempts de l'obligation de faire des corvées de charriage pour le seigneur de Nonancourt [12], et une autre du 16 mai 1298 leur reconnaît le droit d'usage.

[1] G. C. f° 183 recto.
[2] G. C. f° 183 verso.
[3] G. C. f° 184 verso.
[4] G. C. f° 185 recto.
[5] G. C. f° 186 verso, 187 recto.
[6] G. C. f° 186 recto, 188 recto.
[7] G. C. f° 185 verso.
[8] G. C. f° 187 verso.
[9] G. C. f° 188 recto.
[10] G. C. f° 190 recto.
[11] G. C. f° 182 v°.
[12] G. C. f° 189 recto. — *Id. ibid.*, une autre sentence du 7 février (1300) 1301 sur le même sujet.

Digitized by Google

Thomer. — En septembre ou novembre 1211 [1] Roger de Thomer, chevalier, confirme la donation d'une terre que son père Étienne avait faite à l'abbaye.

Le Tilleul-Fol-Enfant. — On trouvera tous les documents relatifs aux possessions de Saint-Taurin dans cette paroisse, dans l'*Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul* de A. Le Prévost. L'excellent commentaire qui les accompagne rend désormais inutile tout travail du même genre sur le même sujet.

Le Tilleul-Othon. — Un procès très curieux eut lieu à la fin du XIII[e] siècle dans cette paroisse, qui s'appelait alors le Tilleul-Qui-ne-dort, entre l'abbaye et Raoul d'Harcourt, archidiacre d'Eu, seigneur du lieu.

Celui-ci réclamait un certain nombre de droits : celui d'être hébergé, lui et tous ses gens, aux frais de l'abbaye, quand il allait à Évreux, celui de faire entretenir constamment un cheval et un valet dans l'abbaye, de faire donner par les moines une fois l'an un repas à quatre de ses hommes du Tilleul, et le logis à toutes les foires, avec le prévôt et le sergent du seigneur, celui enfin de recevoir tous les ans à Pâques une selle neuve ou 25 s., le tout à raison des dîmes que les moines percevaient dans son fief. C'est ce qui ressort des actes du 26 décembre 1289 et du 22 février 1290 [2].

Les parties désignèrent deux arbitres, Sohier, vicomte de Pont-de-l'Arche, et Laurent Le Forestier, avec un tiers arbitre, l'archevêque de Rouen [3]. Une enquête fut faite;

[1] Les dates des deux copies que nous possédons de l'acte diffèrent. P. C. f° 66 verso, G. C. f° 181 recto.

[2] G. C. f° 175 recto et verso.

[3] G. C. f° 174 verso, 175 verso.

Digitized by Google

nous en avons le procès-verbal [1] en français. Les tenanciers du Tilleul furent interrogés. Il ressort de leurs réponses que de certains droits ils avaient entendu parler, qu'ils ignoraient les autres, et qu'au total ni les uns ni les autres n'avaient jamais été exercés par les seigneurs du Tilleul. Mais les deux premiers arbitres ne purent tomber d'accord, et l'archevêque de Rouen dut citer les parties devant lui, le 27 mars 1290 [2], pour le lundi saint.

Mais elles firent probablement défaut, au moins l'une d'elles, et l'affaire en resta là pour le moment. Le 15 décembre 1292 [3], on désigna un nouvel arbitre, Mathieu des Essarts, chantre de la cathédrale d'Évreux. Le nouveau procès dut être laborieux, car il fallut prolonger à trois reprises, le 21 janvier, le 26 mars et le 13 juin 1293, le délai dans lequel devait être rendue la sentence. Le 11 juillet 1293 enfin, elle fut prononcée : l'abbaye conserva les dîmes libres de toute redevance et de tout service, mais l'abbé dut dire une messe par an pour Raoul d'Harcourt, et après la mort de celui-ci donner, le jour de cette messe, un repas au couvent, de la valeur d'au moins vingt sous [4].

Tournedos. — Guillaume de Tournedos et sa femme Emmeline vendent, le 7 novembre 1300, à l'abbaye, une rente de 8 s. t. due par Lucas sur son herbergement, pour 70 s. t. [5]

[1] G. C. f° 172 verso.
[2] G. C. f° 176 v°, 177 recto.
[3] G. C. f° 177 verso.
[4] G. C. f° 178 verso.
[5] G. C. f° 143 v°.

Digitized by Google

Vernon. — Raoul de Tuit, clerc, avec le consentement de son frère Jean de Tuit, donne en 1224 à l'abbaye une rente d'un demi-muid de vin blanc à lui dû par Guillaume Louvel et d'un demi-muid de vin rouge dû par Guillaume du Fresney, à Vernon[1].

Il me resterait, pour être complet, à parler des biens que l'abbaye possédait dans le diocèse de Coutances, à Périers, à Millières et à Vaudrimesnil. Je n'ai pu encore faire à ce sujet les recherches nécessaires dans les archives de la Manche. Je craindrais donc de donner des indications incomplètes ou inexactes. Je me contenterai pour le moment de signaler les documents les plus intéressants : un certain nombre de baux à fieffe, de donations, enfin l'acte par lequel, en 1208, Hugue III de Morville, évêque, donna à perpétuité un canonicat dans la cathédrale de Coutances à l'abbé de Saint-Taurin.

[1] P. C. f° 86 recto, G. C. f° 234 recto.

Digitized by Google

CHAPITRE V

L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN AU XIII[e] SIÈCLE

(*Suite.*)

Les possessions de l'abbaye à Évreux. — Ses droits dans la forêt d'Évreux.

C'est naturellement à Évreux que l'abbaye devait faire et fit le plus d'acquisitions. C'est là qu'elle était le mieux placée pour recevoir les donations et faire des achats. La règle qui semble avoir guidé les moines fut de chercher à arrondir les propriétés déjà existantes, à s'installer dans la paroisse Saint-Aquilin dont la moitié des revenus leur appartenait depuis Richard-sans-Peur, à acquérir terres et maisons autour de leurs murailles, dans ce bourg qui était leur fief depuis le même temps et qui correspondait à la paroisse Saint-Gilles. Dans le reste de la ville, au contraire, c'est à peine s'ils apparaissent. Ils en étaient sans doute éloignés par la présence des autres couvents, pour des raisons analogues à celles que j'ai déjà données. C'était le seul moyen de ne pas voir leurs rapports mutuels s'aigrir par des conflits d'intérêt. Quand ces conflits se produisaient on s'efforçait au reste de les apaiser le plus vite possible, fût-ce par des concessions réciproques. En 1211 par exemple, Luc, évêque d'Évreux, s'entremet pour rétablir la paix

Digitized by Google

entre notre abbaye et le prieuré des lépreux de Saint-Nicolas, qui lui réclamait quatre pains par semaine, je ne sais en vertu de quel titre ; grâce à l'évêque, le prieur R. se relâcha quelque peu de ses exigences, Saint-Taurin de sa résistance, et une somme de 70 sous une fois payée libéra l'abbaye de l'obligation qu'on voulait lui imposer [1].

Les mêmes difficultés pouvaient naître avec l'évêque lui-même, comme il arriva du temps de Philippe Ier de Cahors (1269-1281). Michel de Veillettes, clerc, fils de Chrétien de Veillettes, percevait 4 l. 6 s. 10 d. t. de rente annuelle sur des prés, des vignes et des masures sis dans le fief épiscopal à Évreux et tenus par des vassaux de l'évêque. Il les légua en mourant à notre abbaye. Philippe de Cahors émit la prétention, assez inattendue de la part d'un prélat, mais fort naturelle chez un suzerain, de la forcer de s'en défaire dans l'an et jour, sous peine de tout perdre *secundum usum et consuetudinem patrie*. Le doyen et les chanoines du chapitre d'Évreux furent chargés cette fois de résoudre le litige. Leur jugement fut aussi équitable que celui de Salomon : ils adjugèrent la propriété perpétuelle des 4 l. 6 s. 10 d. t. de rente aux moines, à charge de payer chaque année 43 s. t., c'est-à-dire la moitié, à l'évêque. Mais le successeur de Philippe, Nicolas Ier d'Auteuil, craignit sans doute que le paiement de cette redevance ne fût l'origine de nouvelles discussions et permit aux religieux, le 14 mai 1282, de la racheter moyennant une somme de 50 l. t. une fois payée, à moins que ce ne soit l'abbaye qui, saisie de la même crainte, ait sollicité ce

[1] P. C. fo 60 recto, G. C. fo 64 recto.

Digitized by Google

rachat : le prix élevé qui est stipulé me donnerait volontiers à croire que c'est là la vérité[1].

Je vais parler successivement des biens de l'abbaye situés dans les paroisses de Saint-Gilles (avec ses dépendances) et Saint-Thomas, dans le bourg d'Évreux (où ils ne sont rattachés à aucune paroisse), dans les paroisses de Saint-Léger, de Notre-Dame-de-la-Ronde, de Saint-Aquilin (avec ses dépendances), et dans la forêt d'Évreux.

J'ignore à quelle date remonte l'institution de l'église Saint-Gilles, dont les religieux furent les patrons jusqu'en 1789, et qui s'élevait tout près de l'église abbatiale. Il est probable qu'on dut la créer dès que le bourg de Saint-Taurin fut assez peuplé pour occuper le ministère d'un curé. Ce fut d'assez bonne heure, car en 1211 elle existait déjà lorsque le diacre Guillaume, fils de Marie Marescal, donna à l'abbaye une terre et un enclos dans la rue Saint-Taurin[2], *in vico Sancti Taurini*, avec les six sous de rente que payait le tenancier[3].

Ce tenancier s'appelait Robert Girard : il est probablement le même que Robert Girard, père d'Ermengarde et beau-père de Robert Calot ; il était mort en décembre 1236, lorsque ceux-ci, dont la maison touchait à la sienne et à la ruelle *que est juxta furnum Sancti Taurini* la grevèrent, pour 100 s. t., d'une rente de 10 s. t. au profit des moines[4]. Ceux-ci, en avril 1238, cédaient ce bien (car il semble bien que ce soit le même, les délimitations concordent) à Nicolas le filandier en échange

[1] G. C. f° 124 verso.
[2] Rue Joséphine.
[3] P. C. f° 68 recto, G. C. f° 69 recto.
[4] G. C. f° 70 recto.

Digitized by Google

de celui qu'il possédait contre la porte de l'abbaye[1].

En février (1251 v. st.) 1252, les religieux réussirent à élargir leur pré, dit « pré de Saint-Taurin » en y joignant quatre pièces de terre, dont deux au moins lui étaient contiguës, achetées à Jean de Pont-l'Évêque et à sa femme Agnès pour 110 s. t.[2], plus le « pré du Bec ». Ce pré appartenait à la célèbre abbaye du Bec-Hellouin. Il s'étendait entre le pré de Saint-Taurin, le fief de l'évêque, le grand chemin du roi[3], jusque vers les bains de Saint-Taurin, *balnea Sancti Taurini*. L'abbé du Bec le céda moyennant une rente annuelle de 7 s. t.[4]

Beaucoup plus loin, sur les confins de l'aumônerie, c'est-à-dire des biens appartenant à l'office d'aumônier qui s'étendaient jusqu'au delà de Saint-Germain et du Bois-Gencelin, était située la pièce de terre vendue à l'abbaye, en janvier (1260) 1261, pour 25 s. t. par Lucas Gaillard et sa femme Mabille[5].

Guillaume Le Lièvre et Agnès sa femme (janvier (1269 v. st.) 1270)[6], Simon Bein, héritier de *Guillermus dictus Masquedore* (11 décembre 1275)[7], Geoffroi La Fey et Emmeline sa femme (30 novembre 1276)[8] vendent ou prennent à bail un certain nombre de maisons et d'enclos dans la paroisse.

Les dépendances de Saint-Gilles étaient le Valesme

[1] G. C. f° 70 recto.

[2] L'une de ces pièces aboutissait aux marais, *marischis*, que formait là sans doute quelque bras de l'Iton. G. C. f° 61 verso.

[3] Le chemin de Beaumont.

[4] P. C. f° 103 verso, G. C. f° 58 verso.

[5] Orig. A. E., H 743.

[6] G. C. f° 72 verso.

[7] G. C. f° 76 recto.

[8] G. C. f° 73 recto.

Digitized by Google

et la Rochette, Hérouard, la Haie-le-Comte et le champ *Maniudas*.

En juillet 1237[1], Richard de Bellevue, évêque d'Évreux, baille à fieffe à l'abbaye sa métairie du Valesme et de Pannette et son manoir de la Rochette, moyennant une rente de quatre muids de froment (valant 4 d. de moins que celui qui est vendu le plus cher au marché d'Évreux), autant de méteil et autant d'avoine. L'évêque accorde, dans tous ses bois et ses pacages, le droit de pâturage pour cent porcs. — Devons-nous croire que ce bail a été onéreux pour les religieux qui ont cependant gardé la ferme du Valesme jusqu'en 1790 ? Je l'ignore, mais l'un d'entre eux en était persuadé et a écrit en marge : « *dampnosa composicio* ».

C'est sans doute une portion de ces terrains que l'abbaye donnait à fieffe à son tour le 4 août 1296 à « Guillaumme Lemplumet, clerc, fis feu Robert Lemplumet », sous forme de deux pièces de 18 acres en tout, sises l'une près du grand chemin de Parville, l'autre près de « la voie monneresche » qui mène à Gauville. La redevance était de deux muids et une mine de grain, blé et méteil, à payer à l'abbaye même[2].

A la Rochette les moines possédaient des vignes dès avant 1243, puisqu'au mois de septembre de cette année ils achètent à Jean le Tailleur, de Pont-l'Evêque, un sentier pour s'y rendre plus commodément, *iter ad pedem per semitum*, qu'ils paient 40 s. t. [3]

[1] Cette date est donnée par le Petit Cartulaire (P. C. f° 85 verso) ; le Grand Cartulaire donne 1226 (f° 58 recto). J'ai préféré la date donnée par la copie la plus ancienne de la charte.

[2] G. C. f° 76 verso.

[3] G. C. f° 64 recto.

Digitized by Google

Nous possédons beaucoup de titres, conservés parmi les leurs, relatifs à des achats de terres et de vignes à la Rochette et qui intéressaient évidemment telles de leurs propriétés dont nous avons perdu toute trace. Je ne relève d'autre achat fait par l'abbaye que celui d'une rente foncière de 5 s. et un chapon, cédée pour 46 s. t. par Gondouin de la Rochette et sa femme Matilde [1].

Au pont Hérouard, les religieux cèdent, en janvier (1237 v. st.) 1238, à Jean Bain et Ysabelle « la Cheveriere », à Guillaume Bain leur fils et Matilde leur bru, une maison, un clos et une pièce de terre joignant le pré de Saint-Taurin, en échange de leur maison sise contre la porte de l'abbaye, à côté de celle de Nicolas le Filandier, dont nous avons déjà parlé. Les moines, qui désiraient évidemment agrandir leurs bâtiments ou leur donner de l'air, ajoutent au tout 7 l. t., qui ont été sans doute nécessaires pour déterminer l'acceptation des vendeurs [2].

Le moulin d'Hérouard appartenait à l'abbaye sans restriction. En 1213 Geoffroy d'Aviron avait abandonné toutes les prétentions qu'il élevait sur sa dîme [3].

La Haie-le-Comte était sans doute la bordure des bois qui couronnaient la vallée vers Parville. En octobre 1251, Richard *de Ulmis* vendit à l'abbaye, pour 10 s. t., une rente de 12 d. qu'il y percevait sur la terre de Hugue le Chevrier le jeune [4].

Mais je ne sais absolument où placer ce *campus Maniudas* ou *clausum Maniudas*, où Basilia, veuve de Guil-

[1] Mars (1261) 1262. — G. C. f° 72.
[2] G. C. f° 69 verso.
[3] A. E., H 795 f° 11 verso.
[4] G. C. f° 77 verso.

Digitized by Google

lebert Repernel (octobre 1238)[1], Roger l'écrivain et sa femme Albereda (novembre 1238)[2], Renoud « le Chavetier » (décembre 1244)[3], Renoud Mulet (mars 1244-45)[4] vendent des terres à Saint-Taurin.

Les acquisitions de l'abbaye semblent avoir été beaucoup plus nombreuses à Saint-Gilles au XIV^e siècle : je pense que cela tient seulement à ce que nous avons conservé plus de documents de cette époque plus récente.

Henri *de Angovilla* et sa femme Laurence possédaient dans la paroisse Saint-Thomas un pré joignant l'eau de l'évêque et le pré des religieux, plus une vigne et une terre près du chemin royal, qu'ils tenaient de feu Michel de Veillettes[5] et qu'ils tinrent ensuite de l'abbaye, moyennant un cens annuel de 39 s. t. Le 29 mars (1282 v. st.) 1283, ils les rendirent à l'abbaye et lui donnèrent en outre 25 l. t. pour avoir en échange une maison et son clos, que Raoul Hauville avait donnés à Saint-Taurin[6], dans la rue Saint-Sauveur, entre la rue et les murs de Saint-Sauveur.

En 1203, Roger Harenc, de Gauville, donne à l'abbaye une rente annuelle de 50 sous sur son revenu d'Évreux[7].

En août 1216, Robert *Jherusalemer*, bourgeois d'Évreux, donne à l'abbaye une rente de 3 s. et un chapon, payable par celui qui occupera sa maison *in burgo Ebroicensi, in*

[1] G. C. f° 59 verso.
[2] G. C. f° 60 recto.
[3] G. C. f° 61 recto.
[4] G. C. f° 60 verso.
[5] V. *supra*, p. 113.
[6] G. C. f° 123 recto.
[7] P. C. f° 75 verso.

Digitized by Google

vico qui dicitur La Gihaude, ante furnum burgi [1]. En septembre 1257 elle était habitée par Anquetil *Alutarius* qui reconnaissait être tenu de cette rente [2].

En janvier (1264 v. st.) 1265, Richard Lavrillous abandonne à l'abbaye sa maison, sise au pont Perrin, et tous ses biens *in burgo et suburbio Ebroicensi*, sis à la cour d'Argences, à l'île Gainier, sur les fossés, rue Vilaine, devant le moulin de Cierrey, etc., à condition d'être hébergé, nourri, vêtu, chaussé à l'abbaye jusqu'à sa mort. S'il veut en sortir, il devra recevoir en pain, vin et mets, *pro pane, vino et coquina*, la ration d'un moine, et pour ses habits et ses chaussures 50 s. t. par an [3].

Le 15 décembre 1270 les moines acquièrent pour 15 s. t. de Jean *de Brueria* une rente de 6 d. t. sur une maison dans la paroisse Saint-Léger [4].

En décembre 1256, Durand du Puits vend à l'abbaye une rente de 3 s. t. sur une maison qu'il tient d'elle dans la paroisse de Notre-Dame-de-la-Ronde [5].

Est-ce dans la même paroisse ou dans celle de la cathédrale (mais la cathédrale était-elle une paroisse ?) qu'était située la maison de la rue Chartraine *in parrochia Beate Marie Ebroicensis* sur laquelle Jean de Caugé et Béatrice sa femme vendent aux moines une rente en 1260 ? [6]

Les biens de Saint-Taurin dans la paroisse de Saint-Aquilin étaient très étendus. Les moines, patrons de

[1] P. C. f° 80 verso,
[2] G. C. f° 127 recto.
[3] G. C. f° 107 recto.
[4] G. C. f° 107 verso.
[5] G. C. f° 105 recto.
[6] Orig. A. E., H 746.

Digitized by Google

l'église, y possédaient un moulin, où leurs hommes étaient tenus de faire moudre en leur payant la moitié de la mouture. Nous possédons un règlement de ce moulin banal qui date de 1290 : chacun, en arrivant avec son grain, devra attendre pour moudre que le précédent ait fini ; mais il ne sera pas obligé de rester au moulin, il pourra aller à ses affaires et prendra rang avant ceux qui seront arrivés en son absence, etc [1].

Nicolas de Condé, prêtre (février 1232-33) [2], Roger du Puits, bourgeois d'Évreux (7 avril 1255-56, juillet 1257) [4], Guillot Morette et Isabelle sa femme (février 1256-57) [5], Robert Martin (février 1260-61) [6], Adam Le Lièvre et sa femme Matilde (19 mars 1262-63) [7], Simon de Bernienville (juin 1263) [8] donnent ou vendent à l'abbaye diverses terres ou maisons dans la paroisse de Saint-Aquilin.

Les dépendances en étaient le Buisson-Hocpin et Pannette.

J'enregistre d'abord, au « Buisson as Houpekins » ou « Buisson-Amauri », les donations ou ventes faites à l'abbaye par Gillette, dame de Garencières (mars 1250-51) [9], Guillaume *de Bosco*... (septembre 1256) [10] [une rente de 10 s. pour le luminaire de l'abbaye], Richard

[1] P. C. f° 104 recto.
[2] G. C. f° 111 recto.
[3] G. C. f° 122 verso.
[4] G. C. f° 112 recto.
[5] G. C. f° 111 recto.
[6] G. C. f° 113, verso.
[7] A. E, H 795, f° 2 recto.
[8] P. C. f° 101 recto, G. C. f° 114 recto.
[9] G. C. f° 99 recto.
[10] A. E, H 798, p. 173.

Digitized by Google

as Cros, bourgeois d'Évreux (septembre 1257) [1], Gautier du Buisson-des-Houpequins (29 septembre 1285) [2].

Le nom de cette localité lui venait d'une famille Houpequin, fort remuante, à ce qu'il semble, et dont les membres eurent avec les religieux des rapports parfois très tendus. Ils étaient sous la suzeraineté de l'abbé et ils essayèrent de lui échapper. En 1235 Renoud Houpequin refusa de payer une redevance de 10 s. qu'il lui devait sur son fief. Une enquête, qui eut lieu le 21 octobre, et dont nous possédons le procès-verbal, semble bien avoir prouvé qu'il avait tort, et qu'il devait ces 10 s. au lieu et place du service d'un cheval, *servicium roncini ;* l'échange avait été constaté par une charte, et ses ancêtres avaient toujours payé sans réclamation. Nous ignorons quel fut le jugement rendu à l'assise d'Évreux où cette enquête fut produite le 7 décembre [3].

En 1248, Renoud Houpequin était mort. Il laissait un fils mineur, Oger, sous la garde de son oncle Gautier. Celui-ci refusa de payer à l'abbé de Saint-Taurin le droit de relief, le renia pour son seigneur et déclara ne relever que du roi. Mais un jugement rendu à l'assise d'Évreux, le 14 janvier (1248) 1249, maintint l'abbé dans l'exercice de ses droits.

En novembre 1260, ce même Oger Houpequin, peut-être ruiné (il semble, d'après ce que nous verrons tout à l'heure, avoir été d'un caractère turbulent) céda aux religieux pour 100 l. t. tout ce qui lui revenait de la succession de son père en maisons, terres, bois, rentes, etc. [4]

[1] G. C. f° 126 verso.
[2] G. C. f° 100 verso.
[3] G. C. f° 100 recto.
[4] P. C. f° 98 verso, G. C. f° 122 recto.

Digitized by Google

En 1274 il eut une querelle avec le portier de l'abbaye, Nicolas du Mesnil-Fuguet, qu'il frappa jusqu'au sang, malgré son caractère sacré. Il dut, pour réparer sa faute, se soumettre à la volonté de l'abbé, qui exigea une amende de 50 l. t., et il promit d'en payer autant s'il lui arrivait de recommencer, malgré son serment de ne plus molester ni même attaquer en justice aucun des religieux[1].

Le dernier Houpequin que nous voyons au XIII^e^ siècle en rapport avec notre abbaye, est Raoul, qui, le 31 juillet 1290, lui donne une rente de 12 deniers[2].

On désignait sous le nom de Pannette la région comprise entre Saint-Aquilin, Saint-Germain et Saint-Gilles, qui comprenait quelques maisons autour d'un chemin dit rue de Pannette, *vicus qui vocatur Paneite*. Richard de Normandie et sa femme Haysia (octobre 1257)[3], *Albereda dicta la brasseresse* (février 1257-58)[4], Simon Le Tourneur et sa femme Matilde (décembre 1258)[5], Robert de Laigle, bourgeois d'Évreux (juillet 1269[6]) y font des ventes, des donations, ou prennent des terres à bail aux religieux de Saint-Taurin.

Enfin les moines durent demander au roi, à la fin du XIII^e^ siècle, de protéger leurs droits dans la forêt d'Évreux contre le zèle de certains agents, verdiers, forestiers, ou vicomtes. En 1287, le vicomte d'Évreux empêchait les moines d'y envoyer leurs porcs et de percevoir la coutume sur leurs hommes : une sentence de l'Échiquier

[1] G. C. f° 99 recto.
[2] G. C. f° 118 verso.
[3] G. C. f° 112 verso.
[4] G. C. f° 111 verso.
[5] G. C. f° 113 recto.
[6] G. C. f° 120 verso.

Digitized by Google

tenu à Rouen à Pâques de 1287, confirmée par le roi Philippe IV en janvier 1288, constata les droits de l'abbaye[1].

Ce même roi, ayant reçu de nouvelles plaintes sur ce que le verdier de la forêt d'Évreux empêchait les religieux d'y prendre le bois nécessaire pour faire la lessive, comme ils en avaient le droit, leur accorda, étant à Breteuil, en septembre 1291, des lettres formelles[2] : les moines purent en prendre désormais la charge de vingt-six charrettes à deux chevaux, à la condition expresse que la lessive se ferait hors du monastère, car il n'est pas décent que des femmes y pénètrent. Pour chauffer leur four situé hors de l'abbaye, ils purent prendre chaque jour la charge d'un cheval, avec ou sans charrette, de branches tombées, moyennant une redevance de 15 s. t. par an, payable à la Chandeleur, le 2 février.

J'ai passé en revue les principales possessions de notre abbaye. Quelque rapide qu'ait été ce trop court exposé, il aura suffi, je pense, pour montrer combien elle était mêlée à la vie de toute notre région. Il me reste maintenant à l'examiner en elle-même et à essayer de faire reparaître les principaux traits de sa physionomie au XIII^e^ siècle.

[1] P. C. f° 56 recto. G. C. f° 48 verso.

[2] P. C. f° 106 verso — G. C. f° 49 recto. — Signalons en passant un lapsus dans l'Inventaire des Archives de l'Eure, qui rapporte cette pièce à 1191 et à Philippe-Auguste.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN AU XIII[e] SIÈCLE

(*Suite et fin*).

La vie à l'abbaye et autour de l'abbaye; — régime intérieur : règle et organisation ; — les visites d'Eudes Rigaud ; — richesse des moines : constructions, la châsse de l'abbé Gillebert ; — leur puissance : droits sur un certain nombre d'églises, sur la prévôté d'Évreux, droits de justice; — part qu'ils prennent à la vie ébroïcienne : entrées et funérailles des évêques, les foires de Saint-Taurin.

Quelle vie menaient les moines à l'abbaye ? Quel était leur rôle à Évreux ? C'est ce qu'il me reste à exposer pour donner le tableau de leur histoire au XIII[e] siècle.

Nous ne possédons aucun document précis sur la vie intérieure de Saint-Taurin à cette époque, ni registres capitulaires, ni actes quelconques. Nous pouvons cependant nous en faire une idée suffisamment exacte en analysant ce qui était sa loi constitutive, cette règle de saint Benoît qui y a été observée sans modification jusqu'en 1642[1]. Elle est si célèbre que je n'aurai pas besoin de m'y arrêter longtemps.

Il y avait deux sortes de candidats à la vie monastique : les uns étaient les enfants confiés aux religieux

[1] Date à laquelle l'abbaye s'affilia à la Congrégation de Saint-Maur.

Digitized by Google

dès leur jeune âge[1] et élevés par eux en vue du cloître; ils étaient soumis naturellement à un régime moins sévère que les moines et la règle recommandait de ne leur infliger que des punitions moins rudes en cas de nécessité[2].

Les autres étaient les hommes faits qui, connaissant déjà le monde, demandaient à le quitter : on devait éprouver leur patience et leur persévérance en attendant plusieurs jours pour leur ouvrir la porte du monastère. Enfin on les admet comme novices : pendant toute une année on les soumet aux exercices préparatoires; on leur lit la règle à trois reprises en leur en expliquant toutes les rigueurs, en leur offrant la liberté s'ils reculent devant ses dures obligations[3].

Le novice a persévéré: introduit devant la communauté tout entière, il est admis à prononcer les vœux irrévocables : pauvreté, chasteté, obéissance, stabilité. Il signe ses engagements sur une cédule qu'il dépose sur l'autel : le voilà moine.

Soumis désormais à une règle austère il voit tous les détails de sa vie minutieusement réglés. Il couche dans un dortoir commun, en compagnie de tous ses frères, et tout habillé, dérogation aux habitudes du moyen-âge[4]. Ce vêtement, qu'il ne quitte ni jour ni nuit, et qu'il n'abandonne que pour l'échanger contre un neuf, une

[1] Comme le fut Orderic Vital, envoyé par son père à Saint-Evroult à l'âge de dix ans.

[2] Reg. S. Ben., 30.

[3] Reg. S. Ben, 58 : Si potes observare, ingredere; si vero non potes, liber discede.

[4] Les miniatures nous prouvent qu'on dormait alors absolument nu. L'usage de la chemise et du linge de corps ne s'est répandu que très tard. La tunique était une robe longue à manches qui se portait directement sur le corps.

Digitized by Google

fois usé, se compose d'une tunique, d'une cuculle, vaste manteau à capuchon de couleur noire[1] qui se porte à l'église, et pour le travail d'un scapulaire formé de deux pièces d'étoffe couvrant l'une le dos, l'autre la poitrine, réunies sur les épaules et garnies d'un capuchon.

Le sommeil est court : dès deux heures du matin les religieux se lèvent pour aller chanter vigiles jusqu'à l'aube. Tout le jour les offices sont exactement célébrés suivant la liturgie romaine : à prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies, les moines réunis dans le chœur chantent en commun les psaumes. Les cent cinquante psaumes sont répartis entre les sept jours de la semaine. Les moines qui sont prêtres (car ils ne le sont pas tous, ce sont les plus méritants qu'on élève au sacerdoce) disent la messe.

Le reste du temps est réparti entre la prière mentale, la lecture et le travail des mains. Le silence est à peu près continuel. Il est particulièrement imposé pendant les repas, où l'on doit écouter en mangeant une lecture pieuse. L'abstention de viande est complète ; on ne doit, soit en un, soit en deux repas, manger chaque jour qu'un mets cru, deux mets cuits, avec des fruits s'il y en a, une livre de pain, avec une hémine de vin. Les jeûnes sont fréquents et prolongés : outre ceux que prescrit l'Eglise les moines en observent un ininterrompu des ides de Septembre au Carême, pendant lequel ils ne mangent que le soir après vêpres. Leur vie doit être un carême

[1] Les moines de Saint-Taurin ont-ils toujours porté le manteau noir? C'est une question qu'aucun document ne nous permet de résoudre. Nous savons que dans beaucoup de monastères s'introduisit l'usage des vêtements blancs, à l'imitation des Cisterciens (au Bec par exemple [v. *l'Histoire de l'abbaye du Bec*, du chanoine Porée, tome 1er] et à l'abbaye de Lyre), mais nous ignorons s'il en fut de même dans notre abbaye.

Digitized by Google

perpétuel : *Licet omni tempore vita monachi quadragesimae debeat observationem habere...*, dit la règle[1].

Enfin ils se soumettent à l'obéissance complète envers leurs supérieurs, ne peuvent rien faire, rien posséder sans leur permission, doivent subir avec humilité les punitions qu'ils en reçoivent, pénitences publiques, corrections manuelles, etc.

Le premier de ces supérieurs, c'est l'*abbé*. Il est élu par la communauté, qui est entièrement libre de son choix, pourvu naturellement qu'il ne se porte pas sur un sujet manifestement indigne. Il ne semble pas que le cas se soit jamais produit à Saint-Taurin, qu'on en ait été réduit, comme le veut saint Benoît, à faire appel à l'évêque et aux fidèles, pour faire triompher le choix meilleur de la minorité. Le vote de la majorité (probablement de la majorité absolue) fut toujours respecté.

L'abbé a l'autorité suprême : il représente le Christ, il est le père de ses religieux, il a la charge de leurs âmes. C'est une lourde responsabilité dont le sentiment doit l'inciter à se faire tout à tous, pour mieux les diriger vers le salut. Il ne peut, au reste, aller jusqu'à transgresser la règle, qu'il doit observer plus inviolablement que personne, et il est obligé, sur les affaires importantes, de consulter la communauté réunie en chapitre[2]; il garde toutefois le droit de prendre la décision définitive. C'est lui qui représente l'abbaye au dehors et qui parle en son nom.

Nous le voyons, il est vrai, accompagné parfois d'un procureur des religieux qui est à côté de lui l'agent

[1] Ch. 49.

[2] De là les expressions courantes des chartes : *abbas et conventus monasterii Sancti Taurini, abbas et capitulum*, etc.

Digitized by Google

propre des moines. Cela tient aux modifications singulières que les mœurs et les idées de l'époque féodale firent subir aux institutions ecclésiastiques : de même que dans la cathédrale on vit les chanoines, devenus seigneurs féodaux, entrer en conflit avec l'évêque et séparer les intérêts du chapitre de ceux de son chef[1], de même la fonction abbatiale put apparaître, à des esprits qui ne concevaient pas d'autre organisation sociale, comme une sorte de fief indépendant de l'abbaye proprement dite.

Il en fut de même pour les dignitaires, surtout pour l'aumônier. Ces dignitaires étaient : le *prieur*, chargé de seconder l'abbé et de le remplacer à la tête de la communauté ; il était quelquefois accompagné d'un sous-prieur, mais à Saint-Taurin je ne vois de sous-prieur qu'au XIV^e^ siècle ; — le *camérier* ou *chambrier* gardait dans la *chambre* ou magasin, l'argent, les vêtements et les archives ; — le *cellérier* était l'économe chargé du service très important de l'intendance du monastère : nourriture, mobilier, entretien des bâtiments, etc. ; il est parfois assisté d'un *pitancier*(*pitanciarius*), plus spécialement chargé du service de la bouche ; — le *sacristain* ou trésorier a la garde du trésor (vases sacrés, châsses, reliques, etc.) et s'occupe de l'entretien de l'église, — enfin l'*aumônier* est chargé de distribuer vivres, vêtements et argent aux pauvres ; à Saint-Taurin il dirigeait aussi l'hôtellerie où étaient hébergés les hôtes, religieux de passage, pèlerins, etc. Des revenus fort importants étaient affectés à cette fonction, principalement au Bois-Gencelin, où était située la vaste propriété dite « l'Au-

[1] Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, pp. 58, 60, 61.

Digitized by Google

mônerie »; beaucoup de donations ou de ventes sont faites spécialement à l'aumônier, quelques-unes au sacristain.

Un office un peu inférieur, mais qui était toujours confié à un religieux âgé et sûr, était celui de *portier :* nous avons vu comment Oger Houpequin traita celui de l'abbaye en 1274 [1].

Enfin auprès des moines, et attachés au monastère, vivaient un certain nombre de laïques : je trouve à Saint-Taurin un *bailli*, procureur et receveur pour les affaires temporelles, des *pêcheurs* chargés d'approvisionner le couvent, un *cuisinier*.

Ce dernier office donna lieu, en 1263 et 1264, à une singulière contestation qui éclaire d'un jour très vif les conceptions féodales auxquelles je faisais allusion plus haut. Le cuisinier Philippe prétendit détenir sa fonction en fief et à titre héréditaire. L'abbé protesta, il tenait à rester maître chez lui. Quatre religieux furent choisis comme arbitres, mais Philippe vint à mourir. Son fils Thomas reprit le litige, et c'est contre lui que, le 11 mars (1263 v. st.) 1264, les arbitres rendirent leur sentence. Ils déclarèrent que la cuisine de Saint-Taurin n'avait jamais été inféodée et qu'il n'avait aucun droit à se prétendre cuisinier héréditaire [2].

Les moines de Saint-Taurin ne semblent pas avoir jamais été très nombreux. Eudes Rigaud, qui visita l'abbaye au moment de sa plus grande prospérité, nous a laissé sur eux et sur leurs biens quelques détails intéressants.

Il séjourna une première fois à Saint-Taurin du

[1] V. *supra*, p. 121-122.
[2] P. C. f° 45 recto.

Digitized by Google

23 juin au 4 juillet 1255 [1], venant de la Noë. L'abbé était dans le Cotentin, à Périers sans doute. L'archevêque trouva vingt-huit moines; ils ne lisaient pas les statuts de Grégoire IX, il leur enjoignit de les lire deux fois par an [2]. Ils n'avaient pas de camérier, on promit d'en nommer un. Ils avaient 200 l. de dettes.

Le 2 mai 1258 [3], nouvelle visite. L'abbé était encore absent. Six moines étaient morts récemment, il n'en restait plus que vingt, dont douze étaient prêtres. Ils n'avaient pas de dettes. Eudes Rigaud, qui trouve tout en bon état, évalue leurs revenus à 1 500 l., ce qui est une somme très forte pour l'époque.

Le 28 avril 1269 [4], l'archevêque trouve vingt-trois moines, dont dix-sept étaient prêtres. Y avait-il un léger relâchement de la discipline? Il invite l'abbé à visiter plus fréquemment les armoires des moines et à veiller à ce qu'ils ne possèdent rien en propre. Au point de vue matériel ils avaient 1 000 l. de dettes et on leur en devait 200. La situation générale était bonne.

Je suis naturellement amené à parler de la richesse des moines et de l'emploi qu'ils en faisaient. L'évaluation donnée par Eudes Rigaud est précieuse, car il nous serait impossible de nous faire aujourd'hui une idée approximative de la somme des revenus de l'abbaye au milieu du XIII^e^ siècle. Elle. prouve leur importance. Qu'en faisait-elle? L'entretien des moines ne suffisait pas à tout absorber.

[1] *Registr. visitat.*, f° 99 r° et v° (éd Bonnin, pp. 219-20).

[2] Notons qu'ils en étaient dispensés par une bulle d'Innocent IV du 18 janvier 1253 (G. C. f° 136 recto). V. *supra* page 69.

[3] *Op. cit.* f° 188 verso, 189 recto (éd. Bonnin, pp. 304-305).

[4] *Op. cit.*, f° 253 verso (éd. Bonnin, pp. 624-25).

Digitized by Google

Un emploi certain, outre les aumônes et bonnes œuvres, a été de bâtir. L'église, détruite lors du siège de 1194, fut reconstruite sur les mêmes fondements[1]. Hélas, telles ont été les vicissitudes de son histoire, qu'il nous reste très peu de chose de cette seconde église abbatiale. Je ne crois pas me tromper en reportant au XIV^e^ siècle et même au XV^e^ siècle, après les ravages causés par les guerres franco-anglaises et franco-navarraises, l'ensemble de l'édifice actuel. Mais on peut affirmer que les parties basses de celui du XIII^e^ siècle ont subsisté et ont servi de point de départ aux reconstructions postérieures. A l'église qui fut bâtie aussitôt après le siège appartenaient sûrement les petites arcatures qui reposent sur un soubassement carré et qui supportent une partie du mur extérieur en dedans du bas côté de gauche. C'est là un trait caractéristique de l'architecture normande de cette époque[2].

Il est vraisemblable qu'il y eut d'autres constructions : il n'en a rien subsisté, et même nous ne savons pas au juste en quoi elles pouvaient consister. Les *balnea Sancti Taurini* dont il est question dans une charte de 1252[3] ne semblent pas avoir été un bâtiment, mais simplement une place de la rivière propre au bain.

Pourtant nous savons qu'avant 1252 l'abbé Gillebert de Saint-Martin avait fait entourer de murs l'enclos de l'abbaye, car les chanoines d'Évreux, qui possédaient une dîme sur deux acres de terre ainsi enfermées, protestèrent contre la gêne mise à l'exercice de leur droit et

[1] Notice du *Mon. Gallic.*, appendice : *Remarques communiquées par M. le curé de Saint-Thomas d'Evreux*, p. 387 verso.

[2] Ruprich Robert, *L'Architecture Normande*, t. I, p. 187. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'Architecture*, s. v. Arcature.

[3] P. C. f° 103 verso, G. C. f° 58 v°.

Digitized by Google

obtinrent de se le faire racheter par les religieux, moyennant une rente de deux setiers d'orge (mai 1252)[1].

Cette clôture fut toutefois insuffisante, car les religieux sollicitèrent et obtinrent, le 21 août 1290, de Jean de Marle, bailli de Gisors et de Vernon, la permission de construire un pont en travers de l'Iton : ils purent ainsi joindre les murs qui aboutissaient de chaque côté à la rivière et, suivant l'expression du magistrat royal, « retrere dudit clos le commun de la gent et de la ribaudaille[2] ».

Nous possédons heureusement de la richesse de l'abbaye une preuve plus palpable et plus intéressante que celles que nous pouvons glaner dans les documents : je veux parler de la merveilleuse châsse que l'abbé Gillebert (1244-1255) fit faire pour y enfermer les reliques de saint Taurin, dont quelques-unes avaient été retrouvées au début du XIIIe siècle. Ce monument de notre art français est si remarquable qu'il mériterait à lui seul une longue étude : des savants plus compétents que moi[3] lui en ont consacré de fort étendues où tous les détails ont été l'objet d'une analyse minutieuse. Je renvoie le lecteur à leurs ouvrages que je ne saurais recommencer après eux. Qu'il me suffise de dire que la châsse est établie sur le plan d'une église gothique, en argent doré ; elle est surmontée de fins clochetons et couronnée de fleurons émaillés aux armes de France et de Castille[4] ; sur le faîte court une guirlande de feuillage ciselée qui en forme l'arête et lui donne à la fois un aspect de grande

[1] P. C. f° 96 verso, G. C. 57 verso.
[2] P. C. f° 106 recto.
[3] A. Le Prévost, Corde, Georges Bourbon.
[4] En l'honneur de saint Louis et de sa mère Blanche.

Digitized by Google

légèreté et de grande richesse : la grâce avec laquelle les pédoncules s'arrondissent autour des découpures grêles des feuilles de marronnier et s'entrelacent sans confusion ni maigreur est la marque d'un goût sûr et d'un art consommé. Sous le porche principal se dresse la statue du saint, grande et majestueuse dans sa petitesse, suivant l'expression du poète latin. Sous les autres et sur les plans du toit sont représentés, en ronde-bosse ou en bas-relief, divers épisodes de sa légende, au nombre de douze : l'apparition de l'ange à sa mère Eutichie, sa naissance et son baptême, sa consécration par saint Denis, divers miracles, la conversion des habitants d'Évreux et la fuite des démons, enfin ses funérailles. Le tout repose sur un soubassement rectangulaire supporté par quatre pieds de lion, muni d'anneaux pour le transport de la châsse, orné de petites plaques émaillées représentant soit des monstres fabuleux, soit de simples arabesques, et de l'inscription votive : ABBAS GISLEBERTUS FECIT ME FIERI.

Le style exquis de cette œuvre contemporaine de la Sainte-Chapelle en fait une pièce d'orfèvrerie presque unique. Sa date certaine, sa conservation merveilleuse malgré quelques défauts dus à une restauration, en font pour l'archéologue un sujet d'études du plus haut intérêt.

Le même souci artistique se retrouve dans des documents moins connus, mais très remarquables : ce sont les sceaux de l'abbaye en 1261 et de l'abbé Jean de Martigny en 1207.

Le premier, d'un type un peu archaïque, a grande allure : saint Taurin, coiffé d'une mitre conique (qui me ferait penser que la confection du sceau remonte peut-être au XII[e] siècle), se dresse jusqu'à mi-corps, tenant la

Digitized by Google

crosse d'une main et bénissant de l'autre ; il est vêtu du costume épiscopal et une étoile (ou un soleil) brille dans le ciel à sa droite[1]. Le contre-sceau est une délicate intaille antique, la même qui a servi à l'abbé Jean avec une légende différente. Le sceau de celui-ci est d'un beau type ogival très pur : l'abbé est représenté debout, la crosse dans une main, les Évangiles dans l'autre[2].

Ces abbés, qui témoignent ainsi d'une culture très avancée, occupaient à Évreux une situation très haute. D'abord, par le seul fait de leurs droits reconnus, ils intervenaient dans une foule d'affaires. Par exemple une liste dressée vers le milieu du XIV^e^ siècle[3] énumère vingt églises dont ils étaient les patrons dans le diocèse d'Évreux, et trois dans celui de Coutances. Ce droit de patronage entraînait celui de présentation et une foule d'autres, au sujet desquels ils négociaient presque d'égal à égal avec les évêques. Ce n'est qu'avec le consentement de l'abbé qu'en octobre 1276 l'évêque Philippe de Cahors réunit à l'église Notre-Dame-de-Morsent, dont le patron était Jean de Sassey, celle de Saint-Jean, qui dépendait de Saint-Taurin, et il fut entendu que les moines présenteraient le candidat une fois sur deux[4]. — A la Forêt-du-Parc, les difficultés furent innombrables entre curé et patrons au sujet des menues dîmes et des droits d'autelage : une première fois, l'évêque Richard de Bellevue s'entremit et fit accorder au curé Gillebert, mais pour sa vie durant seulement, les

[1] Légende : S'CAPITL'I SC̄I TAVRINI EBROIC̄ EP̄I PRIMI. — L'intaille du contre-sceau représente un chevrier jouant de la double flûte, et ses deux chèvres.

[2] Légende : + IOHANNES ABBAS S TAVRINI EBROIC.

[3] G. C. f° 220 recto.

[4] G. C. f° 160 verso.

Digitized by Google

droits d'autelage et de menues dîmes qu'il réclamait (1228)[1]. En 1276 Philippe de Cahors doit négocier un nouvel arrangement, et à sa prière les moines abandonnent les dîmes et le reste moyennant une rente de 40 s. t.[2]

Par les droits de tonlieu et de la dixième semaine qu'ils possédaient sur la prévôté et vicomté d'Évreux, les abbés étaient un peu les seigneurs de la ville. Ils les exigeaient strictement, même quand cette perception gênait leurs voisins, l'abbesse de Saint-Sauveur par exemple qui recevait une coutume pendant trois jours à la Saint-Michel (ce qu'ils prétendaient empêcher quand leur dixième semaine tombait à ce moment-là[3]) ou le prieur de Saint-Nicolas, sur la foire duquel ils voulaient prélever un droit dans le même cas[4]. Ces deux affaires, qui eurent lieu en décembre 1265 et en décembre 1293, se terminèrent par des arrangements amiables : l'abbesse s'engagea à payer une rente de 6 s. par. à l'abbaye de Saint-Taurin, et le prieur une de 30 s.

Les abbés réclamaient même fièrement auprès du roi contre les officiers du souverain qui prétendaient empiéter sur leurs droits : en décembre 1295, en mars 1296, en août 1296 ils faisaient expressément reconnaître ceux qu'ils avaient sur le forage des vins et autres boissons, sur les amendes et autres produits de justice durant la dixième semaine[5]. Le 13 juillet 1296 ils font garantir par le bailli de Gisors, au nom du roi, leur

[1] P. C. f° 83 recto. G. C. f° 226 verso.
[2] Orig. A. E., H 753.
[3] G. C. f° 62 recto.
[4] G. C. f° 62 verso.
[5] P. C. f° 49 verso, G. C. f° 50 verso, 51 recto.

Digitized by Google

droit de justice à Saint-Jean-de-Morsent, usurpé par Thibaut de Corneuil, chevalier [1].

Ce droit, qu'ils possédaient sur beaucoup de leurs fiefs, ils l'exerçaient à la rigueur, personnellement ou par mandataire, comme nous le prouve un très curieux jugement rendu le 21 avril 1285 par Etienne de Sene, leur fermier à Périers [2]. Ce dernier arrêta le 20 avril, en flagrant délit de vol, un certain Pierre Le Harel. C'était un malfaiteur émérite, un professionnel, et les aveux que le juge sut obtenir *absque vi et violentia*, s'il faut l'en croire [3], prouvèrent que la capture était bonne : il déclara avoir volé chez trois bourgeois de Coutances et de Saint-Lô des vases d'argent (*cifum argenteum*), probablement des coupes à boire, qu'il avait ensuite vendues aux juifs Copin et Manesser, de Bayeux et de Coutances ; ces derniers, qui joignaient ainsi le métier de recéleur à celui d'usurier qui devait être le leur, ne lui en donnèrent que 26 s., 12 s. et 14 s., prix bien modiques, dont nous pouvons conclure qu'ils connaissaient l'origine des objets.

Pierre Le Harel avoua d'autres méfaits : il avait soustrait un surtout, *houchiam*, à Denis Langlais de Carentan, une tunique et un manteau chez un curé, une robe de dessus à une servante *de Feugeriis*, etc. ; à Rouen, il avait escroqué *per falsas litteras* une pièce de drap et s'en était fait faire un vêtement et un capuchon ; à

[1] G. C. f° 163 recto.

[2] P. C. f° 46 recto.

[3] On peut douter qu'un malfaiteur endurci ait avoué aussitôt, le jour même de son arrestation et *spontanément*, tous ses crimes. Il est très vraisemblable qu'on l'y contraignit quelque peu : c'était l'habitude du temps. Il ne faut pas se laisser prendre à la phraséologie officielle ; les procès-verbaux des interrogatoires de l'Inquisition ne font jamais mention de la torture.

Digitized by Google

Bayeux il avait dérobé chez un armurier, *ab uno fourbatore,* une tunique qu'il avait encore, et deux pièces d'étoffe qu'il avait perdues, etc. Et il déclara qu'il ne se rappelait pas tout !

Aussi le lendemain, qui était le samedi 21 avril 1285, le tribunal, formé des chevaliers Guillaume de Briqueville, Jean des Mares, Robert de Grouchy et Guillaume de Ver, n'hésitait pas à le condamner à mort, et il est à croire que la sentence fut aussitôt exécutée, malgré le repentir du coupable, qui demanda qu'on rendît à leurs propriétaires les objets dérobés et surtout la tunique de l'armurier de Bayeux. Ces vœux, mentionnés à la suite de l'arrêt, durent être formulés sur le lieu du supplice, et alors sans doute Pierre Le Harel songeait, par ces restitutions tardives, plutôt à sauver son âme qu'à fléchir la justice des hommes.

Je voudrais en terminant indiquer la place que tenait Saint-Taurin dans la vie d'Évreux.

Les moines y participaient d'abord, et très effectivement, en prenant un rôle dans les fêtes et les cérémonies locales. Celles-ci étaient au moyen-âge, bien plus qu'aujourd'hui, de grands événements dans le cercle étroit de la cité, d'où les bourgeois ne sortaient guère, et l'on ne saurait sans en parler donner une juste idée de l'importance de notre abbaye.

Je ne pourrais dire si les fêtes des entrées des évêques telles qu'elles nous sont décrites au xv^e^ siècle, étaient déjà de tradition avec tous leurs détails au xiii^e^. Les documents de cette dernière époque sont muets là-dessus ; ce n'est que par hypothèse que je puis conclure d'un article d'une convention analysée plus loin, que les

Digitized by Google

évêques allaient passer une nuit à Saint-Taurin avant leur entrée solennelle dans la ville. Mais j'ignore si, comme plus tard, ils étaient conduits par les moines jusqu'au carrefour de la Crosse, devant la porte du Parvis.

Mais déjà l'église abbatiale était considérée comme un sanctuaire assez important pour que l'évêque pût y être sacré avant de pénétrer dans sa cathédrale. C'est du moins ce qui arriva le 19 octobre 1259 : Raoul Grosparmi fut sacré solennellement en présence du roi Louis IX, de ses fils Louis et Philippe, d'Eudes Rigaud, de Simon de Montfort, comte de Leicester, et d'un grand nombre d'évêques, d'abbés et de seigneurs [1]. C'est une des brillantes journées de l'histoire de Saint-Taurin.

Je trouve d'autre part dès le début du XIIIe siècle, comme une tradition bien établie, l'habitude de célébrer à Saint-Taurin les funérailles des évêques. Il était en effet assez naturel qu'on les ramenât près du tombeau du premier et du plus vénéré d'entre eux. Mais les moines n'entendaient pas que l'honneur ainsi fait à leur monastère devînt pour eux une charge, et s'ils contribuaient par leur présence et par leurs chants à rehausser l'éclat de la cérémonie, ils refusaient de faire la moindre dépense. C'est ainsi qu'en mars 1237, le luminaire s'étant trouvé insuffisant aux funérailles de Richard d'Ivry, ils en fournirent, mais exigèrent des exécuteurs testamentaires de l'évêque, avec une somme de vingt sous, l'attestation formelle du fait qu'ils avaient agi par pure bonne volonté, sans y être contraints par

[1] Le Brasseur; p. 193. — V. aussi Eudes Rigaud, *Reg. Visitat.*, à la date indiquée.

Digitized by Google

aucune coutume, *non... ex debito sive de consuetudine, sed de sola eorum bona voluntate* [1].

Il est de fait que les évêques affichaient la prétention d'obliger les religieux à veiller pendant une nuit le corps du défunt dans leur église ornée à leurs frais, et à héberger tout le cortège. C'est ce que réclamait en 1268 l'évêque Raoul de Chevriers, qui voulait de plus leur imposer régulièrement un droit de procuration. Les moines résistèrent, et en ce qui concerne ce dernier point ne parurent pas plus disposés à céder à l'égard de leur monastère qu'ils ne l'avaient fait pour leurs biens de Louviers. L'évêque les traduisit devant le légat Simon, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, qui, le 22 juillet 1268, les déclara exempts de tout service moyennant une somme de 200 l. t. une fois payée [2].

L'affaire ne fut pas cependant considérée comme réglée. Il fallut pour cela une sentence prononcée, après enquête, par Guillaume, archevêque de Rouen, le 10 juillet 1290 [3] : les moines furent désormais tenus de payer une fois l'an, comme diocésains, une procuration à l'évêque (qui eut le droit de les visiter plus souvent, à ses frais, s'il le jugeait bon), — d'héberger, pendant un jour et une nuit avant son entrée solennelle, l'évêque avec cent cavaliers et leurs chevaux, — enfin de recevoir le corps de l'évêque mort et de donner à ceux qui le gardaient cent sous tournois et des serviettes pour leur repas. Cet acte fixait, on le voit, dans ses grandes lignes le cérémonial qui devait se développer avec le temps

[1] P. C. f° 112 verso, G. C. 57 v°.

[2] G. C. f° 57 recto.

[3] G. C. f° 55 recto.

Digitized by Google

et devenir au XV^e^ siècle une tradition bien établie et réglée dans ses moindres détails.

Un autre genre de fête, d'un caractère plus utilitaire et moins majestueux, et qui est restée jusqu'à nos jours chère à tous les Ébroïciens, c'était la foire de Saint-Taurin, à l'occasion de laquelle l'abbaye se trouvait mêlée à la vie active, non seulement de la ville, mais de tout le pays. Les religieux la surveillaient de très près, car, comme on l'a vu [1], la moitié des droits, et spécialement des amendes, perçus pendant les sept jours qu'elle durait, leur appartenait. Pour bénéficier intégralement de tous leurs revenus, ils avaient obtenu, comme en font foi deux notes de 1249 et 1253 [2], que lorsque leur dixième semaine tombait dans l'octave de la Sant-Taurin elle serait reculée : ils percevaient ainsi successivement des droits qui se seraient confondus en se cumulant.

La présence des étrangers attirés par une foire de sept jours, à une époque où les transactions du grand commerce se faisaient principalement dans les réunions de ce genre, rendait le produit de ces droits assez fructueux. Il n'était pas jusqu'à la présence d'un grand concours de peuple qui ne rendît fatale la perception de nombreuses amendes. Une série de notes insérées dans le Petit Cartulaire comme une sorte de memento nous donne, pour certaines années de la fin du XIII^e^ et du

[1] V. *supra* p. 66. — Je mentionnerai ici succinctement que l'abbaye percevait des droits sur le marché de la Bonneville. — Elle en avait acquis de semblables en 1211 de Philippe d'Aulnay, chevalier, sur la foire de Saint-Laurent-la-Campagne (P. C. f° 79 recto, G. C. f° 222 v°) : ils furent rachetés en 1290 par les bourgeois de la commune de Nonancourt moyennant une rente de 5 s. t. (P. C. f° 104 verso).

[2] P. C. f° 44 v°, 45 v°, 46 v°, G. C. f° 3 recto.

Digitized by Google

début du XIV^e^ siècle, l'indication du total de ces amendes, dont l'abbé recevait la moitié. Il toucha :

en 1290 10 s. 6 d.
— 1293 100 s. t.
— 1295 32 s. t.
— 1298 18 s. 6 d.
— 1309 6 l. 19 s.
— 1310 72 s. t.

Je ne crois pas que ce fussent les officiers de l'abbaye qui infligeassent ces condamnations ; ils se contentaient de contrôler le montant des peines pécuniaires et d'en recevoir la moitié à eux due avec quelque solennité : par exemple c'est sous « le viez oriol » (portail) du monastère que, « l'an de grâce M° CC° IIII^xx^ diz et oit, le marsdi es octaves Saint-Martin d'yver » (le 18 novembre 1298), le bailli abbatial « dant Renaut » reçut la moitié des amendes de 1297 et 1298 de la main de « Johan Mierot, adonc serjant le conte », en présence de l'abbé Richard de Cormeilles, de Jean *de Puteolis*, remplaçant du vicomte, des frères Denis de Vouiaz et Richard de Saint-Georges, moines de l'abbaye, de Renaud, curé de Sissey, de Guillaume, curé de Saint-Gilles, et de plusieurs clercs et laïques[1]. On imagine facilement, à travers ce sec procès-verbal, cette petite cérémonie féodale et monastique.

Nous pouvons de même nous figurer la vie un peu turbulente du monde mêlé qui accourait à la foire, en examinant les causes des condamnations énumérées dans les documents. Nous y voyons des bourgeois des villes et des bourgs voisins, des paysans des alentours, venus pour quelque achat et aussi pour faire goguette,

[1] P. C. f° 51 recto.

Digitized by Google

de jeunes écuyers amis des distractions bruyantes, des marchands chrétiens et juifs venus avec leur pacotille, des larrons, demi-filous, demi-brigands. Les rixes, les vols sont les cas les plus fréquents. J'en citerai quelques-uns.

En 1249, Richard Augros ou *as Cros*, bourgeois d'Évreux, ennemi de Guillaume Bigot, ne tient pas compte de la trêve que le bailli du roi avait imposée aux deux adversaires et frappe ledit Guillaume avec le poing : il est condamné à l'amende[1].

En 1290, Robert Seguin et sa femme injurient Etienne Lebon, cinq sous d'amende. Pierre de Miserey injurie Petit-Guilles, qui riposte par un coup de poing dans la mâchoire, *in maxillam* : le premier paie 12 d. et le second 5 s. d'amende.

En 1290 également, deux écuyers, Guillaume de Cracouville et Tierri de Mareux, se prennent de querelle avec Engerand Maie : ils font sans doute usage de leurs armes, puisqu'ils lui mutilent le poing. Mais ils refusent de payer l'amende, et ce n'est que deux ans et demi plus tard, grâce à l'intervention du bailli de Gisors, André Pèlerin, et en sa présence, qu'ils se soumettent, le 6 mars (1292) 1293[2].

En 1293 Robin d'Ardenne a crié haro, et fait du désordre[3] dans la rue Trianon, *in vico Triasnon* : il paie 100 s. Simon de la Couture, écuyer, a refusé d'obéir à Raoul de Beaumont, vicomte d'Évreux, et de se rendre à une citation qu'il lui avait adressée: 40 s. d'amende.

En 1294 un certain nombre de juifs, Salemin, fils d'Hélie,

[1] P. C. f° 44 v°, G. C. f° 3 recto. — V. *supra* p. 120-121.

[2] P. C. f° 106 verso.

[3] Le fait dut être grave, vu la lourdeur de l'amende.

Digitized by Google

Abraham Roussel, Samuel de Bray, Jacob d'Orléans, Copin de la Poterie, Abraham et Jacob Normand, sont condamnés à l'amende sans indication précise, *pro duobus, pro tribus deffectibus* : ces délits étaient peut-être le prêt à usure[1].

En 1297, Guillaume Blondel, « por sanc et plaie fet[2] a Simon de Gorhen », paie 20 s., et Guillaume Fouquet de Combon, qui a traité de même Richart le chandelier, en paie cinq. — Raoulet le gantier a tenté de s'approprier malgré le marchand et le sergent une gonelle (?) ou robe : deux sous d'amende. — Henri le Merchier[3] et Robin le Barbier détroussent un juif sur la route et lui arrachent de force une épée et des pigeons (?) qu'il portait : vingt sous[4].

En 1298, Henri de Caugé a frappé un bourgeois de Mantes « si que son chaperon li chai a terre » : deux sous d'amende. — Phélipot de la Boissière a heurté si violemment à la porte d'une certaine Jeanne de Vascueil, que cette porte l'a blessée au sourcil : cinq sous d'amende. — Lucas de Lépine a mis la main « suz deffenz en pois qui estoient en la main le conte »[5] ; arrêté par un sergent et laissé en liberté provisoire, il s'est enfui : dix sous d'amende[6].

Il est temps, je crois, de s'arrêter. Je pense avoir tracé un tableau suffisamment clair et complet, eu égard

[1] P. C. f° 49 recto.

[2] Pour avoir battu et blessé Simon...

[3] M. Bonnin (*Analectes historiques de la ville d'Évreux*) lit à tort « le Nerichu ».

[4] P. C. f° 51 recto.

[5] Cette phrase est très obscure ; je conjecture que Lucas a dû s'emparer de poids publics (???) auxquels il était interdit de toucher.

[6] P. C. f° 51 verso.

Digitized by Google

à l'état actuel des recherches, de l'abbaye de Saint-Taurin au XIII^e^ siècle. Cette époque prospère est certainement la plus brillante de son histoire. Riche, puissante, honorée, l'abbaye recueille les fruits d'un siècle de paix. Constatons-le une dernière fois, car elle allait bientôt subir des désastres, prélude d'un effacement progressif et d'une lente décadence.

Digitized by Google

CONCLUSION

Arrivé — provisoirement — au terme de cette étude, j'ai atteint la fin des jours heureux de notre abbaye. Je ne veux pas dire qu'à dater du XIV^e^ siècle elle ait été sans cesse en butte aux coups de la fortune. Je constate seulement qu'à aucune époque elle ne présentera désormais le même spectacle de prospérité calme et, on peut le dire, de grandeur. Le XIV^e^ siècle en effet, s'il débute pour elle sous d'heureux auspices en la mettant sous la protection directe et intéressée des comtes capétiens d'Évreux[1], rouvre ensuite pour elle la période des sièges et des dévastations. Le règne de Charles-le-Mauvais, dont les États servent de champ de bataille aux Anglais et aux Français, est particulièrement désastreux : la politique perfide dont il ne cessa d'user a fait subir de dures représailles à ce pays. L'abbaye de Saint-Taurin continue sans doute à s'enrichir, si nous en croyons les documents de son Grand Cartulaire : les dons diminuent peut-être, mais les revenus considérables des moines s'accumulent sans cesse sous forme de placements fonciers, d'achats de terres. Cependant, ce que ces documents ne disent pas, ce sont les pillages, les famines. A la fin du siècle, l'abbaye est assiégée par un partisan navarrais,

[1] Fondations pieuses de Louis d'Évreux en 1311 (G. C. p. 129 recto), de Philippe d'Evreux en 1333 (G. C. f° 129 verso) ; lettres d'amortissement du même en 1324-25 (G. C. f° 130 recto), etc.

Digitized by Google

qui la ravage et la brûle. La ruine est telle que le roi Charles VI, ayant remis la main sur le pays, doit non seulement exempter les moines d'impôts, mais leur permettre de prendre gratuitement dans la forêt d'Évreux tout le bois nécessaire à la reconstruction [1].

Aussi voyons-nous la décadence se dessiner au xv^e^ siècle et se précipiter au xvi^e^ : bien plus que des guerres de religion, qui ne semblent pas l'avoir beaucoup éprouvé, Saint-Taurin eut à souffrir de l'administration déplorable des abbés commendataires qui lui furent imposés en vertu du Concordat de 1516 : ne résidant pas à l'abbaye, ne voyant dans leur charge qu'une source de revenus, ils ne s'occupèrent trop souvent que d'accroître leurs rentes par tous les moyens. Tel, comme le cardinal d'Annebaut, alla jusqu'à vendre les cloches.

Il est aisé de comprendre combien avec de tels procédés et de pareils exemples le monastère dut s'appauvrir matériellement et moralement. La réforme de Saint-Maur, qui y fut introduite en 1642, en restaurant la règle, en séparant les intérêts du couvent de ceux de l'abbé, en soumettant les moines à un prieur claustral, véritable chef régulier, fut sans doute un grand bien et redonna quelque dignité — je ne dirai pas quelque éclat — à l'institution. Elle ne fit plus que végéter assez modestement jusqu'à sa suppression en 1790.

Ces quelques lignes que je viens d'écrire sont le programme de bien des travaux futurs : j'ai voulu mettre le lecteur à même d'en apprécier l'importance.

Je souhaite qu'il me soit donné un jour de les entreprendre et de les terminer.

[1] Notice du *Mon. Gall.*, f° 380 recto.

Digitized by Google

APPPENDICE I

LISTE DES PERSONNAGES AYANT FAIT PARTIE DE L'ABBAYE DE SAINT-TAURIN JUSQU'AU XV^{e} SIÈCLE

1° Abbés.

x^{e} siècle ?		Fulcherannus.
en 1035		Frotmundus.
milieu du xi^{e} siècle ?		Restaudus.
2^{e} moitié du xi^{e} siècle ?		Tovo.
fin du xi^{e} siècle — 1104 ?		Raoul.
(1104 — 1106 ?		Arnulfe ? ?)
7 nov. 1106 — 1120 ?		Guillaume.
1120 ? — 1127 ?		Paul.
1127 ? — 1150 ?		Philippe.
1150 ? — 1157 ?		Ranulfe.
1157 ? — 1159 ?		**Lambert.**
1159 ? — 1172 ?		Ranulfe.
1173	— av^{t} 1191	Richard.
av^{t} 1191	—	Mathieu.
	— 1205	Guillaume.
1205	— 1223	Jean de Martigny.
1223	— 1240	Guillaume de Courdieu.
1244	— 25 déc. 1255	Gillebert de Saint-Martin.
1255	— 1260 ?	Thomas.
1260 ?	— 24 avril 1283	Richard.
1283	— 4 avril 1296	Simon.
1296	— 1312	Richard de Cormeilles.
1312	— 1338	Robert de Cornuel.

Digitized by Google

1338	— 1348	Guillaume Guitard.
?	— ?	Jean.
?	— 1352	Robert.
1353	— 1380?	Adam Pinchemont.
1381	— 1385	Pierre Le Roy.
1385	— 1408	Simon Chauvin.

2° Dignitaires.

avant 1113	Ernaldus, prieur.
avant 1122	Hunfridus, prieur.
id.	Guillelmus, prieur.
vers 1164?	Robert, prieur.
id.	Raoul, sacristain.
fin du XII^e siècle?	Philippe, prieur.
id.	Gillebert, prieur.
1154	Robert, prieur.
id.	Raoul, secrétaire ou sacristain.
1274	Nicolas du Mesnil-Fuguet, portier.
1293	Renaud, cellérier.
1320	Roger de Blandey, prieur.
id.	Jacques de Senlis, aumônier.
id.	Raoul du Val, cellérier.
id.	Guillaume Tesson, sacristain.
id.	Jean Grosparmi, pitancier.
1330	Renaut Daubuef, prieur.
id.	Jean Daule, sous-prieur.

3° Moines.

Avant 1113.

Achard, Maurus, Rainaldus, Osouf, Rannulfe, Hugue, Honfroi, Osmond, Roger, Robert, Vital, Gautier.

Avant 1122 :

Richard, Roger, Nicolas, Guillaume, Arnulfe, Robert, Thomas, Robert, Ilgerius.

1154 :

Robert de Saint-Sulpice, Jean, fils de Conan.

Fin du XII^e siècle :

Jean de la Croix, Nicolas de Fécamp, Robert Le Fèvre.

Digitized by Google

XI^e et XII^e siècles :

Hugue du Sacq, Gencelin, Herbert de Croisy, Guillaume, fils d'Amauri, Roger le Sénéchal (de Normanville), Thomas, Heudebert.

1207 :

Renaud de Feuguerolles, Roger Le Chantre.

1264 :

Robert Moisson, Guillaume Tuebuef, Guillaume Gaillart, Guillaume de Louviers.

1293, 1294, 1298 :

Richard de Saint-Georges.

1293 : Richard de Cormeilles.

1294 : Robert de Bacquepuis.

1298 : Denis de Vouiaz.

Digitized by Google

APPENDICE II

État des tenanciers de Saint-Taurin à Longueville et de leurs redevances, au milieu du XIII^e siècle.

(Petit Cartulaire, f° 111 sqq).

Ecce redditus vinorum de Longavilla.

Nicholaus Seren, dimidium cadum vini rubei.
Johannes Aude, IIII pot rubei.
Johannes Gerout, VII pot rubei.
Emmelina filia defuncti Giraldi de Malis Areis, IIII pot et dimidium rubei.
Hudeburgis, femina Radulfi Lamdel, V pot rubei.
Gaufridus Pingne, V pot rubei.
Wuillelmus de Garenceriis, XII pot rubei.
Radulfus de Bosco-Giraume, II pot rubei.
Galterius Le Marie, VII pot rubei.
Radulfus Rolant, VIII pot rubei.
Rogerius Esconart, unum cadum rubei.
Galterius Esconart, XIIII pot rubei.
Annes, femina Stephani Molendinarii, dimidium modium rubei.
Ricardus Ronel et fratres ejus, IIII pot rubei.
Johannes Rana, V pot rubei.
Donna Avicia de Codreio, dimidium cadum vini rubei.
Symon Tynel, IX pot rubei.
Symon de Boisset, IIII pot et dimidium rubei.
Sibilla, femina Galteri Joie, III pot et dimidium rubei.
Renoudus le teulier, IIII pot rubei.
Leodegarius de Hauvilla, III pot et dimidium rubei.
Galterus Viart, VI pot et dimidium rubei.

Digitized by Google

Michael Viart, VI pot rubei.
Johannes Tubuef, I cadum et dimidium albi.
Matheus Le Canceis, unum cadum rubei et dimidium albi.
Ricardus Le Bret, V pot rubei.
Michael Pointel, IX pot rubei.
Petrus de Mal assis, III pot et dimidium rubei.
Symon de Mal assis, III pot et dimidium rubei.
Ricardus, filius donne Emmeline, II pot et dimidium rubei.
Johannes Brachium lupi, V pot rubei.
Guillelmus de Vinet, III pot albi et dimidium.
Girardus de Chante raine, unum cadum rubei.
Rogerus dictus Rex, X pot rubei.
Petrus de Molendino, dimidium modium rubei.
Matheus, filius Raginaldi molendinarii, II modios rubei.
Matheus molendinarius, I modium rubei.
Rogerus de Autueil, VII pot rubei.
Johannes le closier, III pot et dimidium rubei.
Rogerus le closier, III pot et dimidium rubei.
Johannes le closier, unum cadum albi.
Guillelmus le pohier, XII pot et dimidium rubei.
Margeria femina Guillelmi Lenmi, II pot et dimidium rubei.
Galterus Le Bigre, dimidium modium rubei.
Halitherus de Haia, XX pot albi, X pot rubei.
Radulfus Godart, unum cadum rubei.
Godefridus Godart, I cadum rubei.
Homondus Taquerel, IX pot albi.
Petrus Crot Ane, unum modium rubei.
La Roolee, dimidium modium rubei et dimidium modium albi.
Michael Viart, II modios rubei.
Dominus Gaufridus, presbiter, I modium rubei.
Johannes dictus Asinus, II pot et dimidium rubei.
Robertus de Vinerio[1], dimidium modium rubei.
Ricardus Burgel, IIII pot et dimidium rubei.
Stephanus Godart, dimidium cadum rubei.
Robertus Le Desne, VII pot rubei.
Godefridus Avis, XX pot rubei.
Rogerus Avis, XX pot rubei.
Guillelmus carnifex, LX pot rubei.
Ricardus Joie, VII pot rubei.

[1] Viverio?

Digitized by Google

Harengerus de Piru, VIIII pot rubei.
Radulfus Comes, II pot et dimidium rubei.
Joiee la Haiee, II pot et dimidium rubei.
Guillelmus Hauart, dimidium medium rubei.
Rac. Cauquesoef, III cados rubei et dimidium, III cados et dimidium albi.
Guillelmus Maresquet, IX pot rubei.
Guillelmus de la Harelle, V pot.
Ricardus Bernart, V pot rubei.
Gaufridus Bernart, II pot et dimidium rubei.
Petrus de La Kanel, dimidium modium rubei.
Guilellmus de Cruce, dimidium cadum rubei.
Jacobus et Guillelmus Le Taillant, unum cadum rubei.
Guillelmus Burnel, XIIII pot rubei.
Adelina Aubert, unum cadum et dimidium rubei.
Henricus Le Sene, dimidium cadum rubei.
Matheus Le Mareschal, VII pot rubei.
Guillelmus Gobelin, VII pot rubei.
Galterus Wiborc, VII pot rubei.
Obernus Le Saquier, I pot rubei.

Summa vini albi : II modii et dimidium et II pot et dimidium.
Summa rubei : XVI modii, II pot et dimidium.

Digitized by Google

APPENDICE III

INDEX SOMMAIRE DES OUVRAGES CONSULTÉS

1° Documents.

Anglica, Normannica, Hibernica, Cambrica a veteribus scripta... ed. *Camden*. — 1 vol. in-folio, 1603.

Cartulaire Normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis et Philippe le Hardi, publié par Léopold Delisle (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XVI[e] vol.). — Un vol. in-4°, 1852.

Historiæ Normannorum scriptores antiqui, ed. *Andreas Duchesnius*. — 1 vol. in-fol., 1619.

Journal des visites pastorales d'*Eudes Rigaud*, archevêque de Rouen (1248-1269), publié par Th. Bonnin. — 1 vol. in-4°, 1852.

Analectes historiques. Recueil de documents inédits sur l'histoire de la ville d'*Évreux*, publiés par M. Bonnin. — 1 vol. in-8°, 1839.

Gallia Christiana, tomus undecimus : de Provincia Rotomagensi. — in-fol. 1759.

Histoire des ducs de Normandie, par *Guillaume de Jumièges*, publiée par M. Guizot et suivie de la vie de Guillaume le Conquérant par Guillaume de Poitiers. — in-8°, 1826.

Recueil des *Historiens des Gaules et de la France*. Tomes X à XXIII, in-fol.

Calendar of documents relating to *Ireland*, preserved in Her Majesty's Public Record office, London. (1171-1251). Edited by H. S. Sweetman. (Rerum britannicarum medii ævi scriptores, or Chronicles and memorials of Great Britain and Ireland during the middle ages). — London, 1875, in-8°.

Digitized by Google

Layettes du Trésor des Chartes, publiées par Teulet, Laborde, Élie Berger (Archives Nationales, Inventaires et documents...). — 4 vol. in-4°.

Cartulaire de *Louviers*, documents historiques originaux du x^e^ au XVIII^e^ siècle. — Publié par Th. Bonnin. — 5 vol. in-4°, 1870 et suiv.

D. Mabillon, Vetera analecta. — 4 vol. in-fol., 1675.

D. Marier, Bibliotheca Cluniacensis. — In fol., 1614.

DD. Martène et Durand, Veterum monumentorum et scriptorum amplissima collectio. — 9 vol. in-fol., 1724.

Id. — Thesaurus novus anecdotorum, 5 vol. in-fol., 1717.

Monstres generalles de la noblesse du Baillage d'Évreux en 1469, éd. Bonnin (Recueil de la Société libre de l'Eure, 1850-51) — 1 vol. in-8°.

Neustria Pia, auctore R. Patre Arturo du Moustier. — in-fol., 1663.

Les Olim, ou registres des arrêts rendus par la cour du Roi sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long, publiés par le comte Beugnot (Collection de documents inédits sur l'histoire de France). — 4 vol. in-4°, 1839 et suiv.

Orderici Vitalis Historiæ ecclesiasticæ, ed. A. Le Prevost (Société de l'Histoire de France). — 5 vol. in-8°, 1838-1855.

Histoire de Normandie par *Orderic Vital*, moine de Saint-Evroul, publiée par M. Guizot. — 4 vol. in-8°, 1826.

Codex *Regularum* collectus olim à S. Benedicto Anianensi abbate, ed. Lucas Holstenius. — In-4°, 1663.

Magni *Rotuli* Scaccarii Normanniæ, ed. Lechaudé-d'Anisy et A. Charma. (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, XVI^e^ volume). — In-4°, 1852.

Rouleaux des Morts du IX^e^ au XV^e^ siècle, publiés par Léopold Delisle (Société de l'Histoire de France). — In-8°, 1866.

Chartularies of *S. Mary's abbey*, Dublin, with register of its house at Dunbrody and annals of Ireland, edited by J. T. Gilbert, under the direction of the Master of rolls (Rerum britannicarum medii ævi scriptores, or Chronicles and memorials of Great-Britain and Ireland during the middle ages). — London, 2 vol. in-8°, 1884.

Register of the abbey of *S. Thomas*, Dublin, edited by J.-T. Gilbert... (même collection). — London, 8°, 1888.

Collection de *Sceaux*, par M. Douët d'Arcq (Archives de l'Empire, Inventaires et documents...). — 3 vol. in-4°, 1863-68.

Digitized by Google

Inventaire des *Sceaux de la Normandie*, par G. Demay. — Paris, 1881, in-4°.

Sigeberti Gemblacensis Chronographiæ continuatio Aquicinctina (ed. Bethmann, dans Pertz, Monumenta Germaniæ historica, Scriptores, tome VI), in-fol., Hannoveræ, 1844.

Chronica monasterii S. Albani, Ypodigma Neustriæ, a Thoma *Walsingham*; quondam monacho monasterii S. Albani, conscriptum, edited by H. Th. Riley, under the direction of the Master of rolls. (Rerum britannicarum medii ævi scriptores, or Chronicles and memorials of Great Britain and Ireland during the middle ages.) — London, 8°, 1876.

2° Ouvrages.

Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, par M. *d'Arbois de Jubainville*, avec la collaboration de M. Pigeotte. — In-8°, 1858.

Dictionnaire topographique de l'Eure, par M. *de Blosseville*. — In-4° 1877.

Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Évreux et le département de l'Eure (publiés par *Bonnin*). — In-12, 1845.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, par M. Georges *Bourbon*. — Eure. — Archives ecclésiastiques, série G et série H. — 2 in-4°, 1886-1893.

Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure par M. *Charpillon*, avec la collaboration de M. l'abbé *Caresme*. — 2 vol. in-4°, 1868-1879.

Histoire des évêques d'Évreux, par MM. *Chassant et Sauvage*. — in-12, 1846.

La châsse de Saint-Taurin, premier évêque d'Évreux, décrite et dessinée par M. L.-T. *Corde*, suivie de la légende du même saint publiée et revue sur un manuscrit du XI^e^ siècle de la Bibliothèque Impériale de Paris. — in-4°, 1866.

Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, par l'abbé L. *Duchesne*. — 3 vol. in-8°, 1900.

Histoire générale de Normandie, par M. Gabriel *Du Moulin*. — in-fol. 1631.

Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp, par Léon *Fallue*. — Rouen, 1841, 8°.

Manuel de diplomatique, par A. *Giry*, in-8°, 1894.

Digitized by Google

Histoire de l'abbaye de Fécamp et de ses abbés, par H. *Gourdon de Genouillac*. — in-8°, 1872.

Notice historique sur la commune de Saint-Germain-lès-Évreux (Saint-Germain-de-Navarre) [par *Izarn*]. Recueil de la Société libre de l'Eure, années 1869, 70, 71 et 72). — In-8°.

Le Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Évreux, par *Le Batelier d'Aviron*, publié par l'abbé Lebeurier. — In-8°, 1865.

Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux, par *Le Brasseur*, in-4°, 1722.

Le Thresor, ou abrégé de l'histoire de la noble et royalle abbaye de Fescamp, contenant l'histoire du Précieux Sang... par Dom Guillaume *Le Hule*, 1684. — Fécamp, 1893, in-8°.

Architecture monastique, par Albert *Lenoir*. (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, Instructions.) — 2 vol. in-4°, 1852-56.

Mémoires et notes de M. A. *Le Prévost*, pour servir à l'histoire du département de l'Eure. Publiés par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. — 3 vol. in-8°, 1862-69.

Notice sur la châsse de Saint-Taurin d'Évreux, par A. *Le Prévost*. — in-8°, 1838.

Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp, par *Leroux de Lincy*. — Rouen, 1840, 8°.

Manuel des Institutions françaises : période des Capétiens directs, par A. *Luchaire*. — 1892, in-8°.

Les premiers Capétiens (987-1137), par A. *Luchaire* (dans : Lavisse, Histoire de France, tome II, 2e partie). — In-8°, 1901.

Louis VII, Philippe-Auguste et Louis VIII (1137-1226), par *A. Luchaire* (dans Lavisse, Histoire de France, tome III, 1re partie), in-8°, 1901.

D. Mabillon, Annales ordinis S. Benedicti. — 6 vol. in-fol., 1730-39.

Histoire d'Ivry-la-Bataille et de l'abbaye de Notre-Dame d'Ivry, d'après les notes et pièces inédites recueillies par M. *Mauduit*. — In-8°, 1899.

Charles II, roi de Navarre, comte d'Évreux et la Normandie au XIVe siècle, par Edmond *Meyer*. — in-8°, 1898.

Les sources de l'histoire de France depuis les origines jusqu'aux guerres d'Italie, par A. *Molinier*. — Tomes I et II, in-8°, 1901-1902.

Les moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard, par le comte de *Montalembert*. — 7 vol. in-8°, 1855 et suiv.

Digitized by Google

Histoire de l'abbaye du Bec, par le chanoine *Porée*, — 2 vol. in-8°, 1901.

L'Église et les campagnes au moyen âge, par Gustave A. *Prévost*. — in-8°, 1892.

Ruprich Robert. L'architecture normande aux XI^e^ et XII^e^ siècles en Normandie et en Angleterre. — 2 vol. in-fol.

Traité des fiefs à l'usage de la province de Normandie, par M. de la *Tournerie*. — in-12, 1772.

Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e^ au XVI^e^ siècle, par *Viollet-le-Duc*. — 10 vol. in-8°, 1854 et suiv.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE 5

INTRODUCTION : Intérêt et difficulté du sujet. Étude des sources. 9

CHAPITRE I : Les origines 18

CHAPITRE II : L'abbaye de Saint-Taurin sous les ducs de Normandie (x^e siècle-1204) 32

CHAPITRE III : L'abbaye de Saint-Taurin au XIII^e siècle . . . 65

CHAPITRE IV : L'abbaye de Saint-Taurin au XIII^e siècle (suite). 75

CHAPITRE V : L'abbaye de Saint-Taurin au XIII^e siècle (suite). 112

CHAPITRE VI : L'abbaye de Saint-Taurin au XIII^e siècle (suite et fin) 124

CONCLUSION 145

APPENDICES. I. Liste des personnages ayant fait partie de l'abbaye jusqu'au XV^e siècle 147

II. État des tenanciers de Saint-Taurin à Longueville au XIII^e siècle. 150

III. Index sommaire des ouvrages consultés. 153

Digitized by Google

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS DE LITTÉRATURE DE 1907

Rapport fait au nom du Jury

PAR M. ROBERT ANCHEL,
ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Lu à la Séance générale du 15 septembre 1907.

... S'il était besoin de démontrer combien fut heureuse l'idée de la fondation Lucien Fouché, le nombre même des manuscrits reçus par la Société serait le meilleur argument. En effet, la commission d'examen a dû s'occuper de quarante-trois ouvrages, dont quarante et un répondaient aux conditions du concours. Les poètes formaient un chœur de vingt-cinq voix. Les prosateurs avaient envoyé une étude philosophique, quinze œuvres d'imagination et deux ouvrages de critique littéraire. Parmi les concurrents, les uns avaient condensé en quelques pages la force de leur pensée ; d'autres avaient laissé courir leur imagination à travers plusieurs centaines de feuillets. Et tous, auteurs inconnus enveloppés dans le mystère de leurs devises, ils semblaient à la commission mériter la sympathie, par l'amour des lettres qui les avait inspirés, et l'estime, par l'originalité,

Digitized by Google

quelquefois peut-être trop marquée, des œuvres qu'ils soumettaient à la Société. A chacun d'eux nous aurions souhaité pouvoir offrir le témoignage de cette estime. Mais il fallait choisir.

Les suffrages de la commission d'examen se sont portés sur trois manuscrits. Le premier, inscrit sous le n° 41, a pour devise : *Speravi, spe erravi*, et pour titre : *Bouilhet intime d'après des documents inédits.* — L'auteur de ce livre ne s'est pas proposé d'étudier les mérites littéraires du poète. Et en effet, sur ce point, il n'y avait pas à revenir sur ce qui a déjà été dit. Mais il a désiré, nous dit-il, « pénétrer dans l'intimité de Bouilhet, retrouver l'homme sous le poète et sous l'homme l'adolescent, expliquer par les traditions familiales et les influences héréditaires, sinon son talent, ce qui serait beaucoup dire, du moins ses goûts, ses tendances, plus d'un trait de sa vie et de son caractère, ébaucher une histoire psychologique de Bouilhet, où sous chaque relief on aperçoive le doigt de l'ancêtre qui l'a modelé ».

En un mot, nous avons ici un ouvrage que j'aimerais appeler une biographie psychologique. Et je me hâte de dire que l'écrivain a pu réaliser son dessein. Il l'a pu grâce à sa qualité de Normand, qu'il a eu la fierté et la finesse de nous faire connaître. En 1905, le regretté président de cette Société, M. Albert Sorel, disait ici-même que les écrivains des départements étaient les plus qualifiés pour s'adonner à cette forme de la critique littéraire, la biographie. « Ils possèdent, disait-il, cette parenté d'âme... qui permet de s'assimiler une autre âme ; ils sont aux sources ; ils peuvent recueillir par tradition verbale les détails significatifs ; ils peuvent connaître l'existence des manuscrits que les familles

Digitized by Google

hésiteraient à confier à des mains étrangères. » — C'est précisément le cas de notre auteur. Normand, il a su trouver et consulter à Cany, lieu de naissance de Bouilhet, les papiers de la famille Bouilhet; il a su aller interviewer la vieille amie et le fils adoptif du poète. Il a ranimé les souvenirs de ces témoins d'une époque qui, pour nos aînés, garde encore des reliefs d'histoire contemporaine et qui, pour nous, s'estompe déjà dans l'indécis lointain des années écoulées; il a interrogé ces papiers, qui sont les vestiges mélancoliques d'une race éteinte; et c'est avec toute cette vie exhalée par des lèvres maintenant chevrotantes ou enregistrée aux feuillets des vieux manuscrits, c'est avec tous ces renseignements inestimables que notre biographe a évoqué l'âme du poète Louis Bouilhet.

Poète, certes Bouilhet le fut, et l'auteur du manuscrit qui lui est consacré a réalisé ce paradoxe de nous expliquer pourquoi. Il nous l'explique en nous faisant connaître la famille du personnage, surtout son aïeul maternel, son père, sa mère et une de ses sœurs : l'aïeul maternel, Pierre Hourcastrémé, poète et amateur de tulipes, qui jusqu'en 1832 prolongea le reflet de la grâce du XVIII^e^ siècle en promenant bravement, à la gasconne, une perruque poudrée, des culottes courtes et une existence mouvementée ; le père, Jean-Nicolas, poète lui aussi, et dans tous les genres; la mère qui, avant de s'abandonner à une dévotion un peu étroite, n'avait pas dédaigné, elle non plus, les soupirs des romances sentimentales; la sœur enfin qui, dès l'âge de douze ans, chantait, paraît-il, des vers surprenants pour son âge.

Et notre auteur nous fait aussi comprendre le génie de Bouilhet en nous conduisant à travers la vie intime

Digitized by Google

du poète, en nous exposant son existence besogneuse, comprimée dès la jeunesse par la nécessité d'un travail excessif, en nous dénudant son cœur désenchanté d'amour, et en nous racontant toutes les désillusions de cet homme qui dut renoncer à ses premières études par suite d'un entraînement fatal vers la poésie, à ses rêves de gloire par timidité et modestie, à ses croyances religieuses par l'évolution de son esprit.

Enfin l'écrivain a pesé pour nous le poids des influences qui ont concouru à former ou à modifier, au cours de la vie, le talent de Bouilhet. Il a retracé les années d'étude du poète, fiévreuses et surexcitées par la passion romantique, ou guidées par l'apprentissage de la médecine vers un naturalisme scientifique et pessimiste ; il a analysé le caractère des rapports littéraires de Bouilhet et de Flaubert, qui ont si profondément réagi sur eux deux ; il a même réussi à préciser jusqu'à quel point la vie provinciale servit et nuisit à la fois à l'auteur des *Fossiles*, arrivé trop tard à Paris pour pouvoir s'y plaire et en acquérir le sens.

Et ce n'est pas tout. Aux mérites plus particulièrement biographiques de cette œuvre, s'ajoute celui d'avoir découvert et fait connaître plusieurs pièces de Bouilhet, prose ou vers, et encore inédites. Sans aucun doute, parmi les productions qui nous sont ainsi révélées, tout ne resplendit pas du même éclat. On ne saurait d'ailleurs demander à des bluettes de jeune homme ou à des lettres de famille ni la profondeur de pensée, ni la forme impeccable que les meilleurs auteurs n'atteignent souvent qu'assez tard. Au reste, l'historien de Bouilhet ne s'illusionne pas. Il sait que la plupart des citations par lui reproduites sont purement documentaires ; il les

Digitized by Google

donne parce que, dit-il, « un portrait qui veut être vrai ne craint pas de découvrir dans le regard de son modèle l'abandon souriant des intimités familiales ». Mais à côté de ces textes, nous en trouvons d'autres qui joignent à leur valeur historique le plus haut intérêt littéraire. Une au moins de ces pièces inédites : *Le départ pour le cirque* est digne de prendre rang dans l'œuvre de Bouilhet. Vous la lirez, Messieurs, j'espère, et en véritables amateurs de bonnes lettres, vous jugerez, j'en suis sûr, que le fait d'avoir révélé un si délicat joyau mérite récompense.

Messieurs, il conviendrait maintenant que la satire répondît au dithyrambe. Au tableau que j'ai tracé, il faudrait ajouter l'ombre de quelques critiques, ne serait-ce que pour mettre mieux les éloges en lumière. Ces critiques, je ne serais peut-être pas tout à fait impuissant à les formuler. Je pourrais, je crois, reprocher à l'auteur de *Bouilhet intime* son plan ou plutôt l'exécution un tant soit peu pénible et contournée de ce plan. Ici, je suis tenté de lui demander des comptes pour n'avoir pas tiré tout le parti désirable des matériaux dont il disposait ; là, je m'arrête surpris de pouvoir, d'après la manière dont elle est présentée, supposer inédite une pièce bel et bien publiée. En promenant mes yeux au hasard, et sans m'arrêter à des imperfections de style, objets de faciles chicanes, il me semble apercevoir quelques légères négligences. Par exemple, je souris de voir le père de Bouilhet s'appeler tantôt Jean-Nicolas et tantôt Jean-Hyppolyte. J'admire le miracle nouveau par lequel le poète a pu naître une fois en 1822, une autre fois en 1821, sans être incommodé pour avoir quinze ans en 1838, ce qui, si je compte bien, reporte à 1823 son premier vagissement.

Digitized by Google

Mais ces critiques, je ne les ferai pas, souhaitant de vous laisser sur la bonne impression qui est celle de la commission d'examen et qui porte à juger ce travail comme l'œuvre heureuse d'un lettré sincère, utile à l'histoire littéraire normande et française.

Je serai plus bref au sujet des deux autres manuscrits distingués par la commission.

L'un, inscrit sous le n° 25, est intitulé: *Un poète de cour. — Etude sur la vie et les œuvres d'Isaac de Benserade*. Il porte courageusement en devise le plus sévère des jugements condamnant Benserade, les vers célèbres de Boileau:

> Que de son nom chanté par la bouche des belles,
> Benserade, en tous lieux, amuse les ruelles.

Il ne s'agit pourtant pas d'une réhabilitation intégrale. L'historien de Benserade ne prétend pas « l'élever au rang des grands poètes », mais « simplement le mettre à son véritable plan ». Posée dans ces termes, la question Benserade méritait d'être examinée et nous ne pouvions rester indifférents à l'œuvre d'un auteur qui a su avoir raison contre Boileau, et qui a réussi à réveiller notre intérêt pour les qualités de Benserade, aujourd'hui bien oubliées, pour son esprit, pour sa grâce, pour la facilité de son imagination.

Le mérite nous a paru d'autant plus grand que la cause était plus difficile à plaider. Elle n'a été gagnée que grâce à l'admirable conscience de l'avocat. Il n'est pas un point de la biographie ou de l'œuvre de Benserade qu'il ait négligé de scruter minutieusement et d'éclaircir par une documentation abondante et souvent heureuse. Il a eu le talent de faire marcher de front l'étude de cette

Digitized by Google

biographie et celle de cette œuvre, usant ainsi d'une méthode ardue, mais la seule, croyons-nous, qui soit rationnelle et susceptible de faire éclore les résultats vraiment scientifiques qu'on attend aujourd'hui de l'histoire littéraire.

Au cours de l'ouvrage, cette méthode critique et chronologique (pardonnez-moi le pédantisme technique de ces mots), cette méthode, dis-je, est assurément appliquée à des problèmes d'une portée minime, et pour le lecteur pressé quelques longueurs en résultent. Mais c'est à elle aussi que doivent leur intérêt les études de plusieurs questions d'ordre général abordées ici; telle l'histoire de la querelle des sonnets de Job et d'Uranie, un des plus curieux épisodes littéraires du XVII^e^ siècle, sur lequel l'auteur nous apporte quantité de renseignements nouveaux; telle encore la description des *ballets* dont Benserade fut le compositeur; elle attire l'attention sur un genre qui a beaucoup évolué et qui est trop peu étudié.

Mais en même temps que le jugement de la commission était séduit, il était désagréablement influencé par certains côtés de ce travail sur Benserade. Etudier Benserade, rien de mieux, pensait-elle; mais cet oublié est-il réellement bien intéressant par lui-même ? Ce qui compte dans notre littérature est-ce précisément l'œuvre d'un poète qu'on ne lit plus et qu'on ne relira sans doute jamais ? Non, ce qui compte, c'est l'heure de célébrité dont Benserade a joui, c'est le retentissement momentané de son œuvre, plus que l'œuvre elle-même, c'est le rayonnement éphémère de Benserade, plus que la personne dont il émanait, c'est son influence, l'estime où il fut tenu, le jugement de ses lecteurs, l'enthousiasme

Digitized by Google

de ses admiratrices, le bruit fait autour de son nom, bien plus que la cause de ce bruit maintenant éteint. Cet intérêt indirect de Benserade, son historien l'a vu; pourquoi ne nous l'a-t-il pas fait voir plus clairement?

Et encore çà et là, votre commission remarquait de petites taches; heureux de lire en tête du manuscrit une bibliographie abondante, trop abondante peut-être, elle en regrettait le manque de précision; curieuse des notes qui, du bas des pages, éclairent le texte par en dessous, elle était désappointée que bon nombre de ces notes fussent inutiles et banales; réjouie par tant de savante érudition, elle était peinée parfois par des erreurs de critique, et par l'indice de l'ignorance de certaines institutions. Enfin, elle n'était pas séduite par le style; non qu'elle eût désiré de belles phrases ronflantes; mais elle eût souhaité dans la forme plus de concision, de netteté, de légèreté et moins de négligences futiles sans doute, mais qui ont parfois exposé l'auteur à des apparences de contradiction avec lui-même.

Estimant toutefois que la biographie de Benserade pourra être relue, la commission a jugé son auteur digne de recevoir un encouragement.

Enfin la commission d'examen a retenu le manuscrit n° 42, recueil de poésies dont l'auteur nous révèle exactement la pensée inspiratrice par le titre qu'il a choisi: *L'Ame de la terre*, terre nourricière et féconde à laquelle, par sa devise de *Semper fidelis*, il promet un attachement immuable. Bien que composé de pièces écrites probablement à des dates diverses, le recueil avec ses trois divisions: « Au jardin des idylles, Maternité, Promesses d'automne », présente une unité satisfaisante pour l'esprit

Digitized by Google

et témoignant d'un effort constant et sincère dans la même voie.

Cette voie est bonne. Aujourd'hui que tant de névrosés s'évertuent à la recherche de la quintessence et dissimulent par leurs prétentions à l'originalité leur impuissance réelle, il y a plaisir à lire un poète d'inspiration saine et franche.

Celle qui soutient *Semper fidelis* n'est d'ailleurs pas banale. La forme honnête et presque toujours correcte qu'il emploie est mise au service d'une âme qui pense et pour laquelle la poésie n'est pas faite seulement du cliquetis des mots, mais aussi d'émotion et d'une certaine austérité qui ne manque pas d'élévation.

Permettez-moi de vous en citer un exemple :

Le soleil de juillet assoupit les grands blés ;
Dans la lourde chaleur où flottent leurs aromes,
Ils dorment : on entend les craquements des chaumes
Que fait plier le poids de leurs épis gonflés.

Longtemps, fiers d'accomplir une tâche sacrée,
Sans redouter le jour où, dans le matin clair,
La faux, parmi leurs rangs, jettera son éclair,
Ils ont bu du soleil à la coupe dorée.

Ils débordent de vie, et d'air et de clarté,
Des principes d'en haut, et des sucs de la terre ;
Et chaque grain renferme un infini mystère
Où de chaque saison quelque chose est resté.

Pour qu'ils puissent donner la vie aux créatures,
Épanouir leur âme et façonner leurs corps,
En eux ils ont fixé, comme autant de trésors,
Les effluves de vie épars dans la nature.

Et, riches désormais, mûrs aux travaux humains,
Dans la silencieuse immensité des plaines
Ils sommeillent, sans voir que les charrettes pleines
Passent déjà, lourdes d'épis, par les chemins.

Digitized by Google

Messieurs, je souhaite que la majestueuse cadence de ces vers vous incite à partager l'opinion de la commission, et j'ajoute: Puisse-t-elle être une excuse pour le rapporteur.

En résumé et pour conclure, la commission d'examen vous propose d'attribuer:

1° Le prix Lucien Fouché, d'une valeur de 600 francs, à l'auteur du manuscrit 41 intitulé: *Bouilhet intime, d'après des documents inédits.*

2° Une médaille d'argent et une mention honorable à l'auteur du manuscrit 25 intitulé: *Un poète de cour. — Etude sur la vie et les œuvres d'Isaac de Benserade.*

3° Une mention honorable à l'auteur du manuscrit 42 intitulé: *L'âme de la Terre.*

Les conclusions du rapporteur ont été adoptées et l'ouverture des enveloppes cachetées renfermant les noms des lauréats a fait connaître que l'auteur du manuscrit n° 41 : *Bouilhet intime, d'après des documents inédits*, est M. Etienne Frère, avocat au Courval (Seine-Inférieure) ; celui du n° 25: *Un poète de cour. — Etude sur la vie et les œuvres d'Isaac de Benserade,* est M. Henri Dubosc, à Neuilly-sur-Seine et que le n° 42 : *L'Ame de la Terre* a pour auteur M. Gaston Portevin à Colombes (Seine).

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LOUIS PASSY, PRÉSIDENT SORTANT

A la séance générale du 2 février 1908.

Vous m'avez invité, mes chers confrères, à rendre hommage à notre ancien président, Albert Sorel. Il a recueilli avant et depuis sa mort tous les honneurs qu'il méritait et l'Académie française semble avoir clos dans une séance solennelle le concert d'éloges qui l'ont accompagné dans la tombe.

Cependant, un incident de sa vie nous fait trop d'honneur pour que je n'en prenne pas quelques avantages devant vous et avec vous. « J'ai lu, me dit-il un jour à l'Académie des Sciences morales et politiques, votre livre sur le marquis de Blosseville, j'en ai été charmé et je vous le prouverai. » Et le journal *le Temps* vint bientôt m'apporter la réjouissance d'un article pénétrant.

Cet article de Sorel était une bonne fortune pour vous, mes chers confrères, et pour moi, puisque l'*Etude sur Blosseville* fait partie de votre histoire. Sorel l'avait intitulé : « Blosseville et ses amis. » — Oui, me dit-il, vous m'avez introduit dans un groupe normand et j'ai eu grand plaisir à causer avec vous tous et à vivre

Digitized by Google

un moment dans votre compagnie. Je félicite la Société libre de l'Eure. — Mettez le comble à votre bienveillance, lui répondis-je, et faites-nous un jour l'honneur de nous accorder une présidence. Votre nom sera inscrit parmi les plus illustres, et votre discours de présidence achèvera le bienfait de votre article. — Soit, je viendrai mais, si je parle, vous me donnerez la réplique. »

Et il vint, bien souffrant déjà, nous lire ce discours où il résuma quelques-unes de ses vues sur les diverses méthodes d'écrire l'histoire. Il loua Auguste Le Prévost, Léopold Delisle, le duc Albert de Broglie, une des gloires de notre département, Guizot, une des gloires de notre Normandie, réunissant ainsi, nous dit-il, par de beaux et dignes exemples, les genres principaux de l'art de l'histoire dans notre pays depuis une centaine d'années. J'avais amené Sorel à Evreux, c'était bien le moins que je répondisse à sa politesse, mais comment faire ? J'appelai à mon secours les deux Corneille : j'étais sûr de n'être pas téméraire et je racontai l'histoire de ces séances mémorables des Palinods de Rouen, où parurent tour à tour Pierre, Thomas, Antoine Corneille et Jacqueline Pascal.

Tout cela se passait en notre honneur, à la séance générale de notre compagnie le 14 mai 1905. Et voici que la Normandie apprend, aux fêtes à jamais mémorables du troisième centenaire de Pierre Corneille, qu'Albert Sorel prendra la parole. Il la prit en effet et mourut dans son triomphe. Grâce à un hasard vraiment extraordinaire, je fus admis le lendemain à ajouter quelque chose aux éloges magnifiques qui célébrèrent cette immortelle journée. Encore une fois, mon cher ami Thomas Corneille vint à mon secours, et mes paroles

Digitized by Google

trouvèrent un écho dans les applaudissements donnés à de célèbres orateurs.

Sorel ne survécut pas aux fatigues des grandes fêtes du 16 juin 1906. Heureusement, ses amis et ses admirateurs avaient devancé la mort qui approchait et consacré sa renommée, dans une manifestation éclatante, le 29 mars 1905.

Vous m'invitez à laisser dans nos Annales le portrait de notre grand compatriote. Ce portrait, je le prends sur le vif dans le discours si touchant que son meilleur ami, M. Devin, prononça dans cette solennelle occasion.

« Albert Sorel est Normand, Normand de la tête aux pieds. Avec sa haute taille, ses traits accentués, sa moustache scandinave, longtemps blonde, sa physionomie virile, son regard bleu et clair, il représente bien le type des ancêtres qui, par une longue culture pacifique, s'est adouci sans s'amollir. De sa chère patrie il a tout décrit et, pour ainsi dire, tout chanté : les prairies vertes et humides, les fleurs et les fruits des pommiers, les flots embrumés, les falaises fragiles et les rochers grandioses, les magnifiques églises et les usines laborieuses. Il aime et comprend mieux que personne le présent et surtout le passé de cette contrée féconde, où s'épanouissent tour à tour le goût passionné des aventures et l'esprit de sapience, où sont nés Guillaume le Conquérant, Tancrède de Hauteville et Robert Guiscard, Jean Angot et Duquesne, Corneille et Poussin, Flaubert et Maupassant. » Et remerciant les orateurs qui se succèdent et les convives qui l'acclament, Sorel répondit : « Vous, mes compatriotes de Normandie (j'étais présent), vous m'apportez, avec l'évocation de la maison paternelle, l'émanation de l'air natal qui a vivifié mon enfance et tant de fois retrempé

Digitized by Google

mon âge mûr. Normand je suis, comme l'a dit l'un de vous, du faîte à la base, de père et de mère, de grands-pères et de grand'mères, attaché par toutes les racines de mon être à cette terre que conquirent nos aïeux, qui les a initiés à la civilisation latine et chrétienne, a fait de nous un membre de l'unité française, et nous a fondus dans la grande nation... »

Oui certes, les Normands se sont fondus dans la grande nation française, mais personne n'a jamais songé à nier que notre race n'ait son caractère et son génie. Les costumes, les patois, les habitudes tendent à disparaître et semblent effacer peu à peu les contrastes de l'ancien temps, mais le fond des hommes n'a pas encore changé. Nous ne le voulons pas. Sur ce point nos deux anciens présidents, le duc de Broglie et Albert Sorel, étaient d'accord.

Le duc de Broglie, parlant un jour du caractère et du génie normand dans les lettres et dans les arts, reconnaissait, dans la race normande, une vigueur musculaire, tranquille et réglée, maîtresse d'elle-même dans ses moindres mouvements et le modèle de l'énergie patiente et de la modération du caractère. « Tout me rappelle, ajoutait-il, le mélange de prudence et de force qui est le caractère bien connu de notre terre de sapience. Les qualités du Normand sont le mélange du bon sens et de la finesse, le tempérament de la force par la règle... Voulez-vous des incarnations du génie normand, disait-il encore? Voulez-vous des noms propres? En quel genre ? »

Et il parla de Malherbe et de Corneille, de Mézerai, de Nicolas Poussin, d'Alexis de Tocqueville. Plus tard, n'aurait-il pas pris ses exemples dans la vie de Sorel ?

Sur le Normand, le caractère normand, le génie nor-

Digitized by Google

mand, Sorel, à son tour, prit la parole. Il la prit et j'en recueille les échos dans le discours sur Pierre Corneille.

« Le Normand est en même temps le moins impulsif et le plus résolu des hommes, c'est-à-dire que ses résolutions ne se font point par quelque soubresaut du dedans ou quelque suggestion du dehors, mais qu'elles se forment en lui-même, de propos délibéré, et attentivement. Il couve longtemps ses desseins sans les découvrir à personne, sans se les avouer même. Quand ils sont mûrs, ils éclatent. Il les voit, il en est ébloui, il s'en exalte... Mais cette éruption s'apaise vite. Il se contient, se rassied, se reprend. Il réfléchit, il étudie, se prépare en toute expérience, toute pratique et toute précaution. Il consulte infatigablement, renchérissant sur la prudence, et raffinant sur la circonspection. Quoi qu'il fasse, le point pour lui est de vouloir en pleine connaissance, afin d'agir avec une volonté obstinée et d'accomplir, sans défaillance, en pleine habileté, ce qu'il a voulu... » « C'est, dit-il, le fond même de Corneille. S'exalter, délibérer, vouloir, agir, voilà tout son théâtre. »

Nous dirons, à notre tour, c'est le fond même de Sorel. Voilà toute son œuvre historique : huit volumes, dix-huit ans d'infatigable labeur : *L'Europe et la Révolution française*. Sorel a voulu faire le portrait de Corneille en faisant le portrait du Normand, toujours maître de son œuvre depuis sa naissance jusqu'à la fin, et en peignant le portrait du Normand, il s'est peint lui-même.

J'insiste sur un point : Je veux parler de l'analogie saisissante qui rapproche Sorel et Corneille dans les efforts qu'ils firent l'un et l'autre pour se fixer des règles et pour exécuter les conceptions de leur esprit,

Digitized by Google

suivant ces règles. Car s'il est vrai, comme le disent de Broglie et Sorel, que le génie normand puise sa force dans la méditation suivie de l'action, on comprend alors comment, au point de vue de l'art, une des qualités maîtresses du génie normand est la supériorité de la composition. Le mot célèbre du Poussin est un trait de lumière. On lui demandait le secret de son talent. Il répondit : « Je n'ai rien négligé. »

Pierre Corneille n'a rien négligé pour défendre son œuvre, je dirai ses principes. Il ne s'est pas contenté de composer *Mélite*, le *Menteur*, le *Cid*, *Cinna*, *Polyeucte*. Il a placé autour de ses succès des ouvrages de défense, des discours sur l'art dramatique, sur les trois unités, des arguments qui précèdent ses pièces, enfin tout un appareil de contre-critique pour justifier son théâtre et poser les règles de son art. Corneille n'a pas fait seulement des pièces et des vers : il a fait le métier d'avocat, il a plaidé et conclu. Et Sorel ? Pour me servir d'une comparaison qui lui est familière, il a construit un monument, qui couvre l'Europe entière pendant trente ans. Vous savez bien que le hasard n'a pas présidé à cette construction gigantesque ? Non, a-t-il dit lui-même, et tandis que son monument s'est élevé dans une suite de cours et de leçons, il a disserté maintes fois, dans nombre de discours et d'articles pour lui-même et pour les autres, sur le plan du monument qui devait servir d'abri au récit des actions des hommes et des relations des peuples.

Quoique l'histoire puisse se placer dans des cadres divers pour fournir des tableaux différents — et Sorel créa un cadre nouveau, l'histoire de la diplomatie — la science a ses méthodes et l'art a ses règles. Faire concorder sa doctrine avec son œuvre, afin d'agir avec une volonté

Digitized by Google

obstinée et accomplir en pleine liberté ce qu'il a voulu, telle fut la conduite de la vie et le secret du talent de Sorel. Je dis donc que Corneille et Sorel n'ont pas fait seulement de grandes œuvres, ils ont plaidé pour elles et pour le genre auquel ils s'étaient consacrés. Sous une forme ou sous une autre, ils ont fait de la législation littéraire en faisant un examen de conscience. C'est bien Normand.

Albert Sorel n'a pas été seulement un grand historien. Il a été, avant tout, un homme de lettres. Son ami, Devin, que nous venons de citer, nous a prévenus. Dans l'épanouissement de sa jeunesse, Sorel fit des vers, de beaux vers. Il fit des romans. Il adorait la musique et la peinture. Jamais jeune homme, à l'aurore de sa carrière, n'ouvrit sur un horizon plus étendu des regards plus curieux et plus clairvoyants. Il prit, par suite de ses relations politiques et au contact des événements, le parti de l'histoire, mais il ne perdit jamais rien de la vivacité, de la variété des sentiments et des sensations qui sont le ressort naturel d'un homme de lettres.

A l'Académie française M. Maurice Donnay, dans l'excellent et touchant discours qu'il prononça en succédant à Sorel, nous a révélé un trait qui achève le portrait du vrai Normand.

Sorel, par une note manuscrite, a constaté que l'âge mûr n'avait fait chez lui que consacrer les inspirations de la jeunesse et que, dans ses premiers romans, il avait employé les méthodes d'analyse et d'investigation qui lui ont servi à construire sa grande histoire. Cette remarque est décisive. Nul doute qu'après avoir voyagé tant d'années dans l'histoire de ses contemporains, il ne soit revenu pour ainsi dire dans sa patrie, à l'étude des hommes de son temps et, qu'après Flaubert et Maupas-

Digitized by Google

sant, il n'ait tenté de nous donner un tableau de nos mœurs provinciales, avec tous les scrupules d'une documentation humaine.

On a pieusement recueilli, dans un volume intitulé *Pages Normandes*, les derniers souvenirs et les impressions de Sorel. Lisez et relisez ces *Pages Normandes* et vous verrez qu'à tous les points de vue, Albert Sorel méritait les honneurs qu'on lui a prodigués et l'hommage que nous lui rendons. car il a surtout mérité notre reconnaissance. Il nous a donné une grande leçon. *Il* nous a prouvé que c'est pour nous un devoir patriotique de garder l'influence de nos traditions.

Gardons-les ces traditions, gardons-les dans notre mémoire et dans notre cœur, gardons le souvenir, l'habitude, les liens qui nous attachent aux lieux et aux personnes témoins de notre jeunesse. La marée des mœurs nouvelles et des besoins nouveaux de l'existence nous emporte dans le gouffre obscur d'une destinée commune. Luttons, pour qu'il demeure toujours en nous un fond de race normande, d'où sortiront le renouveau des ancêtres et la perpétuité de leurs qualités héréditaires.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

Du « Livre des Métiers de Gisors au XVI^e siècle ».

PAR M. LOUIS PASSY

Je n'ai pas la prétention de mettre en comparaison le *Livre des Métiers* établi au XIII^e siècle par le prévôt de Paris, Etienne Boileau, et la collection des Ordonnances des Métiers rendues et recueillies par les baillis de Gisors aux XV et XVI^e siècles ; mais on sera probablement frappé comme moi de la concordance des raisons qui ont déterminé Etienne Boileau et Adrian Thiercelin, bailli de Gisors, et ses successeurs, à réunir, dans un registre, les règlements de l'industrie de leur temps. Il s'agissait pour tous, à Paris et à Gisors, de réprimer les fraudes, de prévenir les procès, de combattre les mauvaises pratiques de l'industrie et de défendre les intérêts du commun des habitants. Le mérite du prévôt de Paris est supérieur. Il a enregistré les coutumes et les statuts en exercice à une époque déterminée, tandis que les ordonnances des baillis se sont succédé avec le cours du temps, suivant les réclamations des gens de métier et les décisions des officiers du Roi. C'est une différence ; mais la communauté du but et des intérêts donne un

Digitized by Google

même caractère à des entreprises séparées par des siècles. C'est toujours la législation des corps de métiers décrétée par les agents du roi, d'après la coutume. Si le roi promulgue les ordonnances de législation générale qui embrassent d'un seul coup les grandes œuvres de l'industrie et du commerce, il laisse à ses baillis ou à leurs lieutenants le soin de fixer dans les villes, par des ordonnances particulières, les règlements sur la police et notamment sur la police des métiers.

« Comme de tout temps, à l'office de mon dit seigneur le bailly, compette et appartient pourvoir, mettre, ordonner, constituer et establir ordonnances bonnes et loyales au faict et police de tous les métiers et autres choses nécessaires pour l'estat de marchandise et sur le faict et gouvernement de la chose publicque... »

Telle était la formule dont se servaient les baillis de Gisors ou leurs lieutenants pour consacrer les règlements des corps de métiers et les faire respecter.

On trouve plusieurs fois dans nos Ordonnances une expression qui est caractéristique. Elle définit la situation administrative et économique de Gisors, au point de vue de la législation et de l'histoire des corps de métiers. Gisors est « ville de loi », disent les ordonnances des baillis du XVI^e^ siècle, c'est-à-dire une ville qui a sa coutume et sa loi. Au commencement du XV^e^ siècle, ces mots « ville de loi » sont fréquemment employés par le roi et ses baillis. Amiens, Provins, Pontoise, Meulan sont dites villes de loi. Le roi Charles VI, confirmant les statuts des bouchers de Meulan, reconnaît que la ville de Meulan a été « de tout temps et même est à présent ville de loi ». Ces mots « ville de loi » ne s'appliquent pas à une forme particulière d'administration, mais à ce fait que

Digitized by Google

la ville avait sa loi, sa coutume au point de vue économique. C'est la contre-partie de cette définition donnée un jour, au point de vue féodal, par le représentant du duc de Ferrare: « Gisors est une ville libre dans le domaine au Roi » : une ville libre qui se mouvait dans le cadre et par les ressorts de l'administration royale.

Tout le monde sait comment Etienne Boileau, qui avait en sa qualité de prévôt de Paris la juridiction des métiers, invita chacune des corporations à recueillir, à compléter et à rédiger les coutumes et règlements qui fonctionnaient à Paris sous saint Louis, pour les soumettre à son approbation. « Quant ce fut fait, dit Etienne Boileau dans le préambule de son recueil, nous le feimes lire devant grand planté des plus sages et plus leauz et des plus anciens homes de Paris, et de ceux qui plus devoient savoir de ces choses : li quel tout ensamble louèrent moult cest œvre. »

Voici, d'autre part, comment Guillaume Michel, lieutenant général d'Adrian Thiercelin, bailli de Gisors, procéda pour préparer la collection des ordonnances passées et futures de ses prédécesseurs et successeurs.

Il y avait grande foule dans l'auditoire royal du bailliage de Gisors le lundi vingt-et-unième jour d'octobre 1538. Maître Jehan Le Pelletier, procureur du roi, avait fait assigner par Guillaume Rouget, sergent, devant le lieutenant général du bailli de Gisors, tous les gardes, jurés et maîtres de tous les métiers de la ville de Gisors. Ils étaient convoqués pour produire au greffe du bailliage les ordonnances qui leur avaient été respectivement délivrées, afin de constater si lesdites ordonnances avaient été régulièrement données et exécutées.

Digitized by Google

L'audience était présidée par Guillaume Michel, écuyer, licencié ès droit et lieutenant général, en l'absence de Messire Adrian Thiercelin, bailli et capitaine de Gisors. Tous les maîtres, jurés et gardes des métiers de « boucher, bonnetier, barberie, serrurier, mareschaulx, mercier, cirier, épicier et chandellier, pigneur et cardeur, estainmier, cordouennier, menuysier, foullon, collaissier, tixerand en thoille, chappellier, boullenger, courayeur, de peleterie, chausseterie, cousturier et taillandier », déclarèrent qu'ils étaient prêts à produire leurs dites ordonnances et à dénoncer les fautes qui avaient pu s'y glisser; mais les gardes et jurés des métiers « de tannerie et de tisserand » s'excusèrent, en disant que leurs ordonnances avaient été déposées pour un procès pendant à la cour du Parlement de Rouen.

Quant aux jurés des métiers « de charpenterie et de maçonnerie, de chéron, de cordier, de chaudronnier et de paticier », ils déclarèrent qu'ils n'avaient aucune ordonnance et qu'ils demandaient à être autorisés à remettre des projets de statuts, afin de donner pleine satisfaction aux officiers du roi, procureur, gouverneur et habitants de ladite ville de Gisors.

Le lieutenant général, Guillaume Michel, accéda à leur demande et les renvoya à l'assise prochaine.

Un mois après, le 19 novembre 1538, second jour des assises, Guillaume Michel, lieutenant général du bailli, en présence de Jehan Le Blanc, avocat du roi, et Jean Le Pelletier, procureur du roi, demandeurs, d'une part, et les gardes jurés de tous les métiers de la ville, pour l'autre partie, fit appeler la cause.

Lesdits officiers du roi, s'étant informés si les gardes jurés avaient déposé au greffe les originaux ou les copies

Digitized by Google

des ordonnances relatives aux corps et métiers, demandèrent que, sur un registre en parchemin, fussent insérées et incorporées de mot à mot toutes les ordonnances des métiers de ladite ville faites ou à faire. Ce registre devait être collationné au greffe aux dépens des maîtres jurés et placé dans le coffre de la chambre de la ville, afin qu'on puisse toujours tenir sous les yeux, à la disposition de la justice et pour le bien de la pólice de la ville, un texte authentique des ordonnances de la ville de Gisors. Des gardes jurés, les uns dirent qu'ils avaient remis leurs ordonnances au greffe, les autres qu'ils les remettraient, déclarant d'ailleurs qu'ils ne contestaient pas la proposition faite par l'avocat et le procureur du roi. Le lieutenant général du bailliage prit l'opinion des conseils qui assistaient à l'audience, « entérina la requête des susdits officiers », et il ordonna que le susdit registre en parchemin, bien relié et « dûment acoustré », fût transmis au greffe, déposé dans le coffre de la chambre de la ville sous bon récépissé, « afin que foi lui soit aussitôt gardée comme aux dits originaux, pour le fait des droits et libertés de la ville et pour la police des susdits métiers. »

Ce registre est celui-là même que nous publions aujourd'hui.

Le lecteur voudra bien se reporter au procès-verbal de la séance du 21 octobre 1538 tenue au siège du bailliage de Gisors. Ce procès-verbal est inséré au commencement du recueil des Ordonnances. Tous les détails relatifs à la confection de notre registre s'y trouvent de point en point relatés. Ils forment tableau.

Le mot « Ordonnance » doit être relevé. Le vrai titre de ce registre serait « Ordonnances pour tous les métiers

Digitized by Google

de la ville de Gisors », mais je me servirai aussi du titre de « Livre des Métiers de Gisors », par analogie avec le « Livre des Métiers » établi par les soins d'Etienne Boileau.

Cette collection d'Ordonnances commence en l'année 1449 et se termine avant l'année 1600. Il est à peu près certain qu'on n'a pas continué, dans un second volume, à collectionner les modifications apportées aux statuts des corps de métiers de Gisors; car, en 1723, les titres de la corporation des merciers ayant été perdus ou transportés au Parlement de Rouen, on eut recours à des copies faites sur les originaux par maître Robert Picquet, notaire et tabellion au dit Gisors.

En 1615, le lieutenant général du bailli fit procéder à une nouvelle production et à une vérification des statuts et ordonnances rédigés au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, et des lettres patentes du mois d'avril 1615 confirmèrent les articles des statuts, ordonnances et sentences dont les originaux se trouvaient perdus.

Voici le XVII^e^ siècle. Il ouvre une ère nouvelle. Richelieu, Mazarin, Colbert, c'est la monarchie absolue. Les corps de métiers sont des instruments nécessaires pour discipliner le travail et surtout pour remplir le trésor. Le travail de la royauté dans les ordonnances de 1581, de 1597 et de 1659 sur la police des métiers est repris et s'affirme dans l'ensemble des ordonnances de Colbert. Conduite par Julien Huet, « lieutenant général au bailliage de Gisors et commissaire examinateur du siège, juge politique et maire perpétuel de ladite ville », l'enquête de 1673 constate la décadence de l'industrie et du commerce de Gisors. « La ville de Gisors, dit-il, ne compte plus que vingt-six corps de métiers, c'est

Digitized by Google

chétif, c'est la misère des temps qui en est la cause. »

A la collection des ordonnances des baillis pendant le XVI^e^ siècle, je joins en appendice quelques documents et notamment l'enquête de 1673, l'ordonnance de 1733 sur les métiers de Gisors et l'édit de 1779, c'est-à-dire les principaux actes émanés de l'autorité royale pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Sur mon rôle d'éditeur, je donnerai quelques brèves explications.

J'ai commencé par reproduire fidèlement, dans les six premières feuilles, le texte même du manuscrit, en conservant l'orthographe et les habitudes des copistes; mais, à partir de la sixième feuille, tout en respectant absolument l'orthographe de chaque mot, j'ai cru devoir, dans l'intérêt du lecteur, soumettre les textes à la règle moderne qui sépare chacun des mots. En effet, les textes de ce genre ne sont pas des textes littéraires, et ils ne peuvent être d'aucun secours pour ceux qui veulent étudier les variations de la langue et de l'orthographe. Les scribes qui se sont succédé dans le rôle de greffier du bailliage de Gisors n'étaient pas des grammairiens, si tant est qu'il y eût, à cette époque, une grammaire courante et une orthographe.

J'ai pris la liberté de montrer, d'une part, ce qu'était le manuscrit, composé de feuillets transcrits par des copistes différents, et, de l'autre, d'en faciliter la lecture, à ce point que chacun y prenne aisément des renseignements au point de vue des mœurs ou de l'histoire. Ce qui me rassure entièrement contre les critiques qui pourraient m'être adressées, c'est que les Archives de l'Eure possèdent une copie d'une de nos ordonnances de la ville de Gisors, imprimée très probablement au

Digitized by Google

XVII^e siècle. Ce petit imprimé est intitulé : *Statuts des bouchers de la ville de Gisors, d'après le livre des ordonnances des métiers de la ville de Gisors.*

Ainsi, c'est de notre manuscrit lui-même que l'imprimeur prétend avoir tiré la copie des statuts des bouchers. Or, non seulement, dans cette copie, des mots ont été oubliés ou altérés, mais des phrases ont été imprimées contre le sens même du manuscrit original. S'il y a eu procès et jugement sur ce texte, on peut affirmer que le jugement a été singulièrement donné. L'aventure est curieuse. Il faut espérer que nous avons pu lire au XX^e siècle mieux que les copistes du XVII^e.

Je saisis cette occasion de remercier mon courageux ami M. Le Bret, qui m'a aidé à déchiffrer les écritures des greffiers du bailliage de Gisors. Il faut être de Gisors pour aborder une pareille tâche et pour réussir.

L'étude attentive du texte m'a conduit à recueillir quelques notes dans le cadre d'un glossaire, c'est-à-dire à expliquer ou essayer d'expliquer les expressions techniques et les locutions anciennes qui arrêteraient le lecteur.

Ces notes n'affichent pas des prétentions scientifiques, et n'éclaircissent pas les obscurités spéciales du texte lui-même, mais elles me paraissent utiles, parce qu'elles m'ont servi à comprendre le texte dans quelques-uns de ses détails.

Une table des noms de lieux et de personnes était nécessaire. Elle complète l'ensemble de mes efforts. Encore merci à M. Le Bret.

La collection des Ordonnances des métiers de Gisors mérite un commentaire historique.

Assurément la nouvelle organisation industrielle et

Digitized by Google

commerciale du XVI^e^ siècle se révèle, avec une parfaite clarté, dans la série des ordonnances des baillis de Gisors. Au XV^e^ siècle, les corps de métiers se propagent à mesure que s'étend le pouvoir de la royauté. Les gens de métier aspirent à se constituer en communauté, afin de jouir des avantages de l'association et des bénéfices du monopole. La corporation devient plus fermée, la subordination des ouvriers à leur patron devient plus étroite, et les procès entre les gens de métier s'engagent pour défendre l'exercice de leurs privilèges. C'est bien une renaissance, une vie nouvelle qui se répand dans les mœurs et dans les institutions, et on peut en tirer une étude spéciale.

Cette étude, je ne la tente pas aujourd'hui, mais j'ai vu clairement que l'histoire des corps de métiers dans la ville de Gisors doit fournir une contribution importante à l'histoire générale.

Dès lors, l'ambition m'est venue de rechercher à travers le moyen age, non pas les faits historiques, mais la situation économique et administrative de Gisors. A cette entreprise, il y avait bien quelque témérité; car notre ville n'a pas un fond d'archives et Gisors fut une « ville de loi », c'est-à-dire, comme je l'ai dit, une ville régie par des coutumes, réglée par les ordonnances des baillis et soumise à l'action des gens du roi. C'est précisément ce problème de l'administration et de la vie intime des localités sans Commune que, dans l'état de nos connaissances historiques, il est intéressant de poser et de résoudre.

Je commence donc par publier, et c'est un usage assez constant, le document même qui a été l'origine de mes recherches, et qui est imprimé depuis trop longtemps,

Digitized by Google

et je réserve pour une autre publication les considérations qui me permettront de le faire valoir et de l'encadrer dans l'histoire générale de notre ville.

Pour me résumer très nettement, je donnerai à cette seconde partie de mon travail le titre suivant : *Discours sur l'histoire de Gisors, pour servir d'introduction au livre des Ordonnances des métiers de Gisors.*

Je suis heureux de présenter cette publication sous les auspices de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, à laquelle je dois tant de reconnaissance. Je consacre ainsi l'union scientifique du Vexin normand et du Vexin français, que mes confrères ont bien voulu essayer en ma personne ; mais, pour donner bonne chance et crédit au livre des Ordonnances des métiers de Gisors, je me fais un devoir et un plaisir de le dédier à l'auteur émérite de la belle histoire des classes ouvrières en France, à mon excellent confrère et ami M. Emile Levasseur.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1907

M. Blot (Alexis), ancien libraire à Evreux, né à Bû (Eure-et-Loir) le 16 janvier 1841, est décédé à Evreux le 25 avril 1907.

M. Demolins (Edmond), directeur de l'Ecole des Roches à Verneuil, directeur de la revue « La Science Sociale », est décédé subitement à Caen le 27 juillet 1907 à l'âge de cinquante-cinq ans.

M. l'Abbé Langlois (Romain-Stanislas), chanoine honoraire, aumônier de la Providence d'Evreux, est décédé en cette ville le 14 août 1907 dans sa soixante-septième année.

M. Bouquelon (Albert), ancien conseiller de préfecture, ancien-juge au tribunal civil d'Evreux, est décédé à Evreux le 15 août 1907, à l'âge de soixante-sept ans.

M. Cadou (Léonce), ancien courtier d'assurances maritimes, est décédé le 19 octobre 1907 en son château de la Guillerie, à Tillières-sur-Avre, dans sa soixante-huitième année.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PAR LES AUTEURS, LES ÉDITEURS OU ENVOYÉS PAR LE GOUVERNEMENT

1° PAR LES AUTEURS

MM.

Abbadie d'Arrast (d'), membre de la Société. L'École libre de demain, par Jean Bornet. Lyon, Geneste, 1904. In-8°.

Baltet (Ch.), horticulteur à Troyes. Culture fruitière. Paris, Masson et Cie, 1908.

Blin (Henri), publiciste agricole. Vente et débouchés des produits de la ferme. Paris, Lucien Laveur, 1907. In-12.

Bloch (Richard), ingénieur en chef de la Cie d'Orléans. Nos exportations agricoles. Extrait de la Revue politique et parlementaire (octobre 1907).

Bonjean (Georges), membre de la Société. Société générale de protection de l'Enfance abandonnée ou coupable. 26e Assemblée générale. Compte-rendu.

Bourgne, professeur départemental d'agriculture, membre de la Société. La Race bovine normande. Évreux, imp. René Bauche, 1908. In-12.

Compte-rendu des travaux du Congrès national du commerce et de l'industrie organisé par le Syndicat national pour l'amélioration des transports, tenu à Paris (mairie du 4e arrondissement) le 10 décembre 1906. — Rachat des chemins de fer. Paris, Rivort, 1907. In-8°.

Coutil (Léon), membre de la Société. Sellenik, compositeur de

Digitized by Google

musique (1826-1893), par Ad. Degisors. S. l. n. d. In-8°, figures.

Croix-Rouge française. Bulletins (année 1907).

DEVILLE (Étienne), membre de la Société. Dom Jacques-Louis Le Noir et son inventaire des titres normands de la Chambre des comptes de Paris. Paris, H. Champion, 1907. In-8°.

— Un historien normand. Jean Le Blond, sieur de Branville. Paris, H. Champion, 1907. In-8°.

DUBOURG, sous-directeur de l'Association normande. Congrès des Jardins ouvriers de Normandie tenu à Caen les 15 et 16 décembre 1907. Caen, Valin. In-8°.

EPARVIER, membre de la Société. Collection du Bulletin du Touring-Club, de l'origine à 1907.

FRITSCH. Préparation des conserves ménagères et fermières. Manuel pratique à l'usage des ménagères et des fermières. Paris, Jules Rousset, 1907. In-12, figg.

HÉRISSAY (Jacques). Un Girondin. François Buzot, député de l'Eure à l'Assemblée Constituante et à la Convention (1760-1794). Paris, Perrin et C^ie^, 1907. In-8, planches.

LEMIRE (l'abbé) député. 2^e^ Congrès international des Jardins ouvriers. Compte-rendu. In-8°.

Ministère de l'Intérieur du Canada. Le Canada, terre d'initiative et de succès. Ottawa, s. d. In-8°.

PASSY (Louis), député, membre de la Société. Mélanges scientifiques et littéraires. 4^e^ et 5^e^ séries. Paris, Félix Alcan et Masson et C^ie^, 1907. In-8.

— Jules Lair. Pontoise, imp. Lucien Paris, 1907. In-8°.

— Le livre des métiers de Gisors au XVI^e^ siècle. Pontoise, Société historique du Vexin, 1907. In-4°.

PASSY (Louis-Paulin). [Notice biographique et bibliographique]. Paris, imp. nationale, mars 1908. In-8°.

PAULME (Henri). Le troisième centenaire de Pierre Corneille. Rouen, imp. Cagniard, 1906. In-8°.

— Rapport sur le prix Bouctot, Beaux-Arts, 1907 (M. Ch. Vincent, statuaire). Rouen, imp. Cagniard, 1907. In-8°.

— Notice sur M. Jules Hédou. Rouen, imp. Cagniard, 1907. In-8°.

Digitized by Google

PITOISET, proviseur du Lycée, membre de la Société. Distribution solennelle des prix du Lycée d'Évreux faite le 27 juillet 1907. Palmarès. In-8°.

— *Id.*, le 29 juillet 1908.

REGNIER (Louis), membre de la Société. Découverte de deux piscines, d'un enfeu et de peintures murales dans le chœur de l'église de Saint-Taurin d'Évreux (Tirage à part du Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1907). Paris, imp. nationale, 1907. In-8°, 2 pl.

— Excursion à Lyons-la-Forêt, Mortemer et Lisors. Simples notes. Pontoise, imp. Lucien Paris, s. d. In-8°.

REISET (vicomte de), membre de la Société. Les Reines de l'Émigration. — I. Louise d'Esparbès, comtesse de Polastron, Paris, Émile Paul, 1907. In-8°, portrait.

Souvenir français. Rapport de l'Assemblée générale du 26 juin 1906.

SURMONT. L'impôt en France. Le projet d'impôt général sur les revenus. S. l. n. d. In-8°.

VIAUD-BRUANT. Plantons des arbres, mangeons des fruits. Paris, Amat, 1907. In-12.

2° PAR LE MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Comité des travaux historiques et scientifiques : Comptes-rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, tenu à Montpellier en 1907. Section des sciences.

Bulletins scientifiques, historiques, philologiques et archéologiques du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1907.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par R. de Lasteyrie et Al. Vidier. T. V. 1re et 2e livraisons, 1905-1906. In-4°.

3° PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Statistique agricole annuelle. Année 1906.

Digitized by Google

4° PAR LA PRÉFECTURE DE L'EURE

Compte au 1er mars 1906 des recettes et des dépenses départementales ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1905.

Conseil général. Session d'avril 1907. Rapport du Préfet. Procès verbal des délibérations.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE LOCALE

Conformément à un vœu émis en 1906, le Conseil d'administration se propose de porter chaque année à la connaissance des membres de la Société les ouvrages récemment parus intéressant le département de l'Eure.

Il pense que MM. les auteurs et éditeurs voudront lui faciliter cette tâche, en envoyant la notice de leurs publications à M. le Secrétaire perpétuel. Ils y trouveront, du reste, tout avantage, grâce à la diffusion de notre Recueil.

BLANQUART (l'abbé). Comptes de dépenses pour la construction du pavillon d'entrée du doyenné d'Evreux (1507-1511-1527-1531). S. l. n. d. (Rouen, 1907). In-8° de 98 pages. (Tirage à part des Mélanges publiés par la Société de l'Histoire de Normandie, 7e série.)

DEVILLE (Étienne). Inventaire sommaire d'un fragment de cartulaire de l'abbaye du Bec conservé à la Bibliothèque nationale. Paris, H. Champion, 1907. In-8°.

DUCHEMIN (P.). Le département de l'Eure avant la Révolution. T. Ier. Rouen, Lestringant, 1907. Grand in-8°.

LANGLOIS (chanoine). Marie-Claude-Cyprienne Brard..., l'une des seize Carmélites de Compiègne. Seconde édition. Évreux, imp. de l'Eure, 1907. In-8°. Planches.

LE CACHEUX (Paul). Actes de la chancellerie d'Henri VI concernant la Normandie sous la domination anglaise (1422-1435). T. Ier. Rouen, Lestringant et Paris, Picard et fils, 1907. In-8°.

Digitized by Google

LE NOIR (dom). Preuves généalogiques et historiques de la maison de Harcourt publiées par M. le marquis d'Harcourt. Paris, H. Champion, 1907. In-4°.

SOREL (Albert). Pages normandes. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1907. In-18.

NOTA. — Voir en outre la liste qui précède des ouvrages offerts à la Société.

Digitized by Google

COMPOSITION

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau et du conseil d'administration pendant l'année 1907.

BUREAU

Président	MM. Louis PASSY, député, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'Agriculture.
Vice-président	Le comte DE BOURY, député, conseiller général.
Secrétaire perpétuel .	Léon PETIT, juge suppléant.
Trésorier	LETELLIER-ALABOISSETTE, propriétaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

LECOINTE, professeur honoraire d'école normale . .	1907
BESNIER (Charles), propriétaire.	
DOUCERAIN (Albert), avocat.	1908
RÉGNIER (Louis), propriétaire.	
BOURGNE, professeur départemental d'agriculture .	1909
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.	

Digitized by Google

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

CONCOURS ARCHÉOLOGIQUE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1909, un prix de **600 francs** au meilleur mémoire sur un sujet d'archéologie intéressant la Normandie.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs, sur leur demande.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Les mémoires devront être adressés, franco de port,

Digitized by Google

au Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, avant le 1er avril 1909. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication des noms de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 15 septembre 1907.

Le Secrétaire perpétuel,

LÉON PETIT.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

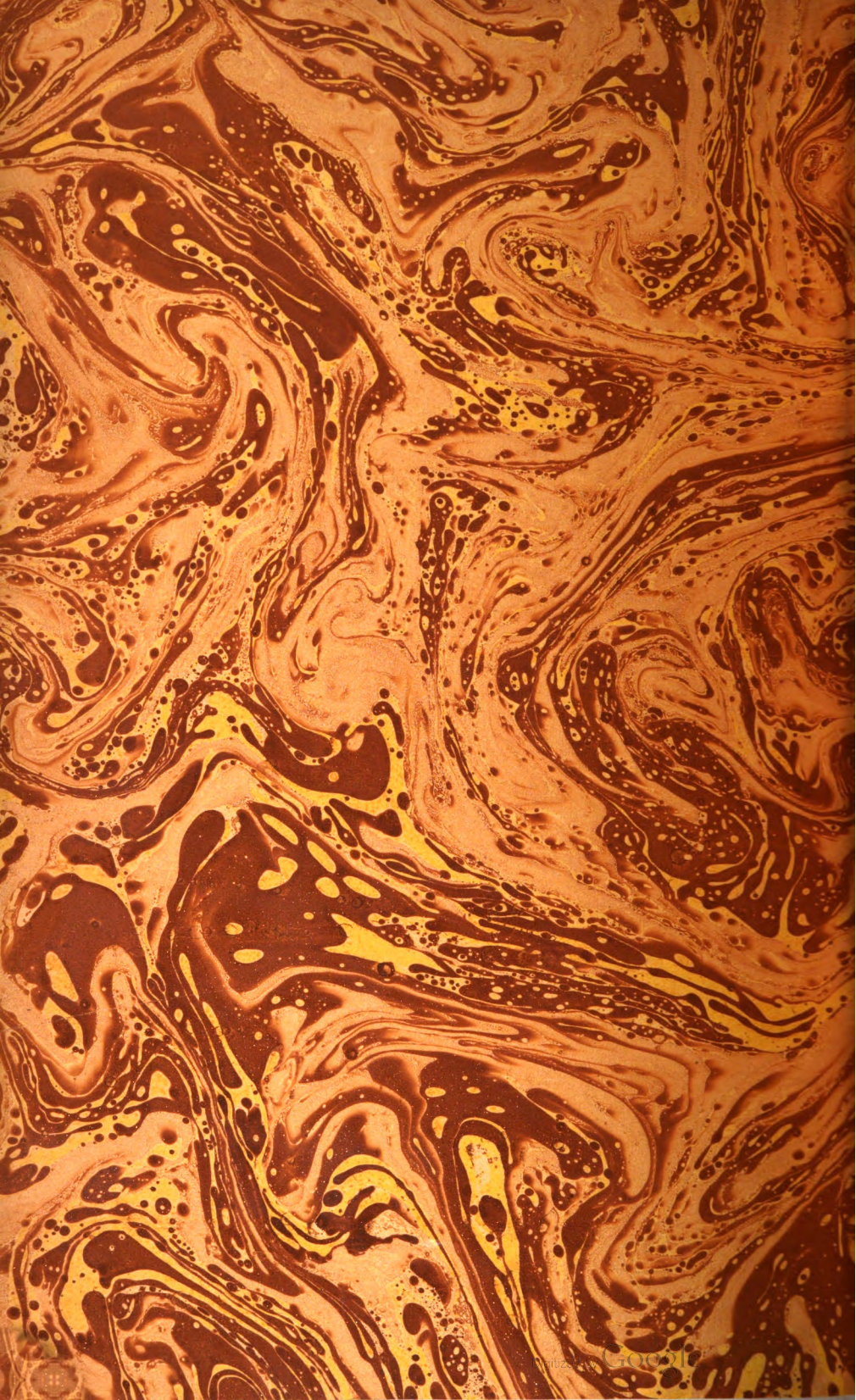

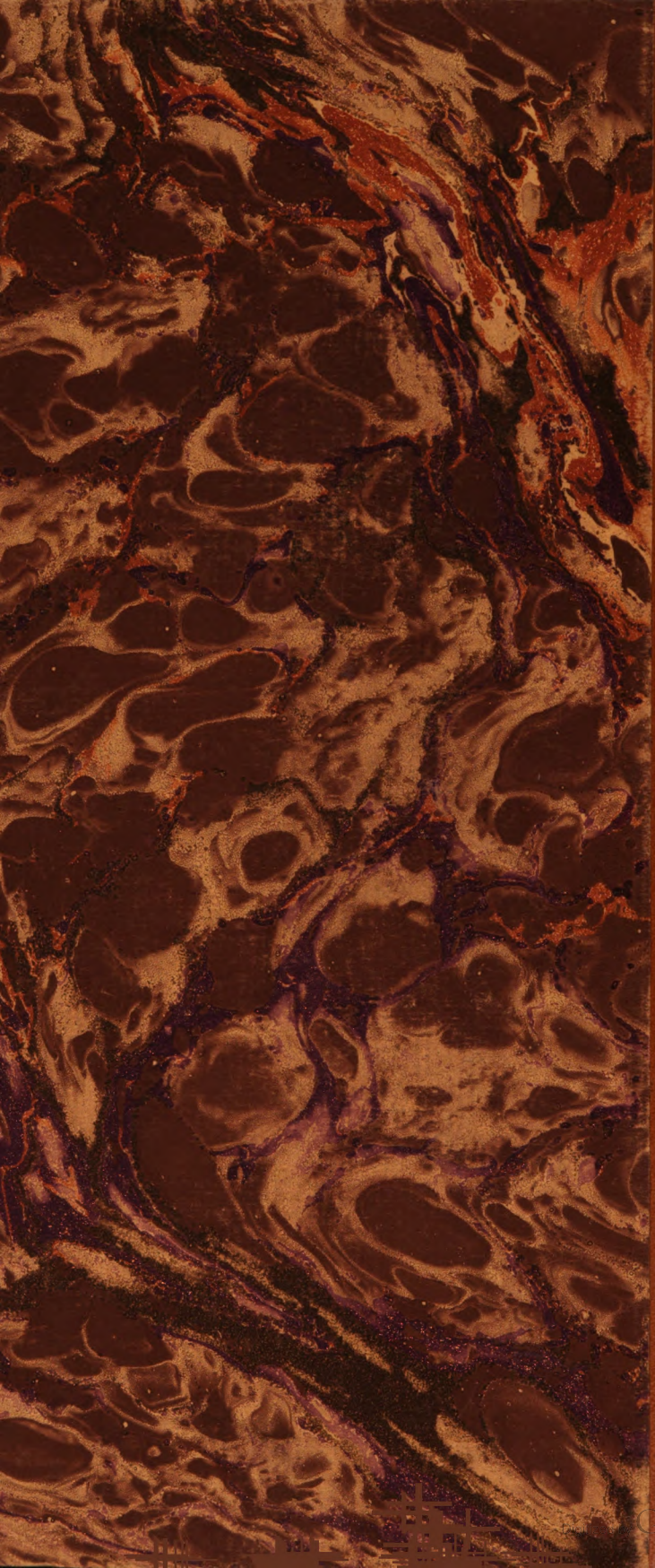
Google